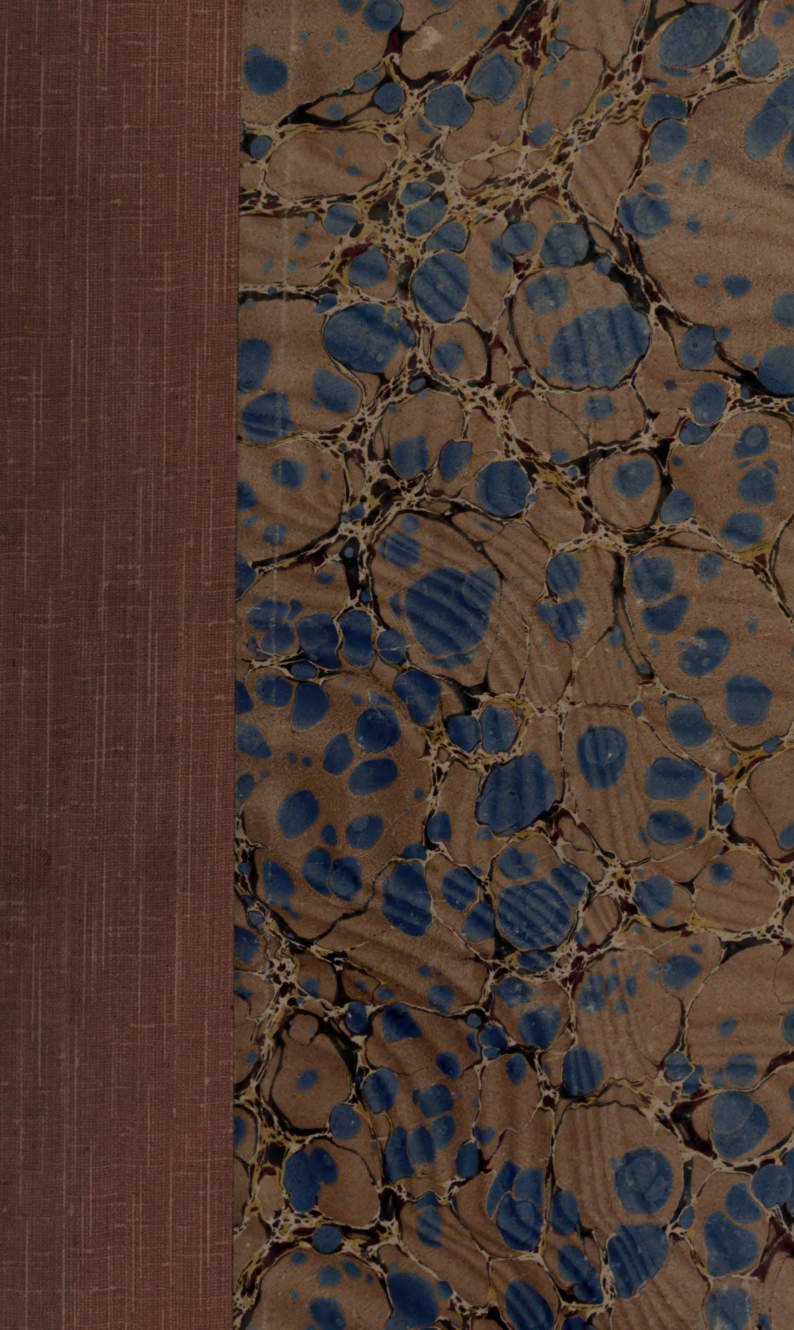


Ralph E. De Lury.
May 31, 1920

JOURNAL

DE

DOM PIERRE CHASTELAIN

Bénédictin Rémois

1709-1782

Avec ses Remarques sur la température et la vigne
suivies d'un autre Journal et d'Observations analogues jusqu'en 1848

*Publiés sur les documents originaux de la Bibliothèque de Reims
avec une Introduction et des Notes*

Par HENRI JADART

Bibliothécaire de la Ville, Secrétaire général de l'Académie
Membre non résidant du Comité des Travaux Historiques

DOUZE DESSINS PAR E. AUGER



REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC II

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DE REIMS

JOURNAL

DE

DOM PIERRE CHASTELAIN

Bénédictin Rémois

1709-1782

Avec ses Remarques sur la température et la vigne
suivies d'un autre Journal et d'Observations analogues jusqu'en 1848

Publiés sur les documents originaux de la Bibliothèque de Reims
avec une introduction et des notes

Par HENRI JADART

Bibliothécaire de la Ville, Secrétaire général de l'Académie
Membre non résidant du Comité des Travaux Historiques

DOUZE DESSINS PAR E. AUGER



REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC II

Extrait du tome CX

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Tirage à part à cent cinquante exemplaires
dont douze sur papier vergé, numérotés.

A Monsieur Louis POMMERY,

Membre titulaire,

L'Académie reconnaissante.

Reims, le 30 octobre 1901.

JOURNAL

DE

DOM PIERRE CHASTELAIN

Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur

1709-1782

INTRODUCTION [1]

En outre des études particulières de ses membres, qui voient le jour dans les deux volumes annuels de *Travaux*, l'Académie de Reims publie deux séries parallèles d'œuvres d'intérêt local : l'une, assez récente, qui a donné en quinze ans (1885-1900) cinq volumes au *Répertoire archéologique de l'arrondissement ;* l'autre, contemporaine de sa fondation et conséquence indispensable de l'article premier de ses statuts (2), qui a produit en cinquante ans (1843-1892) dix-huit volumes de *Documents inédits,* tirés de la Bibliothèque de Reims ou de la Bibliothèque nationale.

C'est ainsi que furent édités onze auteurs de corps d'histoire, de chroniques, de mémoires ou de correspondances, parmi lesquels Flodoard, Richer, Pussot, D. Marlot, Oudard Coquault et Jean Maillefer figurent au premier rang pour les services qu'ils ont rendus à

(1) Lecture de cette introduction et aperçus du Journal de D. Chastelain à la séance de l'Académie de Reims du 28 décembre 1900.

(2) « L'Académie de Reims est constituée dans le but... de recueillir et de publier les matériaux qui peuvent servir à l'histoire du pays... » *Statuts,* 1841, art. Ier.

nos annales depuis le moyen âge jusqu'au XVIIe siècle (1).

Nous aspirions, depuis longtemps, à leur joindre un douzième auteur, et l'heure nous semble venue de compléter la série précédente par un recueil ayant trait aux événements du XVIIIe siècle. Ce siècle, en effet, va devenir pour nous un siècle plus lointain, et comme reculé, au moment où nous entrerons dans le XXe siècle. On ne dira plus le « siècle précédent », le « dernier siècle », et il faudra raviver la tradition en ce qui le concerne et la fortifier par de nouveaux documents restés inédits.

En cherchant les pièces de ce genre, le choix d'un chroniqueur rémois pour le cours du XVIIIe siècle n'est pas douteux, car il n'y en a qu'un seul, Dom Chastelain, qui se présente à nous (2). Ce n'est plus l'époque où un maître-charpentier, un marchand bourgeois, un propriétaire

(1) Ces publications ont été faites avec le concours de la ville de Reims. Pendant plus de quarante ans (1857-1900), une allocation de 500 fr. fut inscrite au budget municipal dans le but de faire copier les documents inédits du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de la ville. M. Duchénoy, employé si dévoué de cette Bibliothèque, fit de nombreuses copies outre celles publiées : mémoires de René Bourgeois, cartulaire de Saint-Nicaise, etc... Depuis sa mort (1893), les copies se font plus rares, et c'est l'éditeur du Journal de D. Chastelain qui dut le transcrire.

(2) Depuis la rédaction de cette introduction, nous avons appris (septembre 1901) l'existence d'un autre Journalier rémois pour une partie du XVIIIe siècle, celui de Charles-Droüin Regnault, curé de Bezannes (de 1687 à 1711), puis chanoine de Saint-Symphorien et de la cathédrale de Reims en 1735, décédé en 1737. Habile chercheur et patient compilateur, cet érudit rémois a publié une *Histoire des Sacres* et a laissé un Recueil d'inscriptions et un Armorial illustré, documents manuscrits et inédits conservés à la Bibliothèque de Reims. Son Journalier était, jusqu'ici, inconnu pour la totalité ; la seconde partie, comprenant les années 1722 à 1737, vient d'être découverte par M. Alvin-Beaumont,

rural ou un conseiller de ville écrivaient des mémoires pleins de spontanéité, de naïveté autant que de franchise. Ni Lévesque de Pouilly, ni Félix de La Salle, ni un Coquebert, ni un Roland, ne nous ont laissé leurs confidences avec les récits du temps consignés sur un registre de compte ou sur un livre de famille. Du moins, nous n'en avons trouvé aucune trace. On était devenu plus savant peut-être, plus raffiné certainement, plus difficile aussi sur le mérite de ses œuvres, et moins confiant dans le jugement des siens. On n'a plus l'amour de la famille à ce point ancré dans l'âme pour offrir sans ambages à ses descendants, comme le faisait Jean Maillefer, ses leçons pratiques et l'exemple de sa vie reflété comme dans un miroir et jusque dans les détails intimes. Le spectacle aussi a grandi et l'horizon, jadis restreint pour la plupart aux remparts ou à la montagne prochaine, s'est étendu bien au-delà des choses du logis et de la cité. On lisait davantage, on étudiait l'histoire en général, rétrospective ou contemporaine ; on n'écrivait plus la chronique du foyer (1).

§ 1er. — Vie et caractère de Dom Chastelain.

C'est un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, Dom Pierre Chastelain, né à Reims en 1709 et mort en 1783 dans sa patrie, qui a gardé pour

artiste peintre rémois, et analysée sommairement par lui, à propos d'une description de l'Évangéliaire slave de la Bibliothèque de Reims, dans un article publié par un journal de Reims, l'*Éclaireur de l'Est*, n° du 16 septembre 1901. — Sur la vie et les ouvrages de Charles-Droüin Regnault, voir la notice sur son *Armorial* publiée par nous dans le t. CIX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 363.

(1) Nous avons cependant trouvé, comme complément et corol-

nous, dans son journal, la tradition des menus propos et des événements locaux, des événements de son cloître d'abord, mais aussi ceux de la rue et de la banlieue, car il eut constamment l'oreille tendue aux bruits du dehors. Arrivé à l'âge mûr, même « au déclin de ses jours », il rédigea ce journal année par année depuis son enfance, puis y joignit des notes au courant de la plume jusqu'à son extrême vieillesse.

Petit-fils d'un tonnelier, d'une bonne famille bourgeoise de la rue Saint-Étienne, imbu des traditions et des habitudes de ses ancêtres, il en garda la marque profonde jusqu'au tombeau. Le prix des vins l'intéressa toujours et les intempéries le préoccupaient autant que les découvertes d'érudition et les querelles théologiques. Esprit sans grande portée du reste, il ne voyait guère que le présent et les peines ou la satisfaction du jour; il n'était nullement écrivain, ni soucieux de la forme, mais désireux de ne rien omettre de ce qu'il voyait ou entendait dire, respectueux, en tout cas, de la vérité en elle-même et exact, comme nous l'avons constaté, pour les dates et les faits les plus minimes. Ami des monuments et des antiquités de Reims, il ne négligea rien pour les décrire et relater surtout la chronique de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, qui étaient pour lui

laire au Journal de D. Chastelain, un autre journal rémois, non pas intime ni personnel, mais écrit en vue des faits locaux et principalement de la température et des récoltes en vin et en grain. Ce journal, conservé aux manuscrits de la Bibliothèque de Reims, n'a pas de nom d'auteur certain, malgré la présence d'une signature *Cochinet* dans la rédaction, et nous lui laissons le caractère anonyme en reproduisant plus loin ses parties essentielles. On trouvera aussi plus loin l'analyse du Journal des Hédouin, ancêtres de Hédouin de Pons-Ludon, qui n'est pas une chronique du foyer, mais un recueil d'observations météorologiques.

tout un monde. Sa vie fut, d'ailleurs, bornée comme son caractère, car, dans l'enfance et la jeunesse, il quitta à peine la maison paternelle pour suivre les cours tout voisins du Collège des Bons-Enfants. Il fréquentait alors sa famille et sa paroisse assidûment, puis passa de ce milieu tranquille et patriarcal, sans aucune transition, au sein de l'abbaye de Saint-Remi, pour y embrasser la vie bénédictine à l'âge de dix-huit ans.

Dès que son sort fut ainsi fixé avec l'agrément de ses parents et qu'il eut fait profession, il s'adonna surtout à l'étude pour la formation des novices et ne négligea rien pour les instruire dans les bonnes lettres et la science sacrée. Les passions du temps troublaient parfois cette quiétude, et l'on se rend compte, en lisant son modeste journalier, qu'il ressentait les luttes qui traversèrent l'épiscopat du cardinal de Mailly et de son successeur.

Il s'agissait d'accepter la bulle *Unigenitus* promulguée par le pape, et beaucoup s'y refusaient, en appelant au futur concile. Hors d'état de décrire l'ensemble de cet immense conflit qui éclatait dans toute l'Église de France, D. Chastelain se borna à en noter quelques effets sur place. Nous lui laissons la pleine responsabilité de ses récits à cet égard, d'autant plus que les détails qu'il donne se retrouvent dans les autres relations de l'époque (1). On doit regretter de pareils troubles, on ne peut les retrancher de l'histoire du XVIII[e] siècle.

(1) On les verra résumées par M. Ch. Loriquet dans son étude sur le chanoine Lacourt, au t. LXXX (2[e] partie) des *Travaux de l'Académie de Reims*, pp. 16 à 85. A la page 45 est cité un ouvrage de Droüin Regnault, intitulé : *Diversités historiques qui concernent particulièrement la ville de Reims,* qu'il faut ajouter à ses autres ouvrages indiqués plus haut, p. 2, note 2.

Si Dom Chastelain eut des préférences pour les uns et des préventions contre les autres, il ne discuta pas le fond de la doctrine. Il respecta l'autorité au sein de la congrégation de Saint-Maur ; il y fut fidèle aux règles primitives et aux traditions acceptées par lui au début de sa vocation, gardant toujours la discipline de son état. Il blâma même sévèrement, plus tard, les tendances au relâchement qui menaçaient de s'introduire dans l'ordre. Il tenait particulièrement à la vie commune pour maintenir la splendeur et la continuité du culte liturgique, que les réformateurs du commencement du XVII[e] siècle avaient placé au premier rang, avant même les nécessités de l'étude et du travail. Il comprenait la hiérarchie. L'obéissance à son supérieur dut cependant lui coûter beaucoup un jour, lorsqu'il se vit interdire sans motifs la publication de son histoire de l'église et de l'abbaye de Saint-Remi, après en avoir reçu auparavant l'autorisation du précédent grand prieur. Il céda néanmoins en toute humilité, et son sacrifice ne laissa trace d'aucune amertume dans son Journal.

C'est ainsi que notre chroniqueur échappa aux révoltes et aux persécutions dont furent victimes d'autres personnalités plus marquantes.

Il habita sa ville natale la plus grande partie de sa vie, y passa même sa jeunesse et sa vieillesse tout entières, soit à Saint-Remi, soit à Saint-Nicaise, et occupa dans ces deux abbayes des emplois honorables dont il s'acquitta avec sagacité et intelligence. Il y prépara et y écrivit ses ouvrages descriptifs sur ces monuments, y assista à de nombreuses fêtes et se mêla à toutes les manifestations de la vie locale (1). Mais, avant

(1) Il n'existe pas, à notre connaissance, de portrait de D. Chastelain, et il était, d'ailleurs, hors d'usage chez les bénédic-

de terminer sa carrière dans cette régularité calme et édifiante que mena toujours la communauté de Saint-Nicaise, il avait fait des étapes nombreuses en divers monastères de la Picardie et de l'Ile de France.

En 1732, il séjourna à Saint-Denis pour ses études de philosophie, puis à Noyon, à Pontlevoy, et, après son temps d'étude, il alla, en 1738, à Saint-Corneille de Compiègne, en 1739 à Saint-Valery, en 1740 à Saint-Crépin de Soissons, devint sous-prieur de Saint-Germain-des-Prés et prieur du monastère d'Argenteuil en 1745. Il le quitta pour Rebais et revint à Saint-Basle de Verzy en 1752, et l'année suivante à Reims, où il fut trésorier de Saint-Remi jusqu'en 1761. Il regagna ensuite Soissons une seconde fois, d'où il fut renvoyé à Reims en 1766 avec résidence à Saint-Nicaise qu'il ne quitta plus. Là, il éprouva bien des déboires à certains jours, en butte aux jalouses tracasseries de ses confrères au sujet de sa place de bibliothécaire. Il retrouva en 1772 des jours plus calmes dans les fonctions de sous-prieur, mais préféra, pour ses dernières années, le repos et l'absence de responsabilité du simple religieux. Il mourut dans cette condition le 26 février 1783 (1).

§ 2. — Travaux et écrits de Dom Chastelain.

Certes, il n'était pas oisif à travers tant de pérégrinations imposées par la règle aux bénédictins de sa

tins de se faire peindre. — Le 27 juillet 1901, nous avons vu chez M. Certaux (à Reims, rue de l'Équerre, 15) une peinture sur toile portant au dos : *Rev[d] P. Pierre Chastelain, prov[l] des Cordeliers,* beau portrait à mi-corps en costume de cet ordre. Nous ignorons si ce personnage était de la famille des Chastelain de Reims.

(1) Année 1783. — « Mort de Dom Pierre Châtelain, prestre et religieux de l'abbaye de S[t]-Nicaise, le 26 février de cette année,

congrégation, et la liste de ses écrits montrera tout à l'heure la vivacité de son esprit et l'étendue de ses recherches. Il s'assimila beaucoup de données transmises sous forme de récits, de traditions orales, sans négliger la visite des archives ni le texte des inscriptions. Il composa lui-même des relations sur les faits mémorables dont son Journal est rempli, notamment sur l'invasion de Growestein, sur les sacres de Louis XV et de Louis XVI, sur la célèbre neuvaine de Saint-Remi en 1757, sur les jubilés, sur l'incendie de l'abbaye de Saint-Remi en 1774 et les suites de ce désastre si calamiteux pour l'érudition et les lettres.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il poursuivait en même temps ses Remarques sur la température courante, les bonnes et les mauvaises récoltes dans le vignoble et les campagnes cultivées. Il forma, de la suite de ses observations, un recueil que nous serons heureux de produire, à titre de complément et d'addition indispensable au texte du Journal. Ce sera comme une incursion dans la vie rurale des environs de Reims, à une époque où les notes personnelles se font rares à la ville comme au village. On pourra confronter les indications de D. Chastelain avec quelques livres analogues publiés dans ces derniers temps sur le prix des denrées et le commerce du vin et des grains (1).

et enterré le jour suivant au préau de ladite abbaye à la même heure; le tout observé comme ci-dessus, à la page précédente; la messe fut célébrée en l'église de S. Remi pour ledit défunt le 3 mars, et l'oraïson dite pendant huit jours, suivant l'acte du concordat passé entre les deux communautés au mois de février de l'année 1776. » (*Livre des événemens mémorables arrivés dans l'église et archimonastère de Saint-Remi de Reims,* par D. Sutaine, 1753-1796, pet. in-4°, p. 229. Ms. de la Bibliothèque de Reims.)

(1) *Le livre de raison de Jean Tobie, maître d'école à Chaumont-*

Nous donnerons en appendice des renseignements qui feront une suite naturelle aux remarques climatériques du bénédictin : d'abord le journal anonyme, déjà indiqué pour tout le XVIIIe siècle ; — le recueil des Hédouin, père et fils, sur la température à Reims de 1708 à 1815 ; — la note de Jacques Horquette, curé de Saint-André, sur l'année 1725 ; — enfin et surtout, les observations sur la végétation de la vigne et sur l'influence de la température sur la récolte dans le vignoble de Reims, de 1800 à 1848, par M. P.-A. Dérodé-Géruzez, l'un des hommes les plus recommandables par son savoir et son activité dans la société rémoise de la première moitié du XIXe siècle.

Pour en revenir au XVIIIe siècle, si l'on veut embrasser l'œuvre de D. Chastelain, il ne faut pas se borner aux deux parties que nous allons publier, le *Journal* et les *Remarques*. Ce sont les plus vivantes peut-être, celles qui retracent le mieux la vie de son siècle et caractérisent sa manière et son flair de chroniqueur. L'érudit pénétrera également avec profit à sa suite dans les études rétrospectives dont il ne se détacha jamais. Ce sont, en effet, des études qui éclaircissent des portions notables comme des détails des annales de la contrée voisine : l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons, celles de Saint-Riquier, de Sainte-Claire de Reims et du monastère Notre-Dame d'Argenteuil. Puis on trouvera dans ses papiers des pièces rares qu'il a transcrites, notamment l'*Histoire de la Dame inconnue*, la *Bibliothèque choisie* (pamphlet dirigé en 1759 contre le Chapitre de

Saint-Quentin (Ardennes), de 1725 à 1778, publié par N. GOFFART dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XIV, 2e série, pp. 685 et 756 (1899).

Reims), des mélanges littéraires, historiques et scientifiques qu'il a recueillis de divers côtés.

Par dessus tout, nous rappelons à la curiosité rémoise l'œuvre que l'on a déjà d'ailleurs utilisée en plusieurs livres récents, l'œuvre la plus considérable par l'étendue des recherches et des efforts, celle qui a trait à l'abbaye de Saint-Remi de Reims. D. Chastelain a bien laissé sur Saint-Nicaise une histoire abrégée et un relevé de notes diverses, mais il a consacré un beaucoup plus vaste tableau à la célèbre abbaye dans laquelle il avait fait profession. Il en a copié et complété le nécrologe, retracé l'histoire entière, décrit l'église dans toutes ses parties et donné le texte de ses inscriptions, encore si nombreuses à son époque. Il a, en outre, composé la relation des travaux qu'il y vit opérer, des cérémonies grandioses dont il fut le témoin en 1757, et enfin de la perte immense que l'abbaye et sa riche bibliothèque subirent par l'incendie en 1774.

L'ensemble des papiers de D. Chastelain forme donc un curieux mélange allant du passé au présent, passant du sacré au profane, mélange qui doit nous intéresser d'autant plus que c'est le témoignage du dernier de nos chroniqueurs ou annalistes rémois avant la Révolution. Le sort de ses écrits ne semble avoir touché efficacement personne au XVIII[e] siècle; nous avons déjà rappelé que le prieur de Saint-Remi, Dom Haudiquier, lui interdit, en 1772, la publication de son histoire de l'abbaye, alors qu'elle avait été approuvée par son prédécesseur et admise par les censeurs royaux. Aussi ne figura-t-il pas dans les recueils des grands écrivains bénédictins, dont il n'avait d'ailleurs ni la profonde érudition, ni la persévérante abnégation pour une tâche unique (1). En

(1) Dom Pierre Chastelain ne figure pas dans l'*Histoire littéraire*

revanche, ses compatriotes voués à des recherches locales lui conservèrent une pleine confiance, d'abord Povillon-Piérard, qui se trouva, par le legs de Dom Engrand, en possession de ses papiers au début du XIX[e] siècle, et les céda avec les siens à la Bibliothèque de Reims vers 1835; puis Louis Paris, qui en publia en 1837 des extraits destinés à piquer la curiosité publique (1). Enfin, son *Journal* vient d'être cité par fragments dans un ouvrage tout récent et des plus estimés (2). Il est grand temps de le mettre au jour dans son intégralité.

Quant à la biographie de D. Chastelain, elle donna lieu à une notice du biographe rémois le plus zélé et à beaucoup d'égards le plus compétent, Lacatte-Joltrois, notice inédite que nous donnerons en entier pour la sûreté et la précision de ses renseignements. Son nom fut inscrit peu après dans un recueil biographique rémois (3), et sa matricule vient de paraître dans une liste de bénédictins champenois (4).

de la Congrégation de Saint-Maur, par D. TASSIN, publiée à Paris en 1770, sans doute parce qu'à cette date aucun de ses travaux n'avait été imprimé. Cfr. la *Revue de Champagne et de Brie*, livr. d'août 1878, p. 97, notice sur les *Écrivains champenois de la Congrégation de Saint-Maur*, où il ne figure pas davantage pour le même motif.

(1) La *Chronique de Champagne*, 1837, t. I, sur l'incendie de Saint-Remi, p. 114, et sur l'invasion de Growestein, p. 125. Cfr. *Notice biographique sur M. Povillon-Piérard*, par LACATTE-JOLTROIS, 1847, *Châlons*, pp. 12 et 13.

(2) Les *Mémoires* ou *Journal de D. Chastelain* ont été cités et reproduits par extraits pour certains points dans l'ouvrage intitulé : *Une vieille Cité de France, Reims, Monuments et histoire*, par H. BAZIN, 1900, in-4° illustré, pp. 401 à 405.

(3) *Biographie rémoise*, par H. DANTON, 1854, p. 20, notice sommaire sur D. Chastelain.

(4) Les *Bénédictins champenois de la Congrégation de Saint-Maur, originaires de l'ancien diocèse de Reims*, par D. Albert NOEL, béné-

§ 3. — Édition du Journal de Dom Chastelain.

Après avoir retracé sous leurs traits les plus saillants la vie et l'œuvre de notre patient bénédictin, il nous reste à présenter le classement selon lequel nous publions une partie de cette œuvre essentiellement rémoise.

En tête, prendra place, comme nous le disions plus haut, la notice de Lacatte-Joltrois, énumérant ses écrits dont nous préciserons le sort et la description dans un tableau plus étendu. Ce tableau formera l'analyse des papiers de D. Chastelain conservés à la Bibliothèque de Reims et permettra d'y recourir avec la sûreté et la précision désirables.

A la suite de ces préambules d'intérêt général, viendra le *Journal* proprement dit se déroulant dans son ordre chronologique de 1709 à 1782. Rédigé à une époque que l'auteur ne fixe pas (1), ce Journal est un récit, une revue rétrospective jusqu'au moment où il devient effectivement un journalier, fruit des observations quotidiennes écrites par l'auteur à dater de son retour définitif à Reims en 1766. Aux articles du Journal nous avons joint les mentions de faits notables que nous avons rencontrées çà et là en d'autres œuvres connexes, en les intercalant sous l'année qui en fut témoin. De la sorte, la suite des événements se présentera avec clarté et em-

dictin de la Congrégation de France, étude publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, 1895, t. XCVII, p. 179 ; on y trouve, p. 204, n° 5984, la matricule de *D. Pierre Catelain* (lisez *Chastelain)* profès à Saint-Remi de Reims, le 21 décembre 1727, âgé de 21 ans. La date de cette profession doit être reportée au 4 décembre d'après l'affirmation de D. Chastelain dans son Journal.

(1) « Sur le déclin de ses jours » dit-il en tête.

brassera presque sans lacunes toutes les années comprises dans ce long espace de près de trois quarts de siècle. Des notes indispensables éclairciront les faits obscurs, renverront aux autres sources, rectifieront ou corroboreront, s'il est besoin, les dates et les noms des personnages mis en scène (1).

Par ses souvenirs bien vivants, D. Chastelain avait pu remonter jusqu'aux années de son enfance et nous donner un récit circonstancié et fidèle de l'émotion qui s'empara de la ville tout entière, en 1712, lors de l'incursion de Growestein en Champagne. Il avait alors trois ans, et les faits se précisent pour la suite des impressions qu'il ressentit au milieu de sa famille, puis au collège des Bons-Enfants ou dans le tranquille abri que trouva sa piété au sein de la paroisse Saint-Étienne, enfin au noviciat de Saint-Remi où sa carrière se fixa à tout jamais à l'ombre des cloîtres bénédictins. Dès lors, comme nous le disions plus haut, sa vocation lui borna l'horizon, mais son coup d'œil sur le monde séculier fut encore vif et pénétrant : les fêtes comme les malheurs publics, les émeutes, les crises commerciales se succèdent sous sa plume aussi bien que les modifications qui s'opèrent dans la vie monastique.

Sans doute, il faut en convenir, notre bénédictin n'est pas à la hauteur des faits généraux ni du courant de la civilisation. S'il note les changements qui se produisent

(1) Il y a un certain nombre de notes émanant de D. Chastelain, et nous les signalons toutes à ce titre. Celles que nous avons ajoutées ne portent aucune indication. Nous avons aussi ajouté au texte plusieurs vues des abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, qui ne se trouvent pas dans le manuscrit et que nous devons au talent de M. E. Auger. Elles restituent l'aspect des lieux où vécut D. Chastelain et qu'il décrivit avec tant de soins.

dans les habitudes courantes et sous ses yeux, il ne sait rien des causes qui les amènent, ni surtout des graves problèmes qui agitent l'opinion et menacent la vieille France sous l'insouciante négligence des ministres aux prises avec les habitudes de l'ancien régime et des abus qui se perpétuent. Mais peu importe, si ce n'est pas avec D. Chastelain que nous pouvons raisonner de l'approche de la Révolution, c'est avec lui, du moins, que nous connaîtrons l'état vrai et naïvement raconté de la vie du cloître, de la vie de la bourgeoisie et du commerce de Reims dans le cours du XVIIIe siècle. Cela suffit à sa tâche, et lui vaut encore notre sincère gratitude.

On en jugera mieux encore par le détail contenu dans la dernière de ses œuvres, que nous publions à la suite du *Journal,* dans ses *Remarques sur la température, les années d'abondance et de disette, les différents prix du vin et du blé,* sorte d'enquête quotidienne, parallèle à ses mémoires et bien en rapport avec ses goûts et ses relations depuis sa jeunesse. Malgré l'attrait qu'exerçait ainsi sur lui le cours du temps présent, il savait remonter au temps passé, peut-être pour comparer et en tous cas pour s'instruire (1). A ses *Remarques*, il donne, en effet, un préambule rétrospectif d'après les Mémoires de Jean Rogier, et il fait remonter son estimation du vin de Reims jusqu'en 1328, au sacre de Philippe de Valois. Le prix du blé le touche autant que celui du nectar

(1) Pour contrôler et compléter, autant que possible jusqu'à nos jours, les *Remarques* de D. Chastelain sur la température et les produits de la vigne, nous avons joint en appendice l'analyse ou le texte de quelques extraits des registres paroissiaux et de trois relevés analogues dressés par un anonyme, par Hédouin-Rogier, l'aïeul de Pons-Ludon, et par P.-A. Dérodé-Géruzez, qui continua ses observations jusqu'en 1848.

champenois, par compassion sans doute pour les pauvres gens qui souffrirent tant de la famine à plusieurs reprises autour de lui. Nulle indication de remèdes à ces crises lamentables ne se fait jour dans sa statistique ; pas de traces de l'essor d'un progrès quelconque ne jaillit de son âme attentive surtout à la constatation du fait. Néanmoins, on sent qu'il vécut profondément de la vie de son temps et qu'il fut charitable pour ses compatriotes.

Tel est, dans son ensemble, le caractère de D. Chastelain et la portée morale et historique de son œuvre. Il est inutile de l'approfondir plus longtemps, il vaut mieux la parcourir et en juger sans autre préparation ni prévention d'aucune sorte, dans son texte qui ne manquera jamais de saveur pour les Rémois. Son langage, plein de bonhommie, contient naturellement beaucoup de tournures locales et d'expressions qui restent encore usitées dans le langage courant. Nous n'y avons rien changé, non plus qu'à l'orthographe en général, mais il nous a semblé inutile d'en faire l'objet de remarques particulières. Nous avons préféré appliquer nos soins à donner aux chercheurs de copieuses tables, l'une des matières, et l'autre des noms, qui grouperont tous les faits en les résumant et feront saillir les choses vraiment dignes de mémoire.

Henri Jadart.

Reims, le 7 décembre 1900.

ARTICLE SUR DOM CHASTELAIN

Par LACATTE-JOLTROIS (1)

« Châtelain (Dom Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Reims, le 15 juillet 1709, d'une des plus anciennes familles de cette ville, puisqu'il descendait de Jean Châtelain, l'un des six bourgeois qui furent chargés, en 1346, pour prendre soin des fortifications; fit ses études en l'Université de Reims, et profession dans l'abbaye de Saint-Remi le 4 décembre 1727; il dit sa première messe à Saint-Faron le 29 juin 1735; fut zélateur dans le monastère de Saint-Nicaise en 1736, et, en 1737 à Saint-Remi; sous-prieur à Saint-Vallery en 1738; sous-prieur à Saint-Crépin de Soissons en 1740, et, en 1742 à Saint-Nicaise jusqu'en 1745. Ensuite il occupa la même place à Saint-Germain; fut fait prieur d'Argenteuil le 24 novembre, même année, jusqu'en 1751; prieur de Saint-Basle en 1752; sacristain-trésorier et doyen de Saint-Remi depuis 1759 jusqu'en 1761. Il alla ensuite à Soissons où il resta jusqu'en 1766; qu'il revint à Reims et entra à Saint-Nicaise, où il fut fait sénieur et bibliothécaire, place qu'il garda jusqu'en 1769. Il essuya des tracasseries sans nombre dans cette place : « On me refusoit les clefs de la bibliothèque, dit-il lui-même dans un de ses mémoires; on m'enlevoit les livres qui m'étoient nécessaires pour l'histoire de Saint-Remi, que j'étois près de livrer à l'impression, etc. » En 1772, il accepta le sous-prieuré de Saint-Nicaise par reconnaissance pour Dom Amé, nommé cette

(1) Article fait d'après les mémoires et manuscrits de Dom Châtelain. (Note de LACATTE-JOLTROIS.)

année prieur (1); il se démit bientôt de cette place, et passa les dix-sept dernières années de sa vie dans ce même monastère, où il mourut le 26 février 1783 (2). Homme très estimable par sa grande piété, par son savoir et par les connaissances qu'il avait sur l'histoire de son pays. Il avait laissé plus de vingt recueils ou mémoires manuscrits qui sont en partie disparus.

« Le manuscrit le plus important est une *Histoire abrégée de l'église de Saint-Remi de Reims*, in-4° de 72 pages, suivie d'un cahier contenant les inscriptions, vers et épitaphes latines et françaises, pour servir de preuves à cette histoire, in-4° de 42 pages. Ensuite une *Relation de la Neuvaine de Saint-Remi*, ou *Relation de ce qui s'est passé à Reims, lors de*

(1) Antonius-Remigius Amé, presbyter, olim prior hujus abbatiæ nec non archimonasterii, functus vigesimâ secundâ die mensis decembris 1782, sepultus in conditorio navis majoris ecclesiæ *(Nécrologe de Saint-Remi de Reims,* notes annexes.) — D. Amé mourut peu de temps avant D. Chastelain, selon la mention les concernant l'un et l'autre : « Mort de Dom Pierre Châtelain, prestre et religieux de l'abbaye de Saint-Nicaise, le 26 février de cette année, et enterré le jour suivant au préau de la dite abbaye, à la même heure, le tout observé comme ci-dessus à la page précédente (mort de D. Amé) ; la messe fut célébrée en l'église de Saint-Remy pour le dit défunt le 3 mars et l'oraison dite pendant huit jours, suivant l'acte du concordat passé entre les deux communautés au mois de février de l'année 1776. » *Livre des événemens mémorables arrivés en l'église de Saint-Remy de Reims,* par Dom Sutaine, religieux bénédictin ; ms. autog. et inédit de la Bibliothèque de Reims, coté 1413, p. 229. *(Note de l'éditeur.)*

(2) L'inhumation eut lieu le lendemain dans le cloître de Saint-Nicaise. Voici l'acte de sépulture dressé à l'abbaye, en même temps que l'acte de décès : « Je, soussigné, sous-prieur de l'abbaye royale de Saint-Nicaise de Reims, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, certifie que le 27 février 1783, à dix heures et demie du matin, j'ai enterré dans le cloitre de cette abbaye Dom Pierre Chastelain, religieux de ladite abbaye, mort la veille à deux heures du matin. Furent présents les religieux de la communauté, et singulièrement Nicolas Hourelle, tonnelier, rue Barbâtre, et Jean-Antoine De la Rüe, perruquier au ban Saint-Remi, qui ont signé avec moi, après lecture faite, les jour, mois et an que dessus. *(Signé :)* Dom Gérardin, s.-pr., Jean-Antoine De Larüe, N^as^ Hourelle. » *(Registre des actes de sépulture de l'abbaye de Saint-Nicaise (1781-1783),* aux Archives de Reims.)

l'exposition du corps de saint Remi durant les neufs jours en 1757, in-4° de 24 pages. — En tout, pour ce manuscrit, 138 pages in-4°.

« Dom Châtelain était d'accord avec M. Jeunehomme, imprimeur, pour l'impression de cet ouvrage. Dom Mousseau, prieur de Saint-Remi, avait consenti avec les sénieurs d'en faire une partie des frais; il en avait même obtenu l'approbation de M. Demonty, docteur en théologie, censeur royal, le 1er mai 1767, et celle de fr. P. V. Boudier, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, le 27 décembre 1771; ces deux approbations sont en tête du manuscrit. Mais Dom Haudiquier, successeur de Dom Mousseau, a forcé Dom Châtelain à lui remettre le consentement de D. Mousseau qui était signé légalement; ce qui détermina D. Châtelain à ne plus penser à l'impression de cette histoire.

« Cet ouvrage est divisé en six chapitres :

« Le 1er traite de la vie de saint Remi, apôtre des Français, archevêque et patron de la ville de Reims. — Ce chapitre a été imprimé au commencement du livre des *Prières de saint Remi*, en 1773.

« Le 2e traite des différentes églises qui ont été bâties sur son tombeau.

« Le 3e est la description exacte de ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église de Saint-Remi.

« Le 4e traite du tombeau, de la châsse dans laquelle le corps de saint Remi était enfermé; de la sainte Ampoule et du bâton pastoral.

« Le 5e, des différentes translations et expositions qui ont été faites en divers temps de ce glorieux saint.

« Le 6e et dernier, des personnes qui avaient été inhumées dans l'église, dans le cloître, etc.... Cet ouvrage était dédié à MM. les lieutenant-général du Conseil et Échevins de la ville de Reims (1).

« Les autres manuscrits que nous avons de lui sont :

(1) Conservé complet et toujours inédit à la Bibliothèque de Reims.

« Son Journal, qui commence à l'année 1712 et finit en 1782; il y a peu de faits historiques; c'est un détail de ce qui lui était arrivé pendant sa vie. Il cite, au bas de la page 36 de ce Journal, son mémoire sur les saisons, les bleds et les vins en différentes années (1).

« Des notes biographiques sur les illustres bénédictins nés à Reims, et sur quelques autres personnes. On y trouve l'article de G. de Gifford, archevêque de Reims, qui est très bien fait. Ces notes pouvaient être plus complètes (2).

« Une relation du sacre du roi Louis XVI (3).

« Un mémoire pour le monastère de Saint-Nicaise, touchant le sacre du roi Louis XVI (4).

« Un mémoire sur la destruction de l'église et abbaye de Saint-Thierry (5).

« Un mémoire sur l'incendie du monastère de Saint-Remi; ce manuscrit est fort intéressant (6).

« Un autre : Choses remarquables arrivées en la ville de Reims depuis l'an 1755 jusque l'an [1768]. Il n'a guère de rapport qu'à quelques particularités arrivées à des jansénistes (7).

« Une histoire abrégée de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, qu'il présenta le 10 juillet 1770 à Mme Moët de Louvergni, abbesse de ce monastère. — Ce petit ouvrage n'est pas sans mérite (8).

(1) Recueil faisant l'objet de la présente édition.

(2) Notes qui se retrouvent entières au même dépôt.

(3) Relation aujourd'hui perdue. Elle n'a jamais dû entrer à la Bibliothèque de Reims. Une relation du sacre de Louis XV est intercalée dans l'édition du Journal.

(4) Mémoire qui a eu le même sort que la pièce précédente.

(5) Également perdu, perte très regrettable à raison du peu de renseignements que l'on possède sur la démolition des bâtiments de cette abbaye, anéantie en 1777 pour y créer la maison de campagne de l'archevêque de Reims.

(6) Publié plus loin en entier.

(7) Aussi publié dans le corps du Journal.

(8) Resté inédit dans les papiers de D. Chastelain à la Bibliothèque de Reims.

« Relation de la procession du suaire de saint Remi, etc., etc. (1).

« Dom Châtelain était plein de zèle et doué de bonnes intentions, mais il manquait de goût et s'attachait souvent à des futilités, et, quoique son histoire abrégée de l'église de Saint-Remi soit ce qu'il ait fait de mieux, il est pourtant vrai de dire que le public se serait cru en droit d'attendre quelque chose de mieux des bénédictins (2). »

(Article transcrit sur le texte de la *Biographie Rémoise*, manuscrit inédit de Lacatte-Joltrois, formant le t. III de son *Mémoire sur la ville de Reims*, pp. 88 à 90, conservé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims, n° 1534 provisoire.)

(1) Articles dont le détail est donné dans l'inventaire suivant.

(2) Pour en juger, il faudrait que le texte eût été imprimé. Malheureusement cette histoire ne put l'être par la prohibition du prieur de Saint-Remi. – Avis était donné cependant en 1773 de la prochaine impression par Jeunehomme de l'*Histoire et description de l'église Saint-Remi* par D. Chastelain dans les *Affiches de Reims* de Havé, 1773, p. 309.

INVENTAIRE ANALYTIQUE DU JOURNAL

et des Papiers divers de Dom CHASTELAIN

à la Bibliothèque de Reims

I. — Inventaire du Journal de Dom Chastelain.

Le recueil manuscrit de quarante-neuf feuillets portant au dos : JOURNAL DE D. CHASTELAIN, petit in-folio, coté 0 $\frac{899}{899}$ et relié en peau rouge, contient trois parties avec titres distincts :

I.

Journal de Dom Pierre Chastelain, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (f°s 1 recto à 25 verso). Entièrement de la main de D. Chastelain.

II.

Quelques choses mémorables arrivées en la ville de Reims, depuis l'an 1755 jusqu'à l'an 1768 (f°s 26 recto à 31 recto). Entièrement de la main de D. Chastelain. Une copie identique de ces événements se trouve reproduite à la suite de la *Relation de la procession du suaire de saint Remi en 1740*. (Voyez dans les papiers, art. XV.)

III.

Différentes collections. Recueil 4e. Mélanges extraits d'auteurs rémois, principalement de D. Marlot ; Remarques sur Reims ; Notes historiques diverses, etc. (f°s 32 recto à 49 verso). Ce dernier recueil est aussi entièrement écrit de la main de D. Chastelain (1).

(1) Dans sa *Description de Reims*, publiée en 1825, p. VII, Gérard Jacob-Kolb écrivait dans le chapitre des *Historiens de Reims :*

Ces trois parties ont été écrites à des époques différentes ; il y a des portions ajoutées à des intervalles plus ou moins grands. On remarque en particulier, pour le Journal, qu'il semble écrit couramment et comme d'un seul jet du début, en l'année 1709 (f° 1), à l'année 1765 (f° 17 recto), et qu'ensuite, jusqu'à la fin, en 1782, les mentions paraissent ajoutées périodiquement et modifiées ou surchargées par endroits. Les quatre derniers feuillets offrent ce qu'il appelle la « suite de mon Journal », c'est-à-dire des renvois aux années précédentes. Il se termine par une note sur D. Marlot et D. Pinchart.

Les *Quelques choses mémorables* sont également des événements à intercaler dans le Journal avec de plus amples détails. Il n'en est pas de même de quelques passages du dernier recueil appelé : *Différentes collections*. Ce sont des événements, la plupart antérieurs au XVIII[e] siècle, qui y sont relatés d'après des sources diverses et au courant de la plume, avec un caprice absolu et sans ordre. On y trouve aussi des pensées morales, des passages de théologie, des vers latins, etc. Cependant on y rencontre aussi des suites, notamment une série de remarques sur les prix du vin et des grains, les garnisons et les émeutes populaires à Reims, de 1709 à 1780, dont nous avons fait un chapitre d'appendice qui nous a paru très intéressant pour l'histoire économique de Reims (f[os] 40 à 45 verso).

Voici quelques exemples des citations poétiques de D. Chastelain :

Vers sur la goutte :

Tollere nodosam nescit medicina podagram.

Vers sur la mort :

Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

« Dom Chatelain, sous prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise en 1769, avait travaillé à des mémoires pour servir à l'histoire de Rheims (si on s'en rapporte au témoignage de l'*Almanach historique de Reims*, 1775, art. Saint-Timothée) ; on ignore ce qu'ils sont devenus.» On les retrouve à la Bibliothèque de Reims.

Vers sur la vie de l'homme :

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant :
Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.

Sur la vie de l'homme :

Vita mare est, res plena metu, plena tumultu,
Utraque, mortales, credite vita mare est.
Syrtibus infamis, scopulisque latentibus æquor
Infamis scopulis, est quoque vita suis (1).

Sentence du sçavant Joachim Camerarius, mort à Nuremberg, à l'âge de soixante-quatre ans :

Alterius non sit, qui suus esse potest,

c'est-à-dire qu'un homme qui sçait s'occuper, préfère toujours sa liberté aux avantages qu'on lui peut offrir. (*Éloge des hommes scavans*, t. 2, p. 349) (2).

Poésie sur le siège de Reims par les Anglois :

L'an mil trois cens cinquante et huit (3)
En décembre sept jours et huit
Fut la cité de Reims assise
La merci Dieu pas ne fut prise
Le roy anglois le siège y mit
Quarante jours, et rien ne lui fit (4).

Il s'y trouve, comme autres indications à noter : Voyage du Roy Henri IV à Reims en 1606 (f° 38 recto) ; — Différens imposteurs à Reims (f° 45 recto) ; — Remarques sur les aumôneries de Reims (f° 46 recto et verso) ; — et enfin le Jubilé de l'an 1776 (f° 48 recto à 49 verso), récit très détaillé qui termine le recueil.

(1) Poésie transcrite au f° 47 verso du ms. des *Différentes collections*, relié à la suite du Journal.

(2) Sentence écrite par D. Chastelain à la fin de sa copie de la Bibliothèque choisie.

(3) Selon l'ancienne manière de compter. (*Note de D. Chastelain.*)

(4) Cité dans le recueil : *Différentes collections*, f° 40 verso.

II. — Inventaire des Papiers de Dom Chastelain (1).

I.

Histoire abrégée de l'abbaye Royalle de Saint-Crépin le grand de Soissons, par D. Pierre Chastelain, religieux de la dite abbaye, 1766. — Petit in-f° de dix-huit feuilles en français, avec la liste des prieurs depuis l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur en 1647. (Cahier compris dans un même recueil avec les suivants.)

II.

Description de l'incendie de l'abbaye de Saint-Riquier, arrivé en l'an 1721. — San Richariensis incendii descriptio, anno 1721, facta per quemdam monachum, nomine D. Petrum Cresson. (Copie de D. Pierre Chastelain, sur huit pages, quatre feuilles in-f°, cahier.)

III.

Histoire abrégée de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, 1770, par D. Pierre Chastelain, religieux de Saint-Nicaise. (Cahier de seize pages, huit feuilles in-f°.) — En tête, épître à Mme de Louvergny, abbesse, et, à la suite de l'*Histoire abrégée*, catalogue des supérieures et abbesses du monastère, depuis Marie de Braye, en 1220, jusqu'à Marie-Magdelaine Cocquebert, élue en 1740 (2). (Cahier de huit feuilles en tout.)

(1) Bibliothèque de Reims, cabinet des Manuscrits. Nos 1375, 1420 et 1421 du classement provisoire, 1896-99. Recueils en liasses.

(2) Parmi ces abbesses, deux étaient sœurs de Colbert, ce qui attira les bienfaits du grand ministre sur cette maison, ainsi que l'établit une donation encore inédite. Pièce signée par Colbert (J.-B.), ministre, secrétaire d'État, et Marie Charron, sa femme, datée à Paris du 11 juillet 1679. — Signature et acceptation des religieuses de Sainte-Claire, parmi lesquelles Claire et Agnès Colbert, du 4 septembre 1679. Sept pages et demi in-f° pour les deux actes : Don de cinq cents livres de rente au couvent de Sainte-Claire de

IV.

Argenteuil. — L'abbaye de Notre-Dame d'Argenteuil fut fondée pour des filles, longtemps avant la fin du VIIe siècle. (Notice sur l'abbaye, son origine, sa description, etc., deux feuilles, quatre pages écrites.)

V.

Histoire de la dame inconnue, 1681, et autres pièces (1). (Cahier de neuf feuilles ou seize pages écrites.)

Cette relation d'une aventure singulière, arrivée à Reims de 1681 à 1683, fut copiée par D. Chastelain sur un manuscrit contemporain. Il en existait une autre copie en 1769 dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Nicaise, laquelle a disparu depuis. La dame inconnue, dont il est question, s'appelait Magdelaine de la Singe, veuve de Messire Antoine, marquis de Châtillon, et était originaire de Savoie. Elle fit à Reims de nombreux dupes, notamment M. Lempereur, curé de Saint-Hilaire et chapelain bibliothécaire de l'église métropolitaine ; elle continua pendant tout son séjour jusqu'à son arrestation, le 17 mai 1683. Elle fut condamnée, le 12 juin suivant, au carcan, au fouet et à la marque par le présidial de Reims. (Copie de D. Chastelain.)

Reims. Le souvenir du don sera perpétué par la pose d'une lame de cuivre que les donateurs feront poser dans le chœur de l'église. Cette pièce est indiquée en ces termes dans le *Bulletin d'autographes* (Noël Charavay), juillet 1900, n° 45,880, p. 20, et elle a été acquise par la Bibliothèque de Reims au prix de 10 fr. et déposée parmi les autographes de cette Bibliothèque, enfin publiée dans le t. CV des *Travaux de l'Académie de Reims,* au cours d'une notice sur la Maison natale de Colbert.

(1) Publiée dans un recueil paru sous ce titre : *L'Art de plumer la poule sans crier*, Cologne, 1710, in-12°; et réimprimée par Brissart-Binet dans la *Bibliothèque de l'amateur champenois*, Reims, 1854, pet. in-12. — *(Catalogue du Cabinet de Reims,* t. III, 1894, p. 292, n° 603.)

VI.

Avis aux curieux. Bibliothèque choisie. Pamphlet célèbre, écrit et publié contre le chapitre métropolitain de Reims en 1759, attribué à Nicolas Bergeat, l'un des chanoines, et condamné à la suppression. On y trouve soixante-un articles, comprenant les titres supposés d'autant d'ouvrages burlesques ou satiriques que l'on attribue aux membres du chapitre : il en est de facétieux simplement, mais il s'en trouve aussi de scandaleux et d'outrageants pour ces personnages. On s'explique l'indignation que causa ce mordant pamphlet. (Copie par D. Chastelain en trois feuilles, et copie incomplète d'une autre écriture, une feuille.)

VII.

Mélanges littéraires, pièces et documents divers, quatre feuillets en huit pages écrites, tous copiés par D. Chastelain (sans titre).

On y trouve : 1° épitaphe de Jean Godinot, par l'abbé de Lattaignant et indication de l'épitaphe par l'abbé de Saulx, gravée sur sa tombe ; — 2° liste des religieux bénédictins nés à Reims et compris par D. Tassin dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, avec les noms « d'autres religieux qu'on pourroit ajouter aux précédents » ; — 3° épître de M. Saint-Étienne, copiée sur l'original appartenant à l'église Saint-Étienne de Reims, en 1772 (1) ; — 4° inscription faite par le fils du ministre Walpole à son retour de Rome en Angleterre, à la gloire du pape Benoît XIV ; — 5° extrait d'un missel de l'abbaye de Saint-Remi, imprimé en 1556, légendes des mois de l'année, dédicace à Dom Pierre

(1) Voir cette épître donnée avec les variantes des manuscrits d'Amiens, de Sens et de Berru, d'après le chanoine Lacourt, et avec le chant, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, lecture de M. l'abbé Bandeville, t. IX, pp. 142 à 158.

Ribaille; — 6° notes diverses sur la peste, la fontaine minérale, l'arrivée et le départ des Jésuites de Reims, les biens qu'ils y possédaient ou tentaient d'y posséder.

VIII.

Extrait « du tome III de l'*Histoire de Reims* en françois, par D. G. Marlot, laquelle se conserve manuscrite en la bibliothèque de Saint-Nicaise ». Sacre de Louis XIV, 1654, pp. 577 et 578. (Copie de D. Chastelain sur deux feuillets, in-f°, trois pages écrites.)

IX.

Vita D. Nicolai de Cusa, ex Joan. Trittenhemio. (Copie d'une autre écriture que celle de D. Chastelain, en six feuillets in-4°.)

X.

1781. — *Question importante sur la Dixme* (culture des sainfoins). Sur le provisoire appointé à mettre pour le sieur Doriot l'aîné, laboureur à Reims, intimé et défendeur, contre le chapitre de l'église métropolitaine de Reims, appelant et demandeur. (Copie d'un factum imprimé chez Delaguette en 1781, par une autre main que celle de D. Chastelain, dix feuillets, in-4°.)

XI.

Règlements pour les monastères de Saint-Remy et de Saint-Nicaise, faits au chapitre général tenu à Saint-Benoist-sur-Loire en l'an 1669. (Quatre pages in-f° d'une autre écriture que celle de D. Chastelain.)

XII.

Du droit d'un religieux à toute place et dignité dans un monastère. (Des droits et prérogatives des religieux de Saint-Nicaise.) Mémoire de consultation signé *Pierles,* délibéré à

Paris le 23 mars 1765. (Quatre pages in-f° d'une autre écriture que celle de D. Chastelain.)

XIII.

Reims. Hommes célèbres tant parmi les religieux de Saint-Remi que ceux de Saint-Nicaise. En tête : *Noms et gestes de quelques hommes célèbres de Reims ou qui ont demeuré à Reims.* (Ms. de dix feuillets in-4° de la main de D. Chastelain.)

On y trouve des notices sur D. Jean Lespagnol, D. Jean Ravineau, D. Oudard Bourgeois, D. Jacques-Christophe Bourgeois, Guillaume Giffort, archevêque de Reims, Henri Cauchon de Maupas, évêque d'Évreux, D. Guillaume Marlot, D. Augustin Soüin, bénédictins divers des familles Cauchon, Colbert, Cocquebert et Chastelain, D. Nicolas Briotin, D. Michel Chertemps, D. Claude Delaunois, D. Mathieu Ravineau, D. Jean Frizon, D. J. Saubinet, D. A. Dauphin, D. J. de l'Hôpital, D. Nicolas Le Cointre, D. Ponce Pinchart, D. Jacques Bignicourt, D. Élie Maillefer, et plusieurs autres notices sommaires.

XIV.

Necrologium archimonasterii sancti Remigii Remensis, transcriptum et reparatum annis 1758 et 1759, curâ et opere fratris Petri Chastelain, ejusdem archimonasterii decani, thesausarii, et sacristæ (945-1778).

Très curieux recueil de vingt-trois feuillets, entièrement de la main de D. Chastelain, qui a écrit sur le recto du premier feuillet : « Copié sur l'original par moy fr. P. Chastelain, en l'année 1757 », et en a continué les notices d'après les renseignements officiels jusqu'en l'année 1778. Toutes les notices sont en latin. Une page le complète (f° 23 verso) jusqu'en 1821, de la main de Povillon-Piérard, possesseur du manuscrit,

qui l'a laissé à la Bibliothèque de Reims. — Ce nécrologe a une véritable valeur historique et il est peu connu (1).

XV.

Copie bonne de la *Relation de la procession du suaire de saint Remy* (2), « faite le dix-huit aoust mil sept cent quarante, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce saint, la cessation des pluyes continuelles et un temps plus favorable pour la moisson et les vandanges », tirée des mémoires de Dom Remy Hibert, trésorier et sacristain de Saint-Remy en ce temps.... à la suite, chronique rémoise de 1755 à 1760. (Ms. in-f° de douze feuillets, copié de la main de Dom Chastelain.) Les quatre derniers feuillets contiennent une chronique locale donnée plus haut dans le corps du Journal et intitulée : *Choses remarquables arrivées à Reims les années suivantes* (1755-1768).

XVI.

Relations de l'incendie de l'abbaye de Saint-Remy, le 15 janvier 1774. — Ces relations sont au nombre de trois : la première (petit in-4°, quatre feuillets) ne paraît pas être de la main de D. Chastelain (3); elle est suivie d'une notice des incendies antérieurs de l'abbaye, également d'une autre main ; — la deuxième relation (cinq feuillets in-f°) est de la main de D. Chastelain et paraît tout à fait personnelle ; son texte, pour ce motif, a été reporté intégralement dans le Journal

(1) Une excellente analyse en est donnée par H. Loriquet dans son *Catalogue des manuscrits* de la Bibliothèque de Reims, t. I, 1900, p. 442. N° 348.

(2) D'après une note de Povillon-Piérard, cette copie est de D. Chastelain lui-même.

(3) C'est cependant elle qui figure dans le tome I de la *Chronique de Champagne* comme étant l'*Histoire secrète* composée par Dom Chastelain, p. 114.

donné plus haut ; — la troisième relation, intitulée : *Histoire secrète de l'incendie de Saint-Remi*, (deux feuilles grand in-f°) ne paraît pas être de la main de D. Chastelain, bien qu'une note de Louis Paris la lui attribue au-dessous du titre, et qu'elle ait été reproduite, de même sous son nom, dans la *Chronique de Champagne* (1837, t. I, pp. 105 à 118).

XVII.

Histoire abrégée de l'église de Saint-Remi de Reims et des raretés que l'on y voit, avec une relation de la neuvaine de saint Remi, faite en mil sept cent cinquante sept, par Dom Pierre Chastelain, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, avec approbation et privilège du Roy.... Suivie de remarques sur la neuvaine et l'exposition de la châsse de Saint-Remy faite le 16 juin 1757. (Ms. in-4° de quatre-vingt-dix-sept pages, entièrement de la main de D. Chastelain.)

Cette *Histoire abrégée de l'église de Saint-Remi et des raretés que l'on y voit, avec une relation de la neuvaine de saint Remi, faite en mil sept cent cinquante sept,* est bien l'œuvre personnelle de Dom Pierre Chastelain, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui devait paraître avec approbation et privilège du Roy.

Le travail, qui était prêt pour l'impression et avait reçu les approbations nécessaires pour sa publication, ne vit point le jour par la révocation que D. Haudiquier, prieur de Saint-Remi, signifia à D. Chastelain, de l'autorisation précédemment accordée par Dom Mousseau, prieur précédent (1771). M. Povillon l'eut en mains et s'en servit pour écrire une histoire détaillée de l'église et de l'abbaye de Saint-Remi. Il l'annota par endroits. Le manuscrit est maintenant à la Bibliothèque de Reims. M. Prosper Tarbé s'en servit aussi beaucoup pour ses sépultures de Saint-Remi. Il a surtout été utilisé pour la *Monographie de l'abbaye et de l'église de Saint-Remi de Reims*, par l'abbé Poussin, *Reims*, *Lemoine-Canart*, 1857,

vol. in-8° de deux cent soixante dix neuf pages, avec huit dessins par E. Leblan.

L'ouvrage de Dom Chastelain est précédé d'une table, des chapitres et articles, ainsi détaillés :

Chapitre Ier. — De la vie de saint Remi, apôtre des Français.

Chap. II. — Des différentes églises de Saint-Remi.

Chap. III. — Description exacte de ce qu'il y a de plus remarquable dans l'église de Saint-Remi.

Chap. IV. — Tombeau et châsse de saint Remi.

Chap. V. — Des différentes translations, expositions et processions du corps de saint Remi.

Chap. VI. — Des sépultures qui sont dans l'église de Saint-Remi, dans le cloître ou aux environs.

Article 1er. — Des sépultures des rois, des reines et des grands seigneurs.

Art. 2. — Des sépultures des archevêques de Reims.

Art. 3. — Des sépultures des abbés réguliers de Saint-Remi ; — Catalogue des abbés réguliers de Saint-Remi ; — Catalogue des abbés commendataires de Saint-Remi.

Art. 4. — Des sépultures de plusieurs personnes de considération.

Voici un spécimen de la manière dont le sujet est traité :

Extrait du chapitre VI, p. 55 :

1404. « Devant la porte méridionale par où on monte au tombeau, on voit la tombe d'un vénérable prêtre nommé Eustache qui avoit fait décorer l'ancienne châsse de saint Remi ; son épitaphe s'y trouve encore, il est mort en 1270 ; assez près est celle d'Ade de Ventelay, décédée en 1270, et celle de Arnoul le Charlier de Gerson, mort le 14 septembre 1404.

« Vers le même endroit est inhumé Thierry de Raunay, phisicien, c'est-à-dire médecin du roy Philippe-le-Bel, qui décéda au mois de janvier 1304 ; son épitaphe se trouve en latin sur sa tombe.

« Au bas de l'église et au pied de la tour méridionale, on peut lire une épitaphe assez curieuse, mais en vers latins peu

corrects ; elle est d'une dame pieuse nommée Guiburge, morte en 1220 (1). »

XVIII.

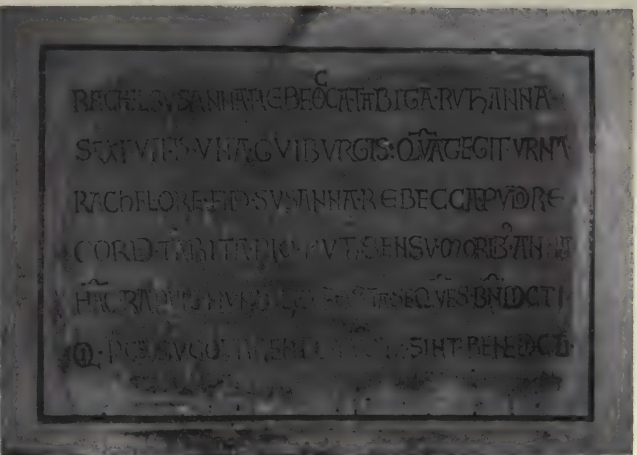
Histoire abrégée de l'église de Saint-Remi de Reims et des raretés que l'on y voit. — Relation de la neuvaine de saint Remy ou *Relation sur ce qui s'est passé à Reims en la cérémonie de l'exposition du corps de saint Remy, durant neuf jours consécutifs, en l'année mil sept cent cinquante sept. — Prières latines et françaises que l'on récite devant le tombeau du même saint*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. (Ms. in-4° de vingt-neuf feuillets, entièrement de la main de D. Chastelain, préparé pour l'impression, avec avertissement en tête et dédicace de l'imprimeur aux lieutenant, conseillers, échevins et bourgeois de la ville de Reims.) L'édition n'en a jamais été faite. Il en existe une copie moderne (vers 1860), annexée à l'original aux manuscrits de la Bibliothèque de Reims (cahier petit in-4° cartonné de quarante-deux feuillets écrits).

Le texte de cette *Histoire de l'église de Saint-Remi* est le même qu'à l'article précédent, et contient les mêmes matières avec plus de ratures et de surcharges, ce qui indique un travail de plus en plus corrigé et soigné pour la publication. Les approbations furent apposées sur le cahier mis au net, à Paris, le 3 mai 1767, par M. de Monty, docteur en théologie, censeur royal, et le 27 décembre 1771 par D. Boudier, supérieur général de la congrégation.

XVIII bis.

Histoire abrégée de l'église Saint-Remy de Reims. (Copie moderne (vers 1860), cahier de quarante-deux feuillets écrits, format petit in-8°.)

(1) Cette épitaphe fort curieuse, l'une des rares survivantes dans l'église (croisillon Nord), a été reproduite en phototypie, d'après un cliché de M. le Dr Bagneris. Elle ne figure que dans le volume tiré à part des *Travaux de l'Académie de Reims.*



Phototypie J Royer, Nancy.

ÉGLISE SAINT-REMI DE REIMS

INSCRIPTION DU XIIIe SIÈCLE

Epitaphe de Guiburge

La copie s'arrête après la description des tapisseries de la vie de saint Remi, dont elle donne toutes les légendes.

XIX.

Inscriptions, vers et épitaphes latines et françoises pour servir de preuves à l'*Histoire abrégée de l'église de Saint-Remi de Reims*, colligées et mises en ordre par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (1). A..., chez..., MDCCLXX. Avec approbation et privilège du roy. (Ms. in-4° de quarante-deux feuillets, entièrement de la main de D. Chastelain et destiné à servir de preuves, comme dit le titre, au recueil précédemment indiqué sur l'*Histoire de l'église Saint-Remi*, et non encore édité (2). — A la suite des *Inscriptions*, etc., se trouve (f° 29 recto à la fin) un double de la *Relation de la neuvaine de saint Remi en 1757*, déjà indiquée plus haut.

XX.

En dehors du recueil des papiers de D. Chastelain, à la Bibliothèque de Reims également on trouve d'autres écrits de lui :

« Registre contenant les choses mémorables arrivées tant au spirituel qu'au temporel en cette abbaye et archimonastère de Saint-Remy de Reims, depuis le commencement de l'année mil six cens quarente trois. » (Registre in-f°, couvert en parchemin, finissant en l'année 1761, où les mentions, depuis l'année 1757 jusqu'en cette dernière année 1761, ont été

(1) Ce recueil d'inscriptions est l'un des plus précieux que nous connaissions pour l'épigraphie rémoise et même pour l'histoire générale. Il n'en a été publié qu'une trentaine de textes dans la *Monographie de Saint-Remi*, par l'abbé Poussin, 1857, pp. 257 à 276, et dans la *Description de Saint-Remi*, par Lacatte-Joltrois, revue par l'abbé Cerf, 1868, pp. 185 à 197.

(2) Au revers du titre se trouvent un avertissement en vue d'une publication, et, au-dessus, une copie d'approbation datée du 1er mai 1767 et signée de Monty, censeur royal.

écrites par D. Chastelain, sacristain de l'abbaye (f[os] 134 verso à 135 verso).

XXI.

Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Nicaise : « Il faut lire dans l'*Almanach de Reims,* imprimé en 1772, *Précis historique sur l'église de Saint-Nicaise,* composé par D. Philibert Leauté, décédé à Saint-Nicaise le 11 décembre 1779. On n'a point trouvé, parmi ses écrits, la deuxième partie du susdit précis. On peut y travailler par le moyen de l'*Histoire de Reims,* par D. Marlot, en françois. » (Ms. de la main de D. Chastelain, de douze pages grand in-4°, plus quelques notes, quatre pages sur Jovin, conservé dans la liasse sur l'église Saint-Nicaise.)

XXII.

État des cures dépendantes de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. (Ms. de la main de D. Chastelain de quatre feuillets grand in-4°, dans la même liasse.)

XXIII.

Notes sur Saint-Nicaise. « Extrait d'un manuscript de l'abbaye (par D. Marlot) sur la discipline qui y était suivie. » — (Baux avec la Sainte-Chapelle, recette de la manse abbatiale, etc.), cinq pages in-f°.

(Bibliothèque de Reims, cabinet des manuscrits, 1900.)

III. — Provenance des manuscrits de D. Chastelain.

On trouve dans l'*Histoire de l'église Saint-Remy de Rheims,* par Povillon-Piérard, ms. in-4°, t. II, 1817, pp. 23 à 43, une notice sur Dom Pierre Chastelain, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui explique la provenance et la

conservation de ses manuscrits à la Bibliothèque de Reims(1).

« Cette notice, dit l'auteur, est extraite ou composée d'après son Journal par Povillon, auteur de ce manuscrit, lequel a sçu rapporter avec précision et netteté tout ce qu'il est possible et nécessaire de savoir de la vie et des principales actions de ce bon religieux et des plus notables événemens de son tems. »

A la fin, se trouve un naïf éloge rimé, sorte de dédicace à la mémoire du bénédictin :

A Dom Pierre Chastelain.
O toi de cet écrit l'ornement et la gloire,
Studieux Chastelain, je dois à ta mémoire
En consacrer le prix ; tes soins l'ont mérité :
Mais si ta modestie et même ta bonté,
A mes faibles essais décernent la couronne,
Qu'elle ombrage plutôt le front de ta personne ;
Ou, si le même goût nous vaut le même honneur,
Je ne veux y cueillir que la plus simple fleur.

POVILLON.

Nous lisons dans le cours de la notice (p. 40) que « D. Chastelain remit son âme à Dieu le 16 février 1783, vers les onze heures du soir, et dans les bras de M. Enguerrand (lisez Engrand), son confrère et son ami, qu'il chargea de ses dernières volontés, et auquel aussi il légua ses manuscrits qu'il lui permit de prendre dans la bibliothèque de la maison, où il les avait placés lui-même quelque temps avant sa mort ».

Plus loin, en note sous la notice sur Dom Henri Engrand, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort à Reims le 10 octobre 1823, Povillon ajoutait : « C'est à M. En-

(1) Sur l'achat de tous les manuscrits de Povillon-Piérard pour la Bibliothèque de Reims en 1835, au prix de 4 à 5,000 francs, voir la notice publiée sur lui par LACATTE-JOLTROIS en 1847, p. 12, et les *Notes et documents pour servir à l'histoire de la ville de Reims*, par M. DE SAINT-MARCEAUX. 1853, p. 211.

grand que je dois la propriété des manuscrits de Dom Pierre Chastelain, son confrère; c'est par la reconnaissance que je lui en ai, que je lui consacre dans ce manuscrit une place à côté de son confrère par la notice biographique que j'y insère, et qui a été rédigée par M. Géruzez, ancien génovéfain, et professeur au Collège royal de Rheims. Cette notice se lit dans l'*Annuaire de la Marne* en 1824 (1). »

(1) Page 298. — Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. III, 1894, p. 16.

JOURNAL
DE
DOM PIERRE CHASTELAIN

Bénédictin Rémois

1709-1782

JOURNAL *contenant certains faits mémorables arrivés pendant la vie de Dom Pierre Chastelain, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur* (1).

1709-1782.

Ce n'est point, j'ose l'assurer, par ostentation, mais par le seul désir de me rappeler à moi-même sur le déclin de mes jours ce que j'ay pu voir, dire, faire, et entendre depuis que Dieu m'a donné quelque connoissance, que j'entreprends d'écrire ce présent journal. Je prie celui entre les mains de qui il tombera après mon décès de l'examiner, ou le faire examiner, et si il trouve, ou si l'on trouve qu'il puisse être de quelque utilité, de le mettre parmi les manuscripts de la bibliothèque de S[t] Remi, ou de S[t] Nicaise de Reims, ou de le livrer aux flammes, si l'on juge qu'il ne soit pas digne de voir le jour, ou d'être lu et consulté.

1709.

Je suis né à Reims en Champagne le 15[e] et baptisé dans la paroisse de S[t] Étienne le seizième jour du mois Famille.

(1) Titre donné par D. Chastelain lui-même à son recueil.

de juillet mil sept cent neuf, de François Chastelain et d'Elisabeth Le Febvre, mes père et mère mariés ensemble (1), l'un et l'autre d'honnête famille, et mon père surtout d'une des plus anciennes de la ville, puisqu'après la malheureuse bataille de Crécy, donnée le 26 aoust 1346, le roy Jean, qui depuis peu avoit ordonné aux échevins de Reims d'en continuer les fortifications, leur ordonna encore la même chose par un nouvel arrêt, et qu'en conséquence les habitans, selon que Marlot le raporte au tome 2 de son histoire de Reims (2), nommèrent six d'entre eux pour en prendre soin (3), sçavoir : Remi Cauchon et Pierre de Bezannes, échevins, Robert de Chaumont et Thomas Le Poix, bourgeois de l'échevinage, *Jean Chastelain*, et Pierre le Cat, bourgeois du chapitre ; et que j'ay ouy dire à mon père que ce Jean Chastelain étoit un de ses ancestres, comme il l'avoit appris par la tradition.

Mon grand père s'appeloit Thierry Chastelain, étoit tonnelier, courtier ou commissionnaire de vins. Il avoit épousé le 3 juin 1661 Remiette Briquet en l'église paroissiale de Saint-Pierre. Il est décédé le 26 novembre

(1) *Extrait du Registre de la paroisse de Saint-Étienne de Reims*, 16 juillet 1709 :

« Du seize desd. mois et an, je prêtre, chappelain de cette paroisse, ay baptisé un fils de Me François Chatelain et de Elizabeth Lefebvre, ses père et mère de cette paroisse, mariez ensemble, auquel on a imposé le nom de Pierre. Le parrain Monsr Pierre Prud'homme, la marraine Margueritte Lefebvre qui ont signé. *(Signé)* N. Malot, Margueritte Lefebvre, Prudhomme, — François Chattelain. »

(2) Marlot, *Hist. de Reims*, t. II, p. 646, ad an. 1374. *(Note de D. Chastelain.)*

(3) Marlot prétend que c'est cette nomination qui a donné lieu à l'établissement du conseil de ville. *Ibid.*, p. 646. *(Note du même.)*

1706 âgé de 72 ans, et a été inhumé au cimetière de ladite paroisse. Ma grande mère est morte chez mon père, qui alors étoit fabriquant de laines vis à vis la paroisse de S[t] Etienne, le 1[er] septembre 1721, agée de 85 ans et quelques mois, et aveugle depuis six ans, et a été enterrée, comme elle l'avoit demandée, auprès de son mari, au cimetière de S[t] Pierre.

Mon père étoit né le 19 may 1665. Il fut baptisé en la paroisse de S[t] Etienne (alors on baptisoit communément aux paroisses des parreins), le 7 juin de la même année (1), et est mort le 19 février 1737, âgé de 72 ans, en sa maison vis à vis S[t] Etienne et a été inhumé au cimetière de ladite paroisse (2).

Ma mère, fille de Noël le Febvre et d'Elizabeth Meigret, fabriquant, étoit née le 8 may 1672. Elle fut baptisée à S[t] Etienne, est décédée le 17 mars 1725, âgée de 53 ans, et enterrée au cimetière de la même paroisse.

Le landemain que je suis né, j'ay eu le bonheur d'être

(1) Extrait du registre de 1665 pour la paroisse Saint-Étienne : « Le 7[e] (juin) a esté baptisé François, fils de Thiery Chastelain et de Remiette Briquet. Parrain François Chastelain; la marrine Magdelaine Lardenois. *(Signé)* François Chastellain. » *(Registres de l'État-civil aux Archives communales de Reims.)* — L'observation de D. Chastelain sur l'usage de baptiser hors de la paroisse des parents est très intéressante et s'applique à beaucoup de cas sur lesquels on hésitait à fixer le lieu natal hors de la paroisse du baptême.

(2) Extrait du registre paroissial de Saint-Étienne pour 1737 : « Cejourd'huy dix-neuvième des mesmes mois et ans, est décédée en cette paroisse M[r] François Chastelain, âgée de soixante-traise ans, lequel a esté inhumée le même jour au cimetière de cette église avec les cérémonies ordinaires, en foi de quois, j'ay, prêtre vicaire de cette paroisse, signé le présent acte avec les témoins qui sont les fils et les frères du défunt. *(Signé)* Jean Baptiste Remy Chastelain, chap. de S[t] Thimoté, — Jean Chastelain, — M. Peltier, — Nicolas Jouette, — Maquart. » *(Ibidem.)*

baptisé en l'église de S[t] Etienne, par M. Malot, prêtre et chapelain de ladite église, mon parrein fut M[r] Pierre Prudhomme, marchand (ensuite conseiller et échevin de la ville, charge ou dignité dont il étoit revêtu lors du sacre de Louis XV en 1722), et Marguerite Le Febvre, son épouse, nièce de ma mère; laquelle est décédée quelques années après et le dit s[r] Prudhomme a épousé en secondes noces une des filles de M[r] Lacaille, marchand de Reims.

Ormes. Aussitôt ma naissance et mon baptême, on me mit en nourrice au village d'Orme (1), chez un nommé Louis Dravigni, vigneron et chantre de la paroisse. Lui et sa femme étoient de bons chrétiens qui ont vécu jusqu'à l'âge de 80 ans. Depuis que je me suis fait religieux, ils n'ont pas manqué de me venir voir tous les ans quand je demeurois à Reims, et ce jusqu'à leur décès.

1712.

Grovestein. A peine eu-je atteint l'âge de trois ans, c'est-à-dire au mois de juin 1712, que Grovestein, partisan de la république de Hollande, vint jusqu'aux portes de Reims. C'étoit un dimanche (2). Tout le monde étoit alors aux messes de paroisses. J'y étois moi-même avec ma mère et mes sœurs. Lorsqu'on sonna l'allarme à la ville, on

(1) *Ormes*, commune du 1[er] canton de Reims, à 4 kil. de cette ville.

(2) Cette relation de D. Chastelain sur le passage de Growestein a déjà été publiée, avec d'autres pièces relatives à cette aventure, et réunies par Louis Paris, dans la *Chronique de Champagne*, 1837, t. I, pp. 120 à 129, pour accompagner son curieux récit : *Growesteins ou les souvenirs de mon oncle. Ibidem,* pp. 53 à 62. — Voir aussi plus loin la relation de J. Horquette, curé de Saint-André de Reims, p. 184.

commençoit le prône. Un particulier, Jean Gérard, alors entra dans l'église en criant : « Les ennemis sont à la porte de la ville. » Le prédicateur descendit de chaire. On acheva la messe, je ne puis dire comment. Presque tout le monde sortit de l'église ; on me ramena à la maison paternelle qui étoit devant la paroisse, et à peine y fus-je arrivé que je vis descendre dans le puit l'argenterie et l'étain qui étoit chez nous. Le souvenir m'en est toujours demeuré imprimé dans l'esprit, aussi bien que ce que je vais écrire.

Mon père se munit d'une épée et d'une pertuisanne pour aller recevoir le commandement à la maison de ville, et faire la garde avec ceux de sa connetablie. Tout petit que j'étois, je fus touché de ce spectacle, je versay des larmes, attendri sans doute par celles que je voyois verser à ma bonne mère et à mes quatre sœurs, et je m'écriay, comme elles me l'ont repetés plusieurs fois depuis : « Mon père, mon père, n'allez pas à la guerre ! »

Aussitost que mon père fut sorti, nous vimes arriver de la campagne nos vignerons et autres gens de connoissance, les uns trainants des bouriques chargées de leurs enfants et de leurs meilleurs effets, et les autres les portant eux mêmes dans des paniers et des hotes. On en logea le plus qu'on put chez nous. Toute la ville en étoit remplie. En un mot, c'étoit un trouble et une agitation générale qui dura jusqu'au lendemain matin qu'on reçut des nouvelles certaines que Grovestein et ses gens étoient venus jusqu'à Neufchatel (1) et n'avoient pas

(1) *Relation du passage de Growestein à Neufchâtel (Aisne)*, et *notice* sur la suite de son expédition, par M. l'abbé Cerf, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXVII, pp. 208 à 221. — Déjà la veille de son incursion à Neufchâtel, le major hollandais avait signalé par des excès son passage en Thiérache. Voir l'ar-

passé la rivière, ny au bac à Berry, ny à Pont à Vert, comme on avoit dit ; mais qu'ils s'étoient éloignés de Reims par un autre chemin (1).

Alors les bourgeois se tranquillisèrent et les gens de la campagne s'en retournèrent chez eux, et on retira des puits l'argenterie et les effet qu'on y avoit jettés (2).

J'ai ouï dire que Mr de Mailly, archevêque de Reims, et M. Hachette, lieutenant de ville, avoient été se refugier tous les deux chez les jésuites aussitôt qu'on eut

ticle : *Ravages des partisans de Growestein à l'hôpital de Vervins, le 11 juin 1712*, récit publié par le recueil *La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, t. IX, 1883, p. 44, dans une analyse des archives de l'hôpital de Vervins, par M. Mennesson.

(1) L'alarme avait été de suite donnée officiellement dans toute la région : « L'intendant donne avis (au conseil de ville d'Épernay) qu'un parti ennemi a paru du côté de Reims ; arrêté qu'il sera fait un dénombrement des habitants d'Épernay propres à porter les armes : 300 hommes trouvés en état de servir (15 juin 1712). » *Registre des Conclusions du Conseil de ville d'Épernay*, 1698-1736, f° 80, analyse donnée dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives communales*, rédigé par P. Pélicier, archiviste, 1900, page 1.

(2) Voici une relation analogue à celle de D. Chastelain, écrite à la même date en l'abbaye de Saint-Remi : « Au mois de juin 1712, un parti ennemi au nombre d'environ 2,500 h., conduit par le major général Grovestein, gouverneur de Bouchain, fit une incursion en Champagne. Il arriva le 12 — jour de Dimanche à Neufchâtel, les habitans aiant donné passage sur leurs ponts, ils donnèrent l'allarme à la ville de Reims et pillèrent les villages le long de la rivière de Suippe jusqu'à Ste Menehoud, passèrent la Meuse près de St Mihel et ravagèrent et brûlèrent plusieurs villages dans le païs Messin. — Ce général fut fait prisonnier à la prise de Bouchain au mois de novembre suivant et se rendit à Reims et ensuite à Chartres par ordre de la Cour. » *Livre des choses mémorables pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, 1624-1764, ms. de la Bibl. de Reims, f° 60, v. — Sur Growestein, ramené prisonnier à Reims, voir les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, Hachette, 1856, t. V, p. 376.

répandu la nouvelle qu'un parti ennemi étoit presque aux portes de Reims (1).

1713.

Je ne marqueray point ici le trouble que causa dans Reims la nouvelle de la Constitution *Unigenitus,* donné par le pape Clément XI contre le livre de Réflexions du P. Quesnel sur le Nouveau Testament (2); j'étois en ce temps là trop jeune et incapable même d'en entendre parler; ce que je puis dire, c'est que je me souviens parfaitement bien que j'étois à la messe de paroisse un Dimanche qu'on lança excommunication contre les ecclésiastiques qui ne voulurent pas la recevoir et les curés qui refusèrent de la publier; et que la plus part des paroissiens de S[t] Étienne sortirent de l'église dans le moment, et que j'ay vu quelque temps après M[r] Cabrisseau, notre curé (3), assister en manteau et sans surplis aux offices de la paroisse après les derniers du clergé; que quelques années après encore, j'ay vu des jésuites venir confesser dans notre paroisse; que j'ay vu le s[r] Boilet, chapelain de ladite paroisse, faire sortir du grand autel avec éclat et scandale M[r] Legros, fameux théologien et chanoine de la cathédrale (4), qui com-

(1) Voir dans l'*Almanach historique de Reims,* année 1778, la notice sur ce lieutenant des habitants et la panique de 1712.

(2) Relevé des pièces concernant l'affaire de la Bulle *Unigenitus* à Reims (1714-1719), publié d'après le t. XXX de la *Collection de Champagne* à la Bibliothèque nationale, dans la *Revue de Champagne et de Brie,* août 1884, t. XVII, p. 177.

(3) Nicolas Cabrisseau, curé de Saint-Étienne, voir plus loin la note le concernant, pp. 51 et 62.

(4) Nicolas Legros, né à Reims en 1675, chanoine de Notre-Dame en 1704, exilé à Saint-Jean-de-Luz en 1721, se retira en Italie, puis en Hollande, et mourut près d'Utrecht en 1751.

mençoit la grande messe, et huit ou 15 jours après, le même chapelain voulut faire rentrer dans la sacristie Mr Moneuse, professeur du Collège, qui en sortoit pour aller célébrer la grande messe, mais celui-cy ne voulut pas rentrer et continua son chemin. Enfin j'ay vû ce même chapelain, homme fanatique livré à Mr l'Archevêque de Mailly et aux Jésuites, faire encore quantité d'autres actes de schisme et d'étourderie qui ont scandalisé les paroissiens. Tout cela, encore un coup, m'a beaucoup frappé tout jeune que j'étois (1).

1714.

En l'an mil sept cent quatorze, les habitans du quartier de St Estienne ayant résolu de transporter sur le coin de la place de St Pierre l'image ou figure en pierre de la Ste Vierge, qui étoit à l'endroit où est aujourd'hui la fontaine, et y mettre en la place la croix qui est à présent proche le petit portail de l'église, ils en firent d'abord jetter les fondemens un peu plus loin que l'endroit où étoit ladite figure et où est ladite fontaine, et presque dans le milieu de la place vis à vis le portail de St Pierre, mais quand on eut fouillé les terres, on trouva un gros corps de maçonnerie de pierre de taille qui manifestoit qu'il y avoit eu en ce lieu là un édifice ou des murailles considérables (peut-être bien les murailles de la cité qui alloient jusqu'à la porte Basée (2),

(1) Sur l'histoire du Jansénisme à Reims, voir l'étude intitulée : *Jean Lacourt, chanoine de Reims, sa vie, ses ouvrages, sa détention à la Bastille, sa mort et sa succession*, publiée par Ch. Loriquet, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXX, 2e partie du vol. Rien de plus judicieux et de plus impartial que cette étude.

(2) L'ancienne enceinte suivait la rue des Murs actuelle, et il est plus naturel de penser que les substructions indiquées ici étaient

ce qui fut cause, sans foüiller plus avant, qu'on plaçât la croix où est à présent la fontaine. Auparavant cette opération, la Vierge étoit dans une niche sur deux ou trois degrés avec une grille de fer en devant, une croix de piere dessus et un puit par derrière qui servoit pour l'utilité du quartier. Enfin cette croix, depuis transportée comme j'ay dit, fut bénie en grande cérémonie et au bruit de l'artillerie et des tambours par mondit s[r] Cabrisseau, curé de la paroisse, un dimanche après vêpres. Il y avoit aussi des arbres des deux côtés de la place (1).

En 1669, M[r] Callou, chanoine de Reims, fondateur de l'hôpital de S[t] Marcoul, prècha l'avent à Vitri le françois. Il est mort le 2 juin 1714, âgé de 88 ans, et inhumé proche la porte de la Bibliothèque du chapitre de Reims (2).

les fondements d'un édifice depuis longtemps démoli dans l'intérieur de la cité. La porte Basée était à l'entrée du Barbâtre.

(1) Sur le plan de Reims, gravé par J. Colin en 1665, la place Saint-Pierre (aujourd'hui place Godinot) est plantée de deux routes d'arbres. Il en est de même sur le plan de Le Gendre en 1769; en outre, sur ce dernier plan, on voit au bas de la place la *Fontaine Courteille*. L'église Saint-Étienne était contiguë à la place Saint-Pierre. Une croix se voit au bas de la place sur le plan de Colin, et ne s'y trouve plus sur celui de Le Gendre.

(2) Rapporté du f° 33, verso du manuscrit, suite du Journal de D. Chastelain. — Jacques Callou occupa la 50[e] prébende de l'Église métropolitaine de 1679 à 1714. Voici sa notice dans les listes de Weyen : « *Jacobus Callou, presbiter Remensis diœcesis, moderator Seminarii Remensis, authoritate ordinarii in propriâ 23 sept. 1679 per obitum Joannès Meslier, presbiteri. Obiit Remis plenus meritis, canonicus Remensis antiquus et veteranus, 2 junii 1714. Sepultus ante Imaginem Christi Patientis.* » (*Dignitates Ecclesiæ metropolitanæ Remensis*, ms. in-f° de la Bibliothèque de Reims, f° 305 verso.) Ce fut le chanoine Callou qui contribua le plus à l'affermissement et à la constitution de l'hôpital Saint-Marcoul pour les pauvres affligés d'écrouelles.

1715.

Sous la lieutenance de Mr Philippe d'Origni, en 1715, un imposteur, soit disant comte de Messan, bien venu chez Mr de Mailly, archevêque de Reims, duppa plusieurs bourgeois ayant extorqué d'eux différentes sommes (1).

En l'an 1715, le 1er septembre, mourut le Roy Loüis XIV. On fit peu après des services pour le repos de son âme dans toutes les églises de Reims. Je me rappelle aisément que dans l'église paroissiale de St Étienne, j'ay vu dresser un catafalque assez proprement orné pour une simple paroisse et avec peu de frais, car on s'est servi des bancs de l'église, des chandeliers des autels et de ce qu'on pouvoit avoir de draps noirs, le tout arrangé avec beaucoup de goût.

1716.

Pendant les années 1716, 1717 et 1718, les affaires de la Constitution ont beaucoup occupé le public. Pour moi, j'étois occupé à apprendre à lire, écrire, et un peu de latin, car je le diray ingenùment, dans les commencemens, je n'y entendois pas grand chose.

1717.

En 1717, j'ay vù arriver à Reims le czar Pierre, il descendit à la Maison Rouge et fut visiter les curiosités de la ville ; il n'y fit pas un long séjour (2).

(1) Passage rapporté de la notice de D. Chastelain sur les imposteurs à Reims. *Différentes collections*, f° 45 recto. — Cfr. Les *Mémoires de Bidet*, à la Bibliothèque de Reims, t. III, p. 172.

(2) Cfr. *Passage de Pierre-le-Grand à Reims, le 22 juin 1717*, no-

Vers cette année 1717 un marchand du bourg de Vesle, chargé de 9 ou 10 enfants, nommé Rosay ou Roset, fut dans une maison proche le portail des P. Carmes pour y voir une femme ou fille de sa connoissance. Il y rencontra un nommé Lépine, maître en fait d'armes, avec lequel il se prit de parole. Ledit Lépine le tua d'un coup d'épée. On le porta dans une chaise découverte à la prison roïalle. Comme je n'étois encore qu'un enfant, je n'ay pas sçu la suite de cette affaire.

Vers la même année 1717, les chanoines de St Timothée furent enterrer à l'heure de midy et par une grande pluye le corps d'un nommé Salomon, leur confrère et chapelain de St Pierre la paroisse, et le portèrent à leur église.

Item, vers le même temps 1717, un nommé Lefevre ou Febvre, natif de Reims et y demeurant, tira un coup de pisttolet contre la croix des Groseliers (1), vis à vis les murs de l'archevêché (2) (sans doute qu'il étoit yvre ou aliéné), néanmoins il fut pris et après avoir été longtemps dans les prisons, il eut le poing coupé devant la cathédrale et fut brûlé dans le marché, après avoir fait, à ce qu'on dit, une belle fin entre les mains d'un Religieux Cordelier, nommé le père Bernier, qui l'assista jusqu'à la fin (3).

tice publiée avec documents par H. Jadart dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (Matot-Braine, édit.), année 1891, pp. 156-62.

(1) Cfr. *Anciennes Croix de Reims*, par Povillon-Piérard, édit. par l'abbé Cerf. *Reims, Bugg,* 1895, pp. 73 à 75. Cet ouvrage donne au fait la date de 1769, nous le croyons dans l'erreur.

(2) Une croix existe encore, adossée à la maison, à l'angle de la rue du Cardinal-de-Lorraine et de l'École-de-Médecine. Elle est en fer, d'un style ancien et bien entretenue.

(3) L'exécution n'aurait eu lieu que le 26 mai 1725, sept ans après le fait. (Voir Pr. Tarbé, *Reims*, 1844, p. 227.)

A peu près dans la même année 1717, un procureur de Reims nommé Favart, de la paroisse de S[t] Hilaire, fut dans une maison de la rüe S[t] Étienne pour affaires (1). A peine y fut-il quelques moments qu'il mourut d'apoplexie. Aussitôt on le reporta chez lui et on l'enterra à S[t] Hilaire sa paroisse (2).

1718.

En l'an 1718, j'ay reçu le sacrement de confirmation des mains de M[r] de Mailly, notre archevêque, dans la salle de l'archevêché, dans laquelle il n'a pas voulu qu'on laissât entrer M[r] Cabrisseau, notre curé, à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus.* Il en a fait de même de la pluspart des autres curés de la ville. Quelque chose de plus bizarre dont j'ai été témoin ! C'est que tous les ans, le jour de S[t] Nicolas, les enfans des différentes paroisses, qui alors habilloient un d'entre eux en S[t] Nicolas, alloient saluer le bon archevêque : celuicy ne voulut plus, depuis l'année de la Constitution, qu'on laissât entrer dans son palais les enfans des paroisses dont les curés étoient opposants à ladite Constitution.

M. Cabrisseau. Pour éviter les redites, je diray ici que M[r] Cabrisseau, docteur en théologie, dont la paroisse étoit une des mieux réglée de Reims, après avoir souffert mille contradictions, a été exilé à Paris peu après le sacre de Louis XV, à la sollicitation des jésuites et de leurs adhérens (3), et ensuite à Tours en Touraine, où il est

(1) Ces deux mots sont écrits au-dessus d'autres mots raturés.
(2) Ces quatre paragraphes sont rapportés de la suite du *Journal,* f° 25 du ms.
(3) Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques. (Note de D. Chastelain.)*

décédé le 20 octobre 1750 avec le seul titre de curé de S[t] Étienne de Reims, ayant été privé d'un canonicat et de la Théologale de Reims qu'il avoit possédé pendant plusieurs années par résignation de M[r] Rogier, et ce uniquement à cause de ses sentiments (1). Il y a dans un de mes portefeuilles une réponse prudente et très édifiante que ce charitable pasteur me fit, du lieu de son exil, à une lettre que je lui écrivis avant mon entrée en Religion en l'année 1726. Je l'ay toujours gardé par respect et par reconnoissance.

1719.

Depuis mon enfance, je n'ay point fréquenté d'autre école que celle du s[r] Jacques Cabar, clerc de la paroisse de S[t] Étienne, bon maître de latin, mais homme dure. Il me mit au collège en 1719 avec plus de vingt écoliers de son école, qui ont presque toujours été les meilleurs dans toutes les classes jusqu'à la Physique (2). Il avoit pour adjoint un de ses parens, nommé Lallemant, qui étoit bon grammairien et étoit fort assidu à l'école : il lui manquoit seulement un peu de fermeté.

Cette année 1719 a été très abondante en bled et en vin ; je n'en ay point vû d'aussi chaude pendant ma vie. Quant le vin fut fait, on ne se souvenoit point d'en avoir

(1) Nicolas Cabrisseau, né à Rethel le 15 janvier 1680, successivement doyen de Lavannes, curé de Château-Porcien, curé de Saint-Étienne de Reims, exilé à Paris et à Tours pour cause de jansénisme. Voir la notice sur sa vie et ses œuvres dans la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. I, p. 153.

(2) Il s'agit du collège des Bons-Enfants de l'Université (lycée actuel), tout voisin de l'église de Saint-Étienne et de la maison natale de D. Chastelain. Voir l'*Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, par l'abbé Cauly, Reims, 1885, gr. in-8°.

bû d'aussi bon. Mon père en a conservé de Trois-Puits pendant 15 à 16 ans en bouteilles, lequel se trouva encore potable après tant d'années. Le bon vin du crû de Cernay les Reims de cette année fut donné pour une pistole la pièce. Trois ans après, mon père en vendit de Trois puits et de Cernay trois cent livres la queüe, et quantité de bourgeois de même.

En cette année 1719, on planta des arbres dans le cimetière de St Pierre (1); ils furent abbatus et vendus 1,400 livres en 1778 (2).

Le bâtiment de la Monnoye fut de même fait en 1719, proche la porte de Mars (3).

1720.

L'année suivante 1720, on découvrit dans un champ près du moulin à vent, aux faux bourgs de Cérès, un tombeau de burges couvert d'une grande pierre, sur laquelle on ne trouva aucune écriture. Il y avoit dans ce tombeau un corps étendu ayant des gros cloux dans les temples et à différents endroits du corps, et, à côté de ce corps ou squelette, une lampe et une petite phiole

(1) Le cimetière de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil se trouvait à l'angle des rues Noël et de Talleyrand. C'est dans son enceinte que le docteur Noël établit un Jardin des Plantes après la Révolution.

(2) Cette phrase et la suivante ont été ajoutées au bas de la page, d'une écriture changée et indiquant un assez long intervalle.

(3) Bail passé, le 22 août 1719, par Louis de Lagoille, directeur de la Monnaie de Reims, d'un terrain sur l'emplacement du château de Porte-Mars, pour y construire « des fourneaux et autres ateliers nécessaires pour la fabrication des nouvelles espèces de cuivre... » (*Archives de Reims, Fonds de l'Archevêché*, série G. 22. — *Inventaire-Sommaire*, p. 18.)

qui furent portés avec les cloux à la Cense de S[t] Pierre où je les ay vû. Cela a donné occasion de fouiller cette pièce de terre à différents endroits, mais on y a rien trouvé de plus (1).

Pendant mes trois premières années d'étude, c'est à dire la sixième, la cinquième et quatreÿeme (2), j'étois tellement occupé à remplir mes devoirs d'écolier que je ne me souviens point d'aucun événement remarquable, sinon qu'on interdit et exilât une infinité de bons ecclésiastiques de la ville et de la campagne qui ne voulurent pas recevoir la fameuse constitution *Unigenitus*, ce qui dérangea beaucoup le bel ordre du diocèze, et fit grand tort à la piété et à la religion.

En 1719 ou 1720, on bâtit la nouvelle Monnoye proche la porte de Mars (3).

En 1719, M[r] de Mailly fut fait cardinal par le pape *motu proprio,* à la sollicitation des jésuites et fut récompensé par là du zèle outré qu'il avoit pour faire recevoir la susdite Constitution.

1721.

Quand il (M[r] de Mailli) revint, l'année 1721, au mois d'aoust, à Reims, décoré du chapeau de cardinal, il fut reçû par la ville avec les honneurs qui convenoient, mais il arriva une chose assez plaisante : c'est que l'exécuteur de la haute justice qui avoit chez lui un portrait de cet archevêque en habits violets, le fit mettre en

(1) Il y avait à cet endroit un cimetière gallo-romain, et cette sépulture paraît bien être de cette époque.

(2) Années 1719, 1720, 1721, 1722. *(Note de D. Chastelain.)*

(3) Voir plus haut sous l'année 1719.

rouges, et suspendit avec une corde le portrait de Son Éminence au dessus de la porte de sa maison, rüe du Bourg de Vesle. Cela apprêta beaucoup à rire au public, et à raisonner chacun selon son idée. M^rs^ les Magistrats, en ayant été informé un instant avant l'arrivée de M^r^ le Cardinal, envoyèrent ordre audit exécuteur de retirer le tableau, ce qu'il fit aussitost.

Pendant les trois premières années que je fréquentay le collège, je n'ay point eu d'autre professeur que Mr Monneuse, qui a été fait curé de Jonchery sur Suippe (1) sur la fin de ma quatreïeme. Il y est mort vers 1750.

Outre ledit s^r^ Monneuse, qui m'a toujours aimé et bien fait travailler et le s^r^ Caba, qui m'a appris les principes de la langue latine, deux personnes me seront toujours chères pour avoir contribué beaucoup à mon instruction. Je veux parler de Mr Jacques Chastelain, mon oncle, qui a demeuré plus de trente ans en l'abbaye de St Pierre en qualité de prêtre sacristain. Il étoit chapelain de la cathédrale. Vers 1720, M^de^ de Roye, abbesse de St Pierre, lui donna un canonicat de son église. Quelque temps après se voyant attaqué d'un rhumatisme gouteux, il quitta St Pierre, se retira chez mon père; ensuite il fut aux eaux de Bourbonne, il en revint perclus, se retira dans une maison particulière et, après avoir souffert toutes sortes de douleurs pendant près de quinze ans avec une constance bien chrétienne, il est décédé le 7 mars 1734, âgé de soixante quatre ans, et a été inhumé dans le préau de la cathédrale, proche le petit portail de St Michel. Il ne laissa pas grand chose à mon père et à mon oncle Jean, parce que, dans le temps de l'agiot, il porta, comme quantité d'autres,

(1) *Jonchery-sur-Suippe*, canton de Suippes (Marne).

l'argent qu'il pouvoit avoir, à la Monnoye pour avoir des billets de Banque.

Je veux parler aussi de M[r] Noël Lefebvre, mon cousin germain, docteur en théologie et curé de Charbogne près d'Attigni (1) où il me faisoit venir passer le temps de mes vacances, les premières années que j'étudiois au collège, et me faisoit bien travailler. Après avoir plaidé pendant huit ans avec M[r] Dessaux pour un canonicat de Notre-Dame, il a eu le malheur de perdre son procès et condamné à tous les frais. Alors le chapitre, qui l'aimoit à cause de la bonté de son caractère et de la régularité de sa conduite, le nomma à la cure de S[t] Hilaire, qui vaqua pour lors par le décès de M[r] Bourguet. Il est mort d'appoplexie le 19 avril 1744 et est enterré proche le grand autel de ladite paroisse. Il avoit beaucoup travaillé pendant 25 ou 30 ans qu'il a été curé de Charbogne; mais à peine fut-il nommé curé de S[t] Hilaire que le s[r] Langlois, grand vicaire, grand zélateur de la bulle, défendit à ce digne pasteur, qui s'étoit rendu célèbre par ses prédications, de prêcher hors de sa paroisse et de confesser d'autres que ses paroissiens, ce qui lui causa un chagrin mortel.

En 1721, M[r] le cardinal de Mailli mourut en son abbaye de S[t] Thierry, le 13 septembre, et fut enterré dans la cathédrale (2). Je n'ay point vu cette cérémonie, j'étois alors à Charbogne.

Cette année, ou la précédente, j'ay fait ma première communion dans l'église de S[t] Étienne, et j'ay commencé à y porter le surplis avec quantité d'autres étu-

(1) *Charbogne*, canton d'Attigny (Ardennes).

(2) Dans le sanctuaire, au bas des degrés, vers les fonts, sans aucune épitaphe. *Histoire et description de N.-D. de Reims*, par l'abbé Cerf, t. I, p. 491.

dians de la paroisse pour suppléer au défaut des séminaristes et autres clercs que les grands vicaires ne vouloient pas laisser assister dans leurs paroisses pour faire de la peine aux curés qui ne recevoient pas la bulle. J'ai continué ces exercices d'assister, ainsi revêtu, à tous les offices des Dimanches et fêtes presque jusqu'au temps que je me suis fait religieux.

1722.

En 1722, Mr de Rohan fut nommé archevêque ; il prit possession en personne le 4 septembre ; j'ay été témoin oculaire de cette cérémonie. Il est mort en 1762 (1).

En cette année 1722, le 25 octobre, Louis XV, Roy de France, a été sacré à Reims par le susdit archevêque. Je n'ai pas vû la cérémonie du sacre, n'ayant pas pu entrer dans la cathédrale, mais j'ay vu l'entrée du Roy dans Reims. J'ay vû le même Roy, avec tous les princes et la cour la plus brillante, aller à l'église et en revenir le jour du sacre. J'ay vu le même jour la procession de la Ste Ampoule par les Religieux de St Remi. J'ay vu celle de St Marcoul qui est venu de Corbeny (2) par la porte de Mars, et a été déposer en l'église de St Remy la châsse dudit saint.

Le lendemain du sacre, j'ay vû le roy et toute la cour

(1) Mr de Rohan est mort le 28 aoust 1762 à Saverne et enterré à Strasbourg. Il n'a fait aucun bien, ny à la ville, ny aux pauvres de Reims. *(Note de D. Chastelain.)* — Le chroniqueur se trompe sur le lieu de sépulture de Mr de Rohan, qui fut inhumé à Saverne et non à Strasbourg. Voir son épitaphe restaurée dans l'église de Saverne, en 1889, et publiée dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, t. XXII, 1889, p. 269.

(2) *Corbeny*, bourg sur la route de Reims à Laon, canton de Craonne (Aisne).

aller à S[t] Remi en cavalcade. J'ay vu le camp de dix mil hommes qui étoit rangé, depuis la papeterie jusqu'à S[t] Liénard (1), tout le long de la Rivière neuve. J'ai vu plusieurs fois M[de] la Duchesse de Lorraine, M[r] le Duc d'Orléans, les princes et princesses de leur famille, manger à l'abbaye de S[t] Pierre, où j'entrois tous les jours fort aisément. Mon père, qui logeoit devant S[t] Étienne, avoit chez lui le premier chirurgien de M[de] la duchesse de Lorraine avec deux personnes. Cet homme, qui ne revenoit à la maison que pour y coucher, ne fit aucune politesse à mon père, qui, de son côté, lui en fit beaucoup, et lui fit boire de son bon vin de 1719.

Quelque temps avant le sacre de Loüis 15, on changea le grand chemin de Paris proche la porte du bourg de Vesle; auparavant ce chemin passoit devant S[t] Eloy et tournoit jusqu'auprès de la Folie Cocquebert (2). Pour le rendre droit, on coupa dans les terres depuis les fossés de ladite Folie, et dans le cimetière de Sainte Geneviève (dont on transféra plus loin la croix de pierre, auprès de laquelle avoit été enterré un Religieux de S[t] Remi, Benoist Chevalier, mort de peste en 1581) jusqu'auprès de la première porte contre la maison dite *La barbe aux cannes*, que l'on supprima et à laquelle on substitua deux pilliers assez informes (3).

(1) *Saint-Léonard*, près Taissy, commune du 3[e] canton de Reims.

(2) Il reste encore des vestiges gothiques de la léproserie de Saint-Eloy à l'intérieur de la porte de la maison n° 10 du faubourg d'Épernay. La Folie Cocquebert était un petit domaine de la famille de ce nom, qui disparut à la fin du XVIII[e] siècle.

(3) Ce paragraphe est rapporté à sa date de la fin du ms. f° 25. — Voir sur la topographie de ce quartier de Reims et l'ancienne chapelle Sainte-Geneviève le *Répertoire archéologique des paroisses de Reims*, dans le tome LXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 230.

Extrait des mémoires de l'Abbaye de Saint-Nicaise. Sacre de Louis XV (1).

Quelques jours avant l'arrivée du Roy à Reims, les maréchaux des logis vinrent en l'abbaye de St Nicaise pour marquer les logements, en avoüant cependant que les maisons religieuses ne devoient point être marquées à la craye ; mais ils représentèrent, de la part de Mr le Régent, qu'ayant beaucoup plus de monde à loger que dans les autres cérémonies cy devant faites aux Sacres des Roys, son Altesse Royalle souhaitoit que nous puissions donner des logements, et, pour nous rendre la chose plus commode, ils nous donnèrent le choix des seigneurs que nous aimerions mieux loger.

Outre les Religieux externes et quelques personnes attachées à la cour, nous logeâmes Mr le prince de Turenne, grand chambellan de France, avec ses officiers, Mr de Harlay, conseiller d'État et ses officiers, et Mr Bossuet, évêque de Troye, avec sa suite. Le prince de Turenne seul tint icy pendant le temps du sacre table ouverte le soir et matin ; elle étoit servie de 19 à 20 couverts. Ces Mrs avoient dans l'abbaye 30 à 40 chevaux, tant dans nos écuries que partout ailleurs où on pouvoit les mettre.

Le 22 octobre 1722, le Roy Louis XV, dans la 12e année de son âge, arriva à Reims pour se faire sacrer.

Le 23 vendredy, sa majesté vint en l'abbaye de St Nicaise pour y entendre la messe. Sa majesté accompagnée de Mr le duc d'Orléans, Régent, de Mr le duc de

(1) Récit emprunté par D. Chastelain à un annaliste de ce monastère dont il ne donne pas le nom. Cfr. *Journal municipal du sacre de Louis XV*, publié par Ed. de Barthélemy, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, février 1882, t. XII, pp. 81 à 90.

Bourbon, de Mr le comte de Charolois, de Mr le comte de Clermont, de Mr le prince de Conty, de Mrs les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gêvres, de Polignac, de plusieurs autres prélats et seigneurs, enfin de toute la cour.

Les religieux en grand nombre, revêtus d'aubes et de chapes, étant avertis que le Roy étoit prêt d'arriver en leur église, se mirent en marche pour aller recevoir sa majesté au portail; et dans l'instant le major des gardes demanda à parler au P. Prieur. C'étoit Dom Charles Armand de la Vie, il lui fit deffense de la part du Roy de se montrer devant sa majesté à cause de son appel au futur concile de la *constitution Unigenitus*. Le P. Prieur obéit et se retira.

Le R. P. Dom Rhedon, visiteur de la province, actuellement présent à cette cérémonie, eut l'honneur de recevoir sa majesté et de lui présenter l'eau bénite. Un des chapelains du Roy dit la messe, pendant laquelle sa musique ordinaire chanta un motet. La messe finie, le roy fut droit à la porte Saint-Jean pour voir remuer le pilier tremblant, curiosité qui y attira toute sa suite.

Le lendemain samedy 24, sa majesté fut entendre la messe en l'église de St Pierre, accompagnée de même de toute sa cour. Le soir on chanta solennellement dans la cathédrale les vêpres en présence du Roy, où Mgr l'archevêque officia, et après lesquelles Mr Poncet, évêque d'Angers, fit la prédication.

Le 25, dimanche, la cérémonie du sacre se fit avec la pompe ordinaire. On distribua pendant la cérémonie et on jetta au peuple une grande quantité de médailles d'or et d'argent, qui représentoient d'une part le roy et de l'autre son sacre.

Le lundy 26, le Roy vint avec toute sa cour en caval-

cade en l'église de S[t] Remi, où il communia à une messe basse que dit le grand aumônier, M[r] le cardinal de Rohan, après laquelle sa majesté entra dans la salle du monastère suivie de sa cour, où elle prit pour son déjeuner un petit pain et un ver de vin mêlé d'eau, que lui servit sur une soucoupe M[r] le duc d'Orléans. Ensuite sa majesté retourna à l'église, où elle entendit une seconde messe qui fut dite par un de ses aumôniers, et après elle fut dans l'enclos de l'abbaye faire la cérémonie de toucher les malades qui estoient au nombre de six à sept mille. Ensuite sa majesté s'en retourna dans le même ordre au Palais archiepiscopal, où étoit son logement.

Le 27, sa majesté fut entendre la messe dans l'église des Religieuses de S[t] Etienne.

Le 28, dans celle des pères jésuites.

Le 29, après le dîner, sa majesté fut faire la revüe de ses troupes dans le camp hors la ville.

Le 30, le roy, après le dîner, fit assembler dans la cathédrale les chevaliers de l'ordre, à qui il donna le cordon et notamment à M[r] le duc de Chartres.

Le 31, sa majesté, après avoir entendu la messe dans la chapelle de l'archevêché, partit sur les dix heures avec toute sa cour pour s'en retourner à Paris (1).

Au sacre de Louis XV, les habitants du Chesne le

(1) *Sacre de Louis XV, relation écrite par Maître Jacques Horquette, curé de Saint-André de Reims en 1722, sur le registre de sa paroisse :*

« Le Dimanche 25 octobre, Louis XV a été sacré dans l'église de Notre-Dame, âgé de 12 ans. Il y avoit plus de 40 évêques à son sacre et tous les autres seigneurs de la cour, point de femmes que Madame, mère de M. le duc d'Orléans, Régent, et M[e] la duchesse de Lorraine avec ses enfans. La maison du Roy étoit campée proche la rivière neuve, et M. de Villeroy, qui comman-

Populeux sont venus à Reims et ont accompagné la Ste Ampoule, lors de son transport de St Remi à l'église cathédrale, mais sans rang et sans uniforme; ils avoient seulement un bouquet de feuilles de chesne à leurs chapeaux et un bâton à la main (1).

Cette année (1722) j'entray en troisième au collège, où j'eus pour régent Mr Dessaux, diacre, qui prit la place de M. Duchatel, mort depuis chanoine à Châlons, que M. de Rohan fit sortir du collège avec trois ou quatre autres habiles professeurs, à cause de leur opposition à la bulle (2). Mr Dessaux nous fit assez bien travailler (3).

1723.

L'année suivante (1723), nous entrâmes en seconde, et on nous donna comme professeur, M. Le prince,

doit ce camp, étoit logé à la maison du Séminaire à Cormontreuil, Madame étoit logée à l'abbaye de St Pierre.

« Le Roy arriva à Reims le jeudi; le vendredi, il alla à la messe à St Nicaise; le samedy à St Pierre, et l'après diné l'Évêque d'Angers prècha sur le Sacre. Le Dimanche se fit le sacre, le Lundy la cavalcade à St Remi par la rüe Neuve, tant pour aller que pour revenir. Le Mardy Sa Majesté alla à la messe aux Jésuistes, le mercredy à l'abbaie de St Étienne, et l'après dîner au camp; le jeudy, elle toucha dans le jardin de St Remi les malades d'Ecroüelles, après avoir assisté à la messe; le vendredy elle retourna. » *(Registre paroissial de Saint-André de Reims,* 1716 à 1725, *fin de l'année 1722, Archives communales de Reims.)*

(1) Paragraphe ajouté d'une autre écriture. Cfr. Mss. de la Bibliothèque de Reims. Dossier du sacre de Louis XV, pièce 11.

(2) M. Mansart, professeur de philosophie, et M. Le Roux, habile professeur de rhétorique, et l'année d'après M. Gilles Tassin, mort depuis chanoine de Troye. *(Note de D. Chastelain.)*

(3) Pierre de Saulx, excellent latiniste, proviseur du collège de l'Université, occupa la 50e prébende de Notre-Dame de 1742 à 1769. Son portrait est au Musée de Reims. *(Catalogue du Musée,* 1881, p. 141.)

mort depuis curé de Lavanne. Pendant cette année, Mr l'archevêque fit avertir dans les classes qu'on pouvoit se présenter pour la tonsure. En conséquence, mon père me présenta à Mr Le Bègue, grand vicaire, qui m'examina et m'admit ; il me dit d'aller le mardy de la Semaine sainte chez les jésuites, où on devoit assembler tous ceux qui seroient admis et leur faire une exhortation. C'étoit un stratagème de ces pères pour refuser quantité de prétendants. En effet, ils prirent nos noms ; nous étions environ soixante, et ils nous dirent de revenir le lendemain. Pendant cet intervalle, ils s'informèrent par leurs émissaires de quelles paroisses nous étions, et qui étoient nos parents. Nous y retournâmes donc le lendemain, notre nombre de soixante se trouva réduit à celui de seize, sous prétexte qu'une plus grande quantité fatigueroit Mgr l'archevêque.

Quoiqu'admis le premier par M. le grand vicaire, je ne me trouvay point sur la liste (je l'ay sçu de bonne part). C'est que les pères avoient raié mon nom : 1° parce que j'étois de la paroisse St Etienne, dont M. Cabrisseau, leur antagoniste, étoit curé (1) ; 2° parce que mon oncle l'ecclésiastique n'étoit point livré à la société, mais étoit un homme tranquil et pacifique sur les affaires du temps. Dès lors, je regardai ce refus comme une marque que Dieu ne m'appeloit pas dans cet état, et je continuay mes études avec encore plus d'application qu'auparavant.

(1) Nicolas Cabrisseau, né à Rethel le 15 janvier 1680, mort à Tours le 30 octobre 1750, successivement curé de Lavannes, puis de Château-Porcien et de Saint-Étienne de Reims, enfin, chanoine de la cathédrale. Cfr. Notice de la *Biographie ardennaise*, t. I, p. 153.

1724.

Pendant cette semaine (1), la nuit du mardy au mercredy, le feu prit au couvent des Minimes par la faute d'un Religieux qui fut chercher du bois au grenier ; une partie du dortoir fut brûlée, mais tout fut bientôt rétabli par la libéralité des bourgeois de Reims. La perte ne fut pas considérable pour ces pères. Tous leurs effets et leurs livres et papiers que les Religieux de S[t] Remi avoient transportés en leur monastère dès le 1[er] moment de l'incendie presque à l'heure des matines de S[t] Remi, furent reportées quelques jours après, et les réparations furent faites presque aussitôt (2). Incendie aux Minimes.

Pendant cette année 1724, nous formâmes, au nombre de sept à huit écoliers de la même classe, une petite société, fruit heureux du zèle de M[rs] les Curés de Reims de ce temps là, qui fut comme le préambule de la vie religieuse que nous embrassâmes presque tous dans la suite. Nous nous assemblions tous les jours chez un d'entre nous pour faire une lecture de l'Écriture sainte et de la vie du S[t] dont on faisoit la fête. Ensuite nous répétions nos leçons, mais les dimanches et les fêtes, nous assistions régulièrement aux matines et offices de notre paroisse ; les jours de congés, après avoir visité le matin les églises et assisté à quelque grande messe, nous nous assemblions jusque vers le onze heures. Après le dîner, nous nous joignions de

(1) La semaine sainte de l'année 1724 ; l'incendie eut lieu dans la nuit du 11 au 12 avril, Pâques tombant le 16 du même mois.

(2) Le couvent des Minimes de Reims était situé dans la rue Fery, à l'emplacement de l'orphelinat actuel des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

nouveau, et nous allions promener ensemble en nous entretenant de bonnes choses. Vers les quatre à cinq heures, nous revenions au lieu de l'assemblée, nous goutions ensemble honnêtement, comme nous faisions les dimanches après vêpres. Ensuite nous repassions nos auteurs et nos leçons et ce que nous avions vu et appris pendant la semaine; enfin nous chantions les vêpres et complies avec ordre, après quoi, chacun s'en retournoit chez soi.

L'année 1724 a été une des plus abondantes en vins, et partout le royaume. A Argenteüil seul, on a recueilli plus de 24 mil muids de vin, c'est environ soixante mille piéces de la jauge de Champagne *(sic)*.

Sur la fin de cette année 1724, j'entrai en Réthorique sous Mr Trippier, ex-jésuite, mais homme pieux et bon orateur. Je puis dire que dans toutes mes classes, je n'ay pas travaillé avec tant de fruit que dans celle-cy. Après la 1re composition, mon professeur me goûta, me fit amitié : cela anima mon ardeur pour l'étude et mon attachement pour mon maître. Il est mort chanoine de Reims.

Quoiqu'on parla beaucoup de la Constitution Unigenitus, laquelle a fait tant de ravage (1), et que cet habile orateur y fut très attaché, je ne puis m'empêcher, pour lui rendre justice, de dire ici qu'il n'eut jamais l'imprudence de nous en parler, ni en général, ni en particulier pendant notre Rhétorique, mais aussi je ne puis dissimuler que peu de temps après que j'eus fait profession de la règle de St Benoist, il vint me trouver à S^t

(1) Ce ne fut point la Constitution en elle-même qui causa le ravage, mais le refus que beaucoup d'esprits firent d'y adhérer, à la suite de précédentes luttes dont Chastelain ne parle pas. Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I, 1890, pp. 93 à 99.

Nicaise avec deux hommes aussi grands constitutionnaires que lui, Souciet, professeur en droit, et de la Motte, chanoine régulier de S[t] Jean des Vignes à Soissons, et qu'après m'avoir donné de nouvelles preuves de son amitié, il me dit qu'il étoit bien fâché de me voir engagé dans un corps si rebelle à l'Eglise, etc. Je ne sçavois pas trop de quoi il vouloit me parler, cependant après quelques phrases semblables sorties de sa bouche et de celle de ses deux compagnons, je répondis modestement que je n'avois que de bons exemples à suivre et que j'espérois faire mon salut dans l'état que j'avois embrassé. Dans le moment, je prétextai un exercice pour le conduire jusqu'à la porte du monastère et il ne vint plus me voir. Il est mort chanoine de la cathédrale (1), après avoir bien fait son personnage jésuitique à la mort de M[r] Godinot.

1725.

Pendant l'année 1725, il me vint en pensée de me faire chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Ce qui m'y portoit étoit la régularité des pères de S[t] Denys, et surtout la décence avec laquelle ils faisoient alors l'office divin au nombre de plus de vingt (2). Mais, comme j'étois encore jeune, j'apprehenday que mon père ne s'y

(1) *Præbenda 30. « Jacobus Trippier, presbyter Lingonensis, per obitum præcedentis, 5 decembris 1748 ; ei successit per obitum, Mededicus Pommyer, presbyter Parisinus, 28 octobris 1750. » (Recueil Martin sur le chapitre de Reims,* f° 66, ms. de la Bibliothèque de Reims.)

(2) L'abbaye de Saint-Denis de Reims (emplacement actuel du grand Séminaire) offrit toujours le spectacle de la régularité, l'abbé était le grand pénitencier de Notre-Dame. Cfr. D. Marlot, *Histoire de Reims,* t. III, pp. 379, 391.

opposât ; d'ailleurs ma mère se trouvoit dans un état fâcheux de maladie depuis assez longtemps et qui me priva du bonheur de la voir vivre ; le 17 mars 1725, elle fut enterrée au cimetière de S[t] Etienne (1).

Cette année 1725 fut très bizarre et très pluvieuse ; on eut bien de la peine à recueillir les bleds, et on mangea en conséquence de très mauvais pain : on fit partout des prières publiques ; à Reims, on porta le suaire de S[t] Remi à la cathédrale. Ensuite les chanoines furent à S[t] Remi avec la vraye Croix.

Comme les pluyes augmentoient au lieu de diminuer, et qu'on ne pouvoit ramasser les bleds qui étoient cependants beaux et abondants, on exposa dans le mois de septembre le corps de S[t] Remi pendant neuf jours (2). Le chapitre et tous les corps ecclésiastiques et réguliers de Reims, et quantité de paroisses des environs, y vinrent les uns après les autres en station. Cette exposition commença la veille de la Nativité de la Vierge (3). La grande dévotion des Rémois, et encore plus celle des Religieux de S[t] Remi dont je fus alors témoin, me ravit et me fit prendre tout à fait la résolution de renoncer au monde et de me consacrer à Dieu. Je m'adressai à M[r] Rogier, chanoine de Reims, ami des

(1) Le cimetière de la paroisse de Saint-Étienne se trouvait en dehors de la porte Basée, entre la chapelle de Saint-Patrice et la rue de Contrai. Il figure encore au même endroit sur le plan de Reims par Le Gendre, en 1769.

(2) Voir en appendice la note du curé de Saint-André de Reims, Jacques Horquette, sur cette année calamiteuse et les témoignages de la piété des Rémois, p. 185.

(3) Relation de cette cérémonie à dater du 7 septembre 1725 jusqu'au 17 du même mois, dans le *Livre des choses mémorables pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Remi* (1624-1764). Ms. de la Bibliothèque de Reims, f° 114.

Bénédictins et ancien théologal (1), qui me fit venir chez lui avec plusieurs autres écoliers de Reims, qui avoient le même dessein, tous les jours de congés, pour nous y donner de bons avis sur l'état que nous voulions embrasser. Comme je n'avois pas encore seize ans accomplis, il me conseilla d'attendre encore quelque temps pour me présenter au noviciat. Je suivis son conseil et continay néamoins à aller chez lui.

Cette année-là, le vin ne fut pas meilleur que le pain.

Au mois d'octobre 1725, j'entray en logique. J'aurois mieux fait d'entreprendre une seconde année de Réthorique, car je n'y fis pas grand progrès. Mon professeur étoit un irlandois, nommé Mr Obrien, que je n'entendois guère non plus que beaucoup d'autres et qui fut absent plus de quatre mois. Il me força, pour ainsi dire, a être de la thèse générale, mon père s'étant laissé gagner par ce bon homme un peu intéressé. Il fallut donc obéïr, je soutins comme un enfant ou un perroquet qui répète ses leçons.

L'année de logique finie, je fus passer mes vacances chez Mr Briquet, curé de Loivre (2) mon cousin. Je m'y occupai beaucoup à faire des réflexions sérieuses sur l'état religieux, à m'éprouver moi-même sur la retraite, le silence, le travail des mains, et enfin à repasser plus ma réthorique que mes cahiers de logique. En un mot, je me déterminai tout à fait à me faire religieux bénédictin.

(1) « *Præbenda 29. Guillelmus Rogier, per obitum Nicolai Rogier, ejus fratris*, 8 oct. 1695 ; *ei successit Nicolaus Cabrisseau, per resignationem*, 22 décem. 1719. » (*Recueil Martin*, déjà cité, fº 65.)

(2) *Loivre*, canton de Bourgogne (Marne).

1726.

A mon retour de Loivre, j'en parlai à mon père, qui, en bon père, me fit bien des objections. Je ne me rebutai point. Je pris le parti de lui faire parler par Mr Rogier, qui étoit comme mon directeur, et dans le mois d'octobre 1726, je m'adressai au R. P. D. Vignoles, prieur de St Remi (1), que ce digne ecclésiastique avoit prévenu à mon sujet.

Dom Vignoles m'ayant examiné me mit entre les mains de Dom Vallart, zélateur des novices, qui me conduisit dans une chambre où il me donna une amplification à faire sur Ste Thérèse, sainte pour laquelle j'ay toujours eu depuis ce jour une dévotion particulière. J'y employai deux heures de temps, après lesquelles je lui portay ; il la lut, la donna ensuite au R. P. Prieur qui la lut aussi, et me dit quelques jours après que je pouvois venir au noviciat sur la fin du mois de novembre.

Malgré les distractions que me donnèrent ces tentatives et ces épreuves, je continuay d'aller en physique jusqu'au 20 du mois que je fus remercier mon professeur, Mr Obrien. Je lui dis que j'avois fait choix d'un état de vie, que j'allois me faire bénédictin. Il m'embrassa tendrement, loua mon dessein, me dit mil biens de l'ordre, ce qui me fit beaucoup de plaisir. Je fus ensuite faire mes adieux à tous mes parens et amis, et le lendemain après diné, je quittai la maison paternelle, ayant pris la bénédiction de mon père, avoir embrassé mon frère, J.-B. Chastelain, et mes sœurs Remiette, Jacqueline et

(1) « Au chapitre général de la présente année (1726), D. Nicolas Vignoles a été continué prieur et maitre des novices à St Remy. » (*Livre des choses mémorables*.....déjà cité, fos 114 et 115.)



CLOITRE DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI (1730)

Roberte, je me rendis à Saint-Remi pendant les vêpres.

Mon père vint m'y joindre les vêpres dites ; il me présenta au R. P. Prieur, à qui le bon prieur fit un compliment qui me toucha sensiblement en lui disant : « Voici un nouvel Abraham qui vient sacrifier son fils Isaac. » Mon père, qui avoit de l'esprit, lui répondit : « Oüi, mon R. Père, mais ce n'est qu'après l'avoir éprouvé, il est encore le maître de rester chez moi et avec moi. » Nous nous séparâmes les larmes aux yeux, mon père, le bon prieur et moy, et dans le moment on me conduisit dans une chambre du dortoir (1). Dès que j'eus déposé mon petit paquet, je commençai à suivre les exercices. Je les suivis, en qualité de postulant, jusqu'au 1er décembre que je reçus l'habit avec un nommé Georges de la Marre, fils d'un procureur de Paris, lequel n'a point persévéré, et le lendemain, pendant la grande messe, on nous revêtit du froc. Je ne puis exprimer ici quelle fut alors ma joye, quelle fut ma satisfaction. Je n'avois devant les yeux que des exemples de vertus et des modèles de la plus grande régularité, je n'entendois que des discours édifians et instructifs, tout en un mot me charmoit dans la maison du Seigneur.

1727.

Pendant l'année de mon novitiat, on eut à Reims le grand jubilé. La communauté de St Remi, dont j'étois

(1) On reconstruisait alors, sur les plans de Jean Bonhomme, le cloître (1707-1730), dont nous donnons ici la vue, ainsi que celle des restes gothiques de l'ancienne salle capitulaire ouvrant sur le cloître. Sur les bâtiments de l'abbaye, voir les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLV, année 1884, pp. 155 à 187.

membre, fit ses processions et stations en particulier aux jours qui lui étoient indiqués par le mandement de Mgr l'archevêque.

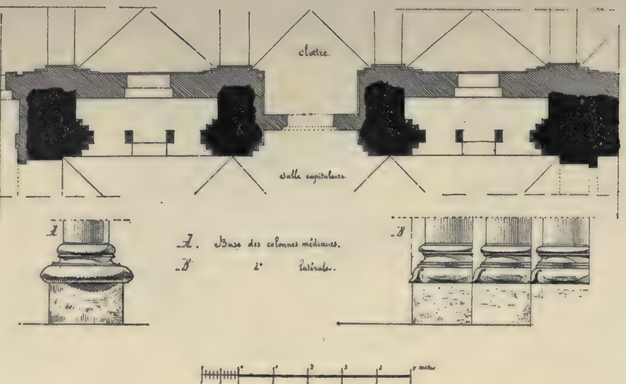
On me reprocha à chacune de mes propositions quelques vivacités, quelques traits de jeunesse, cela n'empêcha pas qu'on ne m'admit à la profession. Je la fis le jeudy 4 décembre 1727 (1), entre les mains du même prieur et en présence de mes parens et amis dont environ une douzaine dîna au réfectoire, invitée par mon père qui fit à cette occasion un présent au R. P. dépositaire de l'abbaye. Je fus conduit à l'autel par D. Antoine Chanard, mon zélateur, homme d'esprit et qui a toujours été de mes amis jusqu'à sa mort arrivée à St Remi en 1755. Il avoit succédé au mois de juin à D. Vallart, qui étoit aussi homme d'esprit et a toujours été de même un de mes bons amis. La vérité et la justice m'engagent d'ajouter à cette narration que la veille de ma profession, mon aimable père vint me voir et qu'il me dit en présence du R. P. Prieur et encore en particulier, qu'il seroit au désespoir de me voir engagé dans l'état de religieux bénédictin malgré moy, que si je voulois il étoit encore temps, je pouvois revenir chez lui et qu'il m'y verroit du même œil qu'il me voyoit avant mon novitiat. O, que de tels discours prouvent bien évidemment qu'il y a dans le monde des gens qui sçavent allier le christianisme et la probité ! Grand Dieu, ne peut-on pas et ne doit-on pas dire d'un tel homme que c'est un bon père.

(1) Sur une liste des Bénédictins champenois, publiée par D. Noël dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVII, p. 179, la date de cette profession est fixée au 21 décembre, ce qui ne peut être qu'une erreur en présence de l'affirmation de D. Chastelain lui-même.

Ed. Lamy Archte 1886

E. Auger del

SALLE CAPITULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI (XIIe SIÈCLE)



SALLE CAPITULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI (XIIe SIÈCLE)

1727-1728.

Environ douze jours après ma profession, D. Castel, visiteur de la province de France, se trouvant à Reims, m'envoya en l'abbaye de Saint Nicaise pour y faire mes



PORTAIL DE L'ÉGLISE SAINT-NICAISE (XIIIe SIÈCLE).

deux années de séminaire ou de jeune profès. J'y eus pour prieur D. Francois du Clerc et pour zélateur D. Augustin Gilles, et ensuite D. Souhart. Pendant ces deux années, je m'appliquai sérieusement après les exercices ordinaires à la lecture des bons livres et des

bons autheurs et à faire différentes collections qui m'ont servi dans la suite, soit pour le temps de mes études, soit pour des conférences quand je fus mis en place. J'en ay donné, il y a plus de vingt ans, une partie à de jeunes confrères, et j'ay dissipé l'autre, ne croyant pas qu'on en put faire quelque usage.

En ce temps là, la communauté de Saint-Nicaise étoit composée de dix ou 12 prêtres extrêmement réguliers, et presque tous sçavans laborieux; et nous y avons été jusqu'au nombre de 11 jeunes.

1729 à 1732.

Après le chapitre général de 1729, dans lequel Dom Le Clerc fut fait visiteur, nous commençâmes une année de rhétorique en la même abbaye, et sous le gouvernement de D. De Bruc, qui venoit d'être nommé prieur (1). C'étoit un homme vertueux et sçavant, qui avoit des manières aisées et surtout un talent particulier pour bien élever la jeunesse, et notre professeur fut D. Hubert Benoist, natif de Reims, lequel venoit de régenter au collège de Pont le vois (2).

Le changement de prieur, bien loin de causer aucun changement à la communauté de St Nicaise, ne servit au contraire qu'à en augmenter et accroître le bon ordre. L'amour de la piété et des belles lettres y

(1) Il était originaire de Bretagne. *(L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, par Ch. Givelet, 1897, p. 312.)

(2) *Pontlevoy* (Loir-et-Cher), ancienne abbaye de bénédictins qui y tenaient un collège, transformé en école militaire sous la Révolution.

régnoit au suprême degré. L'office divin surtout s'y faisoit de jour et de nuit, avec toute l'ardeur et l'édification la plus marquée.



ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE SAINT-NICAISE

Nous joüimes de ce bonheur pendant les deux années suivantes, pendant lesquelles on fit la bibliothèque qui existe aujourd'hui (1). Ce fut Dom Trabouillart, ancien professeur de théologie, homme entendu, qui en eut

(1) Sur la bibliothèque de Saint-Nicaise, voir *Les anciennes bibliothèques de Reims,* par H. Jadart, 1891, in-8°. (Extr. de l'*Almanach-Annuaire Matot-Braine.)* L'ex-libris en est reproduit ici d'après les estampilles conservées à la Bibliothèque de Reims.

l'intendance, et Dom Sabbatier (1) et Dom Loyau (2), anciens bibliotéquaires de S[t] Germain des près, exilés à S[t] Nicaise, en ont arrangé les livres et fait le catalogue en six volumes in-fol. D. De Bruc avoit un excellent goût pour les bons livres, aussi y a-t-il employé bien de l'argent et mis des livres.



EX-LIBRIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NICAISE

Nous autres jeunes religieux, nous commençames notre philosophie en 1730 et la finimes en 1732. Nous n'y perdimes pas notre temps, car quoyque notre professeur, Dom Léonard Du Crot, homme plus édifiant qu'habile, ne nous donnoit pas toutes les lumières qu'on avoit pu désirer, notre prieur ne nous quittoit presque point de vüe, ne manquoit guère à nos récréations, veilloit sur nous, nous excitoit, nous portoit en un mot à étudier par de bonnes façons. D'ailleurs, les répétitions, les explications et les thèses alloient un train

(1) Dom Pierre Sabbathier, né à Poitiers en 1682. Il était l'élève de D. Ruinart. Son édition de la Bible (3 vol. in-f°), imprimée à Reims en 1743, suffit à assurer sa réputation : *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, sen vetus Italica, ...Remis, apud Reginaldum Florentain,* 1743. *(Bibl. de Reims.)*

(2) Dom Jacques Loyau, né à Paris, mort à Pontois en 1748, à l'âge de 71 ans. Voir sur lui l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* par D. Tassin, 1770, pp. 649 à 650.

extraordinaire, et en outre les 5 ou 6 anciens de S[t] Nicaise, comme le R. P. prieur, Dom Jomart, D. Trabouillart, D. Brice, D. Chanard, D. Le Sure, qui argumentoient contre nous, il y avoit encore quantité de Religieux de S[t] Remi, prieur, professeurs, prêtres et théologiens qui venoient à nos thèses, de sorte qu'aux visites, il y en eut cinq ou six qui soutinrent, de huit écoliers que nous étions.



EMBLÈME DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Tel étoit alors l'état admirable de la congrégation, car c'étoit alors à peu près de même dans toutes les maisons de la congrégation dans lesquelles il y avoit cours d'études.

M. La Cour, chanoine de Reims, est mort à Paris, lieu de son exil, à cause de son opposition à la Constitution *Unigenitus*, dans le mois d'octobre 1730 (1). Il avoit travaillé à une histoire de Reims, et avec D. Henri Egé, bénédictin, à celle de l'abbaye de S[t] Remi. Cette histoire de S[t] Remi, en deux volumes in-4°, est restée

(1) Sur la vie, les œuvres et la mort du savant Jean Lacourt, voir l'étude que lui a consacrée M. Ch. Loriquet, dans le t. LXXX des *Travaux de l'Académie de Reims*, 2e partie du volume.

manuscrite à S[t] Remi, et y a été brûlée dans l'incendie du 15 janvier 1774 (1).

Le 29 février 1732, ma sœur Jacqueline, femme de Jean Loüis, fabriquant, est morte agée de 32 ans. Elle a été enterrée au cimetière de S[t] Simphorien.



PORTE DE L'ABBAYE DE SAINT-NICAISE (XVIII[e] SIÈCLE)

Au mois de juin de cette année, les supérieurs majeurs, qui souffroient de voir que nous n'entrions pas

(1) Passage rapporté du recueil de biographie rémoise, conservé dans les papiers de D. Chastelain. — Sur D. Henry Eget, voir sa biographie dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Remy*, de D. Chastelain, p. 69.

dans les ordres, nous firent sortir de St Nicaise et nous envoyèrent à St Denis en France, pour y faire notre théologie. Notre prieur fut D. P. Du Biez (1), et nos professeurs, D. Ducrot qui l'avoit été de philosophie, et D. Maurice de Hautot, homme pieux et sçavant.

Nous vimes démolir l'ancienne église collégiale de St Paul qui étoit proche les murs de l'abbaye, et fondre, dans le lieu où elle étoit, le gros bourdon et la grosse cloche dite Masarine.

Nous vimes aussi inhumer le corps d'un jeune prince et d'une jeune princesse, enfants de Loüis XV, roy de France (2). L'un fut présenté par le cardinal de Rohan, et l'autre par l'évêque de Meaux. Le R. P. Prieur eut ordre de se retirer après les compliments ordinaires. Les prélats achevèrent les cérémonies avec la communauté.

A peine fûmes nous arrivés à St Denis qu'on nous parla d'aller aux ordres, sous prétexte que ceux de l'ancien cours de Théologie qui n'étoient que douze étoient trop chargés d'offices. Dom du Biez, ardent et zélé constitutionnaire, s'y prit adroitement pour nous engager à recevoir les ordres : il nous dit qu'il ne s'agissoit que de la signature du formulaire. Peu instruit que j'étois des matières controversées, j'eus la foiblesse de me rendre avec cinq de mes confrères du

(1) Mort en 1750. Voir sa mention dans le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés,* publié par l'abbé Vanel, *Paris, Champion,* 1896, pp. 214, 349.

(2) *Anonyme de France,* troisième fille du roi, née le 28 juillet 1728, morte le 19 février 1733, et *Anonyme de France,* duc d'Anjou, né le 30 août 1730, mort le 7 avril 1733, inhumé à Saint-Denis le 9. (Moréri, *Dictionnaire historique*, Verbo *France,* t. V, 1759, p. 311.)

cours de S[t] Nicaise. Nous fûmes donc à Paris, où, après avoir signé, nous reçûmes la tonsure et les quatre mineurs le vendredy 19 décembre 1732, et le lendemain le soudiaconat des mains de M[r] Le Blanc, évêque de Joppé, mort depuis chanoine de Reims et enterré à la cathédrale dans la chapelle dite du S[t] Lait, où je l'ay vu inhumer (1).

1733.

Pendant l'année 1733, on tint à S[t] Denys la diette provincialle dans le temps de laquelle Dom Alaydon, supérieur général, mourut en l'abbaye de S[t] Germain des Prez, consommé par les chagrins que lui occasionnèrent les constitutionnaires (2). Ensuite on fut tenir à Marmoutiers le fameux chapitre général qui avoit été différé d'un an à cause de broüilleries occasionnées dans la congrégation par la bulle *Unigenitus*. Il y a une relation de ce chapitre, dit chapitre de 1733, imprimée et bien faite qui est en la bibliothèque de S[t] Nicaise. Les bons religieux et bien reguliers attribuent avec raison à ce chapitre, ou plutôt brigandage, tout le boulversement qui est arrivé depuis et jusqu'à nos jours dans la congrégation, tant au spirituel qu'au temporel.

Nous fûmes transporté tous les huit par ordre de ce chapitre à Noyon, où nous eûmes pour prieur Dom

(1) L'épitaphe de ce personnage a été conservée sur sa tombe à cet endroit, lors d'un récent pavage. En voir le texte dans l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, t. II, 1861, p. 381.

(2) Dom J.-B. Alaydon, né à Rethel, enseigna à Reims, puis fut élu supérieur général en 1729, et mourut en 1733. Voir sa mention dans le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, publié par l'abbé Vanel, 1896, pp. 171 à 175.

Hiacinthe Fossart, bon religieux, extrêmement exact, et pour professeur Dom du Hamel, homme doüé de toutes sortes de belles qualités, qui, après avoir professé longtemps a été fait prieur et directeur du collège de Pont le vois (1), où il est décédé au grand regret de tous ceux qui le connoissoient, et encore plus ceux qui, comme moi, avoient eu le bonheur de l'avoir pour maître. Je puis dire qu'il nous fit bien réparer, pendant cette seconde année de théologie et celle qui suivit, le temps que nous avions malheureusement perdu à S[t] Denys avec ceux d'un cours qui finissoit. Il nous conduisit à Paris, où nous reçûmes le diaconat, le 10 avril 1734, des mains du susdit M[r] de Joppé.

J'ai oublié de remarquer plus haut qu'étant à S[t] Denys, D. Pierre Vallée, souprieur, nous accorda à tous, quatre jours de récréation dans le temps du chapitre général, auquel notre prieur, D. Dubiez étoit deputé. Je profitai de cette grâce avec Dom Jean-Louis de Bar, mon compatriote et mon condisciple (2). Le premier jour, nous nous rendîmes vers neuf heures du matin au couvent des Cordeliers de Noisy, dans le parc de Marli, où demeuroit mon oncle, le père Louis Le febvre, frère de ma mère (3). C'étoit un respectable vieillard qui se reposoit là en attendant la vie éternelle. Il étoit à son aise, ayant une bonne pension qui lui étoit venue de mon grand père, et qu'il avoit eu le

(1) *Pontlevoy*, ancienne abbaye non loin de Blois.

(2) Originaire de Reims, ainsi que deux autres bénédictins, ses parents, D. Jean-Louis Debar, profès en 1728, devint plus tard religieux de Saint-Nicaise de Reims. Son portrait sur toile est conservé dans les salons royaux de l'Archevêché de Reims.

(3) Il est mort en 1738. Voyez à la fin de ce journal. *(Note de D. Chastelain.)*

talent d'augmenter. Il avoit fait le voyage de la Terre sainte, avoit demeuré trois ans à Jérusalem. Il est mort et enterré au couvent de Noisi, où il a fait une fondation au nom de la famille des Le febvre de Reims. Il nous reçut très bien, nous présenta au R. P. gardien, homme poli et gratieux. Après le diner, ils nous donnèrent un religieux, qui nous conduisit au château de Marly, où nous vimes joüer les eaux, ce qui n'étoit point arrivé depuis deux ans. Nous revimmes souper et coucher au couvent.

Le lendemain, 2° jour, après le déjeuner, le p. gardien et mon oncle nous donnèrent un religieux qui nous conduisit à Trianon, à la ménagerie et à Versaille, où nous dinâmes et où nous vîmes tous les appartements et les jardins à notre aise. Nous revinmes coucher à Noisi, et le lendemain matin, après avoir remercié le R. P. gardien, mon oncle et les bons pères, nous fûmes voir la machine de Marly ; de là, nous fûmes à Suresne, en la maison de Saint-Germain-des Prés, où il y avoit un commis qui nous reçut bien, nous présenta un déjeuner dinant. Ensuite nous fûmes à Meudon, où nous nous annonçâmes comme religieux de Saint-Denys en France, comme nous l'étions. Nous vîmes à notre aison Mr le Dauphin et tous les appartements, et après avoir été prendre un rafraîchissement dans une auberge, nous nous rendimes à Saint-Germain des prez assez fatigués. Dom Thibaut, cellerier de St Denys, que nous rencontrâmes en arrivant, nous fit présent d'un petit écu que nous reçumes avec d'autant plus de joye que nous n'avions presque plus rien de la somme de douze livres qu'on nous avoit donné en sortant de St Denys.

Le lendemain, nous fûmes voir une partie de Paris,

et, après être revenus diner à S[t] Germain, nous en vimes encore une autre partie tant à pied qu'en carrosse. Enfin nous arrivâmes à S[t] Denys à l'heure de complies, à la faveur d'une charette à cinq sols par place et bien contens d'avoir vû de si belles choses. *Sic transit gloria mundi.*

1734.

La diette de 1734 nous transféra à S[t] Remi de Reims avec notre professeur. Notre prieur fut Dom François Hachette, qui pendant cette année et la suivante fit faire les chaires du chœur (1). Nous travaillâmes encore assez bien pendant cette année. Nous eumes à la vérité du mal, parce que n'étant que neuf écoliers et étant presque tous diacres, tout le poids de l'office tomboit presque sur nous. Mais je dois rendre justice au R. P. prieur, mon compatriote, mon depuis prieur à S[t] Nicolas aux Bois, qu'il nous dedomagoit de nos peines par les soulagemens et recréations qu'il nous accordoit libéralement (2).

1735.

A peine cette dernière année de notre théologie fut elle accomplie, que je reçus de D. François Duclerc, visiteur de la province, une obédiance pour aller de-

(1) « En 1733 et 1734, nouvelles stalles dans le chœur par les 3 frères Le Bègue, maîtres menuisiers à Reims. Elles coûtent 18,000 livres avec la grille et les faux frais; sculpteur Didlet, de Soissons. » *Livre des choses mémorables...*, années 1733-34.

(2) Dom Fr. Hachette, de Reims, prieur de Saint-Nicaise en 1742 et 1744. Cfr. *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise,* par Ch. Givelèt, p. 312.

meurer à S[t] Faron de Meaux. J'y arrivai avant les Rogations. Je fus nommé zélateur des novices à la diette annuelle et j'y succeday à D. Augustin Leclerc, avec qui j'avois été écolier à S[t] Denys. Dom Claude Brunel en étoit alors prieur et père maître des novices. Étant arrivé, je reçus ordre du R. P. visiteur d'aller recevoir l'ordre de prêtrise à Paris. Je m'y rendis et fus ordonné par le susdit évêque de Joppé, le samedy 4[e] juin, veille de la Trinité 1735. Je n'ay célebré ma première messe à S[t] Faron que le 29 juin suivant, fête de S[t] Pierre, mon patron, parce que D. Pierre Duval, avec qui j'avois été ordonné, la célébra le jour de S[t] Jean Baptiste.

Ma première messe.

Le 17 may 1735, ma sœur Roberte Chastelain, fille, âgée de 28 ans, est morte à Reims, et a été inhumée au cimetière de S[t] Etienne.

Le zèle qu'il sembloit que Dieu m'avoit donné pour l'éducation des novices, me fit trouver cette année bien courte. Je n'ai osé demandé à en entreprendre une seconde.

1736.

On me proposa d'aller enseigner les humanités ou à Meulan ou à Pont le vois (1), mais j'aimai mieux accepter une seconde année de zélatoriat dans la province, et c'est à S[t] Nicaise de Reims. Après donc la diette de 1736, je m'y rendis et j'y fus reçu par D. Martial Manse (2), prieur et directeur, et D. Leclere, souprieur. On me chargea, avec le zélatoriat, du soin de la sacristie et on me donna un jeune profès, nommé de Bo-

(1) *Meulan* (Seine-et-Oise). — *Pontlevoy* (Loir-et-Cher).
(2) *Manse* ou *Manre*, le nom incertain sur le texte.

logne pour aide. Je passai l'année assez agréablement, excitant à l'étude autant que je pouvais nos jeunes confrères, dont plusieurs avoient fait de très bonnes études dans le monde. Ils parurent presque tous devant le R. P. visiteur et firent en public, c'est à dire en présence dudit visiteur et des deux communautés, des discours latins qui leur firent honneur.

1737.

J'eus le chagrin, cette année, de perdre mon père, qui décéda le 19 février 1737, âgé de 72 ans. Il n'étoit pas opulent, mais il avoit de la piété et beaucoup de charité pour les pauvres : il avoit de l'esprit et du bon sens et surtout une mémoire très heureuse, et quoiqu'il n'eut jamais appris le latin, il s'énonçoit cependant bien et avec grâces. Il a été inhumé au cimetière de S[t] Etienne (1).

Mon père étant décédé le 19 février 1737, j'assistay à son enterrement, accompagné d'un de mes confrères et sans prendre rang dans le deüil. Je fus me présenter à la sacristie de S[t] Etienne pour dire la messe à son intention, mais le s[r] Varoquier, sacristain, m'ayant demandé de la part du desservant si j'étois soumis aux décisions de l'Eglise, je compris facilement ce qu'il vouloit me dire. Je lui répondis que je n'avois de compte à rendre de ma foi qu'à Dieu et à mes supérieurs, que de ce pas j'allois dire la messe à S[t] Pierre les Dames, où *je la dirois plus tranquillement et plus proprement*.

J'y fus donc, on m'y donna avec politesse des orne-

(1) Pièce déjà reproduite plus haut, acte de sépulture, p. 41.

mens, et l'ayant dite je retournai au service à S[t] Etienne, et le lendemain on célébra un service à S[t] Nicaise, auquel j'officiai et mes parents assistèrent (1).

Après la diette de 1737, nos confrères et moy fûmes demeurer à S[t] Remi où j'exerçai encore un an l'office de zélateur, D. Hachette étant prieur, et D. Demodène souprieur et directeur (2). Nous eûmes jusqu'à vingt deux jeunes profès à conduire ; je les fis travailler et étudier tant que je pus, et je puis dire que si on avoit réduit ce nombre à une douzaine d'excellens sujets qui s'y trouvoient et qui avoient de l'amour pour la régularité et l'étude, et que j'eusse été en état de les pousser à de plus hautes sciences, j'aurois été un des plus heureux religieux de la congrégation. Mais Dieu ne m'ayant pas donné assez de lumière, j'ay laissé agir les supérieurs.

1738.

Après Pâques de 1738, étant à S[t] Remi, D. Hachette m'accorda gratieusement la permission d'aller voir la frontière. J'y fus avec D. Gérard Jacquetel, mort depuis à S[t] Pierre de Lagny. Nous fûmes à Rethel, à Novy, à Vieux S[t] Remy, chez M[r] Bricquet, mon

(1) Paragraphe rapporté à son ordre chronologique, inscrit dans le manuscrit à la suite du journal, f° 24.

(2) L'abbaye de Saint-Remi avait fait l'année précédente une grande perte que D. Chastelain a relatée en ces termes :

« *D. Ludovicus de Bezannes, ex pago Prouvais, diocesis Laudunensis, professus S. Faronis, anno ætatis 21, die 4 octobris 1693, olim prior de Bretolio, tum hujus archimonasterii decanus in quo vir vitæ stupendæ et memorandæ subito obiit 9 septembris 1736, sepultus prope supradictum (D. Claudium Leleu).* » *Necrologium archimonasterii S. Remigii Remensis* à D. Joanne Chastelain, f° 19 verso. Ms. de la Bibliothèque de Reims, n° 1420[ter].

parent qui en étoit curé (il est mort depuis curé et doyen de Bourgogne, à deux lieues de Reims). Il avoit encore, en cette année 1738, un frère qui étoit curé de Loivre, à deux lieues de Reims, et leur frère aîné, curé de Méry, aussi à deux lieues de Reims, étoit mort quelque temps auparavant. Ces trois frères avoient chacun deux églises ou paroisses à desservir. Mon cousin nous conduisit à Mézières et à Charleville; de là, nous avons été à Sedan et à l'abbaye de Mouson (1), de Mouson à Remilly, où nous avons séjourné chez M. Noël, qui en étoit curé et mon parent. Le lendemain, il vint nous conduire à la Chartreuse du Mont-Dieu (2), où nous fûmes très bien reçus. Nous y soupâmes, couchâmes et dinâmes. De là, nous fumes souper et coucher chez Mr Scribot, curé et doyen du Chesne, homme très aimable et qui aimoit les bénédictins. Du Chesne, nous retournâmes à Vieux St Remy, et après y avoir passé un jour et demie, nous nous rendîmes à Reims par Novy et Rethel.

Le père Loüis, cordelier, mon oncle maternel étant décédé en cette année 1738 au couvent de Noisi dans le parque de Marly (3), mes parens qui héritoient par son décès une rente que mon grand père lui avoit faite, voulurent par reconnoissance lui faire faire un service en l'église des Cordeliers; ils m'engagèrent à y officier, je m'y rendis avec un de mes confrères qui fit diacre. Mr François Tronsson, mon cousin, s'étant chargé d'en prévenir le R. P. Lejeune, gardien, celui cy lui de-

(1) Abbaye des bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, de même que le prieuré de Novy, cité plus loin.

(2) Chartreuse bien connue, dont l'histoire a été écrite par M. l'abbé Gillet, curé de Charleville, 1889, in-8°.

(3) *Noisy-le-Roy*, canton de Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

manda si j'étois soumis, etca. M. Tronsson me dit cela avant la messe chez lui. Je fus aux Cordeliers; je demandai le P. Lejeune, on me dit qu'il étoit embarassé, on me conduisit à la sacristie, je célébrai la grande messe et quand tout fut fini, je demandai de nouveau à saluer le R. P. On me fit la même réponse.

Comme nous sortions par le cloître, je l'apperceus avec deux messieurs. Je fus le joindre et lui dis : Je vous remercie, mon R. P., de la bonté que vous avez eu de me permettre d'unir mes prières avec les vôtres pour le repos de l'âme de mon oncle; je suis cependant fâché que la foi d'un bénédictin ait été suspecte à un religieux cordelier, et je sortis aussitôt (1).

Après la diette de 1738, D. Brunel, visiteur, m'envoya obédiance pour S[t] Corneille de Compiègne (2). Je m'y rendis aussitôt. C'étoit Dom Delrüe qui en étoit prieur, il a été depuis général de la congrégation et est mort prieur de S[t] Denis (3). Il eut beaucoup d'attentions pour moy. Il voulut me faire son dépositaire, mais, voyant ma répugnance pour les offices temporels, il me nomma bibliothéquaire. J'y demeurai depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, c'est à dire pendant tout le séjour du roy et de toute la cour que je vis à mon aise sur la fin du mois de septembre 1738.

Le p. prieur, qui avoit une obédiance qui m'ordonnoit

(1) Ces deux paragraphes sont rapportés ici de la suite du journal, f° 24 du manuscrit.

(2) Abbaye l'une des plus anciennes de l'ordre bénédictin, fondée par Charles-le-Chauve, et dont il ne reste pour ainsi dire plus de traces. Elle était située en face et de l'autre côté de la place de l'Hôtel de Ville.

(3) D. Joseph Delrüe, natif de Tournai, prieur de Saint-Denis pendant quinze ans, fut supérieur général de 1756 à 1759.

d'aller être souprieur à S[t] Vallery sur Somme, me permit d'aller à Reims, ou plutôt à Loivre proche Reims, où j'assistai le dimanche avant ou après la S[t] Remi à la première messe de mon frère Jean-Baptiste Remi. M[r] le curé de Loivre, en bon parent, en fit tous les frais. Il fit diacre, le curé de Bourgogne, son frère, fit soudiacre, et moi je fis prêtre assistant. Cinq ou six de nos principaux parents y assistèrent, entre autres ma sœur Remiette, épouse de Claude Loüis, fabriquant, laquelle est morte le 7 février 1739 agée de 41 ans et a été enterrée au cimetière de S[t] Etienne. Le lendemain de la 1[re] messe, nous allâmes à Bourgogne avec mon frère, le lendemain à Reims, où je restay cinq ou six jours, après quoi je retournay à Compiègne.

Ayant reçu mon obédiance, je me mis en chemin pour S[t] Vallery (1). Etant arrivé à Noyon, je tombay malade d'un flux de sang, malgré les saignées et les remèdes. Enfin, vers Noël, je recommençai à prendre des forces. Mon prieur, D. Gosset, ne me consola pas beaucoup pendant ma maladie, mais des confrères charitables y suppléérent.

Pendant que je demeurois à S[t] Vallery, je fus promener deux fois, la 1[re] avec D. Boskillon, mon condisciple et souprieur du Tréport, nous fûmes à S[t] Riquier, Corbie, S[t] Fuscien, Breteuil, Beauvais et Aumale, et la 2[e] fois avec D. Lagoust, aussi mon condisciple, nous fûmes à S[t] Josse, Montreüil, S[t] Riquier (2); outre cela,

(1) *Saint-Valéry-sur-Somme*, petite ville, actuellement de l'arrondissement d'Abbeville, presque en face du Crotoy, près de l'embouchure de la Somme.

(2) Abbaye fameuse du diocèse d'Amiens, dont l'église entière subsiste avec son riche mobilier de chœur du XVII[e] siècle.

j'ay été plusieurs fois au Tréport et à la ville d'Eu et Abbeville.

1740.

Pendant le grand et rigoureux hiver de 1740, j'ay été spectateur des montagnes de glace qu'on voyoit sur les bords de la mer à S[t] Vallery. Enfin, sur la fin de cette année monastique, Dom Avril, notre visiteur (1), et du Hamel, son secrétaire, mon ancien maître, m'engagèrent à accepter le soupriora de S[t] Crépin de Soissons (2). J'y arrivai le 6 juillet 1740. D. J. Gombeaut en étoit alors prieur et la communauté étoit très bien composée.

Pendant que j'y demeuray, j'y découvris et déchifray un journal de ce qui s'est passé à Soissons, depuis le mois d'octobre 1567 jusqu'au mois de mars 1568, par la fureur des calvinistes qui s'étoient rendus maîtres de ceste ville. Ce journal a été dressé et écrit de la propre main de Dom N. L'Epaulart, prieur alors de S[t] Crépin (3). J'en ay laissé la copie avec l'original à S[t] Crépin. C'est un ouvrage assez curieux. Depuis que j'ai quitté cette abbaye, D. Charles Mulet, un de nos confrères, en a trouvé dans Soissons une copie d'autant plus exacte qu'il y a reconnu quatre ou cinq feuillets qui avoient été séquestrés de l'original.

(1) Dom Joseph Avril, cité dans le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* par l'abbé Vanel, p. 203.

(2) Abbaye célèbre, avec une grande église aujourd'hui totalement détruite.

(3) Une copie ancienne du journal de D. Lépaulart est conservée à la Bibliothèque de Soissons. Elle a été publiée en 1859 dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons,* t. XIII. Cfr. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Soissons*, par A. Molinier, dans le t. III du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques...* 1885, p. 145, n° 253.

Mr de Fitsjames, évêque de Soissons (1), ayant appris que les chanoines de sa cathédrale n'alloient à St Crépin le Grand pour les premières vêpres de la feste qu'à quatre ou cinq, prit le parti, lorsqu'il entendit sonner le dernier coup, de partir tout habillé de son palais pour y aller avec eux A peine fut-il sorti de chez lui que le bruit se répandit dans Soissons que Mgr étoit allé à St Crépin; aussitôt les chanoines sortirent de chez eux et de trois ou quatre dont la procession étoit composé avec le bas chœur en sortant de la cathédrale, elle se trouva composée de trente chanoines au moins quand ils furent arrivés à St Crépin, ce qui divertit beaucoup les gens de Soissons (2).

1742.

Je sortis de St Crépin en 1742, à la sollicitation de D. Hachette, prieur de St Nicaise, qui vint m'offrir son souprioral. Je l'acceptai et après la diette je m'y rendis. J'y eus, pendant trois ans consécutifs, tout le repos, la tranquillité et les agrèmens que je pouvois souhaiter, mais le principal fut d'aller toutes les semaines, une fois, me promener avec mon frère qui

(1) François de Fitz-James, 88e évêque de Soissons. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 385.

(2) Tandis que D. Chastelain séjournait à Soissons, pendant l'année 1740, le 22 mai, la reine de Pologne, Catherine Opalinska, femme du roi Stanislas, passa et séjourna à Reims. Voir le récit de sa visite à l'église Saint-Remi dans le *Livre des choses mémorables pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Remi*, 1740, fo 12, 7 verso. Ms. de la Bibliothèque de Reims. — Durant cette même année 1740, du 18 au 28 août, eut lieu à l'occasion des intempéries une procession du suaire de saint Remi, dont la relation, écrite par Dom Hébert, se trouve dans les papiers de Dom Chastelain. Voir plus haut, p. 31.

étoit prêtre et sacristain de la paroisse de St Etienne. C'étoit un homme un peu disgracié de la nature, mais qui, en récompense, avoit de la piété et de la science, d'une humeur gaye et qui se connoissoit en bons livres, et qui par attachement pour lad. paroisse a refusé deux bonnes cures.

1743.

En 1743, on fit à St Nicaise 400 pièces de bons vins.

1744.

En 1744, le roy Loüis XV vint à Reims, il séjourna deux jours à Reims, il ne vint point à St Nicaise, mais il fut [entendre une messe basse (1)] à St Remi. La communauté de St Nicaise s'unit à celle de St Remi ; on le reçut en aubes et en chapes. D. Brunel, prieur de St Remi le complimenta à l'entrée de l'église (2).

La veille du jour que le roy fut à St Remi, me trouvant seul à St Nicaise, j'eus l'honneur d'y recevoir M. le Duc d'Orléans, fils de Mr le Régent (3); je l'introduisis dans le chœur : il admira la beauté de l'église, me demanda à voir le trésor. J'envoyai dans le moment chercher notre prieur qui étoit à St Remi; il revint aussitôt, fit voir au prince la maison et la bibliothèque. Quelques heures après qu'il fut sorti,

(1) Ces quatre mots ont été raturés par D. Chastelain.

(2) Voir le récit de la visite de Louis XV à l'église Saint-Remi, le 31 juillet 1744, dans le *Livre des choses mémorables*... cité plus haut, fo 129 recto.

(3) Louis d'Orléans, prince ami de l'étude et des sciences d'érudition, qui venait de se retirer (1742) en l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, loin des plaisirs mondains et des charges de la cour.

Mlle la duchesse de Modène vint voir la maison. Elle vint surprendre la communauté au réfectoir. Comme elle avoit connu D. Hachette à Chelles, elle le gratieusa beaucoup, vit toute la maison, de même que plusieurs seigneurs et dames qui vinrent ce jour là et le lendemain.

Quelque temps après, notre communauté de S[t] Nicaise fut encore plusieurs fois à S[t] Remi, où nous reçumes, aussi en aubes et en chapes, un jour la reine, un autre jour M[gr] le Dauphin, et un autre jour les deux aînées des dames de France.

On fit à Reims, tant à l'occasion du passage du roy que de la reine, etc., de très belles illuminations et des feux d'artifices. Le vin qui avoit été abondant et excellent en 1743 ne fut point épargné; en un mot, je n'ay point vû tant de gayeté à Reims que dans ce temps.

14 octobre 1744. M. Moreèl, abbé régulier d'Anchin (1), mourut à Reims en ce temps, chez M[r] Perrier, marchand de vin, d'une espèce d'apoplexie. D. Hachette qui le fut confesser le lendemain qu'il lui avoit donné à manger à S[t] Nicaise et qui l'avoit assisté à la mort, le ramena à S[t] Nicaise dans un carosse; à peine fut-il arrivé qu'un chirurgien ouvrit son corps et en tira le cœur qu'un religieux d'Anchin, qui étoit venu à Reims avec son abbé, remporta dans un vase de plomb avec un procès-verbal. Pour le corps, nous l'enterrâmes en grande cérémonie et grand luminaire, le lendemain, au milieu de la chapelle de Bonne nouvelle. Toute la communauté de S[t] Remi assista à l'enterrement avec la croix. Le chœur étoit rempli d'une multitude

(1) *Anchin*, près Marchiennes (Nord), ancienne abbaye bénédictine des Exempts de Flandre.

d'honnêtes gens de tous les états. Les religieux d'Anchin on fait mettre sur sa fosse une belle épitaphe, où le jour de son décès est marqué ; quand on a réparé la chapelle en 1763, on a retiré lad. tombe, et on l'a posé devant la chapelle (1).

1745.

Après le chapitre général tenu cette année (1745), D. Bourdet, prieur de S[t] Germain (2), m'offrit son soupriorat. Après avoir consulté quelques amis éclairés, j'acceptai ses offres ; je me rendis à Paris le 8 juillet. Un mois après, D. Bourdet tomba en paralysie, de sorte que mon office devint beaucoup plus embarrassant, et je puis dire que j'aurois succombé sans le secours de plusieurs R[x] de la communauté qui m'honoroient de leur affection, et j'ose dire aussi de D. Lanneau, alors général, D. Maumousseau, D. Avril, ses assesseurs, D. François Delleville, procureur général, et autres, m'ont redoublé pour lors leur amitié ; ils m'ont fait bien voir qu'elle étoit bien sincère, puisqu'ils me nommèrent le 24 novembre prieur d'Argenteuil en la place de Dom Martin Taconnet, qui venoit de mourir aux Blancs Manteaux (3).

. . . .

(1) L'une des chapelles absidales; il ne reste aucun débris de l'épitaphe de cet abbé d'Anchin.

(2) D. Bourdet, né à Souillac, profès en 1697, mort en 1746. Voir sa notice dans le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, 1896, pp. 217, 349 et 357. — Voir le même recueil sur les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, cités plus bas par D. Chastelain comme ses amis.

(3) Ici se trouvent vingt-sept lignes du texte raturées ou rendues illisibles par des surcharges. Il est probable qu'elles conte-

J'aurois de grandes actions de grâces à rendre à Dieu, si je pouvois dire que je meurs en pratiquant la réforme et la voyant pratiquer comme cela se faisoit jusqu'au temps de la misérable requête de St Germain, mais j'espère que Dieu me pardonnera le relâchement où la nécessité m'a fait tomber. J'ay tenu bon tant qu'il m'a été possible, et je puis dire que si j'ay péché, je ne l'ai fait que parce qu'on m'a refusé très longtemps la nourriture ordonnée et conforme à nos Règles.

. . . .

En arrivant à Argenteuil le 29 décembre 1745, je fus me prosterner devant le très St Sacrement, demander à Dieu les grâces dont j'avois besoin pour remplir dignement l'office de supérieur (1). J'y trouvai heureusement cinq religieux de ma connoissance, gens d'honneur et qui étoient estimés dans le lieu à cause de leurs vertus et de leur régularité. On les nommoit : D. François Jauvin, D. J. B. Becourt, D. Mathieu Le Febvre, D. Etienne Messier et D. Antoine Magnier. Ils y faisoient l'office divin de jour et de nuit, aussi bien que dans une communauté de 12 ou 15 religieux.

D. Jauvin, qui étoit souprieur et sacristain, s'étoit chargé d'instruire six enfants, lesquels aidoient beaucoup au chœur et nous soulageoient admirablement. Je

naient des remarques relatives à l'observance bénédictine et à des conflits survenus entre D. Chastelain et ses supérieurs. Une note fixée sur la fin du passage biffé porte en effet des réflexions relatives à une affaire de ce genre. Nous donnons cette note dans le texte entre deux lignes de points, pour indiquer l'interruption du texte primitif.

(1) *Argenteuil*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise), conserve les ruines du monastère de Notre-Dame dont D. Chastelain écrivit un bref historique.

ne changeai rien, on continüa sur le même ton, Dieu bénit nos efforts.

Cette maison, qui avoit toujours passé pour pauvre et dénuée de tout, se trouva à son aise au bout de trois ans, par les soins de D. Antoine Magnier qui étoit procureur. On voulut le placer ailleurs à la fin du triennal, mais je l'ai engagé à rester encore avec moy, pendant mon second triennal ; il y est même demeuré plusieurs années après, et y est mort malheureusement d'un contre coup qu'il s'étoit donné en descendant à la cave le 13 octobre 1757 (1).

1746.

D. Jauvin ayant été fait prieur de Meulan l'an 1746, D. Bera lui a succédé. C'était un religieux très exact et de bonnes mœurs. Il a fait beaucoup de bien à la maison par le moyen des mouches qu'il faisoit valoir et qu'il a continué jusqu'à sa mort arrivée le 9 avril 1770, à Argenteuil.

D. Becourt y a demeuré plus de vingt ans, il n'en est sorti qu'après la mort de D. Bera. Dom Becourt est décédé à St Nicaise le 17 février 1776, j'ay perdu en lui un ancien et bon ami. D. Messier est décédé à St Denys, religieux d'Argenteuil, le 15 février 1750. C'étoit un bon religieux qui s'occupoit d'une manière louable. Quelque temps après sa mort, D. Lefebvre, qui étoit un homme d'esprit et bon confrère, jugea à propos de nous quitter pour se retirer à St Denys, où il est décédé quelques années après, le 27 mars 1756.

(1) Ici se trouvent encore, au bas de la page, quatre lignes raturées et biffées.

1747.

Charles Coffin est né à Buzanci, diocèse de Reims, en 1676, et mort à Paris en 1747, âgé de 72 ans (1).

1748.

Selon Marlot, l'ancien grand autel de la cathédrale de Reims (lequel a été démoli en 1748, et qui avoit été fait du temps du cardinal de Lorraine, en la place d'un autre qui n'étoit que de bois), était construit d'un marbre gris poli depuis le marchepied jusqu'au sommet, et avoit des enrichissements qui n'étoient pas communs, car la table où le prêtre célèbre, dont je dois parler ailleurs et qu'on montroit à découvert aux fêtes solennelles, détachée du reste de l'autel, est faite d'une lame d'or relevée en figures. Au derrière s'élèvent deux pilliers de marbre enrichis de leurs chapitaux avec une autre plaque d'argent doré, comme dans un quadre, où la Cène du Sauveur est représentée en relief, et dessus le faîte qui est de la largeur de l'autel est posée l'image de la Vierge, aussi d'argent doré, entre quatre pilliers de marbre couronnés de leurs chapitaux. Derrière est une croix de vermeil, élevée sur une pyramide de marbre, ayant deux châsses à ses côtés et derrière vingt cierges.

Cet autel étoit environné de pantes et rideaux qu'on changeoit selon la couleur des fêtes. Il a été démoli en

(1) Rapporté du f° 32 verso du manuscrit. Voir sur Charles Coffin la notice de la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. I.

1748, et on a érigé en la place le tombeau de marbre qui existe maintenant (1).

1749.

M. l'abbé Raguet, prieur commandataire d'Argenteuil, mourut aussi pendant mon premier triennal. Sa mort nous occasionna un procès à cause des reparations. Les héritiers furent condamnés. Cela n'empêcha pas qu'il ne nous coûtât 7 ou 800 livres pour ce qui étoit purement à notre charge en conséquence d'un traité qui avoit été fait avec lui en 1725. Le roy a nommé à sa place l'abbé de Launay qui n'a pas jugé à propos de traiter avec nous pour sa recette.

Pendant mon second triennal, nous avons fait des plantations considérables à S[t] Vit ou petit Argenteuil ; nous avons acheté quantité de meubles, livres et ornemens pour plus de dix mille francs. Avant cela, nous nous étions appliqués à acquiter les dettes manuelles qui montoient à 4000 livres, et remboursé 4000 autres livres qui avoient été empruntées à constitution de rente. Nous avons de plus planté quatre arpens de vignes et fait faire une belle cave. Enfin quand je suis sorti de la maison, en 1751, on ne devoit pas un sol. Il y avoit même de l'argent suffisamment pour faire faire un tambour et un orgue, ce qui a été exécuté par Lagoaille, mon successeur.

Pendant mes six ans, j'ay été lié avec M[r] Lequin, ancien curé d'Argenteuil, et avec M[r] du Moutiers, son successeur. Il avoit été son vicaire pendant 24 ans.

(1) Passage rapporté du f° 34 verso du manuscrit, suite du Journal de D. Chastelain. — Le maître autel, refait en 1747 et non en 1748, est celui qui existe encore maintenant. Il est fort beau en son genre (1900).

Comme je confessois et même des ecclésiastiques du voisinage, un vicaire de la paroisse s'avisa un jour de venir me trouver et me dit qu'on disoit que je confessois Mr Lequin, grand janséniste, que si on sçavoit cela à l'archevèché, j'en pourrois avoir du chagrin. Je n'entrai point en discussion avec ce boutor, je me contentai de lui dire que le tribunal étoit pour tout le monde, et que quand on me parleroit, je répondrois. Je l'ay congedié poliment et je ne l'ay pas reveu.

1751.

Quand le chapitre général de 1751 approcha, D. Lanneau, notre général, me proposa de rester encore trois ans à Argenteuil; je lui fis réponse qu'il m'obligeroit de me laisser simple religieux, à quoi il répliqua qu'il vouloit que je continuasse dans la superiorité. Le chapitre me plaça donc à Rebais (1), il fallut m'y rendre. Je quittai avec peine la maison d'Argenteüil, l'agréable communauté qui y étoit et quantité de bons amis que je m'y avois fait ou dans les environs.

En 1751, on eut à Reims le grand jubilé. Les religieux de St Remi et St Nicaise firent leurs stations ensemble. Je le fis à Argenteüil et à Rebais.

J'arrivai à Rebais le 23 juin. J'y trouvai une communauté bien différente de celle d'Argenteüil et un temporel tout à fait délabré; ce qui joint à mes peines d'esprit sur les affaires de l'église et sur quelques infirmités corporelles, dont je commençais pour lors à être attaqué, me déterminèrent au bout de quatre à 5 mois

(1) *Rebais*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne). Il y subsiste des ruines de l'abbaye des bénédictins où séjourna D. Chastelain.

à renvoyer mon obédience au très R. P. Général. Il me la fit remettre et m'écrivit poliment qu'il ne vouloit pas que je restasse dans l'inaction. Je fus à Paris pour tenter de lui faire accepter, il ne voulut pas en me disant qu'il me chercheroit une autre place où je serois plus content. J'achevai donc l'année comme je pus, et à la diette de 1752 je fus nommé prieur de St Basle, par la démission de D. Menager, qui avoit renvoyé son institution (1).

1752.

J'y arrivai (à St Basle), le 15 juin, j'y trouvai une communauté plus sociable et un temporel moins dérangé. D. Bernard, bon confrère, qui en étoit procureur, m'ayant déclaré qu'il ne se trouvoit plus en état de remplir son office, j'écrivis à D. Sébastien Demain, mon condisciple, qui étoit religieux à St Crépin, qui accepta l'office qu'il remplit avec économie. Je comptois rester à St Basle le temps ordinaire, y étant assez tranquil; mais comme mes amis de Reims sçavoient que je persévérois toujours dans le dessein d'abdiquer la supériorité, ils saisirent l'occasion du décès de D. J. Vita, sacristain de St Remi, pour me proposer son office (2).

(1) Abbaye de Saint-Basle, entièrement détruite, au sommet de la montagne de Verzy, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims.

(2) D. Chastelain succéda comme sacristain de Saint-Remi à D. Vita, dont il fit plus tard l'éloge en ces termes : « *D. Joannes Vita, Remus, professus S. Remigii anno ætatis 32, die 22 novemb. 1724. Fuit 1° subp. variis in monasteriis, deinde in hoc archimonasterio decanus, thesaurarius et sacrista, vir optimæ indolis et a fratribus et sæcularibus ob egregios mores dilectissimus. Zeli decoris domus Dei fuit repletus ; ejus enim industria et labore quinque altaria marmorea in quinque primis sacellis, jam cum circuitu*

Après en avoir prévenu D. Gosset, leur prieur, j'acceptai de bon cœur. Je renvoyai mon obédience qui fut heureusement reçüe. D. Mutte, cellerier de St Nicaise, fut nommé à ma place.

1753.

Je me rendis à Reims le 20 juillet, et, dès le lendemain, D. Gosset me nomma sacristain, trésorier et doyen, offices que j'ay rempli jusqu'au moi d'Avril 1761, que je suis parti pour aller demeurer à St Crépin de Soissons.

1754.

Je demeurai un an seulement avec Dom Gosset, à qui le chapitre général de 1754 donna pour successeur D. Amé. Sous le gouvernement de ce prieur on célébra en 1757 la célébre neuvaine de l'exposition du corps de St Remi, dont j'ay fait la relation exacte qu'on trouvera dans mes papiers et des notes dans un cayer différent (1).

1755.

Pendant l'année 1755, un laboureur de Reims, nommé Bernard, eut la dévotion de faire dresser une croix en forme de calvaire dans une de ses terres vis à vis le moulin Calvaire.

earumdem à se exornatis, eleganter et magnifice erecta sunt annis 1752 et 1753, et ad perfectionem in qua existunt per ejus successorum, D. Petrum Chastelain, deducta sunt. Recusato præcedenti anno prioratu sancti Judoci, hic obiit in domino, pleurisi sublatus cum universali luctu et moerore monachorum, parentum et amicorum, die vero junii 1753, ac sepulti in majore navi prope cathedram concionatoris. » *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Remi*, par D. Pierre Chastelain. (Ms. de la Bibliothèque de Reims, f° 21.)

(1) Voir plus loin, sous l'année 1757, les indications à ce sujet.

de la Housse sur la route de Reims à Châlons. Quand la croix fut posée, il y eut dispute entre le chapitre de S[t] Timothée et le curé de ladite église touchant le droit de la bénir (1).

L'affaire ayant été proposé à M[gr] l'archevêque, M[r] de Rohan, il ordonna prudemment à M[r] Dominé, curé de S[t] Jean et doyen de la chrétienté, d'en aller faire la bénédiction sans bruit, ce qu'il fit aussitost, n'ayant avec lui qu'un homme qui portoit son surplis et son étole, etc. Aussitost cette croix devint l'objet du culte des fidèles.

Autre calvaire.

A peu près dans le même temps, un jardinier en fit planter une sur le rempart du Jard, vis à vis la rüe de Longueau, qui fut bénite solennellement par le prieur curé de S[t] Denys qui s'y rendit processionnellement un dimanche (2).

Mort de M. Curiot.

Le vingt trois juillet mil sept cent cinquante cinq, est décédé à Reims M[r] Antoine Curiot, docteur en théologie et curé de la paroisse de S[t] Jacques. Le 24 suivant, il fut inhumé dans le sanctuaire de ladite église. Comme il étoit appelant de la constitution *Unigenitus*, tous les curés de la ville refusèrent de se trouver à son enterrement, de même que l'Université. Il n'y eut que M[r] Dominé, doyen de la chrétienté et curé de S[t] Jean, et M[r] de la Grange, prieur curé de S[t] Denys, qui y

(1) Ce paragraphe et les suivants, jusqu'en l'année 1761, sont reportés ici à leur ordre chronologique d'un autre endroit du manuscrit (f[os] 26, 27 à 30), où ils forment un recueil particulier intitulé : *Quelques choses mémorables arrivées en la ville de Reims depuis l'an 1755 jusqu'à l'an 1768.*

(2) Il a toujours existé un calvaire dans la rue du Jard. Voir sur celui-ci et l'autre cité plus haut la notice de Povillon-Piérard sur les *Anciennes Croix de Reims,* publiée par l'abbé Cerf en 1895, in-12, extrait du *Courrier de la Champagne,* 1894-95, pp. 15 et 58.

assistèrent. Mr Dominé a célebré la grande messe et fait la cérémonie de l'inhumation.

Le concours du peuple de toutes sortes d'états et conditions y fut très nombreux, mais on y vit peu d'ecclésiastiques. Il y eut néamoins quelques chanoines et deux religieux de St Remy et deux de St Nicaise.

Le 25, le chapitre de la cathédrale en corps nomma pour lui succéder le sr Savart, chapelain du susdit curé, lequel s'étoit caché lorsqu'il fut question de l'administrer; il le fut cependant par le sr Colletier, clerc de ladite paroisse. Les paroissiens, par reconnoissance pour Mr Curiot, qui avoit été leur pasteur pendant plus de quarante ans, lui ont fait faire des services magnifiques, et ont fait poser une épitaphe honorable sur sa fosse(1).

Cecy n'est rien en comparaison de ce qui s'est passé à Reims quelques années auparavant (15 avril 1749), à l'occasion de la mort de Mr Jean Godinot, bienfaiteur du chapitre et de la ville, que le chapitre fit difficulté d'enterrer après lui avoir refusé les sacremens (2). On

Mort de M. Godinot.

(1) On conserve à la Bibliothèque de Reims un portrait gravé et encadré d'Antoine Curiot, en costume sacerdotal, son nom et ses titres autour de l'ovale et au bas le texte : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est.* Son épitaphe n'existe plus.

(2) La Bibliothèque de Reims possède un *Rituel de la province de Reims* par Ch. M. Le Tellier, *Paris,* 1677, in-4°, coté au *Cabinet de Reims*, t. I, 33bis, qui offre sur le titre la signature : *Blavier, avocat,* et, sur les quatre premiers et les trois derniers feuillets, des notes historiques sur les événements du milieu du xviiie siècle, de la même main et signées : *J. B. Blavier* (lieutenant du chapitre). Ces notes sont à consulter sur l'hiver de 1740 et ses rigueurs, les pluies de l'été, les processions faites à cette occasion; sur le passage de Louis XV en 1744: sur la consécration du nouvel autel de la Cathédrale et la rentrée du chapitre au chœur le 6 mai 1747, sur le décès de Nicolas Johin, clerc, chanoine de

l'enterra cependant et on lui fit un service après bien des débats, car la ville et la justice forcèrent les chanoines à le faire. Il n'y eut pas beaucoup de chanoines au service, mais tous les religieux de S[t] Remi et de S[t] Nicaise, invités particulièrement par M[rs] de ville, y assistèrent à l'ordinaire. On voit l'épitaphe de M[r] Godinot dans le cloître proche le chapitre, composée par M[r] Dessaux. Ce n'a été que plus de quatre à cinq ans après qu'elle a été posée qu'on y a ajouté : *Requiescat in pace* (1).

Le vingt deux septembre mil sept cent cinquante cinq, D. Pleau, religieux de S[t] Remi, invité d'aller dire la messe à la paroisse de S[t] Pierre pour M[r] Perrier, secrétaire du Roy, décédé la veille, s'y étant présenté, le sacristain lui dit qu'il avoit defense du s[r] Thomassin, curé, de donner des ornemens aux bénédictins. Le religieux attendit que le s[r] curé eut fini la grande messe et il demanda la raison de son refus. Le curé lui répondit qu'il ignoroit qu'il fut prêtre. Deux notaires, qu'on avoit fait venir pendant la messe, dressèrent acte du refus et de la réponse qui fut envoyée avec un mémoire à M[gr] l'archevêque, lequel étant arrivé à Reims quelque temps après accommoda ainsi l'affaire.

Saint-Timothé et prieur de Lusignan, le 3 mai 1747, auquel on refusa les sacrements et non la sépulture; il raconte enfin les persécutions subies par quelques religieuses de l'Hôtel-Dieu pour défaut d'obéissance à la constitution *Unigenitus*, et celles que Jean Godinot éprouva lui-même pour pareil refus, à la suite de tant de bienfaits à ses concitoyens qu'il énumère et loue en détail. (Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. I, 1890, p. 14.) Voir plus loin les principales notes de Blavier, p. 347.

(1) Cette épitaphe, sur marbre blanc, se trouve à la cathédrale dans le pavé de la chapelle voisine du croisillon sud. — Sur le chanoine Godinot, lire la notice publiée avec portrait par l'abbé Cerf, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXV. p. 1.

Il fut dit que Mr Bergeat, chanoine de la cathédrale (1), iroit à St Pierre avec D. Pleo le jour du service de Mr Cocquebert, qu'aussitost qu'ils seroient arrivés dans l'église, le sr curé joindroit d. Pleo et dom Barret et leur offriroit des ornemens, et que le sr curé diroit la messe en même temps que ces deux bénédictins pour marque de reconciliation, ce qui fut exécuté, et même ces Mrs déjeunèrent ensemble. Il convient de remarquer que ce refus fait à D. Pleo par le sr curé, ou plutost la demande s'il étoit prêtre, n'étoit qu'une supercherie du sr Thomassin, fameux partisan de la bulle. Car depuis longtemps on avoit coutume de refuser des ornemens aux bénédictins dans presque toutes les églises de Reims (2).

En 1755, Mr de Rohan, archevêque de Reims, interdit la chapelle de St Laurent, autrement dite de L'Aumônerie de St Remi, et transféra les offices qui s'y faisoit deux fois l'an à un des deux autels de la nef de St Remi (3).

1756.

Le mercredy dix-huit février 1756, entre sept heures et demie du matin et les trois quarts pour huit heures,

(1) Il y eut deux chanoines de ce nom, Charles-Joseph Bergeat, de 1742 à 1770, et Nicolas Bergeat, en 1758, le dernier vidame du chapitre. Cfr. Notice par H. Jadart, Paris, Plon, 1889, gr. in-8°.

(2) Suit une anecdote personnelle à D. Chastelain, déjà racontée sous l'année 1737, et qu'il est inutile de répéter de nouveau.

(3) Passage rapporté du f° 33, verso du ms., suite du Journal. La chapelle de l'*Aumosne* figure sur le plan de Reims par Colin (1665), à l'angle de la place Saint-Remi, en face du grand portail de l'église, mais il n'en est plus fait mention sur le plan de Le Gendre (1760). Une vaste grange existe encore sur la place Saint-Remi dans l'axe de l'ancienne chapelle, et la maison qui fait l'angle sur la place contient encore dans une petite niche au-dessus de la porte une statuette de saint Laurent (1902).

on sentit à Reims, et surtout dans les abbayes de S[t] Remi et de S[t] Nicaise, trois secousses de tremblement de terre. Le troisième fut beaucoup plus sensible que les deux premiers (1). Ce jour-là même la ville de Lisbonne en Portugal fut presque entièrement détruite (2).

Tremblement de terre.

On peut voir là dessus les gazettes et les journaux du temps. Il y en avoit eu un à peu près semblable en 1354, qui ruinat la ville de Basle en Suisse et qui, selon un mémoire qui est à S[t] Remi, se fit sentir à Reims (3).

(1) Nous empruntons à l'*Histoire de Châlons* le récit d'une semblable secousse en cette ville : « 1756, le 18 février, on sentit à Châlons plusieurs secousses de tremblement de terre à 4 heures 48 minutes du matin, à 2 heures et à 8 heures du soir. Le 19, à 4 heures du matin, une nouvelle secousse, plus vive et plus marquée, jeta l'épouvante. Les eaux en éprouvèrent des altérations... Le 30 avril, à 9 heures 17 minutes du soir, nouvelle secousse simultanément à Châlons et à Vitry. » *(Histoire de la ville de Châlons...*, par L. Barbat, 1855, in-4°, t. II, p. 379.)

Les voûtes de l'église de Liry (Ardennes), au diocèse de Reims, souffrirent du tremblement de terre qui s'y fit sentir le 18 septembre 1692, selon la constatation du procès-verbal de visite dressé par le doyen de Bétheniville l'année même. *(Inventaire-Sommaire des Archives de la Marne, fonds de l'Archevêché de Reims*, 1900, p. 306.)

D. Chastelain ne relate pas un autre tremblement de terre qui se fit sentir violemment à Nancy et dans toute la Lorraine au mois d'août 1728. Il est signalé dans le *Journal de J. Fr. Nicolas, libraire,* publié par Ch. Pfister dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* t. XLIX, 1899, p. 286.

(2) Le tremblement de terre qui détruisit presque entièrement Lisbonne et fit périr à Cadix le petit-fils de Racine, eut lieu le 1[er] novembre 1755 et non en 1756, comme le relate à tort D. Chastelain. Il y aura eu confusion dans son esprit entre ce grand désastre et la petite secousse éprouvée à Reims l'année suivante.

(3) Nous n'avons pas pu vérifier cette indication, dont l'annaliste ne précise pas la source.

1757 (1).

Relation de la Neuvaine de saint Remi en l'année 1757 (2).

L'an de Notre Seigneur Jésus Christ mil sept cent cinquante sept, après que les réparations considérables qui étoient à faire à l'Eglise de S[t] Remi furent heureusement achevées, les religieux bénédictins qui depuis sept ans n'avoient pu célébrer l'année centenaire de la translation du corps de S[t] Remi, apôtre de la France et leur glorieux patron... les religieux, di-je, s'adressèrent avec confiance à son altesse Monseigneur Armand Jules, prince de Rohan, archevêque duc de Reims pour le supplier de trouver bon qu'ils exposassent pendant neuf jours la châsse de ce grand saint dans leur Église en mémoire d'un si heureux événement.

M[gr] l'archevèque, rempli de dévotion pour son saint prédécesseur (dévotion dont il a donné des preuves sensibles et éclatantes à tout son peuple, en assistant malgré ses infirmités aux premiers offices de la neu-

(1) L'année 1757 manque dans le *Journal;* elle a été célèbre par l'exposition de la châsse de saint Remi, dont parle plus haut D. Chastelain sous l'année 1754, et qu'il décrivit dans une *Relation* spéciale, et des *Remarques sur la neuvaine* dont nous donnons ici le début.

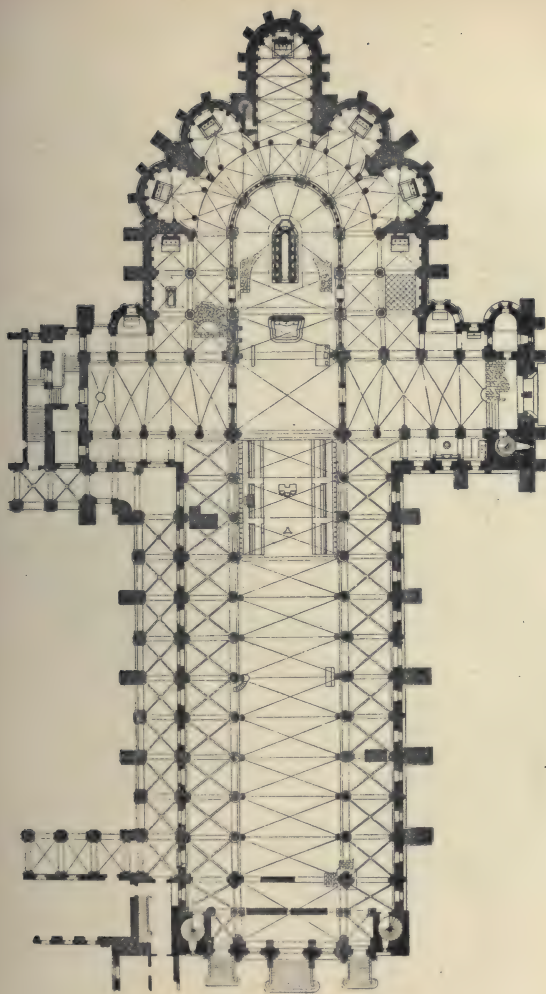
(2) Cette relation est consignée à la suite du recueil des *Inscriptions de l'église Saint-Remi*, p. 145 à 169, dans les papiers de Dom Chastelain. A la suite, *Remarques* sur la même neuvaine, remplies de sages réflexions et de la divulgation de faits restés secrets, par exemple du désir qu'eut le prieur d'ouvrir la châsse au début et à la fin de la neuvaine, désir qui ne put se réaliser par suite de l'opposition de D. Chastelain et de la solidité des fermetures de la châsse. Ces *Remarques* forment vingt-cinq pages et donneraient lieu à une publication intéressante avec la *Relation,* également inédite.

vaine), entra volontiers dans les vues des religieux, mais le coup fatal que Louis XV, notre bien aimé monarque, avoit reçu le cinq janvier de cette année et des suites duquel la miséricorde divine l'avoit préservé, fit changer d'objet à son altesse, qui, par son mandement datté du premier juin, ordonna que pour marquer à Dieu la sincère reconnoissance dont son cœur aussi bien que celui de tous les François et surtout des Rémois étoient vivement pénétrés pour une faveur si singulière, la châsse de S[t] Remi seroit exposée dans son Église pendant neuf jours consécutifs à la vénération des fidèles ; que cette cérémonie commenceroit le 16 juin et que tous les chapitres séculiers et réguliers et paroisses de Reims viendroient processionnellement, les uns après les autres, faire une station dans ladite Église devant le saint corps.

Cette Église à laquelle, après les réparations faites, les religieux avoient fait donner un air de nouveauté, ayant donc été ornée de tapisseries les plus belles qu'on pu trouver, on dressa au milieu de la nef, qui est très spatieuse, une strade de bois de charpente de la hauteur d'environ neuf pieds et de cinq de largeur, toute revêtüe de riches tapis et environnée de pentes de drap d'or et de broderies, pour y porter la châsse et par ce moyen donner au public la facilité et la satisfaction de passer dessous, comme il s'étoit pratiqué toutes les fois qu'elle avoit été exposée (1).

. . . .

(1) Suivent, dans la *Relation* et les *Remarques* qui l'accompagnent, tous les détails des cérémonies accomplies du mercredi 15 juin 1757 au jeudi 30 juin suivant, et ce récit se termine par le texte de deux pièces latines reproduites ici et qui avaient été composées, pour en perpétuer la mémoire, par M. Pierre De



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-REMI DE REIMS



PORTIQUES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-REMI (XVIIe SIÈCLE)

I.

PIÈCE COMMÉMORATIVE DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-REMI.



ARMOIRIES DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI

Anno Domini MDCCLVII
Hæc ecclesia vetustatis injuria, in ruinam pendens,
a suis fundamentis usque ad verticem,
ita fuit restaurata, ut aliam quasi dixisses,
si exterius conspicias, reperies firmioribus suffultam Erismatibus,
Novis roboratam tignis, plumbeis vestitam laminis,

Saulx, docteur en théologie, chancelier de l'Université et chanoine de l'église de Reims. Le Journal anonyme, publié à la suite de D. Chastelain, donnera plus loin des détails précis sur ces cérémonies. Nous donnons ci-contre un plan de l'église Saint-Remi dressé par E. Leblan en 1875, et une vue des portiques du chœur dessinée par E. Auger en 1883. Le même artiste a également dessiné les armes ci-dessus d'après le cartouche sculpté sur la porte du cloître de l'abbaye, à l'entrée de la salle capitulaire.

Arduis fastigiatam turribus, faciliori patentem graduum
Ordine,
Valvis clausam elegantioribus.
Nunc juvet interioris templi partes perlustrare!
Suspice fornicis structuram, solidiori arcuum juncturâ
Compactam.
Sacellorum inspice penetralia, marmore, tabellis,
et ferreâ cancellorum compagine, adornata,
apertioribus fenestris splendida.
Laudetur dominus in organis benesonantibus.
Plaude, lector, tantæ molis operibus,
Quæ, uno fero anno, absolvit zelus domus Dei
Studio, labore, et hujus archicœnobii monachorum
parcimoniis.
Hæc dum legeris pietatis monumenta,
Recogites templum istud esse Dei domum
Quæ potissimùm vult adornari, orationibus, amore
et reverentiâ.

II.

Pièce de la Neuvaine de 1757.

In memoriam
Sacræ celebritatis, quâ sæcularis annus,
ab integri corporis sancti Remigii, in capsam
pretiosiorem, translatione,
Religioso apparatu, per novendium fuit consecratus
ut daretur erga Galliæ apostolum, et Civitatis Remensis
præsidium ac decus
publicæ venerationis nova protestatio,
et fieret solemnis actio gratiarum pro incolumitate
Ludovici XV

Sceleratâ manu, pugione confossi,
Die junii XVI[a], habita oratione panegyricâ
à D. Antonio Remigio Amé, majore priore,
Extractam è mausolœi penetralibus capsam,
scabini Remenses
Circum psallantibus hujus archicœnobii monachis
ad suggestum, in navi Ecclesiæ, columnis erectum,
apposuerunt.
Armandus Julius princeps de ROHAN *assistens Pontifex,*
Comitantibus Ecclesiæ metropolitanæ canonicis ;
et stipante omnium ordinum civitatis catervâ,
per R. D. HACHETTE, *Epūm Cydoniensem suum suffra-*
[ganeum,
inter festivos musicæ concentus, hilares tympanor[m]
[bumbos
et fidelium ardores,
Post meridiem, festivitatem aperuit ;
Quam insequentibus diebus pie prosecuti sunt in pontifi-
[calibus
operantes
idem D. Episcop' Cydon[s], D. DE BECOURT, *præmonstrat.*
[abbas
generalis. D. NOISET, *abb. Reg. de Valle clarâ ord. Cister.*
D. PARCHAPPE DE VINAY, *abb. Reg. de Villa Cottiâ ord.*
[præmonst.
D. MAURICE, *abb. Reg. de Carmeïa ord. Cister : et*
D. de SAINT POINT, *abb. commendatar. S. Basoli : ac*
D. POULLE, *abb. commend. B. M. de Nogento, concion-*
[nator Regius ;
tantæ alacritatis dies festos
clausit eâdem pompâ quâ fuerant aperti
DD. de CHOISEUL, *Episcop' Catalaunens.*
Oratores designati quovis die concionem de laudibus

B. Remigii habuerunt.
Audiant posteri, et imitentur.
A primo mane usque ad occasum solis, in Basilicam hanc in speciem undarum effusus confluebat fidelium numerus,
ad aras, et tumulum suppliciter venerabundus.
Remensium pietatis æmulatrix,
multitudo copiosa plebis ex omni viciniâ, transiliens colles et campos,
sub pastorum Regimine in hymnis et canticis, ad sepulcrum
Certatim convolebat.
Tandem
absoluto dierum solemnitatis numero, sed non expleta clientum pietate
D. Cydon' Episc., modulantibus, ut ante, viris Religiosis
tumulum tot suffragiis, honoribus, votis cumulatum,
non sine astantium osculis, suspiriis, lacrymis,
in locum sui tabernaculi reposuit die junii XXVI.
MDCCLVII.

En 1757, lorsqu'on travailloit au perron du portail méridional de l'église (Saint-Remi), pour y poser le tambour, on découvrit une grande tombe de pierre blanche, sur le revers de laquelle il y avoit une épitaphe d'un homme recommandable par sa bonne vie, nommé Teutbolde. Elle est au moins du 9e ou 10e siècle, comme il paroît par le caractère ; les lettres étant insérées les unes dans les autres (1). On en a tiré une copie :

Hic requiescit bone memorie vir Thetboldus nomine, qui cum pudica uxore sua Attala conjugalem vitam laudabiliter dxit, exemplum bene vivendi posteris dēliquit ;

(1) Passage rapporté ici de l'*Histoire abrégée de l'église Saint-Remy*, de Dom Chastelain, p. 68.

pro quo quique viator hunc titulum legerit, dicat : Requiem etn dona eis Dñe et lux perpetua luceat eis. Amen. Obiit XV kl. januarii (1).

1758.

Le samedy cinq aoust 1758, entre cinq heures et demie du matin et six heures, le tonnere tomba dans la campagne proche Reims et ne fit aucun tort, mais le même jour vers trois heures après midi, il y eut un second orage qui fondit en pluye si considérable qu'on ne pouvoit presque plus passer dans quantité de rues de la ville. Les eaux, ne trouvant pas un passage assez large vis à vis le petit portail de la paroisse de St Pierre, se firent jour à travers les voûtes des caves. Il y eut cinq maisons qui tombèrent presque dans le moment, entre autres celle du sr Savoye, marchand épicier, qui perdit considérablement, et celle du sr Gilbaut, traiteur, qui venoit d'être rebatie. Tonnere.

Le soir, il y eut un troisième orage qui fit beaucoup de tort aux biens de la terre. Mrs de ville, aussitost l'accident dont on vient de parler, prirent la résolution d'élargir la rüe vis à vis le petit portail de St Pierre, en détruisant une espèce de rigole couverte qui servoit d'entrée à ladite église, ce qui s'exécuta en 1759 (2).

(1) Ce texte est rapporté ici du *Recueil des inscriptions de Saint-Remy,* par D. CHASTELAIN, p. 133.

(2) On réédifia alors sur un nouveau plan le petit portail de Saint-Pierre-le-Vieil, Capron, architecte : gravure par Robert, 1759. Cette gravure est dédiée « à Monsieur Henri Coquebert, Ecuyer, Président, Trésorier de France au Bureau des Finances de Champagne et Lieutnt des habitans de la Ville de Reims. » Sous la gravure on a écrit : « Les ornements du tympan sont de Patouillet qui a modelé les saisons en terre cuite. » *(Collection Ch. Givelet,* 1900.)

1759.

Trésor.

Au commencement de l'année 1759, on a trouvé à l'endroit du cloître, où est maintenant le bureau des fermes et où étoit auparavant la maison de Mr Favereau, chanoine, dans une auge de pierre enfermée dans la muraille, trois coupes d'argent doré et environ pour vingt cinq mille livres de pièces d'or du temps de Charles VI ou VII.

On a pensé que ce trésor venoit du cardinal Filiastre, doyen de Reims, qui avoit habité cette maison. On fit bien des procédures à cette occasion. Le trésor fut porté à Paris, mais enfin en on rendit la valeur aux chanoines qui se la partagèrent (1).

Boulvards abbatus, 1759.

Dans les mois de mars et avril de la même année, Mrs de ville, par arrest du Conseil, ont fait abbatre les Boulvards, autrement dits Baloüars de la porte Cérès, pour rendre le chemin de ladite porte droit à la grande rüe du faux-bourg. Auparavant les fortifications étoient cause qu'il falloit faire un long circuit pour y aller.

Alors on commença à bâtir la rüe Roïalle, à former aussi la place Roialle, à élargir la rüe de Porte Cérès et autres rües. Le grand *Credo*, qui étoit une masse considérable de vieilles maisons au bout du cloître, sera abbatu, de même que la porte du cloître.

Peu de temps auparavant, on avoit élargi la rüe de la Perrière (2), qui est derrière le cloître des chanoines,

(1) Relation répétée identiquement au f° 39 verso du ms. dans la suite du Journal. Il existe aux Archives de Reims, fonds du chapitre Notre-Dame, une liasse de procédure à l'occasion de ce trésor. L'affaire alla au Parlement.

(2) Cette rue, aujourd'hui rue de l'Université, partait de la place Royale et allait jusqu'à la rue des Cordeliers, où commençait la rue Saint-Étienne, qui aboutissait à la rue de l'Université proprement dite.

dont plusieurs perdirent une partie de leurs jardins ou cours de derrière.

Extrait de l'arrêt du Parlement, du 2 aoust 1759, contre les coûtres de l'église de Reims pour le port des croix processionnelles. Procès pour les croix, 1759.

La cour a ordonné que l'arrest du 22 juillet 1755 sera exécuté, en conséquence que les parties de Babille (avocat des coûtres) seront tenus de porter aux processions ordinaires de l'église de Reims les deux croix d'argent qui subsistent actuellement, du poid de huit livres et demie, et aux processions des Rogations et de S[t] Marc des croix du poid de quatre livres quatre onces, que les parties de Savin (avocat des chanoines) seront tenus en suivant leurs dits offre de faire faire à cet effet ; condamne les parties de Babille à rembourcer à celles de Savin les sommes qui ont été payées aux ecclésiastiques qui ont porté les croix depuis 1755, signifié à M[r] Marry, l'un des quatre coûtres ecclésiastiques, le 24 aoust 1759.

Le 1[er] septembre 1759, est décédé M[r] Jean Rogier, natif de Reims, vice lieutenant des habitans. C'est lui qui a fait donner la perfection aux fontaines que M[r] Godinot avoit fait, comme c'est lui qui a formé le plan de la place Roïalle, de l'allignement des rües. En un mot il a fait beaucoup de bien à la ville et donné de grandes aumônes aux pauvres. Il a été inhumé le 2 dans l'église des Cordeliers dans le tombeau de sa famille. Le corps de ville a assisté à ses funérailles avec un grand concours de monde (1). Mort de M. Rogier 1759.

(1) Son épitaphe, composée par P. de Saulx, et gravée sur marbre, se trouve actuellement au musée lapidaire du cloître de l'Hôtel-Dieu (1900). Son buste par Adam l'aîné, et son portrait par Monthelon, sont au musée de l'Hôtel de Ville. *(Catalogue du Musée*, par Ch. Loriquet, 1881, pp. 143 et 327.)

1760.

Le premier février on fit dans l'église cathédrale un service pour Mr Baudoin, chanoine de ladite église, décédé depuis peu à Auxerre, lieu de son exil, âgé de quatre vingt trois ans (1).

Mort de M. Baudoin.

Comme il étoit mort appelant de la Constitution *Unigenitus*, il y eut grand débat entre les chanoines pour son service. Il n'y en eut que vingt cinq qui y assistèrent ; trois religieux de St Remi et deux de St Nicaise y furent et se placèrent sur des chaises hors du cœur avec un grand nombre de séculiers.

Pendant cette année mil sept cent soixante, les religieux de St Nicaise firent démolir le jubé qui étoit dans leur église et poser par le sr Masson, serrurier à Reims, les trois grandes grilles qui ferment le chœur, qu'ils firent paver comme on le voit. Ensuite ils firent poser les deux beaux tambours qui sont aux deux extrémités de la croisée, l'orgue et les chaires du chœur.

Saint-Nicaise.

Enfin ils ont fait faire dans le même temps le grand autel qui est d'un marbre très riche et qui a été consacré le 21 mars, jour de St Benoist, 1762, par Mr Hachette des Portes, évêque de Sidon, suffragant de Mgr l'archevêque de Reims, D. Mathieu Hubert étant grand prieur de ladite abbaye.

En 1767, les deux plus petites grilles du chœur de Saint-Nicaise ont été faites et posées par Fyon, serrurier de Reims, Dom Pierre Tempeté étant prieur (2).

(1) Claude Baudoin, chanoine de 1703 à 1760, occupa cinquante-sept ans la 45e prébende, malgré son exil.

(2) Voir sur ces travaux : *L'Église et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, par Ch. Givelet, 1897, pp. 130 et suivantes. (La grille principale y est reproduite.) Les tambours et l'autel de Saint-Nicaise sont conservés à la cathédrale.

On avoit fait pendant les deux années précédentes (1) les réparations de l'église. Pendant ce temps, j'ay employé le produit de la sacristie à faire les autels de St Jean, de St Benoist, de St Gibrien, et l'appuye de communion de l'autel de St Remi. Non seulement j'ay fait racommoder tous les ornemens, mais j'ay fait faire encore pour environ dix mil francs d'ouvrages. De plus j'ai acheté une grande quantité de linge et fait faire de l'argenterie avec une partie du produit de celle qui a été portée à la monnoye en 1759. De sorte que, depuis 1753 jusqu'en 1761, j'ay employé à l'église et à la sacristie plus de vingt mille livres, sans que la maison m'ait fourni un sol (2). Saint-Remi.

Ce qui m'a déterminé a quitter cet office qui me plaisoit beaucoup : 1° c'est un rhumatisme gouteux qui m'a pris plusieurs fois et m'a rendu quelque fois impotent, ou obligé de marcher avec des béquilles : on prétendoit que cela venoit de l'air trop grossier ou trop renfermé de St Remi ; 2° c'est la mort de mon cher frère J. B. Remi Chastelain, prêtre chapelain de l'église collégiale de St Timothée et sacristain de la paroisse de St Etienne, lequel faisoit toute ma consolation ; il est décédé saintement le 8 octobre 1760, âgé de 47 ans, et a été inhumé avec mes père et mère au cimetière de St Etienne.

Je ne parlerai point ici de ce qui est arrivé à D. Pleo, dépositaire de St Remi, en la paroisse de St Pierre, où le curé, le sr Thomassin, fameux constitutionaire,

(1) Celles qui précédèrent l'arrivée de D. Chastelain en l'abbaye de Saint-Remi, à savoir 1751 et 1752.

(2) On trouvera le détail des travaux exécutés dans l'église Saint-Remi par les soins de Dom Chastelain, dans le *Livre des choses mémorables pour servir à l'histoire de l'abbaye*, f° 134 recto à 135 verso, fin du Recueil. (*Bibliothèque de Reims*, Ms. n° 1418.)

lui refusa des ornemens pour dire la messe, non plus que de Mr Thuillier, curé de Givry, qui la dit à St Remy. On trouvera ces deux histoires dans mes mémoires qui regardent l'abbaye de St Remi (1).

1761.

Quand je suis sorti de ce monastère (de St Remi), il n'y avoit pas un an accompli que Dom Gillot avoit succédé dans le priorat à D. Amé. Je ne pus m'empêcher de lui communiquer le dessin où j'étois de sortir. Il ne me fit aucunes instances pour rester; peut-être auroit il gagné quelque chose sur moy, s'il l'avoit fait. J'ai donc suivi l'obédience que j'avois demandé pour St Crépin (2), où j'arrivai le dix avril 1761. J'y fus très bien reçu par D. Lochart qui en étoit prieur et j'y retrouvai agréablement Dom Sébastien Demain, mon ancien ami et mon condisciple, et autres religieux avec lesquels j'avois déjà demeuré.

J'y ay vécu tranquillement et en meilleure santé qu'à St Remy. Dom Lochart y a été deux ans mon prieur et Dom Delcourt un an. Mais ayant renvoyé son obédiance cette année finie, il fut remplacé par D. Protais Buiron (3). J'ay cru qu'étant de Reims, j'aurois avec lui les mêmes agrémens qu'avec ses deux prédécesseurs, mais il s'est malheureusement laissé prévenir contre

(1) Voir ce qui concerne M. Thomassin sous l'année 1755, et ce qui concerne M. Thuillier, curé de Givry, plus loin, sous l'année 1768, p. 120.

(2) Abbaye bénédictine de Soissons, dont l'église, entièrement détruite, avait un portail remarquable. D. Chastelain en a écrit la notice abrégée, qui est restée inédite dans ses papiers.

(3) Né à Reims en 1725, profès à Saint-Faron de Meaux le 8 août 1743.

moi par de mauvais sujets qui lui persuadèrent que j'étois un scribe et un critique. Après m'avoir fait bien des peines et des avanies que je lui pardonne de bon cœur, il s'est vu forcé, après le chapitre de 1766, d'avoüer qu'il s'étoit trompé sur le compte de Dom Demain et sur le mien, il se flatta même en grande compagnie que la communauté de S[t] Crépin avoit été la seule d'où il n'avoit été portée aucune plainte à ce chapitre ; ce n'est pas qu'on auroit pu dire ou écrire bien des choses, mais c'est qu'en mon particulier je n'ay jamais pensé à faire le métier ou l'office de délateur, et que j'ay toujours mieux aimé souffrir en me taisant que de désobliger qui que ce soit, et qu'en un mot les plaintes, quelque justes qu'elles soient, ne servent à rien et souvent font plus de mal que de bien.

1762.

Nicolas-Loüis de la Caille, né à Rumigny, diocèse de Reims, diacre, professeur de mathématiques au collège de Mazarin, mourut à Paris le 21 mars 1762, âgé de 48 ans (1).

1765.

En 1765 je suis venu de Soissons à Reims, où j'ay été spectateur des réjouissances qu'on y a faites à l'occasion de l'inauguration de la statue de sa majesté, le 26 aoust 1765. La reine arrive à Reims le 17 aoust 1765. Je m'y suis trouvé lorsque la reine y passa pour aller en Lor- La Reine arrive à Reims.

(1) Rapporté du f° 32 verso du manuscrit. — Voir sur cet illustre savant la notice de la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, qui le rattache à son pays d'origine, au t. I de cet ouvrage, pp. 159 à 170.

raine, elle fut complimentée le 18 à St Remi par M^r le cardinal de Rochechouart, à la tête des deux communautés de St Remi et St Nicaise jointes ensemble.

1766.

Ce fut sous le gouvernement de ce dernier (D. Buiron), et dans St Crépin même, que s'est tramée la grande affaire de l'intervention à l'indigne requête des Religieux de St Germain au Roi. Grâces à Dieu, je n'y ay point pris de part et je serois bien fâché d'y avoir consenti (1). Comme je gardais à ce sujet un profond silence, Dom Buiron un jour me dit à table lorsqu'on parloit de signature : « Oh! s'il falloit signer une requête des Blancs Manteaux, D. Chastelain la signeroit. » Je repliquay : « Ny pour les Blancs Manteaux, ny pour d'autres, mais je serai toujours attaché à la congrégation de Saint-Maur. Je lui dois ce que je suis. Je ne dis rien de plus. »

Cela m'a fait regarder de travers par quantité de Religieux. Mais le Seigneur est mon appuy et je cherche en lui seul toute ma consolation et mon bonheur. Pénétré de douleur de voir la congrégation à la veille de sa perte, et encore plus celle de la régularité et du bon ordre que j'y avois toujours vü régner, je me suis déterminé à écrire tout simplement au chapitre général de 1766 pour demander une place fixe à St Nicaise. Je

(1) Il s'agit d'une demande formée par vingt-huit religieux de Saint-Germain-des-Prés, en vue d'un changement de régime ou adoucissement de la discipline monastique. Ce fut au moment de ces troubles que l'illustre D. Poirier, garde des archives de Saint-Denis, quitta la congrégation de Saint-Maur pour y rentrer deux ans après. Voir les libelles et requêtes échangés à ce sujet dans le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, cité plus haut, page 342.

l'ay obtenu. Il m'a paru que cela déplaisoit à D. Buiron, du moins il me l'a témoigné. Mais je me suis contenté de lui dire que quand il avoit voulu me faire sortir, je croiois devoir rester, et pour le présent je le remerciois de sa bonne volonté, parce que toutes réflexions faites, il me paroissoit que je serois plus tranquil. J'ay donc quitté S[t] Crépin le 30 novembre 1766 et suis arrivé à Reims le même jour.

Seroi-je assez téméraire pour penser que c'est ici où vont finir mes adversités? Je me tromperois. *Tribulationes Remis me manent.*

Arrivé donc à S[t] Nicaise, j'y fut reçu fort froidement par plusieurs confrères qui avoient signé la requête d'intervention (1). Je m'ettois attendu à cette réception bizarre, ainsi je n'en fus pas beaucoup frappé. Je pris une chambre au dortoir et commençai à suivre les exercices.

Le nouveau prieur, D. P. Tempeté, qui succédoit à D. Mathieu Hubert, arrive avec des nouveaux religieux quelque temps après. Je ne fus pas longtemps à m'appercevoir qu'on l'avoit prévenu contre moi ; je fus cependant nommé senieur du monastère et bibliothéquaire avec D. Fournier (2). Mais ce collègue me joua aussitost d'un tour en faisant changer les gardes des serrures des cabinets de ladite Bibliothèque, de sorte que je ne pus plus y entrer. Je m'en plaignis au prieur qui ne m'écouta pas ou n'eut pas la force d'y mettre ordre. Enfin, au bout de trois mois de patience, je fis

(1) Requête présentée au roi dont il a été question plus haut.

(2) Bibliothécaire de Saint-Nicaise, collaborateur des *Almanachs historiques de Reims*, esprit fin et lettré, poète même auquel le D[r] L.-J. Raussin attribue *La Campanomanie*, poème publié dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1898.

remettre de moi-même les choses en leurs places. Cela fut assez inutile, ledit D. Fournier ayant enlevé dans sa chambre tous les livres qui pouvoient m'être utiles pour l'histoire abrégée de St Remi que j'étois prêt à faire imprimer, ou pour m'occuper dans ma solitude selon mon goût.

Un nommé Loubeau, dit de St Frajoux, vint à Reims en 1766 ; il acheta de plusieurs particuliers quantité de vin qu'il n'a point payé, entre autres en l'abbaye de St Nicaise pour 3000 livres, à St Thierry pour 1500 livres, à d'autres pour etc., ayant fait enlever les vins, il prit la fuite le 17 avril 1768. Il a été repris à Bezançon à la sollicitation de ses créanciers et ramené à Reims, où il a été mis au carcan, et marqué d'un fer chaud et ensuite banni. Ses créanciers bien loin de retirer plus de quatre vingt mille livres qu'il leur devoit, ont encore été obligé de payer les frais de la procédure, St Nicaise en a payé pour sa part *(laissé en blanc)*.

1768.

Mort de M. Thuillier, curé de Givri.

Pierre Thuillier, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Givri au diocèse de Reims (1), appellant de la Constitution *Unigenitus*, étant décédé audit Givri le 1er février 1768, après avoir gouverné en bon et pieux pasteur cette paroisse et celle de Montmarin, son annexe, pendant l'espace de cinquante huit ans, un de ses neveux voulut par reconnoissance faire célébrer un service pour lui dans l'Eglise de St Maurice, sa

(1) *Givry-sur-Aisne*, canton de Rethel (Ardennes), et *Montmarin*, village détruit dont l'église seule subsiste sur le terroir de Givry. Voir une notice dans la *Revue historique ardennaise*, numéro de janvier-février 1897, pp. 1 à 43.

paroisse (1). Il fut trouver pour cela M. Labassé, son curé, lequel lui témoigna qu'il étoit bien aise de consulter auparavant Mrs les grands vicaires, ce qu'il fit, et en conséquence on célébra le service au grand autel des cy devant soi-disant Jésuites, qui depuis leur expulsion est devenu l'autel de la paroisse.

La 1re grande messe fut dite par Mr Pierrot, chanoine de Ste Balsamie, le même qui, en 1743, étant desservant de la paroisse de Gueux, avoit d'abord refusé d'enterrer le corps de Mr Carrangeot, curé dudit lieu, et ne fit l'enterrement qu'après en avoir reçu ordre des grands vicaires qu'il étoit venu consulter le dimanche de *Quasimodo*, après avoir frauduleusement quitté l'autel et ses ornemens, l'introït presque chanté, dans le moment qu'on apporta de Reims dans ladite église de Gueux le corps dudit curé qui étoit décédé à Reims la veille.

La 2e messe fut dite par Mr Barrois, chanoine de St Timothée, et la 3e par Mr le curé de St Maurice. Tous les parents et quantité d'amis du deffunt curé de Givri assistèrent d'autant plus volontiers à ce service que le voyant célébrer à l'ancien grand autel des Jésuites, au haut duquel il y a encore une grande figure de pierre de St Ignace (2), ils regarderont cet événement comme une réparation faite à la mémoire des appelans

(1) On trouve une notice impartiale sur Pierre Thuillier, ami et continuateur de l'abbé Pluche, dans la *Biographie rémoise* inédite de Lacatte-Joltrois, son arrière-neveu, ms. in-4° de la Bibliothèque de Reims, fos 489-493. — Cfr. *Le Moniteur ardennais*, journal publié à Rethel, du 2 mars 1879.

(2) Cette figure disparut ensuite, et tout l'ancien autel de Saint-Maurice fut détruit à la Révolution, puis remplacé à la reprise du culte par un autel en bois, remplacé lui-même par un autel en marbre en 1898.

du diocèse et surtout du respectable défunt qui, pendant près de quarante ans, avoit été privé du plaisir de donner les calendes chez lui et d'assister aux calendes et assemblées des curés du doyenné d'Attigni, et n'avoit eu cette consolation que depuis trois ans, sans cependant avoir changé de sentiments, Mgr de la Rocheaimon, archevêque de Reims, l'ayant ainsi ordonné après une visite que lui rendit à Reims Mr Thuillier. Aussi tous M^rs les curés dudit doyenné assistèrent-ils à son enterrement, comme si jamais ils ne l'avoient regardé d'un mauvais œil (1).

Quand Mr Thuillier venoit à Reims, ce qui étoit assez rare, il n'osoit se présenter pour dire la messe dans aucune autre église que celle de St Remi. Il y vint en 1758. Dès le lendemain, deux séminaristes vinrent trouver Dom Chastelain qui en étoit sacristain, et l'un d'eux lui dit qu'il étoit surprenant qu'il eut laissé dire la messe à Mr Thuillier, à un appellant, rappelant, à un homme rebelle à l'église, à un hérétique, que si cela étoit sçu des grands vicaires, il pourroit en avoir du chagrin. D. Chastelain, qui depuis longtemps connoissoit Mr Thuillier, demanda à ce séminariste si Mr Thuillier étoit prêtre, s'il disoit la messe chez lui, ou plutost s'il n'en disoit pas souvent deux et qui est-ce qui lui permettoit. Le séminariste ayant répondu que M^r l'archevêque et ses grands vicaires le toléroient, D. Chastelain lui dit alors : « Ah ! M^r, si M^r l'archevêque et ses grands vicaires souffrent que Mr Thuillier dise deux messes dans ses paroisses tous les Dimanches et fêtes,

(1) Ce fut l'abbé Thuillier qui édita la *Concorde de la géographie des différents âges*, ouvrage posthume de son ami l'abbé Pluche, *Paris, Estienne*, 1764 et 1772, 1 vol. in-12. *(Catalogue des imprimés du Cabinet de Reims*, t. IV, pp. 2 et 3.)

j'ay bien pu lui en laisser dire une dans S[t] Remi. Croyez-moi, M[r], allez étudier votre théologie et ne vous mêlez pas de ce qui se passe ici (1). »

1769.

M[r] Pierre Dessaux, natif de Reims, prêtre, docteur en théologie, chancelier de l'Université, chanoine de l'église de Reims, poëte et orateur, a toujours joint à l'amour du travail un cœur bienfaisant et prêt à obliger tout le monde. Il est décédé subitement à Reims au grand regret de ses concitoyens et surtout des gens de lettres, le 30 janvier 1769, âgé d'environ soixante-dix ans, et a été inhumé au préau de la cathédrale, proche l'École de Droit (2).

Après le chapitre général tenu en 1769, Dom Tempeté, toujours conduit par des confrères auxquels je n'étois pas agréable, prit prétexte du refus que je fis avec raison de continuer à être senieur pour me destituer de l'office de bibliothéquaire. Il vint m'en redemander les clefs, je les lui rendis et m'armay encore de patience en cette occasion, de même qu'en plusieurs autres, où j'essuyai déjà par bien des déboires et des reproches mal placés à cause même de mes infirmités qui augmentoient tous les jours, et qui cependant, grâces à Dieu, ne m'ont jamais empêché de suivre les exercices réguliers de jour

(1) Tout ce passage concernant Pierre Thuillier a été reporté ici d'une suite du Journal, f° 30 verso du manuscrit.

(2) Passage rapporté de l'*Histoire abrégée de l'Église Saint-Remi*, p. 70. — On a donné plus haut, sous l'année 1757, deux inscriptions, en prose carrée, de la plume de Pierre de Saulx. Il a composé de nombreuses épitaphes dans le même goût. — Voir les t. IV et V du *Catalogue du Cabinet de Reims*, n[os] 1854 et autres à la table des noms d'auteurs.

et de nuit. Cela dura jusqu'à sa déposition au chapitre de 1772.

Pendant ces six années, le monastère a fait des pertes très considérables : 1° on vendit pour mil écus environ de bons vins à un avanturier ou filoux, nommé S[t] Frajoux, dont on n'a pas reçu 200 livres ; au contraire, on y a encore perdu les frais de poursuites (1). J'avois fait avertir le prieur et les officiers à temps : ils n'ont point voulu agir. Bien des gens de Reims y ont perdu extrêmement.

2° D. Cartier, cellérier et procureur, apostasie malheureusement et scandaleusement. Le prieur a été averti de bonne heure, il n'a pas juger à propos de remédier au mal, et, au lieu après son évasion de le laisser, comme dit Saint Benoist : *Impius si discedit, discedat*, il a cru tout gagner d'aller le rechercher à Mastricht, où il s'étoit rendu avec un marchand de Reims, nommé Hedoin, et sa femme, fille du s[r] Egée, comptant retrouver ce qu'il avoit enlevé, il l'a fait ramener ici sous bonne garde ; il y a été trois mois dans une chambre, après quoi, son procès fait, on l'a conduit à S[t] Nicolas aux bois, d'où cet homme corrompu et persévérant dans le mal, s'est évadé presque aussitôt, et est retourné à Mastricht rejoindre ses gens et susciter à S[t] Nicaise de mauvais procès. Toute cette belle affaire a coûté plus de 7,000 livres de frais jusqu'ici (en 1774), sans avoir rien retiré ou plutost on n'a jamais sçu et on ne sçaura jamais combien l'apostasie de ce coquin et ses suites ont coûté et fait de tort à cette abbaye, sans parler du deshonneur qu'elle lui a fait et à toute la congrégation de Saint-Maur.

(1) Voir plus haut, sous l'année 1766, le récit des actes de filouterie de cet habile escroc, p. 120.

3° Il est encore arrivé par surcroit de malheur que pendant ces six années, le pain a été très cher, et qu'on n'a presque point recueilli de vin ou très mauvais, et qu'on a été obligé, étant dix-huit religieux, d'en acheter bien cher de même que de la bierre et pour plus de quatre mille livres. Au milieu de tout cela a-t-on pu payer des dettes?

4° La communauté a fait encore d'autres pertes, qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici, non plus d'y joindre les aumônes extraordinaires qu'il a fallu faire pendant ces 6 ou 7 années.

1770.

Le jour de S[t] Benoist, XI juillet 1770, il y eut à Reims une émotion populaire occasionnée par la cherté du bled. La populace, qui le matin avoit forcé et pillé des greniers dans le bas de la ville, est venu l'après midy à S[t] Remi, a enfoncé les portes, a enlevé le bled qui y étoit, a brisé les meubles et vitres de la maison, a fait tort de plus de 6,000 livres.

Ensuite ces furieux sont venus à S[t] Nicaise, mais comme nous n'avions point de bled, nous avons ouvert toutes nos portes. Ils ont visité par tout. Nous en fumes quittes pour quelques cruches de vin et tout le pain qui étoit dans la maison que nous leur distribuâmes. Ils nous quittèrent sans nous avoir fait aucun tort et furent tout de suite à l'abbaye de S[t] Pierre, où ils firent à peu près la même chose qu'à S[t] Remi.

1771.

Adversité particulière dont Dieu m'a éprouvé. Le 19 novembre 1771, le feu prit vers les onze heures du

soir chez mon neveu *Loüis,* m[d] chandelier, vis à vis l'hôtel de ville ; il se sauva nud et en chemise, lui, sa femme et trois petites filles. Il perdit tout à l'exception d'un peu d'argenterie que sa femme sauva au péril de sa vie.

J'ai présenté à ce sujet une requête au P. Général, D. Boudier (1), qui m'a fait donner cent livres pour eux, et le chapitre de 1772 a bien voulu le mettre sur la liste des pauvres parents pour cent livres par chaque année : *O providence de mon Dieu, que vous êtes adorable !*

1772.

Au chapitre général tenu en cette année 1772, Dom Amé fut nommé prieur de S[t] Nicaise (2). Comme j'avois bien vécu avec lui à S[t] Remi pendant six ans, j'eus tout lieu de croire qu'il en seroit de même ici. En effet, je commençai à respirer, il me donna des marques de son amitié et me nomma bibliotéquaire.

D. Lagnier, son souprieur, ayant été nommé prieur de Chézy (3) au bout d'un mois, je ne pus m'empêcher par reconnoissance d'accepter sa place, à condition néanmoins que si l'on remettoit ici des jeunes gens, je serois libre de quitter cet office. Je l'ai quitté à l'arrivée de D. Boniface.

(1) Très sage général élu dans le chapitre de 1766, mort prieur de Saint-Denis en 1787. Cfr. *Hist. litt. de la Congr. de Saint-Maur*, par D. Tassin, 1770, p. 409.

(2) « *D. Antonius-Remigius Amé, olim prior Sancti Remigii, obiit 22ª die decembris 1782, sepultus in conditorio navis ecclesiæ Sancti Remigii.* » *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Remi* par D. Pierre Chastelain, f° 23 recto, ms. de la Bibliothèque de Reims.

(3) *Chézy-l'Abbaye*, canton de Charly (Aisne). Abbaye bénédictine fondée au IXe siècle.

M[gr] l'archevêque de Reims, Charles de La Roche Aymon ayant été élevé à la dignité de cardinal en 1772, il arriva à Reims incognito le jeudy 24 avril de la même année. La ville et le chapitre s'attendoient à lui rendre les honneurs dûs à sa dignité ; mais il voulut en épargner les frais aux uns et aux autres.

M. de la Roche Aymon, cardinal.

Cependant le dimanche de Quasimodo, jour auquel le clergé séculier et régulier s'assemble pour la procession générale, M[gr] le cardinal désirant y assister fut reçu par le seul clergé de la cathédrale au grand portail au son des cloches, au bruit de l'artillerie et du canon, les arquebusiers et le régiment de Boüillon étant sous les armes. Son Eminence étoit accompagné de son coadjuteur, M[gr] de Taillerand, et des évêques de Grenoble et de Glandève (1). Quand il fut placé sur son trône, le chœur chanta une antienne, ensuite la musique un motet, fin duquel il dit une oraison, après laquelle on averti les religieux de S[t] Remi et S[t] Nicaise, qui attendoient dans le chapitre, de se rendre au chœur pour la procession qui se fit à l'ordinaire, et à laquelle lesdits archevêque et évêques assistèrent.

La grande messe fut célébrée solemnellement par M. de Grenoble, avec cinq diacres et cinq soudiacres tous chanoines. M[r] de Grenoble donna les bénédictions épiscopales avant l'*agnus Dei* (2). Après la messe, M[r] le cardinal ayant donné sa bénédiction, s'en retourna à l'archevêché par la porte des fonts. Le chapitre seul le reconduisit et les autres corps s'en retournèrent chez

(1) Ce dernier prélat était Henri Hachette des Portes, ancien évêque de Cydon *in partibus*, et suffragant de l'archevêque de Reims, mort en émigration.

(2) Cérémonie très ancienne, usitée au rit rémois, qui fut supprimée en 1850 lors de l'adoption de la liturgie romaine.

eux. Le soir on illumina toute la façade du palais (1).

Depuis 1750 jusqu'en 1772, les chanoines de S[te] Balsamie tentèrent de se faire transférer au Temple, ensuite chez les Augustins, enfin à S[t] Antoine, mais cela n'a pas réussi (2).

1773.

En 1773, M[r] de la Roche aymon, archevêque de Reims, en fit autant (interdit) la chapelle de Saint-Thomas, dite L'Aumône de S[t] Pierre les Dames, où il transféra les offices qui se faisoient dans cette chapelle.

En la même année, il en fit presque de même de la chapelle de S[te] Geneviève sur le chemin de Paris. Comme elle étoit succursale de Bezannes, il divisa les paroissiens dont il réunit une partie à la Magdeleine (de Reims), une autre à Tinqueux et une autre à Bezannes, et ausitôt on commença à démolir ladite chapelle. Il y a cependant eu quelque opposition (3).

M. de Rougemont, chanoine de Reims.

En l'année 1773 M[r] Pomier de Rougemont, chanoine de Reims, s'étant engagé de prêcher le Caresme dans une église étrangère, pria le chapitre de le tenir présent (4).

(1) Cette relation de la cérémonie de réception du cardinal de La Roche Aymon est rapportée ici du f° 47 recto et verso. — Sur la réception du cardinal de La Roche Aymon, voir une *Nouvelle* dans les *Affiches de Reims* de Havé, du lundi 4 mai 1772, pp. 141 à 143.

(2) Rapporté du f° 33 recto du manuscrit, suite du Journal. L'église Sainte-Balsamie ou Sainte-Nourrice était située à l'angle de la place Saint-Nicaise et fut démolie vers 1793.

(3) Passage rapporté des f[os] 33 verso et 34 recto du ms., suite du Journal. — Voir sur la chapelle Sainte-Geneviève les indications déjà données sous l'année 1722, p. 57.

(4) Il y avait d'autres orateurs rémois dans le même cas : « En 1781, nous trouvons, pour prédicateur du carême à la cathédrale d'Autun, M. Lagoille de Roquincourt, docteur de Sorbonne. » *Mémoires de la Société Eduenne,* 1901, t. XXIX, dans l'étude sur

Après plusieurs difficultés, on convint de s'en raporter à l'avis de M. Le fils, chanoine et ancien professeur de Théologie, que sa surdité empêchoit d'assister au chapitre. M[r] Le fils, en homme d'esprit, fit l'éloge de M[r] de Rougemont et en même temps instruisit le chapitre en disant : « Il seroit bien à souhaiter, M[rs], qu'il y en eut plus grand nombre dans le chapitre en état de faire ce que M[r] de Rougemont entreprend. Mais il ne faut point craindre la contagion. » On déclara qu'il seroit réputé présent (1).

Autre accident fâcheux (2). Le mercredy 9 juin 1773, le feu prit au village d'Erpi, dont mes cousins Lefebvre étoient l'un curé et l'autre vicaire. En deux heures de temps, il y eut plus de 80 maisons de réduites en cendres avec l'église qui étoit fort belle. Ces chers cousins ne sauvèrent pas même leurs bréviaires (3).

Dans le mois de septembre 1773, le duc d'Yorc, frère du roy d'Angleterre, vint à Reims. Il visita notre église et après avoir vu trembler le pillier, il fut à S[t] Remi.

Le duc de Comberland et la duchesse, sous les noms de comte et comtesse de Dublin, étoient aussi venus à S[t] Nicaise (4).

Les Prédicateurs de l'Avent et du Carême à la cathédrale d'Autun, par A. de Charmasse, p. 142.

(1) Passage rapporté du f° 47 recto, pour figurer ici à son ordre chronologique. A la suite de ce passage se trouvent quelques vers latins que nous avons reportés dans l'analyse des papiers de D. Chastelain, aux pièces préliminaires, p. 25.

(2) Cette remarque fait suite dans l'esprit de l'annaliste à l'incendie de 1771, indiqué plus haut, p. 125.

(3) *Herpy*, près Château-Porcien (Ardennes). Sur l'incendie de ce village, voir la *Chronique de Jean Taté*, 1890, p. 178.

(4) « Arrivée de M[gr] le duc de Cumberland à Reims, le 25 septembre 1773 », récit de son séjour dans les *Affiches de Reims*, par Havé, du 4 octobre 1773, p. 317.

1774.

Autre accident encore plus fâcheux (que l'incendie d'Herpy dont la relation est ci-dessus). Le 15 janvier 1774, fête de S[t] Maur, vers les dix heures du soir, le feu prit au dortoir de S[t] Remi, proche la bibliothèque. En moins de deux heures, tout le monastère fut réduit en cendres. Il n'y a eu que l'église de conservée, et comme par miracle. On trouvera une relation exacte de cet incendie parmi mes papiers; c'est pour quoy je n'en diray rien de plus icy (1).

15 janvier 1774. — Incendie du monastère de S[t] Remi de Reims (2). (Copie ailleurs.)

Il n'y a personne sans contredit plus en état de rendre raison d'un événement singulier que celui qui en a été témoin oculaire, pourvû qu'il soit reconnu pour homme droit, et faisant profession de dire la vérité (3).

(1) Nous reproduisons ci-dessous cette relation restée inédite comme nous allons l'expliquer.

(2) *La Chronique de Champagne*, 1837, t. I, pp. 105 à 118, a donné deux récits de l'incendie de l'abbaye de Saint-Remi, le premier « extrait, y est-il dit, d'un mns. de la Bibliothèque de Reims *(ce qui est exact (Liasses de Saint-Remi)* », et le second intitulé : *Histoire secrète de l'Incendie de Saint-Remi*, par Dom CHASTELAIN. En tête de ce dernier récit, dans la revue, courte notice sur le bénédictin rémois auquel on l'attribue, et sur ses œuvres manuscrites que la Bibliothèque venait d'acquérir de M[r] Povillon-Piérard ; cette attribution est fort douteuse, car la pièce originale, conservée avec les papiers de D. Chastelain, ne paraît pas être de son écriture. Il y a quelque ressemblance entre les deux écritures, mais un examen approfondi conduit à penser qu'elle est d'une autre main. C'est D. Chastelain, au contraire, qui a écrit la relation conservée également dans ses papiers, inédite, croyons-nous, et que nous donnons ici en entier.

(3) Rapprocher le récit de D. Chastelain d'un autre dont l'auteur est inconnu, et qui a été publié par l'abbé POUSSIN dans sa

Il y avoit près de quarante sept ans que j'avois fait profession de la règle de S[t] Benoist dans la congrégation de S[t] Maur, lorsque me trouvant relig[x] et souprieur de l'abbaye de S[t] Nicaise, il arriva au monastère de S[t] Remi le plus grand et le plus terrible de tous les malheurs (il en étoit déjà arrivé trois depuis l'établissement des Bénédictins en cette abbaye par l'archevèque Tilpin. Le 1[er] en 1098 ; le 2[e] en 1488, et le 3[e] en 1551). Le feu, soit qu'il ait été mis exprès par mauvaise volonté, soit qu'il fut venu par accident, se manifesta le 15 janvier 1774, jour de la fête de S[t] Maur, vers les dix heures du soir.

Des voisins qui s'en aperçurent vinrent fraper à la porte du monastère. On éveilla le prieur, D. Jean B. Haudiquier, qui étoit couché depuis environ une heure, et qui suivant l'usage avoit chez lui les clefs. Ce retard fut cause que l'incendie augmenta considérablement. Comme le feu avoit pris au dessus de la chambre de ce prieur, qui étoit entre l'escalier du réfectoire et la bibliotèque, la 1[re] chose qu'il fit étant éveillé fut de s'enfuir dans le dortoir sans habits et de crier au feu et au secours. La plus part des religieux se sauvèrent de même et plusieurs n'eurent pas le temps de s'habiller, ny rien emporter de leurs chambres. En moins d'une demie heure, le feu se communiqua au grand dortoir, à la bibliotèque, aux appartemens des hôtes et des infirmes ; et avant qu'on put avoir des secours plus particuliers, on vit presque toute la charpente réduite en cendres sur huit cent toises de batimens.

Monographie de Saint-Remi, 1857, pp. 251 à 260, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, *Collection de Champagne*, t. XXVII. C'est le même récit que celui donné par la *Chronique de Champagne,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

Les plus hardis religieux, avec quelques séculiers, entrèrent dans la bibliothèque, et, malgré les flammes qui les environnoient, ils jettèrent par les fenêtres environ 50 à 60 manuscrits d'environ 1000 manuscrits riches et anciens (1), et environ 1500 volumes de livres imprimés, tristes restes de plus de 25000 à 28000 imprimés des plus rares et plus belles éditions (2); presque tous les meubles, lits, linges, armoires et effets furent consumés, et quantité enlevée par des gens malveillans qui emportèrent jusqu'aux provisions de beurre, fromage, pommes, poires, et même les choux du jardin. Plusieurs burent de l'encre, croyant que c'étoit des liqueurs. En un mot, tout a été comme au pillage, de sorte que les Affiches de Reims du 3 février 1774 n'ont rien avancé de trop en faisant monter la perte générale à un million de livres (3).

(1) D. Chastelain avait d'abord écrit 900 manuscrits, et il a raturé pour écrire 1000 au-dessus. L'un des plus précieux manuscrits brûlés est un texte de *Phèdre*. Tout récemment, à la séance du 7 novembre 1900 de la Société nationale des Antiquaires de France, M. Omont présentait le fac-simile du célèbre manuscrit de *Phèdre* de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, fac-simile qui venait d'être acquis par notre Bibliothèque nationale. C'est presque une résurrection.

(2) Les livres sauvés de cet incendie sont assez rares à rencontrer. En avril 1901, trois volumes in-f°, *Trésor chronologique et historique,* par le P. D. de S. Romuald, *Paris*, 1658, ont été réintégrés à la Bibliothèque de Reims, dont ils avaient fait partie après la Révolution. Ils proviennent de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Remi avant l'incendie, et portent sur le titre : *Ex libris, archimonasterii S*[ti] *Remigii Remensis,* 1744, p. 32, avec un grand *ex libris* gravé, collé sur les gardes, offrant les armes de l'abbaye, avec la mitre, la crosse et la sainte Ampoule.

(3) Une relation de l'incendie, différente de celles publiées en 1837 dans la *Chronique de Champagne,* se trouve, en effet, dans les *Affiches de Reims* de Havé, à la date du lundi 7 février 1774,

Peu s'en est fallu que le feu ne prit au chartrier et à l'église, mais comme les secours augmentèrent à mesure que la nuit avançoit, ils furent heureusement préservés par l'habileté des ouvriers.

Si du 1er abord on avoit eu des gens intelligens, ils auroient sans doute coupé le grand dortoir, la bibliotèque ou du moins le pavillon qui étoit entre la bibliotèque et le bâtiment des hôtes, mais Dieu ne l'a pas permis pour nous faire sentir son bras vengeur de toutes les irrégularités, de tous les pêchés et de tous les scandales dont nous nous rendons coupables depuis plusieurs années.

Ce n'a été qu'en coupant le petit dortoir en deux, qu'on a conservé douze ou quatorze petites chambres. Sans cette adresses des ouvriers, il n'y seroit pas resté une seule place pour se mettre à couvert. La partie de la grande salle qui est sous ce petit dortoir peut être encore très utile.

Dieu, qui se plaît à faire sentir aux hommes sa miséricorde et qui ne nous punit que selon les règles de sa justice quand nous l'avons irrité, nous avoit déjà averti qu'il étoit en colère contre nous, lorsque, le XI juillet 1770, il permit qu'il y eut à Reims une émotion populaire à l'occasion de la cherté du bled. La populace, irritée de le voir tout d'un coup à 19 et 20 livres, fut ce jour là chez le sr Perier, à l'enseigne de la ville de Vervins, rüe de Gueux, démolit les murailles de sa maison, entra chez lui, brisa ses meubles et pilla son bled. De là, cette populace effrenée vint à St Remi, à la fin des vespres, ayant forcé les portes du monastère, y entra tumul-

pp. 23 et 24. Cette relation n'est pas signée ; elle renferme les détails connus d'ailleurs et les présente avec exactitude en général, ainsi que l'évaluation de la perte.

tueusement, brisa les portes, les vitres et les meubles, entra dans les greniers, en enleva le bled, et après avoir fait pour plus de deux mil livres de dégat, elle se rendit à S[t] Nicaise.

Comme il n'y avoit point de bled à S[t] Nicaise, on ouvrit toutes les portes, et après que ces furieux eurent visité depuis le grenier jusqu'aux caves, on se délivra d'eux en leur donnant quelques cruches de vin et tout le pain qui étoit dans le monastère. N'y ayant donc fait aucun tort, ils s'en furent à l'abbaye des Dames de S[t] Pierre, où ils commirent les mêmes excès qu'ils avoient commis à S[t]-Remi. Tel fut l'avertissement dont Dieu se servit envers nous et dont nous n'avons pas sçu profiter. Il est bon de remarquer qu'un religieux de S[t] Basle, natif de Reims, nommé Dom Bertrand Dodet, qui étoit alors malade à S[t] Remi, fut tellement frapé du bruit, des cris et de la violence de la populace que cela lui occasionna une révolution qui l'emporta quelques heures après.

Je reviens à l'incendie du 15 janvier. J'étois assez tranquille dans mon lit lorsque, vers les dix heures et demie, j'entendis des sons de cloches ; je pensai que c'étoit quelque batême qu'on carillonnoit à S[t] Martin ou à S[t] Timothée, je me levai, j'allumai ma chandel, je regardai à mon petit reveil et voyant qu'il n'étoit que dix heures et demie, je me contentai de murmurer contre le carillonneur. Comme j'étois prêt à me recoucher, l'idée me vint d'ouvrir les fenêtres de ma chambre, alors je m'aperçus que c'étoit des cloches qui annonçoient le feu. Je regardai de côté et d'autre, et alors je vis une si grande clarté derrière le clocher de S[t] Martin que je jugeay que le feu étoit ou dans le ban S[t] Remi, ou à S[t] Remi même. Aussitost je fus éveiller quelques confrères et me transportai près le chaufoir, d'où je

vis distinctement que le feu étoit à S[t] Remi; plus de la moitié de la charpente étoit déjà enflammée et la flamme étoit si véhémente que, quoique la nuit fut obscure, on voioit néanmoins la ville plus que si la lune eut été dans son plein. En revenant au dortoir, j'entendis sonner violemment à la porte de la maison, je fus prendre les clefs chez le R. P. Prieur à qui j'annonçai cette triste nouvelle et me rendis à l'église pour en ouvrir les portes. Par malheur, je ne trouvai point la clef des grilles. Il me fallut aller chercher les domestiques pour me renseigner où elle étoit.

A peine eu-je ouvert les portes que le sonneur, qui attendoit depuis plus d'un bon quart d'heure, monta au clocher pour sonner l'allarme. Plusieurs personnes que je trouvai à la porte me dirent que presque tout le monastère étoit déjà brûlé et qu'on craignoit beaucoup pour l'église dont les orgues étoient déjà fondües, ce qui cependant ne s'est pas trouvé vray. Peu de temps après, on me vint dire qu'on alloit apporter dans notre église la châsse de S[t] Remi, et un instant après elle arriva portée assez modestement, mais par des gens de bas étage (lorsqu'elle passa devant S[t] Jean, M[r] Paquot, curé de cette église, fit sonner ses cloches). Je la fis déposer dans le sanctuaire, vis à vis le grand autel sur deux bancs. Ce qui étant fait, je remerciai ces bonnes gens en leur disant qu'ils devoient prier Dieu pour la conservation de l'église. Ils firent tous leurs prières; ils n'avoient à leur tête qu'un jeune religieux de S[t] Remi, nommé Fr. Etienne Savoye, natif de Reims, lequel s'en retourna avec eux. Après que tout le monde fut sorti, je fermai l'église et je me retirai au bureau du p. procureur, où on apporta les portes du tombeau, l'argenterie de l'église et autres effets.

Le feu continua toujours pendant le reste de cette nuit, et toujours il y eut de grands secours, soit de la part des magistrats, soit de la part des honnêtes gens, et surtout de la part de Mrs les curés de la ville et des prêtres et religieux de tous les ordres, qui, par leur exemple, excitoient le menu peuple à travailler à éteindre le feu et préserver l'église. Plusieurs de Mrs les curés n'ont presque pas quitté jusqu'au mardi le soir que le feu fut entièrement éteint.

Un moment après qu'on eut apporté ici la châsse de St Remi, on étoit venu nous dire que D. Sutaine, sacristain et trésorier avoit, dans la confusion où on étoit (1), confié la Ste ampoule à Mr Bauni, curé de St Timothée, et qu'il l'avoit porté chez lui. Aussitost qu'on le sçut, les deux prieurs de St Remi et de St Nicaise s'y rendirent avec D. de Bar pour la reprendre et l'apporter à St Nicaise. Mais Mr le curé de St Timothée étoit retourné à St Remi pour faire apporter chez lui d'autres effets de l'église et sacristie de St Remi. Les deux prieurs, ne l'ayant point trouvé, revinrent ici, et un moment après M. le curé revint chez lui avec des argenteries. Aussitost il remit la Ste ampoule à D. de Bar que les deux prieurs avoient laissé, et d. de Bar la porta à St Nicaise où elle fut mise le Dimanche dans le trésor, car il étoit plus de minuit.

Ce jour là, on ne put faire aucun office à St Remi; et à St Nicaise on ne dit que des messes basses, les portes étant fermées à cause de la châsse qui étoit exposée dans le chœur et l'embarras où on étoit. On apporte aussi pendant la nuit le baton de St Remi et le suaire,

(1) Membre de phrase raturée, mais très lisible encore.

et deux religieux paralitiques, D. François Grevin et D. Nicolas Froussart (1).

Dès le Dimanche matin, on avoit projetté d'élever la châsse de Saint-Remi sur une estrade au milieu de la nef, mais D. Chastelain, auteur de cette relation, voyant les difficultés que cette exposition attireroit après elle, jugea plus à propos de la faire déposer pendant l'après dîner dans le trésor.

A peine y fut-elle rangée avec la S^te^ ampoule, le bâton, le suaire, et autres reliquaires, que Mrs Rondeau, Benoist, et Ninin, chanoines et députés du chapitre pour venir complimenter les prieurs et communautés sur le malheur arrivé, qu'ils la vinrent visiter ; ils dirent alors à D. Chastelain que le chapitre comptoit que la châsse seroit reportée en cérémonie commune. D. Chastelain leur fit réponse qu'il le pensoit ainsi, et comme ils ajoutèrent que le chapitre étoit disposé à accompagner les R^x^ Bénédictins lorsqu'ils reporteroient la châsse à St Remi, il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne feroit rien que de concert avec le vénérable chapitre.

Dès le Lundi matin, 17 du mois, il y eut à St Nicaise une foule innombrable de peuple de toutes sortes d'états, qui vinrent pour voir la châsse. Parmi cette foule, D. Chastelain entendit quantité de gens de bas étage qui disoient hautement : *J'avons apporté la châsse du bon S. Remi, je prétendons la reporter, il n'y aura ny chanoines, ny conseillers de ville, capables de nous en empêcher.* Il regarda ceci comme des discours en l'air, car il

(1) Ces détails sont confirmés dans une relation peu connue, écrite par D. Sutaine, religieux de Saint-Remi, et consignée dans son *Livre des événements mémorables arrivés en l'église de St Remy*, ms. autogr. et inédit de la Bibliothèque de Reims, coté provis. 1413, pp. 107 à 115.

étoit occupé à bien des choses à la fois. Pendant les matines, lundy vers les deux Rx paralitiques, nommé D. Grevin, s'étant trouvé plus mal qu'à son ordinaire, sans doute à cause de son transport à St Nicaise, on vint en avertir ledit D. Chastelain, il fut à la chambre du malade avec D. de Bar, voyant qu'il n'avoit aucune connoissance et qu'il ne pouvoit rien tirer, il lui donna l'absolution et le sacrement de extrême onction ; il fut le voir plusieurs fois dans la journée, enfin le religieux qui étoit malade depuis dix ans mourut vers les quatre heures après midi sans qu'on eut pu tirer de lui aucune parole. On l'enterra le lendemain mardy 18 à la fin des vêpres dans la croisée de l'église, du côté de la rüe de St Jean.

Il se trouva alors plus de quatre mille personnes qui étoient venus dans l'espérance de voir la châsse, mais l'enterrement étant fini, on fit dire qu'on ne pouvoit la faire voir, qu'il étoit trop tard, que le lendemain on la feroit voir deux fois dans la matinée et deux fois l'après dîner; presque tout ce monde prit donc le parti de s'en retourner. Quand D. Chastelain vit qu'il n'y avoit plus qu'environ 200 personnes, il ouvrit le trésor, et quand elles eurent satisfait leur curiosité, elles s'en retournèrent.

Vers les huit heures du soir, comme les religieux alloient se retirer, on vint avertir qu'il y avoit à la porte du monastère quantité de personnes, que plusieurs demandoient à entrer et à parler aux deux prieurs de St Remi et St Nicaise, on en fit entrer quelques uns des plus distingués qui répandirent l'allarme dans la maison, disant que parmi les gens qui étoient à la porte, les uns disoient qu'ils avoient apporté la châsse et qu'ils vouloient la reporter, et d'autres disoient qu'il en étoit fait

de la châsse et de la Ste Ampoule, que jamais on ne les reverroit à St Remi, qu'on prenoit des moyens efficaces pour les transporter à la cathédrale. Parmi ceux qui raisonnoient ainsi, il y en avoit la plus grande partie du ban St Remi, mais aussi il y en avoit du bas de la ville et même de bons Bourgeois, qui disoient que certainement on avoit quelque dessein à la cathédrale et à la ville par raport à la châsse et à la Ste ampoule. Que pouvoient faire alors les Bénédictins? On leur faisoit entendre que pendant la nuit où dès le matin on viendroit les enlever, que cela pourroit occasionner bien du mal, les Bourgeois du ban St Remi disant qu'ils se feroient plutost hacher par morceaux que de souffrir cette translation à la cathédrale. En un mot, l'abbaye de St Nicaise étoit menacée d'être forcée pendant la nuit.

Pour éviter un si grand malheur, les deux communautés de concert se déterminèrent à remettre la châsse au peuple pour la reporter, ou pour mieux dire, aidés de ce peuple qui étoit, tant dedans que dehors l'abbaye de St Nicaise, les religieux de St Remi et de St Nicaise la reportèrent à neuf heures du soir en silence et avec modestie, la croix levée, les deux prieurs suivants la châsse, le prieur de St Remi portant la Ste Ampoulle et celui de St Nicaise portant le bâton. En chemin faisant, Mrs les curés de St Timothée, de St Jean et de St Julien se sont joint au cortège, revêtus de leurs habits ecclésiastiques et rendirent témoignage que tout s'étoit fait avec beaucoup d'ordre et de piété. A peine fut-on arrivé proche la halle que presque tout le monde sortit des maisons avec des lanternes et vinrent nous accompagner, de sorte qu'en arrivant à l'église, il s'y trouva plus de quatre cent personnes.

Alors on fut déposer la châsse, la Ste ampoule et le

bâton dans le tombeau en chantant le répons : *O Præsul.* Ensuite on chanta le *Te Deum*, et les oraisons étant dites chacun se retira.

Le lendemain mercredy 19, vers les neuf heures et demie, les religieux de St Remi se rendirent processionnellement en l'église des RR. PP. Minimes, où le R. p. prieur de St Remi et les officiers de l'autel, revêtus comme à la procession du SS. sacrement, reprirent ce pretieux gage de notre foi qui y avoit été porté le 15, vers minuit, par le p. souprieur, et le reportèrent dans l'église sous un dais, accompagnés des pp. Minimes, une grande partie des assistants portant des cierges et des flambeaux. Cette procession se fit au son des cloches de St Remi, des Minimes et de St Julien, et en chantant les hymnes du très SS. Sacrement. On reporta en même temps les châsses des SS. et les reliquaires qui y avoient été déposés de même dans la crainte de l'incendie de l'église.

Lorsque le St Sacrement fut déposé sur le grand autel, on chanta une grande messe solennelle en actions de grâces, qui fut suivie du *Te Deum* avec les orgues qu'on avoit cru d'abord qui étoient fondùs, parce que la flamme du dortoir s'étoit fait entrée par quantité de panneaux de vitre de la rose qui est derrière l'orgue et qui avoient été fondus et cassés. La messe étant finie, le R. p. prieur donna la bénédiction avec le ciboire, comme il avoit fait avant de sortir de l'église des pp. Minimes. Plus de quatre mille personnes assistèrent à cette cérémonie et remercièrent Dieu avec un grand cœur de la conservation de l'église.

Pendant plus de huit jours, la plupart des religieux de St Remi vinrent manger et coucher à St Nicaise. Plusieurs furent chez les Minimes, peu furent en ville ou

n'y furent que quelques jours. M[r] le prieur de S[t] Denys et plusieurs supérieurs de communauté étoient venus dès le Dimanche offrir gratieusement retraite chez eux à ces infortunés incendiés, car il y en eut plusieurs qui perdirent non seulement leurs petits effets, mais encore leurs habits jusqu'aux bas et souliers.

Le mercredy 19, on recommença à chanter à S[t] Remi les vêpres comme à l'ordinaire et les autres offices, exceptés les matines qu'on convint de dire à six heures du soir jusqu'à ce qu'il y eut des bâtimens de réparés, car on n'a pu sauver que 14 ou 15 chambres du petit dortoir qui est sur la grande salle (1).

Outre plus de neuf cent beaux et anciens manuscrits et des plus rares qui ont péri dans cet incendie et dont on ne peut trop regretter la perte (2), on a perdu le Cata-

(1) « L'incendie du 15 janvier 1774 consuma tout le monastère, excepté le rez de chaussée voûté, 4 chambres d'hôtes et les deux tiers du petit dortoir. » *Notice des incendies de l'abbaye de Saint-Remi*, citée encore plus loin, p. 143.

(2) Voir le récit assez détaillé de cet incendie, placé avant la liste des abbés de Saint-Remi, dans *La France pontificale* (Métropole de Reims), par H. Fisquet (pp. 296 à 298), et qui cite les mémoires de D. Chastelain, en les discutant à propos du chiffre de 900 manuscrits qu'il donne ici à la bibliothèque du monastère. Il nous semble que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les témoins oculaires en savaient davantage sur le contenu de ce dépôt que les écrivains postérieurs. Quant à l'auteur présumé de cet incendie, on rapporte dans l'ouvrage de Fisquet les soupçons qui se perpétuèrent à Reims à l'encontre de l'abbé de Talleyrand, neveu de l'archevêque, le futur et célèbre diplomate. A notre avis, ils ne reposent sur aucun témoignage, ni sur aucune vraisemblance, attendu que rien n'indique que le jeune abbé ait jamais résidé à Saint-Remi. S'il eut quelques bénéfices et fit quelques séjours à Reims, il n'y prit jamais un rang définitif, ni dans le clergé régulier, ni dans le clergé séculier. La cause de l'incendie restera inconnue pour nous comme elle le fut pour les contemporains, c'est notre conviction.

logue général de tous les livres et brochures qui se trouvaient dans la bibliothèque. On a perdu une très bonne histoire de cette abbaye, composée en françois et en deux tomes in-4° par Dom Henry Egée, religieux de S[t] Remi natif de Reims, et qui est décédé en 1719 (1) ; une autre histoire aussi manuscrite de ladite abbaye, par Dom Le Vacher, en un volume in-4° ; des mémoires excellents de Dom Pichart, ancien religieux de S[t] Remy (2) ; les écrits de Dom Gaspard de Turmenies, de D. François Feves, de dom Remi Lespagnol, de Dom François Maillefer, et ceux de quantité d'autres religieux de la congrégation de S[t] Maur et religieux de S[t] Remi ; les actes capitulaires depuis 1417 jusqu'au jour de l'incendie, et les livres des faits mémorables, tant avant que depuis l'introduction de la réforme (3). En un mot, on peut dire et on dira longtemps

(1) D'après la matricule, sa mort aurait eu lieu le 12 juillet 1718.

(2) D. Pichart ou D. Pinchard, bénédictin. — Voici une confirmation plus explicite de cette perte, relatée par D. Chastelain à la suite de son journal : « Dom Ponce Pinchart, ancien religieux de S[t] Remi et qui y est mort depuis l'introduction de la reforme, a laissé de très bons mémoires pour l'histoire de S[t] Remi ; il y avoit joint une espèce de journal de sa vie et de celles de plusieurs religieux, mais tout cela a été brûlé dans l'incendie de 1774, avec l'histoire de S[t] Remi faite en deux tomes in-4° par D. Egé, et celle de la même abbaye faite en un tome in-4° par D. Vacher, tous deux religieux de la réforme. » F° 25 verso, à la fin du journal. Il reste cependant une œuvre manuscrite de D. Pichard, greffier de l'abbaye de Saint-Remi en 1625, Recueil historique, ms. de 24 pages, qui a été joint au *Livre des choses mémorables* de la même abbaye, conservé à la Bibliothèque de Reims, provenant de D. Blondel et de M. Povillon-Piérard.

(3) Il subsiste néanmoins un *Livre des choses mémorables*, 1624-1764, à la Bibliothèque de Reims, souvent cité ici.

qu'on a fait une perte irréparable, puisque dans trois incendies que l'abbaye a souffert depuis l'établissement des Bénédictins, le 1er arrivé en 1098, le 2e en 1488, et le 3e en 1551, on avoit sauvé les livres, les manuscrits et les mémoires concernans l'abbaye (1). Dans cet incendie de 1774, on n'a sauvé que l'église et le chartrier (2), lesquels avoient été sauvés de même dans les trois incendies précédens.

Je reviens au mercredy 19 février. Quand ou sceut dans la ville, le mercredy, que les religieux de St Remi et de St Nicaise avoient rapporté la châsse et la Ste ampoule, le bâton et le suaire à St Remi le mardi 18 vers neuf heures du soir, Mr l'abbé de Maurous, vicaire général, et les autres grands vicaires formalisés de ce qu'on ne les en avoit pas prévenu (ce qui dans le trouble où on avoit été, n'avoit pu se faire) et encore plus de ce qu'aussitost on en avoit fait dresser un procès verbal par le bailli et la justice de St Remi, en écrivirent à Mgr le cardinal de La roche aimon, archevèque de Reims, qui étoit à Paris. Sans doute que la lettre des grands vicaires ou du grand vicaire de Maurous étoit bien trempée dans le fiel puisqu'à la première entrevue dudit sgr cardinal et du très R. p. général et

(1) « Le 3e incendie est arrivé le 13 mars 1551, il y a 223 ans. Le roy Henry second étant dans le logis abbatial où le Cardinal de Lorraine le regaloit, disent les mémoires, le feu y prit et se communiqua au dortoir des religieux qui fut réduit en cendres. L'église fut encore conservée. A cette occasion, ajoutent les mémoires, le roy fit donner aux religieux 24000 livres, et le cardinal fit rebatir le dortoir l'année suivante. » *Notice des incendies de l'abbaye de Saint-Remi*, pièce annexée aux papiers de D. Chastelain, fo 175.

(2) Le chartrier se trouvait dans une salle basse voûtée, existant encore sur un côté du cloître, près de l'église.

du R. p. prieur de S[t] Remi, ledit s[gr] cardinal demanda la sortie de Reims de Dom Amé, prieur de S[t] Nicaise, sur lequel il fit tomber tout ce qu'on lui avoit fait entendre qui pouvoit être irrégulier dans le rapport de la châsse de S[t] Remi. Le prieur de S[t] Remi dit à son Eminence : M[gr], s'il y a quelqu'un de coupable dans tout cecy, c'est moy. Néanmoins le s[r] Cardinal, n'ayant voulu entendre aucunes remontrances, exigea la sortie de Dom Amé.

Il partit au commencement de mars pour Paris, et ne revint qu'au commencement de juin à S[t] Nicaise pour de là se transporter quelques jours après à S[t] Eloy de Noyon, dont on venoit de le faire prieur à la diette tenue à S[t] Germain des Prés. Le prieur de S[t] Remy y fut nommé visiteur de Gascogne; dom de Bar prieur de S[t] Remy, et d. Boniface prieur de S[t] Nicaise. Tous ceux qui verront ce mémoire avoüeront que Dom Amé n'a été coupable en rien, et cependant a été la victime. Le prieur de S[t] Remi a voulu reporter la châsse; Dom Amé pouvoit-il ne pas la lui remettre? Voilà l'affaire en deux mots.

Aussitost que D. de Bar, nouveau prieur, fut arrivé à S[t] Remi, c'est à dire dans le mois de juillet 1774, on commença à réparer les bâtimens. On fut obligé d'en démolir une grande partie qui avoit été calcinée par l'ardeur du feu (1).

(1) On retrouve aux Archives nationales (Plans, Marne, 3[e] classe, n° 3) les plans de la reconstruction de la façade (telle qu'elle existe actuellement), dressés par Duroché, architecte ingénieur du roi, et approuvés par la communauté de Saint-Remi le 31 juillet 1774. On refit successivement les étages supérieurs du cloître, la Bibliothèque (chapelle actuelle de l'Hôtel-Dieu), et le grand escalier à double révolution qui porte en dedans la date de 1778, dont nous donnons ici les vues.



GRAND ESCALIER DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI (1778)



BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-REMI (1780)

1775.

On trouvera aussi parmi mes papiers une relation du sacre de Loüis XVI, Roi de France, en 1775, le XI juin (1).

Environ deux mois après, le 4 aoust, le duc de Glocester et la duchesse sont venus voir notre église. Après l'avoir vû, de même que la maison et la bibliotèque, ils ont été à S[t] Remi (2).

Le Roy Louis XVI ayant fait don de la somme de 30,000 livres pour bâtir le collège dans le jardin des Augustins, et de celle de 45,000 livres pour la démolition de la porte aux Ferrons (3), on commença, aussitost le sacre, à travailler à ces deux objets, c'est à dire au mois d'aoust 1775.

(1) Cette relation est sans doute perdue, car elle ne se trouve pas dans les papiers de D. Chastelain, à la Bibliothèque de Reims. — Voir sur le sacre de Louis XVI, les *Affiches de Reims* (14 août 1775), et la relation de Laurent Aymon de Franquières, conseiller au Parlement de Grenoble, publiée dans la *Revue de Champagne et de Brie*, février 1880, 1[re] série, t. VIII, pp. 97 à 102. — Autre relation du même sacre, par A.-N. Duchesne, sous ce titre : *Relation d'un voyage à Reims à l'occasion du sacre de Louis XVI*, publiée partiellement dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1899, p. 199, et en totalité dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVIII, 1901. — Enfin consulter l'écrit d'un érudit rémois à la Bibliothèque de Reims, Cabinet des manuscrits, papiers du D[r] L.-J. Raussin, portefeuille 23, p. 743, *Journal de ce qui s'est passé au sacre de Louis XVI*, relation très spirituelle sur les préparatifs, dont M. Ch. Loriquet a publié quelques passages dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVIII, p. 240.

(2) Arrivée à Reims du duc de Glocester le 3 août 1775, visite le lendemain, dans les *Affiches de Reims*, par Havé, du 14 août 1775, p. 86.

(3) Ancienne porte de l'enceinte de la cité à l'endroit du théâtre actuel.

1776.

Comme on avoit démoli la porte du bourg de Vesle pour le sacre et qu'on n'avoit pas pu poser la grille qui devoit y suppléer, cette belle grille fut posée dans les mois d'avril et may 1776 (1).

On ne travailla pas cette année au bâtiment du collège, on se contenta de finir les ouvrages de la porte aux Ferrons, ce qui donne un grand lustre au bourg de Vesle et à la rue des Tapissiers.

Cette année 1776, le grand jubilé fut ouvert à Reims pour six mois. On l'a commencé le lundy 22 avril par une procession générale, en laquelle Mr de Taillerand, coadjuteur de Mr le cardinal de la Roche aymon, a porté la vraye croix. Les religieux de St Remy et de St Nicaise y ont assisté comme à l'ordinaire, mais ils n'y ont rien chanté. Après la procession, la messe du St Esprit a été célebrée par Mr le coadjuteur avec 7 chanoines diacres et 7 chanoines soudiacres, et les chantre et souchantre de la cathédrale (2). Les religieux bénédictins y ont assisté comme à l'ordinaire et sont ensuite retournés chez eux vers midy et demie.

Le mardy 23, Mrs de la cathédrale sont venus à St Remi pour leur 1ère station. Comme ils avoient à leur tête Mr le coadjuteur, les religieux de St Remi, avec lesquels nous nous sommes joints à cause du petit nombre, furent recevoir la procession au grand portail, mais sans croix (3). Le chantre de St Remi s'est joint

(1) Elle a été reportée de nos jours plus loin dans le faubourg, près de l'abattoir.

(2) Le chantre de Saint-Remi auroit dû officier comme à la Dédicace. Voyez la transaction de 1674. *(Note de D. Chastelain.)*

(3) Voyez la transaction de 1675 avec Mrs les chanoines, quand Mr l'archevêque est présent. *(Note du même.)*

aux chantres de la cathédrale, et les chanoines et religieux sont entrés ensemble dans le chœur et placés selon l'usage. Les religieux n'ont rien chanté, mais, les prières dites, la procession est retourné par la nef comme elle étoit entré. Le R. P. Prieur de St Remi et les religieux, ayant salué M^r le coadjuteur proche le portail, sont rentrés dans le monastère, et la procession a été de ce pas à St Julien par la grande place.

Le dimanche 28, M^rs les chanoines sont venus icy vers le 5 heures pour leur dernière station. Comme M^r le coadjuteur étoit à leur tête (ce qu'il a fait dans toutes les processions du jubilé), nous nous sommes comportés comme à St Remi, excepté que notre chantre ne s'est pas joint au chantre de N. D. Quelques chanoines ont murmuré en nous voyant entrer dans le chœur à leur gauche, mais nous avons continué comme à St Remi, et après leurs prières, les ayant accompagnés jusqu'au portail, le R. P. Prieur et nous avons salué M^r le Coadjuteur de même qu'en entrant. Nous sommes rentrés dans le monastère et la procession a été de ce pas à St Jean par la grende place qui étoit remplie d'un monde infini, de même que notre église. A l'entrée et à la sortie de la procession, on a sonné toutes les cloches à cause de la présence de M^r le Coadjuteur. Sans cela on n'auroit sonné que les deux grosses. On avoit exposé la vraye Croix et les Reliques comme aux grandes fêtes.

Le lundy 29, le mardy 30 et le mercredy 1er may, le jeudi 2 et le vendredi 3, nous avons fait nos processions et stations avec l'agrément de M^r le Coadjuteur, conjointement avec les religieux de St Remi, qui sont venus nous prendre ici sans chantre le 1er jour, et que nous avons été prendre chez eux le 2e jour, ainsi à l'alternative. La croix de St Remi, le prieur et le chantre ont

tenu la droite dans toutes les processions et stations et S[t] Nicaise la gauche, et les religieux ont marché selon leur rang de profession mêlés ensemble. Le 1[er] jour, le prieur de S[t] Remi a dit les oraisons et le semainier les 5 *pater* et *ave,* et le 2[e] jour S[t] Nicaise. La 5[e] station s'est faite à S[t] Remi le 1[er] jour, après quoi nous sommes revenus avec la croix sans chanter. De retour ici, nous avons dit complies.

Pendant les cinq jours, on a dit les vêpres à trois heures. On a bombé et sonné les deux petites cloches de la tour.

On a remarqué que les six corps des religieux mendians, qui ont fait leurs stations ensemble à ce jubilé, ne se trouvèrent qu'au nombre de quarante deux ou quarante trois en tout, ceux qui au jubilé de 1727 s'y étoient trouvé au nombre de plus de cent cinquante (1).

Plusieurs paroisses vinrent en procession à S[t] Remi et à S[t] Nicaise, quoiqu'il ne leur fut point enjoint dans l'ordre des processions, après en avoir eu l'agrément de M[rs] les grands vicaires, et en avoir prévenu nos supérieurs.

Comme le jubilé, selon le mandement, devoit finir le 27 octobre, quinze jours auparavant consécutifs, il y eut

(1) Cette statistique des religieux de Reims est reproduite sous une autre forme et plus complète dans le compte rendu des cérémonies du jubilé donné à la suite du *Journal :* « Dans le temps du jubilé de 1727, il y avoit plus de soixante religieux dans les deux abbayes de S[t] Remi et S[t] Nicaise, et en 1776 environ 24 dans les deux. — Dans le temps du jubilé de 1727, il y avoit dans les six communautés des religieux mendians plus de 160 religieux, et, en 1776, il n'y en avoit guères plus de 40 en tout. » — Un état des sonneries faites dans chaque église précède ce passage, mais il nous a semblé inutile de le reproduire tout en le signalant, f° 49 recto.

sermons à six heures du matin et à six heures du soir dans les églises de Saint-Jacques et de Saint-Maurice, avec la bénédiction du très SS. Sacrement.

1776 *(suite)*.

Le château du Cosson est de la paroisse de Sermiers, village à deux lieues de Reims. En 1776, il a été vendu à Mr Soüin, chevalier de Saint-Louis et lieutenant des habitants en 1777 (1).

Les 15 premiers jours du jubilé on avoit prêché dans la cathédrale. C'étoit alternativement Mr Savart, théologal, Mr Savart, curé de St Jacques, et un ou deux ex jésuites. Mais à la fin du Jubilé, il n'y eut d'autres prédicateurs que cinq ex jésuites et un curé de Châlon, lesquels furent fort suivis à ce qu'on a dit.

Ce jubilé a fini le dimanche 27 octobre par le *Te Deum* qui a été chanté fin des vèpres, tant à la cathédrale que dans toutes les autres églises de la ville (2).

1777.

Prières pour Mr le cardinal de la Roche Aymon, malade. Il est mort à Paris.

Sur la fin du mois de février 1777, on fit des prières de 40 heures en l'église cathédrale à l'occasion de la maladie de Mgr l'archevêque, qui étoit à Paris. Ensuite

(1) Passage rapporté du f° 39 recto du ms., suite du Journal de Dom Chastelain. Ce château, converti en maison de culture depuis la Révolution, avait été construit par les seigneurs de Maupas, de la famille Cauchon, barons du Thour, etc. Il en reste quelques portions anciennes, avec traces d'écussons aux armes de ces derniers.

(2) Un récit à peu près analogue des cérémonies du jubilé se trouve à la suite du *Journal*, écrit par D. Chastelain, sous le titre de *Jubilé de l'an 1776*, fos 48 recto à 49 verso du ms.

on en fit dans toutes les églises de Reims ; il y avoit chaque fois trois églises de désignées par une liste imprimée et envoyée par ordre de M[gr] le Coadjuteur.

Le 17 avril 1777, l'empereur (1), sous le nom de comte de Falkenstein, est arrivé à Reims par la porte de Dilumière, vers deux heures après midy. Il fut d'abord visiter l'église de S[t] Remi, ou il vit et baisa la S[te] Ampoule. Ensuite il fut à S[t] Nicaise, où il vit le pilier tremblant ; de là il se rendit à la cathédrale dont on sonna trois fois les bourdons seuls ; il vit l'ornement du sacre et les présents de Louis XVI, admira le portail, et après avoir dìné au Moulinet avec ses officiers en petit nombre, il partit vers cinq heures pour Soissons. On n'a tiré ny canon, ny fait aucune cérémonie.

En la même année, plusieurs bourgeois de Reims, amateurs de comédie, se sont cottisés pour faire édifier une salle de comédie dans la rüe de Gueux (2). On compte que ce bâtiment coûtera environ 50 ou 60000 livres (3).

Dans le mois de may 1777, on a commencé tout de

(1) Joseph II, empereur d'Allemagne, qui venait visiter sa sœur, la reine Marie-Antoinette, et la cour de France. Son passage à Reims fait l'objet d'une relation dans les *Affiches de Reims*, de Havé, du lundi 21 avril 1777, p. 63. Il n'en est pas question dans les conclusions du conseil de ville de Reims, le souverain passant incognito.

(2) Rue de Talleyrand actuelle, de la rue de Vesle à la rue de l'Étape.

(3) Consulter *Le Théâtre à Reims depuis les Romains jusqu'à nos jours*, par Louis Paris, *Reims*, 1883, gr. in-8°. On y trouve des détails sur cette salle de spectacle, démolie en 1888, et sur l'emplacement de laquelle a été construite l'École régionale des Arts industriels (1889). Une vue de l'ancien théâtre est conservée au Musée de Reims.

bon à travailler aux fondements du nouveau collège dans le jardin des Augustins. On a cessé d'y travailler en 1778 (1).

Le 7 aoust 1777, on recommença dans la cathédrale des prières de 40 heures à 7 heures du soir pour la santé de Mr l'archevêque La Roche Aymon.

Ledit seigneur archevêque est décédé à Paris, dans son palais abbatial de St Germain des Prez, le Lundy 27 octobre 1777, et a été inhumé dans l'église de ladite abbaye le vendredy suivant (2). Mort de M. de la Roche Aymon.

Aussitost que la nouvelle en fut arrivée à Reims, on sonna à la cathédrale et à toutes les églises, et quelque temps après on fit des services par ordre de Mgr de Taillerand son successeur.

Pendant l'année 1776, ledit archevêque avoit obtenu des bulles d'union de la manse abbatiale de St Remi à son archevêché, après le décès de Mr le cardinal de Rochechouart, évêque de Laon. Mais Mrs du Chapitre de Reims s'y étant opposés, il en a obtenu de nouvelles en 1777 qui ont eu leur effet. Ensuite et dans la même année, le même archevêque a obtenu une bulle d'extinction de la manse conventuelle de St Thierri et son union à la manse conventuelle de St Remi, sous le prétexte de l'incendie de 1774. En conséquence, dès le mois d'octobre, on a cessé de faire l'office à St Thierry, et les religieux de St Remi se sont mis en possession de tous les

(1) Ce nouveau collège devait s'élever dans le jardin des Augustins. Louis XVI en posa la première pierre en 1774. Les bâtiments furent seulement sortis de terre; on en trouve les plans aux Archives de Reims. La rue Gerbert actuelle s'appelait jusqu'en 1840 *rue du Nouveau-Collège*.

(2) Dates exactes, également données avec détails sur sa vie et ses obsèques, dans le *Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur*..., publié par l'abbé Vanel, 1896, pp. 335-36.

meubles, etc., qu'ils ont fait amener à St Remi ou qu'ils ont vendu (1).

Le 4e jour de décembre 1777, je frère Pierre Chastelain ay célébré avec la permission de D. de Bar, prieur de St Remi, la grande messe au grand autel de St Remi,

(1) Les religieux de Saint-Remi ont notamment pris possession et installé à Reims dans leur nouvelle bibliothèque les précieux manuscrits des IXe, Xe et XIe siècles, sacrementaires célèbres qui comptent aujourd'hui parmi les plus belles richesses de la Bibliothèque de Reims.

Le bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Remi était au moment de cette translation D. Vincent, qui mourut en 1777, trois ans après l'incendie et du chagrin qu'il en ressentit. Voici la notice du Nécrologe de Saint-Remi, composée par D. CHASTELAIN sur D. J. Claude Vincent, bibliothécaire : « *D. Jacobus Claudius Vincent, parisius, professus S. Faronis, 30 novembris 1746, anno ætatis 20, vir erat religiosus, litterarum amator et cultor, quippe qui duo præmia in academiis meruit et vindicavit. Ab annis plusquam viginti sese in hoc archimonasterio receperat ut pietati et studiis indulgeret, quibuscum gravitatem morum optime conjunxit, unde post mortem laudaverunt eum non solum confratres omnes, sed ex civitatis remensis homines et pietatis et morum et scientiarum æstimatores æquissimi. Post tres menses in infirmate durâ emensos, sacramentis Ecclesiæ petitis munitus, pie obiit die 22a septembris 1777, horâ 7a matutinâ, et die 23a, post missam sepultus est in cavea communi defunctorum. Hanc porro infirmitatem contraxisse multi suspicati sunt, tum ex dolore quod conceperat dum vidit anno 1774 incendium hujus domus quam D. J.-B. Haudiquier, prior, et conventus à paucis mensibus splendidè perfecerant ; maximè autem copiosissimæ et prædivitis bibliothecæ cujus libros ritè vivens custodierat et avidè devoraverat ; tum etiam ex subversione præmeditatâ ab archiepiscopo Remensi et cardinale Carolo de la Roche Aymon una cum suo coadjutore Alexandro Taillerand Perigord, atque Renato Gillot, superiore generali Congregationis S. Mauri et mox futurâ monasterii S. Theodorici, nec non illius unione mensæ conventuali S. Remigii. (Necrologium archimonasterii Sancti Remigii Remensis transcriptum et reparatum annis 1758 et 1759, curâ et opere fratris Petri Chastelain, ejusdem archimonasterii, decani, thesaurarii et sacristæ,* fo 23 recto du recueil ms. et inédit de la Bibliothèque de Reims, no 1420 ter.)

et y ai renouvelé mes vœux pour la cinquantième année, mais à voix basse après l'offertoire. Cette messe a été chantée avec orgues et du rit de 3e classe. Mes neveux et nièces, au nombre de dix sept, avec plusieurs de mes amis, y ont assisté, de même que Dom Boniface, alors prieur de St Nicaise, où je demeure depuis onze ans.

1778.

Pendant l'année 1778, on a démoli l'église de St Thierry (1) et les lieux réguliers, pour en faire un palais ou maison de plaisance : *Equi ad altaria stabulati* (2).

Pendant la même année, on a démoli aussi la maison abbatiale de St Remi, et on a agrandi le jardin de la communauté en y joignant celui de l'abbatiale.

Nota. — Parmi mes écrits, il y a un mémoire pour Saint-Nicaise touchant le sacre de Louis XVI, un autre sur l'incendie de St Remi en 1774 (3), un autre sur la destruction de l'église et abbaye de St Thierry (4).

Dans le mois de Juillet 1778, D. Florent Naudin, nommé par le chapitre général tenu à St Denys en France, prieur de cette abbaye, a fait lire son institution peu de jours avant son arrivée. D. Naudin, prieur.

(1) Il s'agit bien entendu de l'église abbatiale, car l'église paroissiale, édifice très intéressant du moyen âge, subsiste toujours dans son intégrité, sous le vocable de saint Hilaire.

(2) Saint Jérôme. *(Note de D. Chastelain.)* — Cette véhémente citation a trait à la construction d'écuries sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale, démolie de fond en comble comme il a été dit plus haut. *(Note de l'éditeur.)*

(3) C'est le document publié en entier ci-dessus, p. 130.

(4) Ce dernier mémoire sur la destruction de l'abbaye de Saint-Thierry, qui serait si intéressant à tant d'égards, ne se retrouve pas dans les papiers de D. Chastelain, non plus que le premier sur le sacre de Louis XVI.

Dom Alexandre de La Barre, âgé de 77 ans, mourut ici le 19 juin. Il laissa en mourant une collection d'estampes en 22 volumes proprement reliés que Dom Boniface, prieur, a mis en la bibliotèque.

Pendant cette année 1778, la communauté a eu le bonheur de gagner deux procès considérables. Le 1er contre le sr Hedouin et son épouse, fille du sr Egée, marchand épicier à Reims, à l'occasion de Dom Cartier, cellérier de cette maison, qui avoit, en apostasiant, enlevé de l'argent et s'étoit refugié avec ledit Hedouin et sa femme en Hollande. Il y a eu des mémoires imprimés à cette occasion, très deshonnorant pour notre congrégation. Ces gens répétoient sur les religieux de St Nicaise plus de quarante mille livres. Cependant ils ont succombés, et ont été condamnés à tous les frais et dépens par arrêt du Parlement.

Procès avec Hedoin et Egée.

Les factums d'Hedoin, Cartier et de la communauté sont en la bibliotèque, excepté le plus mordant d'Hedoin; on le retrouvera, celui-cy, chez les PP. minimes, qui ont tous lesdits factums. Il est inoüi qu'il ne soit point à St Nicaise (1).

Procès avec Collot.

Le second procès que la communauté a gagné aussi au grand conseil avec dépens a été contre un nommé Colot, ancien fermier de l'abbaye, qui prétendoit avoir payé toute la redevance de son bail, tandis qu'il s'en falloit une année. On nous a dit que les frais de ce procès qui duroit depuis longtemps pouvoient bien aller à six ou sept mille livres. Mais ledit Collot et consorts ont été condamnés à tous les frais et dépens.

(1) Ce mémoire et celui de l'affaire Collot se trouvent à la Bibliothèque de Reims. *(Catal. du Cabinet de Reims*, t. I, p. 453.)

1779.

Le samedy 24 avril 1779, Mr de Taillerand, archevêque de Reims, fit son entrée à Reims par la porte des Promenades (1). Une compagnie de Bourgeois et celle de l'Arquebuse furent au devant de lui sur le chemin de St Thierry jusqu'au lieu appelé Reims perdû (2), et l'accompagnèrent jusqu'à la porte où Mrs de ville l'attendoient et le reçurent. Il fut descendre à l'archevesché, où il reçut les complimens de tous les corps; on tira douze coups de canon le soir, et douze le lendemain matin. Entrée ducale de M. de Taillerand, archevêque.

Dans le mois d'octobre 1778, D. Geruzez, cellerier de St Nicaise, qui étant dépositaire avoit fait accommoder son bureau moyennant la somme de 1500 livres ou 1800 livres, à ce qu'on a dit, entreprit de faire faire une pompe, laquelle porteroit l'eau dans le jardin, dans Pompe.

(1) Ce fut la même année et quelques mois plus tard que le nouvel archevêque introduisit dans le clergé de Reims son neveu, qui devint l'évêque d'Autun et le célèbre diplomate : « Le 14 septembre 1779, lettre d'incorporation de Ch. Maurice de Talleyrand au diocèse de Reims, il est ordonné diacre le 17 septembre 1779, et prêtre le 18 décembre 1779, dans la chapelle de l'Archevêché de Reims. » *(Arch. de Reims, Fonds de l'Archev., Inv. Somm.*, t. I, p. 169.) Mais cette incorporation n'eut pas de suites durables. Ajoutons que l'archevêque fut remplacé, pour l'ordination de Noël, par l'un des évêques suffragants de la province de Reims, M. de Grimaldi, évêque de Noyon, « qui célébra cette ordination au Séminaire de Reims, à quatre heures du matin, pour pouvoir être le soir même à Paris à un souper, le samedi des Quatre-Temps de Noël de l'année 1779 », d'après la suite des *Nouvelles ecclésiastiques*, 3 juillet 1780, p. 107.

(2) *Reims perdu*, lieudit actuellement occupé par le faubourg de Laon. Il était ainsi nommé parce qu'il s'y trouvait une dépression de terrain qui faisait perdre de vue la ville en y arrivant. L'état des lieux est complètement changé depuis trente ans environ.

les officines du monastère et jusqu'au dortoir en cas d'incendie. En habile mathématicien, il s'est servi du puits qui est sur la terrasse vis à vis la cuisine, lequel a plus de cent vingt pieds de profondeur. On a fait d'abord une cave assez spatieuse pour y faire joüer la pompe ; on a remarqué, en la faisant, qu'il y avoit eu en cet endroit un gros bâtiment dont les croisées existoient encore. On en a tiré des pierres et matériaux en quantité pour faire ladite cave, dans laquelle on a pratiqué un escalier de 20 à 25 marches pour de la cuisine aller à la dite cave.

Ce n'a été que dans le mois de may 1779 que cette pompe a été en état de porter l'eau seulement jusqu'à la cuisine. Comme on a pris toutes les pierres dans la maison et que les chevaux d'icelle ont fait toutes les voitures qui ont été innombrables, on a évalué cet ouvrage jusqu'ici à la somme de quatre ou cinq mille francs. On dit qu'on fera le reste dans la suite. Réussira-t-on ?

Au lieu de faire cette dépense, quelqu'un a pensé qu'il auroit mieux valu faire une citerne dans le cloître, et remettre le chartrier au dessus de la tribune, comme il étoit autrefois et fort à l'abri des incendies. C'est D. Mathieu Hubert qui l'a détruit fort imprudemment en 1755.

Ornement rouge. Dans la même année 1779, D. Naudin, prieur, a fait faire le bel ornement de velours rouge. Les orfrois brodés en or sont des débris des ornemens de l'ancien grand autel.

3e cloche. Item. Le même prieur a fait refondre la 3e des moyennes cloches qui avoit été cassée au passage de la reine, le 17 aoust 1765; elle pesoit 2,450 livres. On lisoit autour : *Joanna sum vocata a perillustri viro DD. Gerardo Ravineau, domino de Taissy, etca, in Curia Rem. Con-*

siliario et a Joanna Raveau, ejus uxore, an. 1670.

Elle a été refondüe par le s^r Le Comte (1), le Samedy 22 may 1779, et le 28e bénie par D. Jean B. Dollée grand prieur de St Remi, dont elle porte le nom.

Item. La veille de la Toussaint 1779, M^rs les chanoines de la Cathédrale ont repris l'ancien habit qu'ils portoient en 1407, en 1521, en 1523, en 1549, selon la Table chronologique de *Cocquault*, c'est à dire le rochet, la mosette et l'aumuce. Ils s'étoient munis auparavant d'une permission de Mgr l'archevêque. Plusieurs anciens chanoines ne goûtoient pas cet habit, surtout pour l'hyver, mais il a passé à la pluralité (2). Habits des chanoines.

Le chapitre de St Simphorien a écrit à Mgr pour demander la même forme d'habit, mais il les a remis à un autre temps, et ils continuent et les autres collégiales et chapelains à porter les anciens habits. En 1781, les trois collégiales se sont conformé à M^rs les chanoines de la Cathédrale pour les habits d'hyver et d'été, *nemine reclamante.*

M^rs les curés qui jusqu'ici assistoient à la procession générale du Dimanche après la Toussaint, en surplis et leurs porte croix aussi, ont jugé à propos d'y assister cette année avec leurs habits d'hyver. M^rs les curés.

Le 21 nov^bre 1779, est décédé subitement dans la rüe St Jean, Jean B. Prevost, bedeau ou appariteur de cette église de St Nicaise ; il y avoit plus de soixante Mort de J.-B. Prevost.

(1) *François Lecomte*, fondeur à Reims, dont le nom se lit encore sur la cloche de l'Hôtel de Ville de Reims, et sur celle de l'église de Taissy, avec sa marque.

(2) Ce costume a subsisté pour les chanoines titulaires jusqu'en 1830, et depuis il a été conservé pour les chanoines honoraires, mais ces derniers ont presque tous cessé de porter l'aumusse et le costume d'hiver dont la forme si vénérable remontait au moyen âge.

ans qu'il y servoit, soit comme enfant de chœur, ou domestique ou bedeau. Il a été inhumé le 23 au cimetière de sadite paroisse. Tous les bedeaux de Reims ont assisté en habit de bedeaux à son enterrement, et ils lui ont fait faire un service le lendemain aux Cordeliers. Quant à S[t] Nicaise, on a sonné pour ledit Prevot les deux plus petites des grosses cloches, et le lendemain on a chanté la messe conventuelle des défunts pour ledit Prévot, qui a été remplacé par son fils aîné.

Banqueroutes.

Pendant ces deux années 1778-1779, il y a eu à Reims plusieurs banqueroutes considérables, comme celles de M[r] Tronsson, M[r] Desjardins, M[r] Jeunehomme, M[de] Loubli, belle-mère du jeune Clay, et autres, ce qui a réduit quantité de moyens et sergiers et particuliers presqu'à l'aumône (1).

En cette année (1779), on a détruit le labirinthe qui étoit dans la nef de la cathédrale, et qui avoit été fait, à ce qu'on prétend, dans le temps des Croisades (2).

1780.

Chanoines de S[t] Symphorien.

Au commencement du mois de may 1780, les chanoines de S[t] Simphorien ont pris, avec la permission de M[gr] l'archevêque, le même habit que les chanoines de la cathédrale, c'est à dire la mosette, le rochet et l'aumuce.

(1) M[r] J.-M. Povillon y a perdu une somme de 16,700 écus. *(Note de Fr. X. Povillon-Piérard.)*

(2) Voyez à ce sujet les *Affiches de Reims* de cette année 1779. *(Note de D. Chastelain.)* Voir aussi l'ouvrage de Louis Paris, *Le Jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims,* 1885, in-8°, et l'*Album de la cathédrale de Reims,* avec notice historique par L. Demaison, 1902.

L'ordre de S[t] Antoine ayant été éteint et réuni à l'ordre de Malte par bulles du pape en 1777, pendant la même année M[r] le commandeur du Temple de Reims a pris possession de la maison et des biens d'icelle et a décoré de la croix de Malte les deux religieux de cette maison, et ayant tout vendu et emporté, il a vandu l'église et la maison à M[de] l'abesse de S[t] Pierre qui auroit bien voulu vendre l'église aux chanoines et S[t] Timothée et S[te] Balsamie, mais n'ayant pu s'accommoder, elle a pris le partie en 1780 de faire transporter le corps de M[r] Enne, le seul chanoine régulier qui avoit été enterré dans l'église bâtie il y a environ 40 ans, au cimetière de S[t] Etienne. Alors on a vendu les stalles, les trois autels de marbre, les vitres, etc., à différentes églises et on a fait de cette belle petite église un cellier à mettre du charbon de terre ou autres marchandises (1). S[t] Antoine de Reims.

En 1780, M[de] l'abesse de S[t] Pierre a acheté de l'ordre de Malte, l'église et la maison de S[t] Antoine pour le prix de 28,000 livres, on a cessé d'y dire la messe le 15 janvier. Les chanoines de S[t] Timothée et S[te] Balsamie ont été pendant quelque temps en pour parler avec M[de] de Saint-Pierre pour s'y établir. N'ayant pu y réussir, on a commencé a retirer les vitres dans le mois de juin 1781 (2).

Pendant cette année 1780, M[rs] les chanoines de la cathédrale ont tenu plusieurs chapitres à l'occasion de leurs habits pour l'hyver, et ont statué de reprendre les Habits d'hyver des chanoines.

(1) La maison des Antonins fut convertie en filature au commencement du XIX[e] siècle. Elle fut rachetée par les Dames de la Congrégation et l'église rendue au culte le 12 décembre 1824. *Essais historiques sur la ville de Reims*, par CAMUS-DARAS, p. 665.

(2) Passage rapporté du f[o] 47 recto, au bas de la page, et replacé ici à son ordre chronologique.

anciennes chapes à quelques changements près pour l'hyver.

1781.

Fléchambaut.

Dans le mois de mars 1781, on a commencé à démolir la porte de Fléchambaut (1).

D. Caillet, prieur.

Dans le mois de Juillet 1781, D. Pierre Caillet, nommé par le chapitre général prieur de cette abbaye de St Nicaise, a fait lire son institution.

Dans le mois d'Aoust 1780, Mr Maguinet, curé de St Julien, a fait faire dans son église un tombeau de marbre lequel a été adapté au grand autel qui avoit été construit en 1706 par Mr Curiot, alors curé de ladite paroisse, et le s^r Maguinet a fait en même temps paver le chœur et le sanctuaire de pavés noirs et blancs (2).

Procession de la Pompelle.

En 1781, les chanoines de St Timothé tentèrent d'abolir la procession à la Pompelle, mais ce fut en vain, car les paroissiens ayant présenté à ce sujet un bon mémoire à Mgr l'archevêque, il ordonna verbalement qu'on continueroit à l'ordinaire, et elle fut faite cette année avec plus de pompe et d'affluence que les années précédentes (3).

(1) Il est question de l'entretien et du mauvais état de la porte de Fléchambaut, au sud-ouest de Reims, dans une conclusion du conseil de ville de Reims du mois d'avril 1777.

(2) L'église Saint-Julien a été démolie à la Révolution. — Voir sur l'ancien édifice le *Répertoire archéologique des paroisses de Reims,* 1889, p. 201.

(3) La procession de la Pompelle avait déjà été supprimée par l'archevêque Ch.-M. Le Tellier, mais les habitudes populaires avaient rétabli cette tradition séculaire qui dura jusqu'à la Révolution. Elle se rendait sur la route de Châlons, au lieu du martyre de saint Timothée. Elle fut reprise dès 1796 et continua sous la Restauration, elle fut transférée en 1831 dans l'église Saint-Remi, où elle a encore lieu tous les ans le jour de la Pentecôte après les vêpres. Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. I, 1890, p. 55.

1782.

Mrs de la Ste Chapelle ayant obtenu en 1771 du Parlement, dit *de Maupou*, des lettres de recision du partage des biens de l'abbaye de St Nicaise fait du temps de Dom Mathieu Hubert, prieur dudit St Nicaise, l'affaire a été portée au Parlement avant 1781, mais elle n'a été décidée que le mardi 13 août 1782 par un arrêt qui (a) déclaré Mrs de la Ste Chapelle non recevables de toutes leurs demandes, met leurs lettres de rescision au néant, et les condamne, en maintenant le susdit partage, à tous les frais et dépens envers les parties. Procès gagné contre Mrs les abbés.

On a l'obligation de cet heureux succès aux soins et à la diligence de D. Fr. Geruzez, procureur de l'abbaye en cette présente année 1782, Dom Pierre Caillé en étant alors prieur.

En cette année 1782, D. Geruzez a fait faire à Sermiers un grand cellier et un pressoir, des remises et autres commodités (1).

Fin du Journal.

(1) Il existe encore à Sermiers une maison voisine de l'église (maison Mongardien) qui est l'ancien domaine de l'abbaye de Saint-Nicaise. Il s'y trouvait une peinture avec la vue cavalière de l'abbaye au xviiie siècle. Cette vue a été acquise, en 1885, par M. Ch. Givelet, et reste conservée dans sa collection rémoise. Elle a été reproduite dans le volume *l'Église et l'Abbaye de Saint-Nicaise*, 1898, in-4o, p. 184.

ADDITION AU JOURNAL
de Dom Pierre CHASTELAIN

REMARQUES *sur la température, les années d'abondance et de disette, les différents prix du vin et du blé, et sur les émeutes populaires à Reims,* par le même auteur.

I.

Remarques sur le vin de Reims, extraites des mémoires de M. Rogier (1).

1328.

Au sacre de Philippe de Valois en 1328, les habitans de Reims consommèrent pour le repas qu'ils donnèrent à ce Roi et à toute sa cour, trois cent pièces de vin, partie de Baune (2) et de St Pourçain (3), et partie de Reims. Ceux cy furent payés depuis six livres jusqu'à dix livres la queüe ou les deux piéces ; celui de St Pourçain revenoit à douze livres le tonneau, et celui de Baune à vingt huit livres la pièçe ou cinquante six livres la queüe, suivant que le raporte Mr Rogier dans ses mé-

(1) Prévôt de l'échevinage au début du XVIIe siècle. Les mémoires de Jean Rogier sont conservés en plusieurs exemplaires, formant 9 volumes in-f°, à la Bibliothèque de Reims, sous les lettres A.-I. Son portrait est au Musée.

(2) *Beaune* (Côte-d'Or).

(3) *Saint-Pourçain* (Allier).

moires ou anciens manuscrits (1). Il falloit que le vin de Reims fut alors bien peu connu ou qu'il fut extrêmement mal fait pour être d'un prix si inférieur à celui de Bourgogne.

1515.

Sous François I[er] et Henri 2[e], le vin de Reims prit faveur par tout ; c'est une tradition que Charles Quint, François 1[er], Henri 8, roi d'Angleterre, et Léon X, pape, avoit chacun un résident à Ay.

1559.

Au sacre de François 2[e], le 28 septembre, on présenta au roy du vin de Bourgogne à vingt francs la queüe rendu à Reims, et du vin de Reims à 14, 17 et 19 la queüe, dès lors il étoit plus cher que le vin de Bourgogne.

1561.

Au sacre de Charles IX, le 15 mai, on présenta du vin de Reims à 28 l. et 34 l. la queüe, et du vin de Laon plus cher que celui de Reims.

1575.

Au sacre de Henri 3, en 1575, on ne présenta que des vins de Reims depuis 54 l. jusqu'à 75 l. la queüe.

(1) Les relations rapportées ici par D. Chastelain sont empruntées par lui au texte des mémoires de Rogier, à différents endroits et dans l'ordre chronologique. Nous y renvoyons sans avoir collationné la copie de D. Chastelain sur l'original. Pour le XVI[e] siècle et le XVII[e], recourir aux mémoires de Jean Pussot, de Oudard Coquault et de Jean Maillefer, publiés par l'Académie de Reims.

1610.

On n'en but point d'autres que de Reims au sacre de Louis XIII; et il coûtoit 175 l. la queüe.

(Ces remarques sont tirées du cartulaire de la ville et mémoires de Mr Rogier.)

II.

Différents prix du grain et des vins, d'après divers auteurs.

976.

En 976, le muid de vin étoit à sept deniers, monnoye du temps. En 977, à trois deniers jusqu'a sept, tant la vendange fut abondante. (Voyez au tome 6 de l'*Histoire littéraire de France,* à l'art. Flodoard, p. 328.)

1187.

Mauvaise année de vin en 1187, ceux qui avoient accoutumé de recüeillir cent poinçons n'en eurent pas un. *(Table chron. de Cocquaut,* p. 251.)

1422.

En 1422, le septier de seigle valoit à Reims sur le pied de vingt deux livres de notre monnoye actuelle. La famine fut suivie de la peste, et pour comble de misère la division se mit entre les citoyens. *(Histoire de Reims,* par Anquetil, t. 2, p. 360.)

1527.

En 1527, grande cherté à Reims, le septier d'avoine six sols, la botte de foin six deniers. C'étoit un grand prix pour le temps.

1544.

Année tardive, vendange à la S[t] Martin, et en 1674 de même.

1556.

1556 ou plutôt 1557, année chaude jusqu'à l'hiver, il ne pleut aucunement, tout rôtit, vendange en aoust.

1578.

Bodin, au livre 6 de sa République remarque qu'un marchand de Cambray, en l'an 1578, fit venir en Flandres par terre jusqu'à trente mil muids de vins de Champagne (bien que ce fut en temps de guerre et que les passages fussent fermés) à quatre couronnes le muid : *Pretium in singulos modios ut minimum fuit quatuor coronatorum* (1).

1674 et 1684.

On lit dans le *Livre des choses mémorables arrivées en l'abbaye de Saint-Remi :* « Le 20 may 1674, procession à Rilly et Chigny avec l'image de saint Remy, contre les Besches et autres vermines qui parroissoient dans les vignes. Retour par Montbré et Troispuits, où l'on chanta vespres. » — Même procession pour la même cause à Troispuits le 25 mai 1684 (2).

1692.

Le 22 juillet 1692, il a gelé à Reims et aux environs. Le 9 octobre de la même année, il a neigé abondamment

(1) Bodin, l. 6, cap. 2, p. 683. *(Note de D. Chastelain.)*
(2) *Bibliothèque de Reims*, registre pet. in-f°, 1624 à 1764, f° 80.

à Reims ; il y eut bien peu de vin, on n'en put boire, la vendange ne se fit qu'après la Toussaint. Au mois de décembre, le seigle valoit 9 l. et le froment 16 l.

1693.

En 1693, le froment a valu à Paris dix écus le septier, et le seigle sept écus.

1694.

Le vin de Hautvillers a été vendu mil francs la queüe en 1694. Il y eut abondance de toutes choses (1).

III.

Remarques sur les années d'abondance et de disette, le prix du vin et du blé, les émeutes populaires à Reims au XVIIIe siècle.

1709.

L'année 1709 a été une des plus fâcheuses qu'on ait jamais vu, disette de tout (2).

En 1709, il y eut une émotion populaire à l'occasion des bleds que l'on avoit retiré chez les Jacobins et chez

(1) Toutes les dernières années du XVIIe siècle sont données, au contraire, comme très calamiteuses dans une note du curé d'Avaux-la-Ville (auj. Asfeld) sur le registre de 1700, note publiée dans la *Revue historique ardennaise*, 1902, page 90.

(2) Renseignements donnés par l'intendant Clignet à l'archevêque de Reims, Ch. Maurice Le Tellier, sur la disette de 1709 et le moyen d'en réparer le désastre : « Nous avons, écrit-il au mois d'août, une récolte en orge qui surpasse nos espérances ; les

les Cordeliers, où plusieurs personnes furent tuées ou étouffées (1).

1719.

L'année 1719 a été extrêmement chaude et sèche, il y a eu du vin excellent, bon bled, abondance de tout, bon vin à 24 livres la queüe.

1724.

Grande abondance de vin partout. En 1724, vin à dix livres la pièce.

1725.

En 1725, il y a eu des pluys presque continuelles, mauvais bleds, mauvais vin.

1740.

L'hiver de 1740 a été très rigoureux, il ya eu presque partout des débordemens considérables, toute l'année a

seigles sont recueillis en Champagne; il y en aura pour semer; le terroir de Reims en a produit pour l'ensemencer, et quatre autres en plus. Le seigle nouveau est au-dessous de trente livres le plus beau. Pour les vendanges, la pluie a détruit ce qui restait de raisins. Le meilleur arpent de vigne ne produira pas un pot de vin; on n'a jamais rien vu de pareil; on a empouillé la plupart des vignes en orge; la seule consolation des vignerons est que la saison a rétabli le bois des vignes, que l'on croyoit absolument perdu par la gelée, et qu'il y aura récolte l'an prochain. » (Lettre de Clignet à Le Tellier. *Bibliot. nat.*, *ms. Fr.*, *N° 20,714*, *f°. 64.* Document copié dans l'*Étude sur Maurice Le Tellier*, par l'abbé Gillet, in-8°, *Paris, Hachette*, 1881, p. 230.)

(1) Ce paragraphe a été rapporté ici du f° 43 verso pour figurer à son ordre chronologique. Nous avons dû également, plus loin, rectifier en ce sens plusieurs passages et faire les coupures nécessaires au milieu de récits mélangés.

été mauvaise, mauvais bleds et mauvais vins et en très petitte quantité (1).

Quoique les saisons eussent été extraordinairement dérangées pendant tout le courant de l'année 1740, laquelle avoit commencé par un froid des plus rigoureux et des plus longs qu'on ait vû de mémoire d'homme, néanmoins les fruits dont la terre étoit chargée en tout espèce promettoient une abondante récolte, surtout en bled et en vin, mais les pluyes continuelles qui survinrent dès le commencement de juillet donnèrent tout sujet d'appréhender qu'on ne put pas faire la récolte (2). . . . .

Les pluyes qui avoient cessé sur la fin du mois d'Aoust pendant une quinzaine de jours, lesquelles revinrent avec abondance au commencement du mois de septembre, donnoient tout lieu de craindre que l'on ne put receüillir les froments qui dépérissoient (3).

Relation de la procession à Reims du suaire de S. Remy, faite le 18 aoust 1740 pour obtenir de Dieu par l'intercession de ce saint la cessation des pluyes continuelles et un temps plus favorable pour la moisson et

(1) Pour combler la lacune laissée par D. Chastelain, de 1725 à 1740, nous reproduisons un renseignement pris ailleurs : « L'an 1735, le 19 janvier, il a fait un vent si violent toute la journée qu'il a causé un grand degast dans toute la ville, et dans le monastère de Saint-Remi pour plus de 3,000 livres de réparations. » *Journal des choses mémorables en l'abbaye de Saint-Remi*, ms. de la Bibliothèque de Reims, p. 121 recto.

(2) Suit le récit des cérémonies et processions accomplies à Reims, en vue d'obtenir de Dieu une meilleure température, du mois de juillet au mois de septembre.

(3) Extrait de la *Relation de la procession du suaire de saint Remy en 1740,* par D. Hibert, copiée par D. Chastelain, et conservée dans ses papiers. D. Chastelain était alors à Soissons.

les vandanges, tirée des mémoires de dom Remy Hibert, trésorier et sacristain de S[t] Remy en ce temps (1).

1743 et 1753.

Années abondantes en vins, vins tous excellens et à très bon compte. On en a bu à Reims en 1744, lorsque le roy y passa pour aller à Metz, de celui de 1743, on en a bu, di je, considérablement et avec la plus grande joye du monde pendant trois jours que le roy fut à Reims (2). Celui de 1753 fut au moins aussi bon.

1767, 1768 et 1769.

Les années 1767, 1768 et 1769 ont été très mauvaises en bleds et en vins. L'hyver de 1769 à 1770 a été très long et très bizarre, et la misère fort grande, peu de vin et mauvais.

1770.

Émotion à Reims.

Emotion populaire à Reims. Le mercredy XI juillet 1770, fête de la Translation de S[t] Benoist, le menu peuple de Reims, surpris de voir tout d'un coup sur le marché le fromment à dix huit livres et dix neuf livres et le seigle à douze livres, et frappé encore plus d'y entendre le s[r] Perrier, roüillier et marchand de blé demeurant à l'enseigne de la ville de Vervins, rue de Gueux,

(1) Cette relation, très détaillée, donne le récit des cérémonies commencées vers le milieu de juillet 1740 en l'église Saint-Remi et continuées au dedans et au dehors jusqu'au 11 septembre suivant. *(Papiers de D. Chastelain,* ms. de 22 pp. in-f°.)

(2) Voyage bien connu au cours duquel le roi fut si gravement malade et recueillit tant de témoignages d'affection lors de sa guérison.

qui disoit imprudemment qu'il le prendroit à vingt francs le septier, et qu'il estoit prêt d'en donner douze livres de arres, et que dans huit jours il vaudrait dix écus, la populace, di je, insulta ledit Perrier et le voulut frapper; mais il s'enfuit fort à propos chez lui où elle le suivit et le força à donner ce qu'il avoit à quatorze livres le septier de froment.

Le nombre de ceux qui acheptoient et enlevoient fut bientôt augmenté, tout le monde s'empressant d'en avoir, on enfonça les portes de sa maison, on démolit le mur de son jardin, on cassa les thuiles et les vitres. Enfin on entra avec fureur dans les appartements et on en brisa presque tous les meubles.

M[rs] de ville et de la justice en étant avertis, s'y rendirent au plus tôt et par douceur plus que par violence engagèrent la populace à se retirer. Elle se retira en effet, et dans le moment elle se transporta dans la rüe Barbâtre, chez le s[r] Liénard, épicier, et de là chez deux autres bourgeois où elle fit presque autant de dégat que chez Perrier et se fit livrer le bled qui pouvoit y être.

Sur les trois heures après midy du même jour, une grande partie de ces furieux, pour la plupart cardeurs et fileurs, Religionaires à ce qu'on dit alors (1), qui étoient venus de Sedan, Doncheri et des environs pour travailler à Reims, se rendirent chez les PP. Minimes et demandèrent à voir les greniers. Les minimes qui avoient prudemment ouvert leurs portes, dirent qu'ils n'avoient point de bled, qu'ils pouvaient entrer, qu'ils le verroient par eux-mêmes. Ces misérables n'entrèrent pas, mais de ce pas s'en furent à S[t] Remi, où ils arrivèrent précisément à la fin des vêpres. Voyans que le portier

Les PP. Minimes.

Saint-Remi.

(1) *Protestants,* leur venue est ici avancée sans preuve.

refusoit d'ouvrir les portes et qu'aucun religieux ne paroissoit, ils enfoncèrent la porte d'entrée et celle du parloir, entrèrent dans l'abbaye, brisèrent toutes les portes, fenestres, vitres, et quantité de meubles et de belles cartes de géographie. Enfin ils pénétrèrent dans les greniers, en enlevèrent environ cent quarante septiers de seigle et environ vingt septiers de froment dont le dépositaire, Dom Mignot, qui seul parut mais trop tard (tous les autres religieux s'étoient retirés, moitié dans la sacristie et moitié dans leurs chambres), reçut tout au plus la somme de quarante cinq livres. Après avoir continué à faire du dégat dans le dortoir où les femmes surtout insultèrent plusieurs religieux, ils demandèrent qu'on les conduisit dans les greniers de S[t] Laurent(1), où il y avoit quarante à cinquante septiers de froment. Le P. souprieur parut alors, et le leur fit délivrer, il en tira environ cinq cens livres.

Saint-Nicaise.

Cette troupe frénétique, après ce désastre qu'on a fait monter à cinq ou six mille livres, en comptant ce qui a été enlevé, volé et brisé, vint à S[t] Nicaise dont les religieux avoient été heureusement prévenus. Ils les reçurent même avec douceur, se contentant de dire à ces misérables qu'il y avoit plus de deux mois qu'ils n'avoient plus de bled. Pour les en convaincre, on les conduisit dans les greniers, à la bibliotèque, au dortoir, au cellier, à la cave, au pressoir, etc. Après qu'ils eurent fait jusqu'à trois fois le tour et la visite de la maison, en jurant, criant, blasphémant, sans cependant rien casser, ny briser, ny enlever, ils sortirent de la maison moyennant quelques brocs de vin qu'on leur donna, ce qui servit beaucoup à appaiser les plus furieux.

(1) L'aumônerie de ce nom, dont la grange qui subsiste encore sur la place Saint-Remi.

Ils furent ensuite à St Denys, où les chanoines réguliers leur livrèrent tout ce qu'ils avoient de bled au prix du marché.

De St Denis ils se rendirent à St Pierre les Dames dont ils enfoncèrent les portes, montèrent aux greniers et en enlevèrent le bled, partie en payant à leur volonté, partie sans payer. Les dames de St Pierre qui avoient au moins été aussi sensible aux insultes de cette vile canaille qu'à la perte de leur bled, furent secouru, mais un peu tard, par les magistrats, par la justice et par la maréchaussée qui dissipèrent tous ces mutins dont on conduisit quelques uns en prison, où ils restèrent un temps assez considérable. Après quoi, on les mit dehors sans autre punition. St-Pierre-les-Dames.

Comme on finissoit les complies à Saint-Nicaise, il y est revenu une nouvelle bande de factieux, prétendant qu'il y avoit du bled de caché. Ils ont tout visité plusieurs fois, et comme il étoit tard et qu'ils ne se pressoient pas de sortir, on s'avisa sagement de leur donner tout le pain qui étoit dans la maison, qu'on leur distribua par morceaux, les faisant sortir les uns après les autres, et quand ils furent tous sortis, on ferma les portes. Saint-Nicaise.

Le lendemain XII du mois, il y eut assemblée de ville où on fit venir quantité de bourgeois, qui avoient acheté du bled à Saint-Remi, à Saint-Pierre et ailleurs, sous pretexte qu'on l'avoit donné à bas prix, et on leur fit payer de fortes amendes. Dès ce jour, les bourgeois ont fait la garde dans la ville, nuit et jour, pendant quinze jours. Assemblée de ville.

Le même jour après midy, il y eut une seconde assemblée à la ville, où tous les corps se sont trouvés et cottisés pour acheter du bled. Mrs de la cathédrale ont donné 1000 livres, St Nicaise 600 livres, St Sym-

phorien 600 livres et les autres à proportion. On a dressé ensuite un état des pauvres. On a commencé à distribuer du pain et pris d'autres arrangemens pour soulager la misère du peuple. M^r^ l'archevêque, à qui M^rs^ de ville ont écrit tout ce qui s'étoit passé, leur a fait une réponse digne de sa charité, en offrant, dit-on, trente mille livres. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant plus d'un an, il a fait de grandes aumônes et continué à en faire au raport de M^rs^ les curés de la ville.

Garde. Comme les bourgeois se trouvoient fatigués de faire la garde, on a fait venir deux ou trois cens hommes du Régiment de Conti, qui sont arrivés le 2 septembre; on les a distribué dans différents quartiers. On mit un corps de garde de 14 hommes à St Remi, un autre à Saint-Pierre et ailleurs.

Trois ou quatre mois après, on rappela ceux cy, et on envoya des houssards, ce qui a beaucoup servi à contenir la populace qu'on a nourri l'hyver, et fait travailler à applanir les rempart du côté de Fléchambaut, car par malheur la manufacture de laine n'alloit point, et pendant cette année, il y a eu plusieurs banqueroutes à Reims.

1771.

Les houssards sont restés jusqu'au mois d'octobre 1771. Depuis le mois de juillet 1770 jusqu'au même mois 1771, le froment a toujours été vendu 16 livres, 17 livres et 18 livres, et le seigle 11 livres et 12 livres, et le vin fut très cher quoique bien mauvais.

Lorsque les houssards furent partis, on se plaignit beaucoup dans la ville de voleurs et de rodeurs de nuit; pour y obvier et se dispenser de recevoir de nouvelles troupes, M^rs^ les officiers municipaux firent faire la garde

et la patroüille toutes les nuits par les connetables et une trentaine d'invalides qui étoient à Reims. Cela retint quelque temps les coquins. Enfin au commencement de l'année 1772, le régiment de Bouillon arriva et ne resta que jusqu'au mois de juin de la même année, ce qui fit beaucoup de plaisir aux bourgeois qui étoient obligés de loger tour à tour.

En 1771, la recolte en bled a été assez abondante en Champagne et le bled assez bon, mais dans les autres provinces, il y en a eu beaucoup de germé; pour le vin, il y en a eu encore moins qu'en 1770, et aussi mauvais. C'est la cinquième année consécutive (voyez ci-dessus les années 1767, 1768, 1769 et 1770) que le vin a été en petite quantité et de mauvaise qualité. A Reims, on a pris le parti d'y faire boire de la bierre.

En 1770, les religieux de S[t] Nicaise ont recüeilli environ vingt pièces de mauvais vin, et en 1771 environ 12 pièces plus mauvais; ils ont été obligés de boire de la bière comme beaucoup d'autres.

1772.

En 1772, la recolte de seigle a été très bonne et abondante, celle de froment un peu moins bonne, celle de vin a été bonne et le vin bon. Elle a duré tout le mois d'octobre qui a été beau et chaud.

On a fait à S[t] Nicaise cent cinquante pièces de vin. Il y a eu abondance où il n'y a pas eu de gelée.

1773.

En 1773, la recolte de bled a été bonne et celle de vin médiocre, et le vin de même pour le goût. On a fait à S[t] Nicaise 25 pièces.

1774.

En 1774, la recolte de bled a été à peu près aussi bonne que l'année précédente, mais le bled, comme on dit, ne rendoit pas de même. Celle de vin a été très petite en certains endroits et surtout à St Nicaise, où on n'a fait que quinze pièces, presque toutes les vignes ayant été gelées lorsque la montre étoit la plus belle du monde. Le bled a toujours été vendu, jusqu'au mois d'avril 1775, 12 livres, 13, 14, 15, 16 et 17 livres, et comme on apprehendoit alors quelque émotion, on fit venir 150 hommes du Régiment de Roial marine, qui arrivèrent le 5 avril et logèrent chez les bourgeois.

1775.

Dans le mois de may, le froment et le seigle augmentèrent encore; le froment jusqu'à 18 et 19 livres, et le seigle 10 livres; et comme vers le milieu du mois il se fit dans plusieurs villes et bourgs du Royaume des émotions ou révoltes, ce qu'on peut voir dans la Gazette de France, on envoya à Reims un régiment de houzards, qui arriva vers le milieu dudit mois de may, ce qui servit beaucoup à contenir la populace.

Comme le sacre du roy étoit fixé à l'onsième jour du mois de juin 1775, on fit venir quelque temps auparavant une grande quantité de bleds et de farine, ce qui fut cause que le pain n'augmenta pas; au contraire il diminua beaucoup environ un mois après le sacre.

En cette année la récolte des froments et seigles a été une des plus abondantes qu'on ait vû depuis long temps. La moisson a été presque finie à la fête de l'Assomption et par le plus beau temps du monde. Les bleds excellents et rendants bien.

Cette année a été une des plus chaudes qu'il ait fait depuis 1719, car il n'a presque pas plu à Reims depuis le mois de may jusqu'au 13 du mois de septembre (1); et aux environs la vendange que l'on a commencé à Reims à la St Remi de cette année 1775, a été abondante surtout à la terre de St Thierry (2), et en une partie de la montagne, et ailleurs médiocre, le vin bon et de garde. On en a fait à St Nicaise aux environs de cent dix pièces en tout, et on en a vendu sept pièces du cru de Taissy sur le pied de cinq cent livres la queüe. Année de sécheresse. Vendange.

1776.

Le 12 et 13 janvier, il a tombé beaucoup de neige. Le 14 la gelée a commencé et a toujours augmenté jusqu'au Dimanche 28 que le froid a été aussi considérable et plus même qu'ès années 1709 et 1740, car on a remarqué ce jour là que plusieurs marches de grez batard tirées de la carrière depuis plus de 3 ans et servans dans une maison de la ville du côté de Porte Mars en ont été fendus.

Le lundi 29, le froid a un peu diminué dans l'après midy. Le mardy 30, il a fait aussi froid que le Dimanche précédent. Le mercredy 31 a été comme le lundy. La nuit du mercredy au jeudi 1er février, le froid a été encore aussi rigoureux que le Dimanche et le mardy.

(1) Et à peu près de même en 1781. Voyez au Recüeil 9e, p. 62. (Note ajoutée au bas de la page par D. Chastelain. Le recueil auquel il renvoie n'a pas été retrouvé à la Bibliothèque de Reims.)

(2) Cette expression de *Terre de Saint-Thierry*, comme distincte de la seigneurie et formant une sorte de domaine indivis, se trouve en d'autres documents et s'emploie encore aujourd'hui. Les villages de Merfy, Thil et Pouillon en faisaient partie et possédaient des pâturages communs. (Voir l'*Annuaire de la Marne*, 1826, pp. 63 et 64.)

Pendant la nuit du jeudy au vendredy 2, le froid a commencé à diminuer, et pendant ce jour là le vent ayant tourné au midy vers les dix à onze heures du matin, le temps s'est beaucoup addouci. A 4 heures après midy, les toits ont commencé a reparoître et l'eau en couler.

Le samedy matin 3 février, le dégel a continué avec douceur, le vent s'étant mis à la montagne. Enfin le 4, dimanche de la 7sime (1), il a fait un temps un peu pluvieux, mais très doux.

Pendant le temps rigoureux, la misère commençoit à être grande parce que les pauvres ne pouvoient travailler. Les religieux de St Nicaise ont soulagé ceux de St Jean en leur donnant du seigle et du bois, et M. le Curé de l'argent.

Pendant le mois de may, il est venu des gelées qui ont fait grand tort à Sermiers, Taissy et autres villages de la Montagne. Dans les autres lieux, on espère une abondante recolte de vin et bled. Celle cy de bled a été faite dans le commencement du mois d'aoust, et celle de vin au mois d'octobre. La vendange a duré jusqu'à la Toussaint à cause de la beauté du temps. Dans les endroits où il n'y a eu ni gellée, ni gresle, la vendange a été bonne et très abondante ; mais dans ceux qui ont essuyé ces fléaux, comme la Montagne, Versy, Villers, Sermiers et la terre St Thierry, il n'y a presque rien eu.

Saint-Nicaise n'a pas eu en tout soixante pièces, mais comme on n'a fait la vendange que sur la fin d'octobre, on espère que le vin sera bon. On n'a commencé à Hautvillers que le lundy 28 octobre 1776.

(1) Septuagésime.

Récapitulation.

1594	1625	mauvaises années et années consécutives, où il y a eu petite vendange et le vin a été mauvais.
1595	1626	
1596	1627	
1597	1628	
1598	1767	
1606	1768	
1607	1769	
1608	1770	
1609	1771	
	1772	bonne vendange.
	1773, 1774	mauvaises années.
	1775, 1776	bon vin.
	1777	vin, reste passable d'une forte gelée arrivée les 21, 22, 23 octobre, a causé un bon tiers de perte partout.

1777.

En l'année 1777, l'hyver n'a pas été extrêmement rigoureux. La montre des bleds et des vignes annonçoit une abondante recolte. Mais les pluyes fréquentes qu'il a fait dans les mois de may, juin et juillet ont fait beaucoup de tort. Le beau temps et la grande chaleur qu'il a fait dans les mois d'août, septembre et octobre en partie, ont réparé les torts que les pluyes avoient fait.

On espéroit après une bonne moisson, du bon vin et assez en quantité, lorsqu'il est venu une gelée qui a commencé le 21 octobre et qui a duré jusqu'au 23 avec un vent très violent du nord et qui ont fait perdre plus du tiers du vin que l'on espéroit. Le Jeudy suivant 23, la gelée a été si forte qu'on ne pouvoit pas tenir dans les vignes, et que les grains étoient aussi dures que des balles de plomb. Mais après ce jour là même, le temps s'est adouci et le vendredy de même on a ceüilli ce qui restoit.

A S[t] Nicaise, on a fini la veille de la Toussaint la vendange, et on a fait en tout environ 30 pièces de vin.

1778.

L'hyver n'a pas été rigoureux en 1778. Il n'a pas presque plu depuis le mois de juin jusqu'à la fin du mois de septembre. Il a fait de grandes chaleurs et une grande sécheresse. La moisson qui a été belle et abondante a presque fini à l'Assomption 15 aoust. Les derniers jours de septembre, il a plû pendant 3 ou 4 jours, ce qui a fait des merveilles pour les vignes. On a commencé la vendange trois jours après la St Remi. On compte sur une demi année et du bon vin. A St Nicaise on a fait en tout 120 pièces; le vin se trouve bon, et est recherché, et se vend bien.

1779.

L'hyver de l'année 1779 n'a pas été bien rude, il n'a pas tombé beaucoup de neiges. On a été près de trois mois sans avoir de pluye, ce qui a fait périr les lentilles. Ce ne fut qu'après la mi mai qu'il vint de bonnes pluyes, qui ont été favorables pour les bleds, les vignes, les foins et les légumes. Sur la fin de may, les chaleurs sont revenües.

En 1779, il y a eu à Reims quantité de banqueroutes considérables, entre autre celle de Mr Desjardins, et celle de Mr Tronson qu'on dit être de six à sept cent mille livres. Il y a eu aussi pendant cette année plusieurs vols faits chez des bourgeois, et la manufacture de Reims tomba à vüe d'oëil à l'occasion de la guerre sur mer entre les françois et les anglois.

En cette année 1779, la montre des bleds et des vignes annonçoit une année des plus abondantes, mais des pluyes trop fréquentes, avec des frimats qui sont venus dans le mois de juin, ont été cause qu'on a eu peine à

faire la moisson, et qu'en plusieurs endroits les vignes ont coulé. Sur la fin du mois de juillet, le temps s'est remis au beau et à la chaleur, a continué jusqu'au 5 septembre qu'il est venüe une petite pluye bienfaisante. Aussitôt la chaleur est revenüe jusqu'au 24 qu'il a fait une bonne pluye, et une encore le 27.

On a fait la vendange sur la fin du mois d'octobre.

Le vin à peu près comme en 1778, et même quantité et qualité. On a fait à S[t] Nicaise 120 pièces. L'hyver de 1779 à 1780 a été bisarre.

1780.

Cette année 1780, la vendange a commencé après la Saint-Remi, a fini à la Toussain. Elle a été passable et le vin de même. On en a fait, à S[t] Nicaise, 10 ou 15 pièces plus que l'année précédente (1).

FIN DES REMARQUES DE D. CHASTELAIN SUR LA TEMPÉRATURE, LES VIGNES, ETC.

(1) On trouvera une suite, vingt ans plus tard, aux Remarques de Dom Chastelain dans un recueil aussi consciencieux : *Observations sur la végétation de la vigne et sur l'influence de la température sur la récolte*, notes consignées par P.-A. Dérodé-Géruzez, pour les années 1800 à 1838, et 1838 à 1848, dans un registre manuscrit et inédit, acquis par la Bibliothèque de la ville de Reims à la vente Dérodé à Ludes, en juillet 1901. Nous donnons en appendice ces pages très intéressantes sur les vignes du pays rémois dans la première partie du XIX[e] siècle.

NOTES HISTORIQUES
extraites des Registres paroissiaux
DE LA VILLE ET DES ENVIRONS DE REIMS
1709-1779

I. — Paroisse Saint-André de Reims.

1709.

Hoc anno, à die sexta Januarii ad mensem aprilem, paucis hebdomadibus exceptis, hiems adeo obriguit ut triticum, secale et aliæ segetes pene interierint. Hordeaceum quod tritici defectum supplevit, veniit triginta et amplius libris; pro tritico etiam minori mensura, commutatum est; avenaceo pane pauperes et permulti agricolœ sustentati sunt usque ad messem. Trio vulgo sarrazin veniit 25 libris, avena 26 et amplius, le segle veniit 22 et amplius libris usque ad mensem Julium. — Vites, partim frigore hiemali, partim imbribus verni temporis assiduis, uvis prorsus caruerunt et vinum exiguum centum libris veniit la piece et semper carius evasit. — Ter singulis hebdomadibus offa dabatur in hacce parroccia unicuique pauperi cum pane avenaceo; in aliis vero parocciis hujusce urbis bis tantum offa distribuebatur. Nisi ad triticum emendum missi fuissent nomine urbis Remensis cives quidam a Vitry le François, urbs tota tritico caruisset sicut et vino. Erat hoc anno videre miseriam; pauperes tamen sustentati sunt, nec ullus fame in hacce parroccia interiit; plures externi et mendican-

tes inventi sunt in vico mortui et in cimeterio parocciæ sepulti.

1712.

Le dimanche, 12[e] juin de la présente année, un détachement de cavaliers, dragons de l'armée ennemie, au nombre de deux mil huit cens, choisis de toute l'armée et commandé par le major général Growestein entra en Picardie, puis en Champagne et Lorraine, le pays messein, d'où il entra en Allemagne. Le détachement passa à Vervin, de Vervin il vint à Neuchatel, de Neuchatel il passa la rivière de Suippe (1), de Suippe il alla a S[te] Menhoud, de là à Metz. Par où ce détachement a passé, il a pillé et enlevé ce qu'il a pu, sans tuer ni mettre le feu qu'aux environs de Metz. Toute cette paroisse a demenblé et a été déserte pendant quelques jours. On a pris des ennemis aux portes de la ville, et on a tué plusieurs sur la rivière de Suippe. On ne les a pourtant pas atteint, quoy que M[r] De Villars ait envoyé un détachement de notre armée après eux. On porta le s[t] Sacrement de cette paroisse et tous les vaisseaux sacrés à S[t] Symphorien ; la nuit les bourgeois et les arquebusiers firent garde dans le faubourg dont tous les avenües étoient fermées par des charettes, des tonneaux pleins de terre et autres machines. Tous les paysans de dix à quinze lieux aux environs de Reims s'y étoient sauvé avec leurs bestiaux, leurs grains et autres meubles. Grovestein fût pris 3 mois après à Bouchain et amené à Reims prisonnier.

(1) *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, canton de Beine*, 1900, art. *Saint-Masmes*, p. 313, inscription relatant les les dégâts causés en ce village par cette incursion.

1722.

Relation du sacre de Louis XV, publiée en note, sous l'année 1722 du Journal de D. Chastelain, p. 60.

1725.

L'année présente mil sept cent vingt cinq a été très fâcheuse à cause de la pluie qui a tombé continuellement pendant toute l'année et qui a perdu les grains et les raisins (1). On ne pouvoit être une journée sans pluie. La moisson et la vendange étoient des plus belles et des plus abondantes, et faute de beau tems tout a été perdu. Le grain été germé dans les champs ou été renfermé dans les granges tout frais, et le pain que l'on en a fait a été mauvais et très difficile à faire. La vendange a été très médiocre et on n'a pu boire le vin de cette année, qui n'étoit que comme du vinaigre, et que l'on donnoit pour un très bas prix, encore n'en vouloit-on pas.

Pour obtenir du ciel du beau tems, on a fait des prières qu'on a très souvent réitérées ; on a ordonné des prières de quarante heures, avec exposition du St Sacrement dans 2 églises ensemble, excepté Notre Dame et St Remi qui ont eü seules les dittes prières qui ont duré près de trois mois; enfin on a fait une neuvaine à

(1) Cette note, comme les précédentes, a été écrite par Jacques Horquette, doyen de Lavannes, curé de Saint-André de 1708 à 1730. Il y fut très zélé pour la tenue des registres paroissiaux, sur lesquels il consigna les relations historiques rapportées plus haut comme contrôle aux récits de D. Chastelain. Il fut ensuite chanoine de la cathédrale et mourut en 1738 ou 1739. Cfr. *L'Église Saint-André de Reims*, par Ch. Givelet, dans le t. XL des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 258.

S[t] Remi, qui a commencé le jour de la nativité de la Vierge qui étoit un jour de Samedy, et durant toute cette neuvaine on a exposé le corps de S[t] Remi dans la nef, la châsse étant posée fort haut entre le grand chandelier et la couronne ; pendant ces neuf jours, on alloit en procession à S[t] Remi, les réguliers le matin, et les paroisse l'après midy ; le jour de la nativité, on a fait a la mesme eglise une procession de tout le clergé séculier et regulier par laquelle a commencé la neuvaine.

On ne peut pas exprimer la dévotion et le nombre de peuple que l'on a vü durant tous ces neuf jours à S[t] Remi, on y accourroit de tout côté, de la ville et de la campagne, à peine trouvoit-on place pour y célébrer la S[te] Messe, les riches et les pauvres, les hommes comme les femmes, les mondains, les libertins mêmes, chacun paroissoit édifié et touché. Pour les processions, rien n'étoit plus majestueux que celles des paroisses, tous les paroissiens y assistoient et suivoient en habit de cérémonie et propres comme le jour de Pâques ; le clergé étoit si nombreux qu'à chaque procession de paroisse, il y avoit près de quatre vingt ecclesiastiques en surplis.

La procession de la paroisse de S[t] André s'est faite le samedy quinze de septembre à trois heures ; on a commencé vespres à deux heures comme du premier double et aussitôt les vêpres finies la procession a parti ; marchoient d'abord deux banières, puis immédiatement avant le clergé deux bédauts aux deux côtés de la procession et le suisse de Notre Dame au milieu avant la croix, deux enfants de chœur portant de côté un flambeau, le clergé étoit de quatre vingt trois ecclésiastiques et, si la procession se fut faite un autre jour que le samedy, il y en auroit eü près de six vingt ; M[r] le curé avoit l'étole rouge au col et une croix d'argent

en mains, sans chappe ni bonnet quarré ; le clers marchoit dans le milieu de la procession avec ses deux enfants de chœur qui chantoient les litanies, il étoit derrière les dits enfants de chœur, on est rentré à l'église qu'à six heures du soir. Le chemin de la procession a été très long, on a été à S[t] Remi par la grande rue de Porte Cérès, puis par le grand Credo, ensuite par la rue des Tapissiers, de là à la rue de la Poissonnerie ; ensuite de quoy la procession a passé sous la porte de Saint Denis et le bourg de Saint Denis, la grande rue Neuve, fin de laquelle, à la place de Susanne, elle a pris la petite rue de Saint Remi et enfin la cour de Saint Remi, et est entrée au son des cloches dans l'église, et, les litanies des saints finies, on a chanté *O Presul* avec le repons tout entier et le trait *Domine non secundum peccata,* durant lesquels M[r] le curé étoit à genoux sur le marche pied du grand autel ; les prières chantées, il s'est levé et a dit les oraisons propres.

La procession est revenue par le petit portail de Saint Remi, a passé par Saint Julien, la halle, Saint Timothée, Saint Martin, et ensuite est descendue par le Barbâtre, la place de S[t] Pierre les Nonnes, de là à la rue des Cordeliers qui ont sonné toutes leurs cloches, ensuite vis à vis S[t] Pierre et S[t] Paul (1), en la rue S[t] Thiou (2), vis à vis la chasse (3), le bas des remparts et enfin la porte de Cérès. Cette procession a été une des plus ordonnées de la ville, on a chanté on ne peut mieux,

(1) Église Saint-Symphorien, primitivement placée sous le vocable des Apôtres. Il pourrait aussi s'agir ici d'une enseigne.

(2) *Rue Saint-Yon* actuelle, du nom de saint Thion ou Théodulphe, disciple de saint Thierry.

(3) Ancienne enseigne et rue de la *Chasse*, aujourd'hui rue Sainte-Marguerite.

la dévotion et le concours du peuple étoient grands, plusieurs personnes s'étant joints aux paroissiens en passant. Les ecclésiastiques s'empressoient de venir en surplis pour assister à ces processions et à celle de St André il y avoit un bon vieux curé, âgé de soixante onze ans, qui s'en est encore retourné à sa cure pour le Dimanche, la procession finie, ravi de l'avoir accompagné et de s'être trouvé à une pareille cérémonie (1).

On est venu de quelques villages aussi en procession à St Remi, qui fourmilloit de monde, de peuples, et quand on auroit fait une seconde neuvaine, la dévotion auroit continué, elle n'étoit pas populaire (2), mais de toute la ville et des environs, de Rethel, de Château (3), et de dix à douze lieues, on commençoit à venir de plus loin lorsque les prières ont finies. On avoit auparavant fait des processions générales de la vraie croix, du suaire de St Remi. Les trois quarts de la ville alloient tous les jours à la messe à St Remi durant la neuvaine, les prêtres et les religieux du dehors y venoient en foule dire la messe. Jamais on n'a vue pareille dévotion.

La châsse de St Remi est d'argent, avec les mêmes figures et ornemens qu'on voit au dehors du tombeau, très bien travaillée et d'une beauté admirable.

(*Registres paroissiaux de Saint-André,* années susdites, aux *Archives communales de Reims.*)

(1) C'est Mr Jacquinet, curé de Courcy. *(Nom ajouté en marge par l'auteur lui-même.)*

(2) C'est-à-dire fréquentée par la lie du peuple, la populace.

(3) *Château-Porcien* (Ardennes).

II. — Paroisse de Sermiers (1).

1711.

En l'année 1711, le vin étoit de bonne qualité et en assez grande abondance, surtout à la Montagne, l'année étoit plus que moyenne pour la récolte, et il se vendoit à Sermiers en octobre, 9bre et décembre, 20, 22 et 25 écus la queue, il y en a eu jusqu'à trente mais peu, c'étoit le meilleur, il n'y avoit presque plus rien à vendre dès Noel à la campagne; le tems a été extrêmement pluvieux depuis la my octobre, mais fort beau pendant la vandange.

Le froment valoit 7 livres et 10 sols le septier, huit, 9 livres et même 10 livres le plus beau, l'avoine très cher, 4 livres 10 s., le foin 10 écus le cent de bottes à 15 livres, la paille 12 livres.

1724.

En 1724, grande abondance de vin, très bon, seicheresse.

1725.

En 1725, pluie continuelle pendant tout l'été, peu de choses aux vignes et point bon, bled germé, cher quoiqu'en quantité.

(1) *Sermiers* et *Nogent-en-la-Montagne,* commune du canton de Verzy (Marne). Les notes historiques, empruntées aux registres de cette commune, ont été écrites par le curé du lieu, Simon Vanin, qui desservit la paroisse du 9 mai 1709 au 28 mai 1742, date de son décès à l'âge de soixante ans. Il est le seul curé qui ait consigné sur les registres de Sermiers de semblables renseignements.

1726.

En 1726, très peu de choses aux vignes, excellent, peu de grain mais très bon, point de fruits aux arbres à noyaux, grande seicheresse en automne, le vin extrêmement cher, les ivrognes sont sages malgré eux, on ne bat point, on ne querelle point, on ne plaide point, les femmes ne sont point maltraitées, et cependant on ne devient pas meilleur, grande quantité de fièvres, mais point malignes.

1739.

L'an 1739, le 3 may, son altesse monseigneur Armand Jules de Rohan archevêque duc de Reims, prince de Guémené, etc., accompagné de monseigneur Le Blanc, évêque titulaire de Joppé, ont conféré le sacrement de confirmation dans le doyenné de la Montagne et ailleurs; les paroissiens de Sermiers ont été conduits à Courtagnon par moy Simon Vanin, curé de Sermiers, en procession et ont reçu le sacrement des mains de monseigneur l'évêque de Joppé, qui l'a donné même aux petits enfants entre les bras de leurs mères, il y avoit 59 ans que cette cérémonie n'avoit été pratiquée dans nos cantons. Le catalogue de ceux qui ont été confirmés est attaché fin du présent registre, rangé suivant les hameaux. Le nombre des susnommés se monte à 478, depuis l'âge de 70 ans jusqu'à celuy de six mois.

Nous avons été en procession, les étendards pliés à cause de la pluye, en chantant prime et tierce, ensuite nous nous sommes rassemblés proche le château dans un pré, et nous étant revêtu de surplis, j'ai entonné d'un ton 6 : *Cor mundum crea in me deus et spiritum,* etc, le *Miserere*, et à chaque verset *Cor mundum*. . . jus-

qu'à l'église bien gravement, et à la porte de l'église : *Tuam crucem adoramus* avec la collecte, c'étoit la fête de l'invention de la croix.

Nous nous sommes trouvés à Courtagnon dix paroisses, cinq à l'église, le quart dedans, le reste dehors, sçavoir : Chaumusi, Ecueil, Marvaux, Sacy, Sermiers. La pluye, les boues et l'affluence du monde causoient une grande confusion.

Il y avoit au château son altesse Monseigneur Armand Jules de Rohan Guémené, archevêque de Reims, qui a donné la confirmation dans une sale à cinq paroisses : Chamery, Nanteuil, Pourcy, Villedomange, Courtagnon. La trop grande affluence faisoit perdre la dévotion. J'ay ouï dire qu'il n'y avoit pas tant de clameur à la paroisse où nous étions.

Nous sommes rentrés à 1 heure après midy bien crottés, fatigués à l'excès, nos pauvres paroissiens accoutumés à la fatigue ne pouvoient pas se remuer le lendemain toute la journée, j'étois sur pied dès 3 heures du matin.

(Registres de l'état-civil à la mairie de Sermiers, pour les années ci-dessus, communiqués par M. Mongardien, maire, le 28 avril 1902.)

III. — Paroisse de Saint-Thierry [1].

1757.

Les cloches de l'Eglise paroissiale de Saint Thiery ont été fondues en cette année le quatre novembre ; la grosse pèse dix huit cens soixante ou environ, la

(1) *Saint-Thierry*, commune du canton de Bourgogne (Marne). Les renseignements puisés dans les registres de cette commune

moyenne treize cens trente, par le sieur le Comte, fondeur à Reims.

La première a été nommée Louise par Dom Jean Louis de la Clef, prieur de Saint Thiery qui a donné à la fabrique pour présent deux petites tuniques pour les enfans et une tavaiolle.

La seconde a été nommée Jeanne par Me Jean Baptiste Jageot, curé de Saint Julien de Reims, cy devant curé de cette paroisse, lequel a donné pour présent à la fabrique des vaisseaux d'argent pour les saintes huilles.

Cette même année, l'Eglise paroissiale, les murailles du cimetière et la laresse du Presbitére du côté du jardin ont été réparées aux dépens de la communauté, de celle de Pouillon et de Thil et de propriétaires. L'adjudication s'est montée à sept cent cinquante livres. Jacques Missa, sindic. J. B. Perard, curé.

1762.

L'Eglise de Saint Thiery a été blanchie et les planches peins en bleue céleste pendant l'année 1762, Remy Gerot étant marguillier.

Le tableau de l'autel Saint Jean fait la même année, donné par M. le curé, ainsi que deux petits tableaux à côté du dit autel.

1768.

Cette année 1768 la grosse cloche de Saint Thiery a été refondue et bénitte dans le mois de septembre par

émanent de J.-B. Pérard, curé du lieu de 1757 à 1780. Il quitta à cette date sa paroisse, dont il paraissait avoir vivement pris à cœur les intérêts temporels et spirituels, à en juger par les curieuses notes que nous reproduisons toutes textuellement. Il était curé en même temps de Pouillon et de Thil, que ses notes concernent aussi.

le curé du lieu, assisté du vicaire de Pouillon, par ordre de Mgr l'archevêque dont elle porte le nom. Elle s'appelle Charlotte Anthoinette Alexandrine Angélique.

Le beufroy des cloches a été rebatis presque à neuf.

Le septier de froment a valu 17 livres, mesure de Reims, le seigle 10 livres, le vin commun 180 livres la queue.

1769.

Grande guerre en Pologne, confédération des catholiques contre les dissidens.

Grande guerre entre la Russie et la Turquie.

1772.

En 1772, annedoctes.

La moisson a été passable, la vendange médiocre. Le vin ordinaire, 50 livres la pièce. Le froment 12 et 15 livres, le seigle 6 livres, et 7 à 8 livres vers la moisson suivante.

Le pauvre peuple n'étoit pas encore remis des mauvaises années qui ont précédées.

1773.

La chapelle de Pouillon a été érigée cette année en Eglise succursale de Saint Thiery.

Le grain et le vin chers. Très petite vendange.

Le procès de Pouillon avec les habitans de Saint Thiery a été perdu par eux, et ils ont été condamnés à tous les frais avec le meilleur droit.

Injustice la plus criante, impunie aux yeux des hommes, mais que la justice de Dieu n'a pas laissée impunie. Mort des complices et instigateurs.

Les arbres le long du chemin des Marest, du grand et du petit Laitres ont été plantés cet hiver, qui a été plus doux, mais très frais et venteux.

1774.

Mort du Roy Louis XV dit le bien aimé, de glorieuse mémoire.

Mort du pape Clément XIII.

Cette année 1774 a été une des plus stériles en grain et en vin dans beaucoup d'endroits et surtout en Champagne.

Le vin 100 livres la pièce, le grain froment 15 livres, le seigle 10 livres, l'orge 8 livres.

Grande réjouissance à Paris pour la rentrée de l'ancien Parlement.

Louis 16 monte sur le Trône et remet d'abord l'impôt du joyeux avènement, s'efforce de procurer du soulagement à son peuple, et on luy donne d'abord le surnom de bienfaisant (1).

1775.

Evènements divers en 1775.

Sacre et couronnement du Roy Louis seize le 11 juin avec la plus grande pompe et cérémonie par le Cardinal de la Roche aimond, arch. de Reims.

L'abbaye de St Thiery reduitte à trois ou quatre religieux.

L'année a été assez bonne en grain et vin. Le prix du grain, 15 à 16 livres le froment, le seigle 10, 12 livres, etc. Le vin après les vendanges de très bonne qualitée

(1) Cette page a été biffée d'une forte rature en hauteur, probablement à l'époque de la Révolution.

de vigneron, 100 livres ou 110 livres la queue, le fin vin très cher.

Il a fait pendant cette année le plus bel été qu'on ait vû depuis longtemps.

Vers la fin de l'année, le froment à 12 livres, et le seigle 7 à 8 livres.

Rétablissement des anciens parlements. Naissance du duc d'Angoulême, fils du Comte d'Artois, frère du Roy.

Le grand autel a été peint en marbre par M. Blet.

1776.

Les vignes ont été gelées à la Fourche, très peu de vin, surtout à Thil; le froment, 11 livres, le seigle 6 à 7. La pièce de vin commun 50 à 55 livres.

Rétablissement de l'abbatialle. Premier séjour de Mgr le coadjuteur (1).

1777.

Le 8 7bre, translation de la châsse de Saint Thiery et du chef de saint Theodulphe à la paroisse.

Devastation de l'abbaye, l'orgue aux Augustins, l'orloge à Trigny, les stalles à St Pierre de Reims, trois belles grosses cloches et quatre petites à St Remy.

27 octobre, mort de Mgr le cardinal de la Roche aimond, arch. de Reims, etc., qui a occasionné tout ce désastre.

Très petite vendange, le vin de vigneron 25 à 30 écus la pièce. Le froment à la St Martin, 12 à 13 livres. Le seigle 6 à 7 livres, diminué ensuitte.

(1) Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, oncle de Charles-Maurice de Talleyrand, le futur diplomate, qui résida parfois au château de Saint-Thierry jusqu'à son départ pour Autun.

Grands projets pour un château à la place d'une magnifique Eglise.

Commencement de l'avenue de Ste Anne, qui a souffert bien des difficultés de la part des laboureurs de St Thiery.

1778.

Le dernier jour de la présente année, il a fait à sept heures du soir ou environ un orage effrayant, le tonnerre et des éclairs, le vent a été terrible toute la nuit, et surtout vers les 4 et 6 heures du matin, et a continué toute la journée avec de la neige. L'été de 1778 a été des plus sec que l'on ait encore vu.

La magnifique église de l'abbaye a été entièrement démolie cette année, et à la place on a élevé le château que la postérité sans doute admirera, mais qui n'approchera jamais de la beauté de l'église. Une grange superbe, des celliers, un colombier, des pressoirs, qui étoient au bas de l'église ont été entièrement démolis, et à la place on a fait la terrasse du château. On a bâti la glacière et le jardin appelé Montreuil qui faisoit partie du clos de vignes. Tout cela, depuis la Toussaint jusqu'à Noël, par des pluyes presque continuelles. On a construit la maison des religieux proche de l'église paroissiale.

On a construit aussi aux dépens de Mgr l'archevêque deux maisons dans le jardin appellé Bara pour remplacer deux autres qui étoient presque vis à vis et qu'on doit détruire, le jardin fruitier au bas du château et la grande avenue ont été planté d'arbres et de haies.

Construction et plantation des jardins appelés Montreuil. On a pavé l'église paroissiale et élargi les deux croisées à côté du grand autel.

Le clocher de Pouillon, les bas côtés ont été construits, les cloches dudit Pouillon refondues, il n'y en avoit que deux auparavant.

Deux hommes blessés, un écrasé et mort en démolissant l'église.

1779.

Anecdottes pour l'année 1779.

L'hiver, le printemps et l'été ont été des plus beaux et favorable, la recolte a été passablement bonne, le froment 10 à 12 livres le septier, le seigle 6 livres ou environ, etc., le vin qui est bon, celuy de vigneron entre 50 et 55 livres la pièce.

On a cette année démoli l'abbatiale de Saint Thiéry, bâti le grand celier et les pressoirs, les écuries de cheveaux, les remises des carosses des deux côtés de la cour, la maison du charon, du surrier marechal, le quay pour les chevaux, la grande terrasse du côté du village et les murs de la cour d'entrée du château; le gros mur qui soutient toute la terrasse du côté du midy, etc., meublé toutes les chambres de l'habitation des religieux. Mgr a commencé à habiter son château, on a commencé le chemin qui va joindre la route de Laon à Reims, on a bâti le petit château de l'entrée qui contient l'orangerie et lessiverie, les maisons du jardinier et du portier.

On a disposé une place pour la chapelle de Monseigneur dans l'église paroissiale (1).

(Extraits des registres paroissiaux de St-Thierry, tenus par J.-B. Pérard, curé de 1757 à 1780, communiqués par M. Lescuyer, instituteur, le 17 mars 1902.)

(1) Chapelle latérale du sud, encore décorée dans le style Louis XVI, qui doit être respectée ainsi comme souvenir historique.

JOURNAL ANONYME DU XVIII[e] SIÈCLE

(Journal de 1709 à 1803, rédigé par... (1)

1709.

Voicy l'année 1709, le blé a monté considérablement, le froment a valu 30 à 31 livres, le seigle 21 à 22 l., l'orge 24 à 35 l. le setier, par rapport à ce que l'orge étoit manqué et par conséquent hors d'état presque

(1) La Bibliothèque de Reims possède, comme l'ayant reçu du legs de M. Saubinet, en 1869, ce manuscrit, petit in-4°, de 377 pages écrites, ou vingt-quatre cahiers non reliés, offrant un relevé, année par année, des événements mémorables, de l'état de la température et des récoltes en grains, fruits et vins, etc., depuis 1709 jusqu'en 1802 inclusivement et même jusqu'au mois d'avril 1803. Mais il y a des lacunes énormes, de 1709 à 1724, et de 1725 à 1740 ; la suite régulière. On ne voit aucun titre en tête et aucun nom d'auteur n'apparaît, ni en tête, ni à la fin, mais il semble que l'écriture, très serrée, est bien la même pour tout le recueil, qui ne devient un journal proprement dit que vers 1750. L'encre a blanchi en beaucoup d'endroits, et la lecture en est devenue assez difficile pour ce motif et à cause de la confusion des caractères. Les seules mentions hors du texte se trouvent au dernier feuillet recto et verso : *Delonguetre. Donné à Delonguetre le vingt may pour le remettre aussitôt sa lecture faite.* La signature *Cochinet* se trouve à la page 301. On remarque, dans le corps de ce journal, de nombreux hors-d'œuvre qui en rendraient la publication complète bien indigeste : procédures et arrêts contre les Jésuites, déclarations royales sur divers sujets, relations d'événements à l'étranger, etc. Ce qui paraît réellement y donner de la valeur, ce sont les observations consignées avec régularité et beaucoup de détails sur les accidents de la saison, les variations des récoltes et les produits du sol. Nous reproduisons ici tout ce qui nous a paru vraiment intéressant. Ajoutons que l'on trouve à la fin (pp. 363 à 377) une table chronologique avec les titres sommaires et les renvois aux pages du manuscrit, qui se trouve emboîté dans une vieille reliure aux armes de Ch.-M. Le Tellier.

d'en semer, ce qui a été cause qu'il étoit plus cher que le froment. Les laboureurs ont été obligés de relabourer leur terre pour y mettre de l'orge, et depuis ce tems là l'année a pris le nom des orges. Les magistrats ont fait une taxe sur (le) blé, et depuis les marchés de Reims sont devenus dépourvus (de) grains. Les laboureurs et blaverons le conduisirent en d'autres marchés où la taxe n'avoit pas lieu; les magistrats, par ordre de la cour, se sont emparé de voir les marchés de grains que plusieurs particuliers avoient fait, et ont envoié des députés dans le Re. . . (1), pour faire l'estimation des grains et obliger ceux qui en (avoient) au delà de leur provision de les amener sur le marché de (Reims). Il y a eu une sédition aux Jacobins (2), le peuple (enfonça) les portes du couvent et des greniers, où il y avoit du grain appartenant à des marchands de Chaalons sur Marne; par (suite) et par l'afluence du monde, il y a eu une fille d'écr(asée) de la police. Ils sont venus pour mettre le calme au désordre, (et ont) été chassés avec menace.

Il n'y a point eu de récolte en vin cette année là, ce qui a fait qu'on a vendu le peu de vin (de la) récolte de 1708. Le vin de 1708 a été vendu dans son année 20 à . . . la queue jauge montagne (3), parce qu'il étoit de très petite qualité. En 1709, dont nous marquons la triste année, il a été vendu 300 livres la queue (4).

(1) Le Rethélois probablement. Le bord de la première page est usé et laisse des lacunes que nous remplissons par des équivalents ou par des points. Nous jugeons également nécessaire de rectifier l'orthographe et la ponctuation dans le texte entier, mais en conservant partout la tournure des phrases.

(2) Les Jacobins de Reims ou Frères prêcheurs, dont le couvent était situé entre les rues Hincmar et du Couchant actuelles.

(3) A la mesure usitée dans la montagne de Reims.

(4) Les passages de ce journal concernant les vins ont déjà été

Il n'y a point eu de fruits; la manufacture de Reims a tombé; nombre d'ouvriers morts de fin à l'hôtel Dieu. On a fait nombre de 6 à 7000 âmes de morts, tant de Reims que des environs. L'argent a devenu très rare, on a vu bien des (riches en) manquer. Il y a eu un quart et plus à perdre sur les mar(chandises).

A peine la terre commençoit-elle à verdir dans le mois de (mars) que le grain a commencé à diminuer; cependant, comme la guerre étoit en campagne en Flandre, le grain n'a pas beaucoup (baissé) tant qu'il n'ait été retiré. La paix générale a été faite avec ... en 1714.

1724.

L'année a été bien bonne en pain, vin et fruits.

1740.

L'année étoit grande en pain, vin et fruits, mais les pluies ont survenu pendant la moisson, ce qui a été cause que le blé, seigle et partie du froment ont été germé, de sorte que c'étoit du pauvre blé et très cher pendant 4 années; le froment a monté à 15 livres le setier, et le seigle de même à proportion; le vin qui étoit très cher et pas grand chosse ne valoit, attendu que les pluies ont toujours duré et qu'il n'a pas pu meurir. Le jour de S. Denis, 9 octobre, il est survenue une gelée qui a tout gelé. Les hautes vignes n'étoient pas à moitié mûres et les autres à proportion de même lorsqu'on a vendangé, le vin étoit comme du verjus, et cependant

transcrits par les soins de M. Henri Menu, en vue d'une publication dans le *Bulletin du Laboratoire de la Maison Moët et Chandon*, à Épernay.

a été passablement bien vendu, même mieux qu'il ne valloit quoique l'année étoit sy misérable. Cependant le peuple gagnoit bien sa vie et se tiroit d'affaire tout doucement.

1741.

Une année médiocre en pain et vin... pas meilleur que l'an passé.

1742.

De même.

1743.

Grande abondance de pain, vin et fruits, et bien bon. On l'a comparée (à l'année) 1724.

Les grilles de la cathédrale de Reims ont été faites et posées par les soins de M[e] Jean Godinot, prestre, chanoine de cette église et grand vicaire de l'abbaye de S[t] Nicaise, etc., qui a donné une somme considérable pour la construction desdites grilles (1).

1744 et 1745.

Le blé assez passable en qualité et quantité et le vin de même, mais guerre.

1746.

Blé honnestement, très peu de vin.

1747.

Le blé bon et beaucoup, le vin encore moins que

(1) Grilles enlevées en 1793, voir page 318.

l'année 1746. Dans la Montagne et à la Rivière (1), assez passable pour l'année.

La premiere pierre de l'autel de la cathédrale de Reims a été posée le 3 de mars par Armand Jules, prince de Rohan, archevêque de Reims, etc. Cet autel est dans le premier chœur. M. Godinot a donné 1500 livres pour aider à le faire faire (2).

L'église de S[t] Antoine, dédiée aujourd'huy à S[t] Louis, a été sacrée le 3[me] dimanche après Pasque, le 23 avril, par Hiacinte Le Blanc, évesque de Joppé, vicaire général de M[r] l'archeveque et chanoine de l'église cathédrale de Reims, etc. La solemnité a duré 8 jours avec exposition du S[t] Sacrement; le dernier jour de l'octave on a tiré un feu d'artifice sur le clocher à 8 heures du soir (3).

L'autel de la cathédrale a été bénit le 8 may par Hiacinte Le Blanc, éveque de Joppé, etc., en grande cérémonie.

La premiere pierre du château d'eau pour les fontaines (4), qui est hors de la ville, a été posée par M[re] Jean Godinot le samedy 5 d'aoust, étant âgé d'environ 86 ans, étant accompagné de M[e] Loüis Jean Le-

(1) La montagne de Reims et la vallée de la Marne. Expressions employées constamment.

(2) Maître autel actuel de la cathédrale, très riche de marbres.

(3) Chapelle actuelle de la Congrégation, qui appartenait alors aux religieux Antonins.

(4) La tour du château d'eau subsiste encore à l'usine des Fontaines, avec cette inscription sur marbre au-dessus de la porte : *A la mémoire de M. Jean Godinot, chanoine de l'église métropolitaine, bienfaiteur de la ville de Reims, qui lui doit l'établissement de ses fontaines l'an de grâce 1748. M. Jean-Louis Levesque de Pouilly étant lieutenant des habitans.* (Hauteur du marbre : $0^{m}74$, sur $1^{m}07$ de largeur. Encadrement en pierre avec large moulure.)

veque, écuier, seigneur de Pouilly, lieutenant de ville, et de M^{rs} les conseillers, étant précédé de M^{rs} les chevaliers de l'Arquebuse et des hoctons de la garde de M^{r} le lieutenant, et du père Fery, religieux minime, qui passe dans l'esprit de ces M^{rs} pour un grand génie au sujet des fontaines. Lorsqu'ils furent arrivés, on fit l'expérience des eaux et les chevaliers firent leurs décharges, et l'artillerie de la ville, qui étoit au dessus de Dieulumière, fit la sienne en même tems; après l'expérience des eaux et la pierre posée, ils revinrent avec les mêmes cérémonies dont ils étoient partis.

On a loué les boues de la ville pour la première fois au mois de décembre, au profit et entretien des Ecolles qui sont à l'Hôtel de Ville (1).

On a commencé à paver la rue du Jard la poterne (2), par les soins de M. Godinot le 2me de juillet, et a été fini dans le moy de septembre 1756.

Les Capuçins ont fait la sanctification des Sts Joseph et Fidelle de Maringue (3) ; l'ouverture de cette cérémonie s'est faite par Hiacinte le Blanc le dimanche 26 8bre fin des vespres. Le lendemain, M^{rs} les chanoines de la cathédrale y ont été processionnellem^{t}, étant précédés des bannières des 2 saints, des capucins et des 4 ordres mendians, y célébrer la messe, et durant la 8^{taine} les religieux de chaque ordre ont été y faire leurs stations. La cloture s'est faite par les religieux de St Remy et de St Denis, le lundi 3 9bre.

(1) Les écoles de mathématiques et de dessin.

(2) Rue du Jard actuelle.

(3) Saint Fidèle de Sigmaringen, martyr, sa fête le 27 avril dans le propre de Reims. Saint Joseph de Léonisse, confesseur.

1748.

Le cimetière de S[t] Timothée, où est la fontaine Godinot (cette fontaine lui est dédié parce qu'il a fait venir l'eau jusque là à ses dépens (1), a été vendu à la ville moyennant prix et somme de 30 livres de rente à perpétuité, c'est à dire pour toujours, et un petit jardin dans la rue qui conduit à S[t] Nicaise qui a été donné, outre les 30[l], pour faire le cimetiere de S[t] Timothée, cela a été vendu par notaire le 10 aoust de cette année.

Lorsqu'on a fait les tranchées pour poser les canaux le long de la halle de S[t] Remy, on a trouvé des corps morts dans lesquels on a trouvé des clous dans les bras, les jambes et autres parties du corps.

L'ouverture de l'Ecolle des Arts a été faite le mardi 26 9[bre], en présence de M. l'Intendant de Champagne, par un discours que le père Ferry, religieux minime, professeur de mathématique, prononça sur l'utilité de cet établissement. Donc cette écolle a commencé le 2 X[bre] suivant. M. Godinot a donné une somme pour cet établissement (2).

L'épreuve générale des fontaines a été faite le 27 X[bre], en présence de M. l'Intendant, étant accompagné de M. le lieutenant et des conseillers de ville et des chevaliers de l'Arquebuse, etc.

L'année a été assez abondante en grains, demy année en vin, du fruit passablement et le tout cher.

On a obmis de mettre que dans le chemin de Reims à

(1) Cette fontaine, à l'angle de la rue Saint-Sixte, offre encore la plaque commémorative de Godinot, renouvelée en 1825 et réparée en 1900.

(2) Sur l'histoire de cette école de dessin, voir l'introduction au *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881.

Paris, on a trouvé, au vis à vis de Ste Geneviève, de grandes tombes de plâtre, lorsque l'on a rabaissé le chemin dans le mois de septembre 1746.

1749.

Le controle étant imposé le premier avril 1748 sur la cire jaune et blanche, l'amidon, le papier et la chandelle, le papier 20 sols par rame, la cire blanche quatre s. la livre, la jausne 3 s. la livre, la poudre et l'amidon 2 s. la livre, la chandelle 1 s. 6 d. la livre, a été aboly le 15 février.

Le jour de Pasque 6 d'avril, M^rs^ les chanoines de la cathédrale de Reims ont pris la soutane violette avec la permission de Mgr l'archevêque.

La canonisation de Ste Catherine de Ricy, religieuse de l'ordre de St Dominique, a été faite aux Jacobins. Le dimanche 12 avril, l'éveque de Joppé en a fait l'ouverture fin des vespres ; le lendemain M^rs^ les chanoines de la cathédrale y sont venus processionnellement, étant précédés des chevaliers de l'Arquebuse, et ce à cause qu'ils font leur feste aux Jacobins, et de la bannière des Jacobins, et célébrer la messe, et dans le courant de cette octave tous les religieux de la ville y ont été faire leur station. L'un y alloit en procession chanter la messe, un autre les vespres, et les Jacobins alloient chercher avec la bannière de la S^te^. Il y avoit pour lors près de 100 religieux aux Jacobins, attendu que le chapitre provincial s'est tenu pendant l'octave de cette cérémonie, qui a fini le 21 dudit mois.

Messire Jean Godinot, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Reims, grand vicaire de l'abbaye de St Nicaise, après avoir contribué aux grilles, à l'autel

de la cathédrale, avoir contribué à l'Ecole chrétienne de St Hilaire, avoir fondé l'hôpital de St Louis pour les malades des cancérés, avoir fait paver le Jard la poterne et la rue de la Couture, établi l'École de l'Hôtel de ville, avoir fait venir les eaux jusqu'à St Timothée, le tout à ses dépens ou en partie, s'est endormi dans le Seigneur le 15 avril, âgé de 88 années ; le corps de ville a assisté à ses obsèques, et pour conserver sa mémoire ont fait faire son portrait pour leur servir de monument éternel (1). De plus il y a une épitaphe au dessus de sa tombe à côté de la porte du chapitre (2).

On a jetté (bas) les tours de la porte de St Nicaise et on y a planté des arbres.

L'année a été assez passable en pain, et le vin très peu, et fruits de même ; le vin a tourné casaque à la Rivière (3).

Pendant cette année, on a bâti la fontaine de St Timothée, dite Godinot (4).

1750.

Monsieur Louis Jean Levesque, écuyer, seigneur de Pouilly, etc., lieutenant des habitans de la ville de Reims, est mort le 4 de mars. Son convoi étoit d'une beauté sans égal (cérémonie qui s'observe à tous les lieutenans qui meurent en charge). Ce grand homme n'a pas ignoré le besoin que Reims avoit d'eau, s'est uni à M. Godinot pour faire ce que nos yeux voient avec

(1) Le portrait de Godinot, peint par Ferrand de Monthelon, est conservé au Musée de Reims, ainsi que son buste par Cousinet.

(2) Cette épitaphe a été transférée dans la chapelle du Rosaire à la cathédrale.

(3) C'est-à-dire n'a rien valu dans la vallée de la Marne.

(4) Fontaine subsistante, comme il a été noté plus haut.

admiration. Pendant l'année qu'il a été lieutenant, on a fait venir les eaux auprès de Reims et établi les Ecoles de l'Hôtel de ville.

On démolit et supprima la maison, dite le château de Fétut (1) ; cette maison étoit positivement sur le coin du gouleau du marché au blé, proche le rang sacré. Ce fut le 26 mars.

L'année fut assez bonne en pain, vin et fruits.

1751.

On ouvrit un passage dans la cour de S[t] Remy pour donner un coup d'œil, soit à la porte de Fléchambeau, soit au portail de S[t] Remy, lorsque l'on entre dans Reims. On a jetté (bas) la grange d'un particulier, argent comptant, pour faire cette ouverture ; on lui a donné en outre un jardin, qu'il a entouré d'une haie vif, qui est à main gauche en sortant de Fléchambeau, à cause des maisons.

Le Roy a accordé 180,000 livres pour parachever les fontaines, à prendre sur les octrois de Reims, cela fut passé au conseil d'Etat le 28 d'aoust.

L'année assez bonne en pain, et le vin un quart d'année environ.

1752.

Dans le courant de cette année, on a bâti les fontaines de S[t] Maurice, des Carmes (2), celles de la rue des Augustins, de S[t] Pierre-les-Dames.

(1) *Château de Fétu* par dérision, masure sur le marché, abandonnée à la ville par l'Archevêque en 1750. Cf. *Archives législ. de Reims*, par P. Varin, t. III, p. 405.

(2) La seule subsistante, à l'angle de la rue des Carmes, comme édifice et décoration des quatre citées ici.

La porte Bazée a été démolie, et on y a mis un pillier à chaque côté, avec des inscriptions qui sont dedans pour servir de monument éternel (1). Toutes ces fontaines et monuments ont été faites sous la lieutenance de M. Jean François Rogier, écuier, conseiller du Roy en sa cour des monnoies à Paris.

L'année a été assez humide, le blé n'a cependant pas été germé, le vin passable tant à la Rivière qu'à la Montagne pour l'année.

1753.

L'année étoit bonne en quantité de pain et de vin et fruits, et le tout délicieux partout.

Dans le courant de cette année, on a fait la fontaine des Marmouzets, de la place Cana, du marché aux draps, de l'hôtel de ville, de l'hôpital général, et la Monnoie, et on a recommencé celle des Jésuites.

Il a fait une nuée dans le mois de Juillet qui a brûlé la grange de Meurigny (2), elle était pour lors couverte en tuile et faite en bois rempli de mortier, et après ce feu on l'a racommodée telle qu'on la voit aujourd'huy.

1754.

Cette année étoit passable en pain et un quart en vin.

Dans le courant de cette année, les fontaines de la rue de Contray, des Ruelles, de l'archevêché, de l'Hôtel Dieu, de S[t] Jacques, du Bourg de Vesle, furent faittes; dans tous les châteaux d'eau ou regards qui ne sont

(1) Ces deux inscriptions sont publiées dans l'*Histoire de la ville de Reims,* Brissart-Binet, 1864, p. 168. Dans la première inscription, la date est fautive ; on a gravé par erreur 1751 pour 1752.

(2) *Murigny*, cense de l'abbaye de Saint-Remi sur le chemin de Champfleury, vendue à la Révolution et démolie depuis.

point proches des fontaines, il y a des citernes pour recevoir les eaux lorsqu'on les décharge.

Le couvent des religieuses bénédictines de l'abbaye d'Avenay, leur église et une partie de leur maison a été consumée par le feu..., la nuit du 30 au 31 août, et selon d'autres la nuit du 1er au 2 septembre..... (1).

Le prix général (de l'Arquebuse) s'est tiré vers le 15 de 7bre à Chaalons, M^{rs} les chevaliers de Reims, les plus foncé en espèce, y furent et ont emporté 9 prix et le troisième panton. Environ huit jours après, ils sont sortis de la ville pour revenir avec leur gain en cérémonie. Voici comme ils sont entrés à la porte de Dieulumière : ceux qui ont été à Chaalons étoit à cheval, étant précédés des hautbois, fifres, trompettes et tambours, ayant à leur boutonnière des livrées, l'épée nue à la main, ont entré ainsy avec chacun leur prix, et ceux qui n'ont pas été à Chaalons étoient derrière à pied, on connoissoit par là les pauvres chevaliers de l'Arquebuse.

Le grand chemin de Reims à Epernay a été commencé vers le 8 novembre, attendu qu'il falloit vendre les bois du grand chemin, et fini en l'année 1775 (2).

1755.

La fontaine de la cathédrale a été finie, telle qu'on la voit, pour la 2e fois dans le mois d'avril (3), et toutes les

(1) Le feu éclata dans la nuit du 31 août au 1er septembre. Suivant des détails donnés ici par ouï-dire, et dont on trouvera le récit véridique dans l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay*, par Louis Paris, 1879, t. I, pp. 514 à 518.

(2) Le dernier membre de phrase ajouté après coup. Probablement la route par Montchenot.

(3) La fontaine de la cathédrale démolie vers 1858 ; sa maquette est conservée à l'Hôtel de Ville et la plaque de l'inscription au Musée lapidaire de l'Hôtel-Dieu.

tables de marbre qui sont aux fontaines, quoiqu'elles soient marquées de 1753, n'ont été posées que cette année cy. Il y a 9 châteaux d'eau et 24 fontaines, le tout dans Reims (1).

L'horloge de la cathédrale a été racommodée, et le carillon et la cloche de l'horloge ont été fondus dans le caresme, bonne espérance pour Pasque (2).

L'église Saint-Denis la paroisse a été faite telle qu'on la voit, et bénite par Antoine-François de la Grange, prieur curé, le dimanche 5 octobre 1755.

M[rs] les chevaliers de l'Arquebuse de S[t] Quentin ont été chercher leur bouquet du prix général de Chaalons ; ceux de Reims ont été au devant d'eux jusqu'à la Neuvillette à cheval et ont entré en cérémonie à Reims, ont été loger à la Maison Rouge (3), et le lendemain M[rs] de Reims les ont conduit à la porte de Dieulumière. Enfin ces messieurs revinrent avec une voiture chargée de leur bouquet ; au moulin de la Housse, y donnèrent leur bouquet qu'ils tirèrent de la voiture à quatre hommes qui le portèrent sur leurs épaules, étant précédés de ceux de Reims et eux derrière, et furent droit au château de l'arquebuse, où il y avoit un souper qui attendoit M[rs] de S[t] Quentin par ordre de M[rs] de Reims.

Leur bouquet étoit une pyramide de bois de faux ou hêtre, doré, de deux pieds environ carré, qui fait 8 pieds

(1) Sur les anciennes fontaines de Reims, presque toutes disparues, consulter la *Description historique de la ville de Reims*, par Gérard Jacob-K., 1825, p. 125.

(2) Cloche encore existante. Sur le carillon de Notre-Dame et ses translations, voir les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXIII, p. 340.

(3) Hôtel de la place du Parvis, qui a cessé d'être ouvert au public en 1900 et fut mis en vente avec le mobilier en 1902.

sur 5 pieds environ de haut, et approchant dans le milieu étoit une horloge ou montre assez belle, et au dessus étoit une Renommée qui avoit un bouquet de fleurs artificiel orné d'un ruban doré. Cela arriva le mardi 25 septembre.

L'année étoit assez passable en grain et vin comme l'année dernière et fruits moyennement.

1756.

L'église de St Pierre la paroisse a été blanchie et l'autel bâtie telle qu'on la voit aujourd'huy, et les 3 petites portes de fer, le tout a été fait l'année cy dessus.

Le portail, l'escalier de St Nicaise, la chapelle de la Vierge ont été racommodé telle qu'on les voit aujourd'huy, et on travaille à jetter (bas) les deux portes qui sont à côté du chœur, de sorte que l'on tournera autour du chœur facilement.

L'église de St Remy a été blanchie, la cave pour les inhumer, la chapelle de St Marcoul, l'escalier du petit portail et le tambour furent finis l'année précédente. Les promenades qui sont auprès de St Remy furent planté sur la fin de 1756.

Il a fait une nuée le 5 d'aoust, qui a ravagé le peu de blé qui restoit, et toutes les avoines furent perdues. Les vitres de Reims furent fracassés par la grèle qui tomboit. Cette nuée a pris sur les 3 heures après midy (1).

L'année étoit assez abondante en pain et une demy année en vin et du fruit passablement et le tout assez bon ; pour le vin n'est pas de ces meilleurs, attendu les pluies qui sont venues à contre temps.

(1) Grande analogie avec la grêle du 10 août 1886. Cfr. *Bulletin du diocèse de Reims,* août 1886, p. 387.

1757.

Louis 15, dit le bien aimé, a été assassiné le 5 de Janvier par le nommé Robert-François Damien, qui lui a donné un coup de couteau lorsqu'il montoit à son carosse pour aller voir les Dames de la cour, à 5 heures 3 quarts du soir. Aussitôt le Roi a chargé le comte de S[t] Florentin, ministre d'Etat pour l'Eglise, de charger tous les archevêques et évêques du Royaume de faire des prières de quarante heures dans toutes les églises. On a commencé à Paris le jour des Rois et dans les autres églises aussitôt qu'on recevoit la nouvelle, et environ quinze jours après, comme le Roy étoit guéry, on a chanté une messe et un *Te Deum* en action de grâce de ce qu'il plut à Dieu conserver le Roy.

Les Religieux de S[t] Remy ont recommencé à faire des sermons le jour de S[t] Remy S[t] Hilaire (1), après avoir été 40 années sans avoir pu le faire, et dont il y avoit beaucoup de monde.

Robert-François Damien, après avoir commis son abominable dessein, a été conduit à la prévôté de Versailles, d'où il a resté quinze jours..... (2).

M. Rogier, pendant qu'il a été lieutenant, a sollicité pour faire une place Royale, et elle fut commencée sous la lieutenance de M. Henry Cocquebert. Voyez ses qualités à la porte Bazée, qui est à un des monuments (3).

Le lundy 18 avril, lendemain de Quasimodo, on a commencé par la rue de la Perrière, qui est le derrière des chanoines ; on a fait seulement le mur des chanoines

(1) Le 13 janvier, fête simultanée de ces deux saints.
(2) Détails sur l'arrestation, le procès et l'exécution de Damien.
(3) Inscription citée plus haut, encore en place.

et 3 maisons ; cette entreprise a été faite par adjudication : sçavoir le mur des chanoines est de 6,000 livres, et les trois maisons avec le petit bout de mur qui est à côté de la rue Ste Marguerite en montant aux Magneuses, est de 12,000 l., cela a été fini le 18 novembre de cette année.

Ordre qui s'est observé à la cérémonie de St Remy (1). — L'on a retiré la châsse de S. Remy la nuit du mercredy au Jeudy 16 de Juin, et le Jeudy l'exposition s'est faite par Henri Hachette, évêque de Sidon (2), le Jeudy, vers les 8 à 9 h. du matin, étant accompagné de Mrs les lieutenant, conseillers de ville et 12 bourgeois du ban St Remy, qui étoient pour porter ce précieux trésor ; on prit la châsse et on la porta processionnellement dans le milieu de la nef pour être vue et honorée de tout le peuple; elle étoit exposée sur un cataphal *(sic)*, élevé de 9 pieds de haut sur 9 pieds de longueur et 4 de largeur, de sorte que l'on pouvoit passer facilement dessous. Ce cataphal étoit orné d'une panne blanche, rouge et bleue, les piliers et le dessous où on passoit et généralement tout le cataphal étoit orné de même. Le tour du pied de la châsse étoit orné du tour d'un dais.... Midy fut annoncé par les grosses cloches de Notre-Dame et les vespres chantées à une heure (en cette église). A 2 heures, messieurs du chapitre seulement et messieurs de St Denis, étant accompagnés du corps de ville, du présidial, du

(1) Nombreux détails dont nous donnons seulement les principaux sur cette cérémonie, décrite aussi par D. Chastelain et indiquée dans son journal sous l'année 1757.

(2) Henri Hachette des Portes, suffragant ou auxiliaire de l'archevêque de Reims, évêque *in partibus* de Cydon, puis évêque de Glandèves, mort en émigration vers 1795.

bailliage et de la maréchaussée, furent en procession au son des grosses cloches à St Remy. Quand ils furent au portail du dit saint, Mgr l'archevêque les a accompagnés, à leur entrée les cloches de ce monastère ont sonné, et aussitôt les canons de la ville ont fait leur décharge.

Lorsque ces Messieurs furent entrés, les cierges au nombre de 12, qui étoient autour de la châsse dans des chandeliers d'argent, étoient allumés, dont 4 ont toujours brûlé pendant l'octave, et (ils) ont fait leur station, la station étant finie, ils ont monté au cœur, dont Mr de Reims a passé sous la châsse en allant au cœur pour y chanter les premières vespres, qui furent chantées et officiées par l'évèque de Sidon, ainsy que la messe le lendemain, à laquelle le chapitre et Mr de Reims ont assisté avec le même cortège que la veille.

Pendant la 9aine, l'office fut solennel et célébré par un évèque ou un abbé de quelqu'ordre. J'ai vu l'évèque de Châlons et l'abbé de la Charmois, ordre de Citeaux, et un abbé de Prémontré y faire l'office. A six heures, il y avoit un salut avec bénédiction du St Sacrement donné par l'officiant.

Ordre des processions et stations des paroisses et communautés de Reims, qui se sont faites pendant la 9aine de St Remy. — Le vendredy 17 juin, le chapitre et la paroisse de St Symphorien à 1 heure et le chapitre de St Timothée avec la paroisse à 2 heures; le 18, Ste Balzamie à 7 heures; la paroisse S. Pierre à 2 heures; le Dimanche 19, St Hilaire, étant accompagné du présidial, de Mrs de la police, Mrs de ville et capitaine qui sont sur la paroisse y ont assisté en cérémonie à 7 heures; St Etienne la paroisse à 8 heures, grand clergé à cause du

seminaire; S[t] Jacques, étant précédé de M[rs] de l'arquebuse qui sont sur la paroisse avec leurs tambours et des pelerains de S[t] Jacques et de N. D. de Lorette et leur bannière à 2 heures; lundy 20, S[te] M. Magdelaine à 7 heures, S[t] Martin à 8 heures, S[t] Jean à 2 heures; Mardy 2, S[t] Julien, les bourgeois sous les armes avec les tambours de la ville à 7 h., S[t] Maurice à 8 h., même cérémonie; tous les enfants de Ecolles chrétiennes, au nombre de 2,908, ont été faire leur station en procession, les petites filles à 2 heures (1); mercredy 22, les Carmes à 7 heures, les Augustins 8 heures, les Jacobins étant précédés de tous les chevaliers, du drapeau et tambour de l'Arquebuse, les pélerins de S[t] Jacques, de N. D. de Lorette, et même les receveurs des deux confrairies étoient habillés de noir, ainsy que les confrères du S[t] Sacrement envoié avec des flambeaux à la main, ont été à 2 heures; le Jeudy 23, les Cordeliers à 7 heures, les Minimes à 8 heures, les Capucins à 2 heures, fort décents; le vendredy 24, le Séminaire de l'Université à 8 heures, le Séminaire des Jésuites à 2 heures; le samedy 25 juin, S[t] Denis à 7 heures, les bourgeois sous les armes, ainsy que les chevaliers qui sont sur la paroisse, avec les tambours, les violons et un hautbois, les coûtres tant anciens que nouveaux et même les bons bourgeois étant en noir y ont assisté (2); la procession s'est faite avec beaucoup de décence tant en allant qu'en revenant, mais à S. Remy on n'a pas pu y entrer, attendu que la trop

(1) C'est le premier recensement scolaire, croyons-nous, de la ville de Reims, qui comptait alors environ 25,000 habitants. Cfr. *La population de Reims*, par H. Jadart, 1882, p. 94.

(2) Très curieux récit de la station de la paroisse Saint-Denis, parce que notre chroniqueur lui appartenait et y assistait comme l'un de ces notables bourgeois.

grande quantité de procession les ont empèché et même il y a eu un petit tapage entre les bourgeois de S[t] Denis et les processions de campagne; on a été obligé de faire la station dans la cour de S[t] Remy, sans pouvoir obtenir l'entrée de l'église, c'est cependant bien endêvant (1) pour des bourgeois notables de se voir ainsy traité par des paysans de village.

Ordre des processions de campagne, qui sont venues à S. Remy par dévotion et non, comme ceux de Reims, par mandement de M. l'archevêque... Champfleury... S[t] Brice et La Neuvillette... Berru et Cernay... Sacy et Beine... Bezanne... Chamery... Rilly-Chigny avec 5 chapes... Gueux, les garçons sous les armes... Vrigny et Coulommes... Les Mesneux et Ormes... Merfy et Chenay... Pargny et Jouy... Cormicy... Ecueil avec 13 chapes... Sillery... Villers au neuf et Sermier... S[t] Lienard... Tessy... Courcy... Pouillon... Bazancourt et Pomacque... Verzy et Verzenay... Villers-Allerand... Brimont... S. Thierry... Bétheny... Vitry, toutes les filles en blanc .. Ville en serve... Trélon et Ronay... Faverolle... Savigny... Harmonville avec des drapeaux... Trigny et Châlon avec des drapeaux... Fresne... Loivre, qui est le village qui a empêché S. Denis d'entrer, et Villers franqueux... Magneux... Boux... Pourcy et Nanteuil la fosse, dont les filles avoient des branches de feuillage avec des rubans... Fismes en chapes... Bourgogne... Vildomange avec leur châsse... Courlandon... Branscourt...

(1) *Endêver*, avoir grand dépit d'une chose, expression autrefois très courante à Reims et dans la région et maintenant peu usitée. Le mot se trouve au dictionnaire de Littré.

Saux S. Remy et secours... Ste Marie à py... Chose à observer, à presque toutes les processions de la campagne tous les garçons étoient sous les armes à la teste de leur procession et les hommes derrière, et derrière le clergé étoient les filles et les femmes, et tant hommes, garçons, femmes, filles, ils étoient deux à deux; aussitôt qu'ils étoient à la porte de S. Remy, les cloches sonnoient et eux faisoient leur décharge.

On avoit fait imprimer des médailles de plomb, larges d'un gros soul, qui marquoient le jour et l'année de l'exposition de cette châsse, dont voici ce qu'elles représentoient: la châsse et St Remy d'un côté, et autour étoit: *St Remy priez pour nous,* et de l'autre côté étoit mis: *La châsse de St Remy exposée le 16 de juin 1757.* Elle se vendoit un sol (1).

La clôture s'est faite le samedy 25, à 4 heures du soir par MM. du chapitre, les grosses cloches ont sonné à leur départ... Ils ont fait leur station pour la clôture et chanté le Te Deum.

Processions qui sont venues après l'octave... Ay avec 16 chapes et bannières plus riche l'une plus riche l'autre... Corois lès Machaut, Cumières..., au sortir les filles qui avoient un cierge allumé ont traversé la ville de cette sorte, et les bourgeois, par où cette procession passoit, mettoient des luminaires devant leurs fenestres, de sorte qu'elle a passé pour la plus belle procession de toutes à cause que c'étoit la nuit... Avenay, Germaine et Fontaine... Sept saux et les Petites Loges... Louvois et deux autres villages... Mareuil sur Ay avec deux drapeaux et deux autres vil-

(1) On en conserve plusieurs exemplaires au médaillier de la Bibliothèque de Reims.

lages... Jeudi 30 juin, S. Remy, diocèse de Laon, à 8 heures (1).

La croix qui est sur le rempart faisant face au Jard a été faite et posée, par les soins des habitans du Jard, dans le courant de juillet et a été bénie le dimanche 31 juillet, à 5 heures du soir, par Antoine-François de la Grange, prieur curé de S[t] Denis. Le Christ, qui est sur la croix, a été vendu au profit de la paroisse, attendu qu'il y étoit lorsque l'on a racommodé ladite église.

Le calvaire qui est au moulin de la Housse a été posé quelques années avant.

L'année a été sec pendant près de 3 mois, suivi de grandes chaleurs sans avoir aucun orage, le pain assez abondant et bon, le vin passable et environ un quart, du fruit en très grande abondance, de sorte que l'on a vu des cerises à la S[t] Martin.

Suites de la place Royale, qui a été adjugée le 22 novembre, qui recommence dans la rue des Chaudronniers, sçavoir 16 maisons à jetter en bas sur 5 à bâtir, dont ces 5 sont entre la rue de S[te] Marguerite et celle de la Perière, sçavoir 2 à droite et trois à gauche; à côté de la rue de la Vache (2), en allant à Porte Cérès, moyennant prix et somme de 6,000 livres, sur quoy l'adjudicataire est tenu de payer un sol pour livre à l'ingénieur qui a donné le plan et devis de ladite place (3), et 6 deniers par livre pour le droit d'affiche, qui fait en tout pour

(1) Cette dernière paroisse était celle de Cerny-en-Laonnois, réputée le lieu natal de S. Remi et apportant des pierres et des branches du château où serait né l'Apôtre des Francs.

(2) Aujourd'hui rue Nanteuil.

(3) M. Le Gendre, ingénieur du roi pour les ponts et chaussées, dont les plans sont exposés au Musée. (*Catalogue* par Ch. Loriquet, 1881, p. 299.)

lesdits droits 5,500 livres et de plus il y a encore les matériaux à diminuer qui sont estimés suivant le devis qui a été fait et passé à 7,000 livres. On a commencé lesdits ouvrages le 5 décembre, et on a fini le 29 septembre 1760 (1).

1758.

La chapelle de la communion, dite de la confrairie du St Sacrement, derrière le grand autel de St Hilaire, a été racommodée dans le courant de 1757 et bénite par Henry Hachette, évêque de Sidon, le Jeudy 12 janvier, dont il a accordé 40 jours d'indulgence à quiconque seroit présent à la bénédiction dudit autel.

Il a fait une nuée le 5 aoust, vers 3 heures du soir, et n'a finy qu'à 4 heures un quart; les eaux étoient sy grandes quelles étoient obligées de prendre leur cours dans le Bourg de Velle par la grande porte, de sorte que les tourniquets, qui sont près de ladite porte, étoient bien couvers de l'eau, et dans le Bourg St Denis l'eau y couloit fort abondamment aussy, de sorte que l'égout du Jard par où passe l'eau, étoit à 4 pieds et demy de haut, et il y eut 7 maisons de fondues, dont il y en avoit une qui n'étoit finie que de la St Jean.

On prétend que c'est un soucy qui est dans une maison de la rue de la Grosse clef (2), qui a crevé par la trop grande abondance d'eau qu'il avoit qui y a beaucoup contribué. Heureusement qu'il n'y a eu personne de péri dans ce massacre; une bonne partie des caves de Reims étoit pleines d'eau, de sorte que la perte étoit assez considérable; heureusement que cela n'a pas eu de suite comme on le craignoit.

(1) Mention ajoutée après coup.
(2) Rue de la Clef actuelle.

La chapelle de Ste Anne, hors la porte de Flécham-beau, faisant face au chemin de Cormontreuille, à côté d'une terre et proche le chemin qui regagne celuy de Paris, a été démolie au moy de mai ; elle avoit été supprimée dans le mois de février dernier, ainsy que celle de St Eloy, hors le Bourg de Velle (1).

La chapelle de la communion de St Pierre, dite la confrérie du S^t^ nom de Jésus, a été faite dans le courant de l'année et bénite par le même (prélat) que celle de St Hilaire.

Les deux portes de fer, qui sont pour entrer au tombeau de St Remy, ont été mises dans le courant de novembre, à la place de celle qui étoit en cuivre.

L'année a été fraîche pendant les moissons, ce qui est cause que le seigle est très germé, et qu'on est misérable pour faire le pain ; le froment est un peu meilleur, les fruits fort peu. L'année est très orageuse, de sorte que du côté de Corbeni et les environs (les récoltes) ont été perdues, du côté des environs de Charleville de même, du côté de Vertus elles ont été perdues par la grêle. La moisson s'est faite non avec des nacelles, mais les moissonneurs étoient obligés d'aller, avec des sacs dans l'eau jusqu'au genou, cueillir les épis, et d'autres venoient les chercher avec des chevaux pour les mettre sécher. De sorte que la misère étoit grande à la Rivière et surtout par où la rivière passe.

Le vin très peu, surtout à la Rivière : une personne, ayant 90 arpens, a fait 25 pièces de tout vin, passe pour estre bien riche. A Vertus et les environs, la dé-

(1) Il reste un fragment de cette dernière chapelle à l'intérieur de la porte de la maison n° 12 du faubourg d'Epernay, et il ne reste pas trace de la chapelle Sainte-Anne à Courlancy.

pouille étoit abandonnée au garde. Ay, un gros terroir comme celui là, on n'ose dire le nombre de vin qu'ils ont pour le peu qu'il y a... A la Montagne approchant, un demi quart, et n'a pas grande qualité.

On a tiré la milice dans les villes franches du Royaume, et à Reims on a tiré le Jeudi 19 octobre, a commencer le matin à 6 heures et finir le soir à 11 heures. De sorte que messieurs les vénérables chevaliers de l'arquebuse ont été tirer, étant bien habillés, et n'étant pas grands assez faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour paraître grands, espérant avoir des louanges de l'intendant ; point du tout, on les a fait passer sous la toise et mettre la main dans le sac. Quel obstacle on est adressé de suite, conduits par les archers, quelle destinée de se voir à Chaalons touié avec des peians (1), quel affront d'avoir des habits de cent écus à galons et se voir cul blanc ! Il est vrai que l'on s'en est tiré, après avoir tiré, à force d'argent.

La croix et le puits de la rue des Groseillers ont été transportés auprès du mur dans le mois d'octobre, au lieu qu'ils étoient au milieu de la rue l'un et l'autre (2). Il faut observer qu'autrefois tous les croix et puits étoient l'un contre l'autre au milieu des rues.

On a commencé à jeter (bas) les maisons de la rue de l'Echauderie d'un côté et de la rue des Fripiers de l'autre, de sorte que ces maisons, au nombre de 17, étoient au milieu de ces deux rues, sans y en faire d'autre, et on a commencé aussy à continuer la rue porte Cérès, à prendre au coin de la rue de la Perriere jusqu'à celle de la petite ruelle, dont il y a 6 maisons à faire des

(1) Probablement : « mêlé avec des paysans. »

(2) A l'angle de la rue du Cardinal-de-Lorraine et de celle de l'École-de-Médecine, où une croix en fer subsiste toujours.

devantures seulement (1) ; on a commencé le 15 décembre et finy le 20 avril 1760.

1731 à 1758.

Supplément de ce qui n'est pas dans ce livre.

A commencer l'année 1731, on fit les promenades publiques que l'on augmenta en 1733 et 1749 ; les perspectives furent formées en 1750 (2).

En 1740, on ouvrit la porte Regnier Buiron sous le nom de Porte Royale et fut achevée quelques années après.

En 1747, on loua les boues des rues au profit des académiciens (3).

En 1749, la démolition de la tour de la porte de St Nicaise a été faite, et on y a planté depuis des arbres.

Vers l'année 1750 à 1751, les Cordeliers ont tenu leur chapitre provincial, cérémonie qui a duré une huitaine, dont le nouveau provincial a été faire un sermon à la cathédrale, étant précédé de tous les religieux de son ordre et la croix, deux cierges et le sien, qu'un religieux portoit.

En 1751, les chanoines de la cathédrale ont profité du

(1) Il faut consulter les plans de Reims, par Colin et Le Gendre, pour pouvoir se rendre compte de ces travaux de voirie.

(2) On conserve à l'Hôtel de Ville un plan teinté avec ce titre : « *Carte du cours planté hors la ville, entre les portes de Mars et Vesle, ès années 1731 et 1733, par les ordres de Messieurs les Lieutenant, gens du Conseil et eschevins de la Ville de Reims, dessinée, exécuté et à eux présentée par leur très humble, très obéissant et très obligé serviteur Jean Le Roux jardinier.* » Cfr. *Catalogue du Musée*, par Ch. Loriquet, p. 301.

(3) Élèves des Écoles de mathématiques et de dessin. (Voir l'année 1748, pp. 204 et 205.)

Jubilé pour dire none à 2 heures 3/4, au lieu qu'avant c'étoit à 2 heures 1/4, et ont toujours continué la dernière rubrique.

Le clocher des Minimes a été posé en 1753 sur l'église, au lieu qu'il étoit à côté de leur église.

Les religieux de St Remy ont pris des enfans de chœur et pris le cérémonial de la cathédrale en 1757 et les ont toujours gardé jusqu'à présent.

En 1755, Monsieur Millet, prestre, chanoine de l'Eglise de Reims, est mort le 18 février, ayant été reçu en 1674. Il a officié en qualité de sous-chantre, et a été doien 16 ans, et est venu doien de tous les chanoines de France par son grand âge. Il avoit été reçu le 3 février 1674 (1).

Monsieur Rogier, lieutenant des habitans, etc., a donné, en 1754, 3000 livres, et Messieurs Antoine Rampnoux, clerc au diocèse de Reims, et Jacques Caloux, doien des avocats de Reims, ont laissé, par testament, chacun 1000 livres une fois payés pour accélérer la construction des Fontaines publiques.

Le pont Rouge, ou autrement le pont des Promenades, qui est à la porte de fer du Bourg de Velle, a été fait dans le mois de Juillet et fini dans le mois d'octobre de l'année 1758.

Les Minimes ont pris le plain chant l'année 1757.

1759.

Il est arrivé à Reims 51 captifs ou esclaves, y ont arrivé le 9 de janvier et ont fait leur procession le 10, à

(1) Chanoine pendant 81 ans. La garniture de l'autel du Cardinal à la cathédrale est un don de sa munificence. Cfr. *Almanach de Reims*, 1753, et *Bulletin du diocèse de Reims*, 3 mai 1902.

une heure (1); ont été à S[t] Pierre la paroisse comme la plus ancienne, dont M. le curé les a reçus avec l'étole et les a conduits cy après, scavoir à Notre-Dame, à S[t] Denis, à S[t] Etienne lés Dames, à S[t] Remy, S[t] Antoine, S[t] Pierre les Dames, S[t] Symphorien, à S[t] Hilaire, au Temple, et sont revenus à S[t] Pierre où la bénédiction et le *Te Deum* furent chantés par l'évêque de Sidon, et les officiers ont été souper chez luy.

Voici l'ordre qui s'est observé à leur procession : y avoit deux bannières, étant précédé des tambours et fifres de la ville, habillés, battant la marche du Roy, et derrière les tambours étoit le procureur de police et derrière iceux étoient les captifs, étant accompagnés des cavaliers de la maréchaussée et des sergents de police, et à la fin étoient les Révérends Pères Pierre George, Jean Jacques Aubert, avec chacun une palme d'environ 5 pieds pour marquer leur victoire. Lorqu'ils furent sortis pour la première fois de S[t] Pierre, M. le curé avec l'étole blanche et tout son clergé étoient derrière les esclaves qui chantoient le psaume 135 : *Confitemini Domino*. . ., et d'autres qui quêtoient. Tous ces captifs, au nombre de 70, ont été rachetés par les Révérends pères Pierre Georges, ministre de Beauvoir sur mer, de l'ordre de la Très Sainte Trinité, et Jean Jacques Aubert, prieur du colége de l'ordre de Notre-Dame de la Mercy, docteurs en Sorbonne, commissaires deputés desdits ordres réunis pour la Rédemption des captifs dans les Royaumes de Maroc, Fez, Salé, etc. le 26 septembre 1758.

Dans la liste de 51, il y a 5 capitaines, 2 écrivains, et

(1) Autre relation identique publiée dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 4 juin 1892, p. 274.

plusieurs esclaves de 13 et 14 ans (1), n'ayant que 15 ans ; dans celle de 9, il y a 2 capitaines, 1 subregague *(sic)* de Marseille (2), 1 contre maître de Marseille, un canonnier, en tout neuf esclaves de 2 ans ; dans celle de 10, 2 capitaines, 1 lieutenant, 1 chirurgien, en tout dix esclaves de 3 ans. Ceux qui ont été rachetés en 1765 ont coûté 6000 chacun, et ceux de 1757 ont coûté 4000 livres chacun, ceux de 1758 ont coûté 4600 livres chacun. Ils sont arrivés à Toulon le 7 novembre 1758 et à Chaalons le 7 janvier 1759.

On a commencé les hôtels des 5 grosses fermes, dits de La Douane (3), et des aides, le samedy 10 de février, moyennant prix et somme de 67000 livres, dont 60000 sont pris sur 2 années d'avance des coupes de bois et les autres 7000 livres aux dépens de chacun chanoine, et les matériaux ont été cédés à l'adjudicataire.

On a trouvé le mardy 20 février, à 11 heures trois quarts, une pierre qui avoit dans œuvre envion 2 pieds de longueur sur 8 pouces de large et 6 pouces de profondeur, dans laquelle étoient plusieurs gobelets de vermeil et un sac de louis d'or, le tout montant environ de 25 à 30000 livres, à côté d'une cheminée (4).

Edit du Roi portant que pendant 6 années à compter du premier de janvier prochain, il sera payé un don gratuit et extraordinaire par les villes, faubourgs et les

(1) Esclaves depuis 13 et 14 ans.

(2) *Subrécargue,* officier de marine ayant autorité sur la cargaison dans le commerce maritime.

(3) *La Douane,* c'est encore ainsi que l'on désigne le grand bâtiment du fond de la place Royale, construit par le chapitre, actuel lement propriété de la famille Henriot.

(4) Voir plus loin sur la répartition de ce trésor, p. 234.

bourgs de tout le royaume, donné à Versailles au mois d'aoust 1758 (1).

. . . .

On a commencé le 12 mars à remplir les fossés de la porte Cérès, où étoit le Baloir (espèce de petit jardin), et fini le 10 août 1761. Il faut observer que c'étoit une espèce de fort, et qu'il y avoit beaucoup de pierre que les entrepreneurs ont eue pour leur payement.

Comme les eaux ont fait beaucoup de ravage aux vis à vis du petit portail de S[t] Pierre la paroisse parce que le passage est étroit, la ville a pris le petit portail, la sacristie et les maisons qui sont des deux côtés pour les étrésir *(sic)*, et par ce moyen élargir la rue. Comme le gros de la cure est en partie sur ces maisons, la ville a assuré sur l'Hôtel de ville au curé la même somme qu'il a pu perdre à ces maisons, et on a commencé lesdis ouvrages le sept de may, l'adjudication monte à 7000 livres, et fini le *(en blanc)* (2).

On a commencé le 27 juin à paver la rue des Carmes pour y faire tomber les eaux pour descendre au rempart, et ce pour soulager la rue de Contray et le Bourg S[t] Denis, qui sont inondés par les eaux qui descendent de S[t] Nicaise et autres lieux, et on a fini le 15 octobre.

On a commencé le 18 juillet à jeter (bas) 6 maisons, sans en rebâtir d'autres, pour traverser de la place Royale au marché (3), et on fini à la fin de septembre même année ; ces démolitions ont été vendues 2400 livres.

(1) Texte de l'Édit donné intégralement, avec l'indication des sommes à payer par les villes et bourgs de la généralité de Châlons : Reims, 40,000 l. ; Rethel, 4,000 l. ; Fismes, 1,200 l., etc.

(2) Voir sur ces travaux les détails donnés dans le Journal de D. Chastelain, année 1758, p. 111.

(3) Rue Colbert actuelle.

La poste aux lettres a été augmentée d'un tiers à commencer du premier d'août... Il faut observer que de Reims à Paris l'on payoit 4 sols par lettre, et à présent c'est 6 sols par lettre, et ainsi des autres endroits à proportion....

Comme la guerre entre le Roy de France et le Roy de Prusse nous a beaucoup fatigué, le Roy s'est défait de sa vaisselle d'argent et a rendu un arrêt qui porte que ceux qui apporteront leur argenterie à l'hôtel des monnoies, il leur sera payé la somme de 56 livres le marc... Il faut observer qu'il n'y a eu pour ainsi dire que les gros seigneurs qui ont porté leur argenterie. Les communautés seront obligées de porter la leur..., nous tâcherons de le marquer.

Cette année a été très sec ; le mois de may, quoiqu'il ait gelé pour ainsy dire tous les jours, n'a rien gaté, grâce à la sécheresse, le blé a été recueilly dans un tems très sec, mais n'a pas été bien abondant, point de saleté dedans ; fort peu de mars ; le vin en grande abondance, et bon ; l'hiver dernier très doux dans nos contrées. Que Dieu veuille nous faire la grâce de faire un bon usage de cette abondance et d'avoir celle qui se présente de même ! Nous serons dans une grande joie en louant Dieu à jamais. *Amen.*

Observation.—Les petits frères des Ecoles chrétiennes ont fait faire une chapelle depuis plusieurs années, pour y entendre une messe seulement, dont ce sont les Carmes qui sont leurs desservants. A présent, l'on fait faire des services en musique, l'on obtient des Stations pour le Jubilé qui a été accordé à l'exaltation de Clément 13, et l'on fait présentement un grand bâtiment pour loger des pensions. Sy on les laisse faire, ce sera comme les pères

de la Mission, dits les resdites *(sic)*, qui autrefois dépendoient et à présent ne dépendent de personne (1).

On a continué de bâtir une maison à côté des 5 dont nous avons parlé... et il y en a encore une à faire qui viendra quelque jour.

Les tambours de S[t] Remy et les portes ont été finis cette année, après avoir été depuis la cérémonie de S[t] Remy sans être achevés ; tous les autels de S[t] Remy ont été ornés de chacun 2 chandeliers et une croix d'argent hachée dans le temps du cérémonial de S[t] Remy et comme ils le sont encore présentement.

1760.

On a commencé le Jeudi 3 de Janvier à jeter (bas) les steaux (2), le jubé ; les orgues seront posées au dessus de la sacristie; l'autel et les steaux, tels que vous les voyez, ont été finis, ainsy que les autres ouvrages cidessus, le 24 mars 1762.

Il faut observer que les steaux étoient comme à S[t] Remy en devant, et que le trésor étoit au dessous du jubé, à côté de la grande porte à droite, et qu'au lieu de grillage c'étoit de vilains murs et de laids steaux, et tout cecy est à Saint-Nicaise.

Par arrêt du conseil d'état du Roy, il a été ordonné aux receveurs des dons gratuits de faire une restitution aux vendeurs qui enverroient leurs vins à des acquéreurs qui seroient hors de leurs villes et bourgs... (3).

Nous devons de belles grâces à l'Intendant de Cham-

(1) Mot ajouté au-dessus, probablement *Lazaristes*.

(2) Stalles du chœur de l'église Saint-Nicaise, comme il est dit plus bas.

(3) Suivent les modèles des certificats de sortie, etc.

pagne qui s'est avisé de faire faire l'estimation des vignes par les échevins ou élus étrangers; comme ceux de Châlons alloient du côté d'Epernay et ceux d'Epernay alloient ailleurs, de sorte que dans les mois de novembre et décembre 1759 on fit l'énumération de toutes les vignes, et ensuite on y a imposé tous les particuliers qui avoient des vignes sur un terroir où ils ne demeurent pas, comme tous les bourgeois de Reims, Chaalons, etc. qui ont des vignes et sont obligés de payer taille et capitation, excepté les privilégiés et les pauvres gens de campagne qui ont des vignes hors de leurs terroirs et sont sujets de même. Cette taille a commencé cette année. Il faut observer que cette taille se paie suivant la qualité des vignes, les uns plus, les autres moins, c'est encore assez.

Le 3e vingtième et la double capitation ont été imposés savoir : le 3e vingtième pour 2 années et un quart à commencer au 1er janvier pour 5 quartiers, et la capitation pour 2 années seulement.

On a fait cette année un lavage auprès de la porte de Flechambaux, qui tienne avec le rempart; ce lavage a été fait par un meunier qui a acheté la place à la ville pour 99 années (1).

Les poids pour le sel de la gabelle de Reims ont été supprimés le 14 de décembre et on y a substitué des mesures à la place.

L'année a été assez abondante en pain, vin et fruits, l'été passablement beau, l'hiver assez doux ; le vin se vend, jauge Rivière (2), 22, 24 et 30 livres le plus haut

(1) Il existe encore un grand lavoir à cet endroit, sur la gauche en sortant.

(2) Mesure usitée dans la vallée de la Marne.

la queue. Il faut observer que c'est le vin des vignerons qui se vend ce prix là, et celui de la Montagne à proportion de même, et celui des Bourgeois à quelque chose près comme l'année dernière. Les pauvres vignerons sont fort à plaindre, attendu qu'il ne vient pas de marchands, et qu'ils sont accablés de suscite *(sic)* de tous côtés. L'espérance de l'année prochaine pour les grains nous réjouit : *Gaudete in domino.*

Observation. — Depuis environ 5 à 6 ans que l'on travaille à faire le nouveau Bréviaire de Reims,(il)est enfin consommé, dit Mr de Reims dans son mandement (1). Il ne faloit pas un si long temps pour faire un bréviaire tel qu'il est, on a pris de Paris, de Soissons, de Châlons, etc. Il est vrai qu'il y a un peu d'ouvrage des esprits de Reims. Il seroit presque nécessaire, et même, quand par la suite on en fera un autre, peut être qu'il sera parfait ; ce fameux bréviaire a commencé le premier dimanche de l'avent dans tout le diocèse, excepté quelques pauvres paroisses et d'autres qui ne veulent pas s'en servir que par contrainte ; c'est de ce tems là que les festes ont été réformées. Le missel viendra quelque jour.

Comme nous avions promis que nous mettrions le plus exactement que nous pourrions les communautés et autres qui porteroient leur argenterie à la Monnoye, et qu'aujourd'hui nous ne sommes pas exactement bien instruits de la quantité de marcs qu'ils ont fournis, nous

(1) *Breviarium sanctæ Ecclesiæ metropolitanæ Remensis, Ill. ac Rev*... ARMANDI-JULII DE ROHAN, *archiep*... *atque venerabilis ejusd. Eccl. Capituli consensu editum.* — *Carolopoli, exc.* PETRUS THESIN *typogr.*, 1759. 4 vol. in-12. (Le mandement est daté de Paris le 24 mai 1758.)

nous contenterons de mettre ceux qui ont fourni, sçavoir :

S[t] Remy a donné 2 lampes et autres argenteries montant à (en blanc) marcs (1).	
La cathédrale a donné 2 lampes et autres argenteries montant à.	»
S[t] Nicaise a donné de l'argenterie montant à..............	120 marcs.
S[t] Pierre les dames en ont donné aussi....................	»

S[te] Claire et S[t] Denis ont eu la précaution de cacher leurs argenteries, surtout à S[te] Claire qui n'ont de compte fait que 14 chandeliers d'argent, sans l'autre argenterie.

1761.

M[r] de Reims, après avoir été sollicité par M[rs] les lieutenant et conseillers de la ville de Reims pour faire usage de la viande pendant le quarême, attendu que les denrées étoient hors de prix, vu que le caresme étoit le 4 de février et par conséquent Pasque le 22 mars, a envoié une lettre par laquelle il permet l'usage de la viande 4 fois la semaine, scavoir le dimanche 2 fois, le mardy et le jeudy une fois, qu'est à midy, et deffend à toutes les communautés et ecclésiastiques d'en faire usage. Cette lettre étoit pour Reims seulement et datée de Paris.

Le devant du présidial a été brûlé le dimanche 3 may, il y avoit un feu de joie, on a quitté celuy-cy pour aller à cet autre là (2).

Les maisons de Pouillon, paroisse de S[t] Thierry, au nombre de 73 et 13 pressoirs et plus de 400 pièces de vin, ont été brûlés le 7 may. On a été obligé de leur

(1) Il est question des apports de la cathédrale et de l'abbaye de Saint-Remi à la Monnaie en 1759, dans *Les Trésors des églises de Reims,* par Pr. Tarbé, 1843, pp. 30 et 172.

(2) Il reste un pilastre de la façade Renaissance de l'ancien présidial (aujourd'hui chambre des Notaires et chapelle de la Mission), à l'angle de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue de Tambour.

envoyer les loges qui se font pour les foires de Reims. Mais les secours qu'ils (les habitants de Pouillon) ont eus de Reims n'étoient pas semblables à ceux de Mr de Chaalons et de la ville aux vis à vis des habitans du bourg de Fère-Champenoise, auxquels le feu prit le dimanche 9 may 1756 pendant vespres, dont il y eut 250 maisons de brûlés et l'église fort endommagée, de sorte que les cloches ont été fondues.

On a vendu les démolitions de 10 maisons et la porte du cloître à côté de la place (Royale), et fait l'adjudication d'un naujot *(sic)* (1) pour poser la statue de Louis 15, le 8 de may, — on a démoly les dites maisons le 6 juillet. Il faut en ajouter quatre autres, ce qui fait en tout quatorze.

Le grand autel des Minimes a été fait dans le courant d'Aoust tel qu'est, par les libéralités de dom Devaux, général de l'ordre, qui étoit venu aux festes de la pentecoste de l'année 1760, et qui est natif de Reims (2).

Déclaration du Roy, qui ordonne que, dans six mois pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la Société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du conseil les titres de leurs établissemens en France, donné à Versailles le 2 aoust 1761 . . . . . (3).

Le Bureau des 5 grosses fermes et celuy des aides ont été finis le 30 septembre de cette année. Messieurs les

(1) Probablement un *noyau*, base ou fondement du socle de la statue.

(2) L'église des Minimes est entièrement démolie, mais on conserve à l'église Saint-Remi la garniture d'autel d'un genre italien donnée également par P. Devaux.

(3) Document reproduit en entier et suivi de l'arrêt du Parlement du 6 août 1761 et de la déclaration du Roy du 29 août même année, pp. 25 à 56 du ms. que nous publions.

chanoines ont reçu chacun la somme de 144 livres provenant de la trouve (en cet endroit), ce qui fait en tout la somme de 6912 livres et le reste est pour la fabrique. Le bâtiment (de la Douane) a coûté de façon 180,000 livres au lieu de 67,000.

L'année a été très sec et chaud, surtout pendant les mois de may, juillet, août et septembre, le mois de juin un peu passable, de sorte que le blé de toute espèce a été très bon, les mars n'étoient pas abondants. La vendange un quart moins que l'année dernière et les vins très verts malgré les chaleurs qu'il a pu faire. Les vignes de la Rivière ont été gelées et il y a eu très peu de vin. Les fruits à noyau et autres fruits ont été verreux. L'hiver assez passable pour les pauvres gens, les vins de l'année dernière, qui étoient à la campagne, se sont cependant vendus dans le courant de cette année, de sorte qu'il n'y en reste plus guère.

Observation. — Nous avons cru devoir mettre dans le Recueil de cette année les arrêts, lettres patentes, etc., qui concernent les Jésuites de France pour éclaircir les faits de quoy ces pères sont capables...(1).

1762.

Le Bureau des Aides et le Bureau des 5 grosses fermes de Reims ont entré le 1er janvier dans les bâtimens qui leurs étoient destinés moyennant la somme de *(en blanc)* par an de loyer.

(1) Suivent quelques sentences et pièces diverses sur les Jésuites au Portugal et en France, pp. 57 à 62 du ms.

.Comme il y a longtemps que M^{rs} de ville n'avoient pas de drapeau et qu'ils étoient obligés d'emprunter celui de M^{rs} de l'arquebuse pour quelque cérémonie bourgeoise, en ont fait faire un, après avoir fait instruire M^{rs} les Connétables pour le manîment des armes ; la cérémonie s'est faite le 1er mardi de caresme, 9 de mars, sçavoir : M^{rs} les lieutenant, conseillers, echevins et capitaines, étant précédés des soldats de la garde de M. le lieutenant, alloient devant, et M^{rs} les connétables en habits uniformes étoient derrière avec leur drapeau, tambours battants et fifres de la ville jouant, ont sorti de l'Hôtel de ville, ont été en cérémonie aux Cordeliers pour entendre et assister à la messe et bénédiction du drapeau. La messe a été célébrée pontificalement par Mr Henri Hachette, évêque de Sidon, qui a béni le drapeau. M^{rs} de ville, les sergents de ville, M^{rs} les connétables ont été à l'offrande, les soldats de la garde n'y ont pas été. Il y avoit deux connétables qui avoient le chapeau sur la teste et sous les armes pour garder le drapeau pendant cette cérémonie. Comme M^{rs} les connétables étoient dans la cour, tous devant l'église pour faire leur décharge, quand ils serait tems par le moyen d'un signal, ils ont exécuté tout avec une décence possible.

Cette cérémonie étant finie, ils ont été à l'hôtel de ville comme ils étoient venus, et ont dîné tous excepté les soldats de la garde. Il faut noter que c'étoit la messe et le repas qui se fait tous les ans, et qu'on a profité de cette occasion pour cette bénédiction.

L'autel de St Nicaise a été bénite le jour de St Benoît, qui étoit le 4e dimanche de caresme, par l'évêque de Sidon, quoyque les 2 grilles qui seront en bas, vis à vis les petites cloches, n'ayent pas été posées.

Arrest de la Cour du Parlement du 23 avril 1762... (1).

Cette année cy a été assez bonne en blé, en vin un tiers d'année, l'une dans l'autre, quoyque l'hiver n'ait à proprement parler été rigoureux que vers les gras jours, cela n'a pas laissé que de tarder les ouvrages de la campagne, de sorte que les vignerons n'ont encore fini leur ouvrage de hourie, que l'on appelle à la Montagne et à la Rivière bêcherie (2), que vers la fin de may. De sorte qu'en finissant cet ouvrage on a lié la vigne, cela n'a pas empêché que l'année n'ait été hâtive, de sorte que la moisson était finie de bonne heure, et la vendange qui s'est commencée le 15 7[bre] pour les vignerons communément a fini généralement à la S[t] Denis (3), de sorte que moy, depuis 17 ans, je n'ay encore fait la S[t] Denis que deux fois, sçavoir une fois avant la vendange, et cette année cy après les vendanges (4).

Il est à propos de remarquer que presque tout le mois de décembre et tout le mois de janvier de 1763, il n'a pas discontinué de geler, de sorte que les rivières portoient, entre autres la Meuse qui a porté des voitures pesantes 3 à 4000 livres. C'est une preuve que la rigueur étoit bien grande cette année cy, dont je finis d'écrire le 10 février 1763.

Le pont de Fléchambaux a été fait dans les mois de août, septembre et octobre.

(1) Texte de cet arrêt de suppression des Jésuites en France et documents s'y référant, de la p. 63 à la p. 155 du ms.

(2) Travail fait avec la houe, et travail fait avec la bêche.

(3) Le 9 octobre.

(4) Certainement parce que notre chroniqueur appartenait à la paroisse Saint-Denis de Reims, et qu'il se trouvait presque toujours absent, à cause des vendanges, au moment où se célébrait la fête patronale.

Observations. Les fameux ci devant Jésuites qui autrefois étoient tant respectés, autrement dit craints par les intrigues et cabales qu'ils faisoient jouer et jouoient eux-mêmes..., aiment mieux sortir du Royaume que de changer de sentiments... (1).

1763.

Le parlement d'Aix vient de rendre un arrest par lequel les Jésuites n'ont que dix jours pour évacuer leurs maisons. Il est semblable à ceux du parlement de Paris du 6 aoust dernier. Il est du 28 janvier (2).

La statue de Louis 15 pour la place Royale de Reims a été fondue le 29 dudit; elle a 11 pieds 1/2 de proportion et les deux figures qui doivent l'accompagner ont été fondues le 20 9bre dernier. Ils ont 10 pieds de proportion.

Le 2 février, le Roy a rendu deux Edits et une lettre patente concernant les Jésuites, par lesquels il est ordonné aux cours supérieures de vendre les biens desdits Jésuites... et se réserve de leur payer les pensions alimentaires et itinéraires...

Arrest de la cour de Parlement de Paris, qui statue sur les requestes présentées par les sieurs des cy devant Jesuites aux chambres assemblées à fin de pensions annuelles et alimentaires, du 22 février 1763.........

....

(1) Cette phrase, que nous abrégeons, donne l'idée des passions du temps. Elle est suivie de réflexions semblables et d'anecdotes qui prouvent à quel point était montée l'opinion de notre chroniqueur d'après les pièces qu'il transcrivait. Il ne cite d'ailleurs aucun fait à la charge des jésuites de Reims.

(2) Semblables arrêts des parlements de Toulouse, Pau, Rouen et Dijon, cités plus loin.

Vu les requestes présentées à ladite cour, toutes les chambres assemblées... par Claude François Fagnier, Jean Vauché, Louis Dehaut, Jean François Jacquemart, Nicolas Dozanne, Roderigue le Roy Duguet (?), François Lemoine, Charles Baulny, Pierre Broux, Pierre Nicolas Doulet, Pierre Ducrot, Ponce Godin, Pierre Fraipont, François Holdrinet, Pierre Lavaray, etc... au nombre de 470... (Il faut observer qu'il n'y a seulement que les Jésuites de Reims, avec le procureur pour lesd. Jésuites, qui sont mis icy, et le restant qui sont à nous inconnus pour le présent et pour la liste qui suivra sont mis au nombre de 470, qui sont répandus dans le ressort de Paris), lesdites requestes signées Chappron (pour Reims)... (1).

Ensuit l'Etat dressé en exécution de l'arrêt... Première classe... Prêtres, profès des 4 vœux, coadjuteurs spirituels, écoliers... (2).

Collège de Reims :

Bauny (Charles), professeur de théologie.

Broux (Pierre), professeur de théologie.

Doulet (Pierre), professeur de théologie (3).

Dozanne (Nicolas), professeur de théologie.

Ducrot (Pierre), desservant le prieuré de Chaudefontaine.

Fagnier (Claude-François), recteur.

(1) Ces pièces ne sont qu'indiquées dans le recueil, mais elles ont été imprimées, ainsi que les listes des jésuites, auxquelles nous renvoyons pour les détails accessoires de naissance, résidence, etc. *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. IV, p. 121.

(2) Cet état donne, pour chacun des jésuites cités ici, ses noms, date de naissance, qualité dans la compagnie, revenu à sa sortie et domicile au temps de la requête.

(3) Celui-ci s'était retiré chez le sieur Jajot, curé de Saint-Julien de Reims.

Faipont (Pierre), préfet des pensionnaires.

Godin (Ponce), ancien prédicateur (1).

Haut (Louis de), ministre.

Holdrinet (François), professeur de physique.

Jacquemart (Jean-François), directeur du Séminaire (2).

Lavaray (Pierre), ministre et procureur.

Moine (François le), préfet des hautes études (3).

Roydrigue (Rodrigue le), confesseur et bibliothéquaire (4).

Vauché (Jean), procureur de la maison.

Coadjuteurs temporels, simples frères donnés :

Haut (Jean), faisant valoir le prieuré de Chaudefontaine, uni au collège de Reims.

Sieure (J.-B. le), sacristain.

Morlet l'ainé (Jean), dépensier.

Morlet le jeune (Jean), tailleur.

Poinsel (Nicolas), dépensier.

Rémion (François), pharmacien.

Touche (François de), crédancié (5).

Tisserand (Nicolas), portier (6).

. . . .

Fait en parlement, toutes les chambres assemblées,

(1) Celui-ci s'était retiré, au temps de cette requête, « au château de Mazarin, chez le s[r] Payot, son parent ».

(2) Retiré chez son frère, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine.

(3) Retiré chez le sieur Briquet, chanoine de la cathédrale.

(4) Sur la bibliothèque des jésuites, voir les ouvrages de Pr. Tarbé, *Reims*, p. 404, et de H. Bazin, 1900, p. 369.

(5) Retiré à Reims chez Remy Bouton, sergier.

(6) Est au service du prince de Hohenlohe, et est parti pour Malte.

le 22 février 1763, collationné Regnault, signé Du Franc.

La paroisse de S[t] Maurice prit possession de l'Eglise des cidevant Jésuites, et les paroissiens se sont emparés des ornements qui restoient par ordre de Charles Antoine de la Roche aimont, archevêque de Reims, le 17 juillet dernier; ils avoient pris possession des prières des quarante heures aux jours gras derniers, que les cidevant possédoient.

Le feu a pris le 12 mars à S[te] Marie à Pie(1); 43 maisons ont été réduites en cendre le même jour à Champillon(2).

Le même jour, à Essoyes sur lourse en Champagne(3), 270 maisons, meubles et effets, 400 muids tant vin qu'eau de vie, ont été péris, 4 personnes ont péri dans les flammes et 4 autres sont mortes de l'impression du feu.

La nuit du même jour au lendemain, le feu prit au faubourg de Vervins en Thiérache, 70 maisons, 9 granges pleines, 6 écuries particulières et 5 tanneries ont été détruites par les flammes. L'on peut dire de cette journée, tant pour la rigueur du froid que pour les incendies, qu'il y a longtems qu'on en a vu de semblable.

La paix a été publiée le 28 juillet aux salves de l'artillerie de la ville et au son de toutes les cloches de ladite ville. MM[rs] les lieutenant et president du présidial, étant accompagnés de M[rs] les lieutenant et conseillers de ville, ont été publier la paix à S[t] Remy, en passant par le marché, la place S[t] Pierre, ont suivi le Barbâtre, et sont revenus par rue Neuve la publier aux Loges

(1) Canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).
(2) Canton d'Ay (Marne).
(3) Canton de l'arr. de Bar-sur-Seine (Aube).

Cocquault etc., étant précédés des chevaliers de l'Arquebuse, de la musique, des hocquetons de la garde de Mr le lieutenant, des cavaliers de maréchaussée et de plusieurs huissiers royaux, et sont retournés à l'hôtel de ville dans le même ordre qu'ils étoient partis, et le soir il y eut un feu d'artifice et grande illumination à l'archevêché.

On a jetté 16 maisons bas pour finir le côté de la place Royale qui fait face à la Douanne, on a commencé le 3 aout et fini le *(en blanc)*.

Le 3e vingtième et la double capitation ont été éteints du 21 novembre, à commencer le 1er de janvier 1764.

On a commencé à dorer les grilles de Notre-Dame de Reims dans le mois de novembre et fini *(en blanc)*.

Déclaration du Roy portant permission de faire circuler les grains, farines et grains dans toute l'étendue au Royaume..., donnée à Versailles le 25 mai 1763 (1).

Arrêt de la cour du Parlement séant à Rouen du 3 mars 1763... (2).

L'hiver dernier a été très sec et dur par rapport aux gelées et le printems, l'été, l'automne humide et froid, de sorte que le temps contraire nous a donné moitié de vin de l'année dernière et de très mauvaise qualité, c'est à dire bien verd, à peu près comme l'année 1740 et très peu de couleur; l'on craint même qu'il ne jaunisse dans l'été. Il y a eu des 1res cuvées de Verzenay qui n'ont été vendu que 60 livres la queue, ainsy ce n'est pas des 3 et 400 livres la queue.

Le grain, quoique frais, ne s'est pas germé, au con-

(1) Le titre seulement.

(2) Bannissement des Jésuites. Reproduit en entier dans le recueil, pp. 167 à 170.

traire se soutient fort bien et à juste prix. Le froment vaut depuis 6 livres jusque 7 livres, et le plus haut est de 8 livres le setier. Il y en a eu à 5 livres le setier qui était assez bon. Le seigle vaut 3 livres à 3 livres 10 sols le plus haut, et les autres grains à proportion. L'année a été abondante de tous grains, excepté la dravière et la lentille et la navette, ainsy que les noyers qui ont été gelés.

Observation... (1).

Ici finit l'année 1763. De Reims le 6 mars 1764.

1764.

Extrait des registres du Parlement du 22 février...(2).

Constitution de notre très S[t] père en J. Christ, Clément, par la providence divine... (3).

L'année a été assez sec dans le cours du tems en comparaison de l'année dernière, le blé et autres grains assez abondants, de sorte que les grains sont à peu près comme l'année précédente. Le vin un peu meilleur, même qualité, plus cher que l'année dernière, de sorte que le meilleur marché étoit de 100 livres la queue, généralement parlant. Il falloit mettre depuis 100 livres jusqu'à 150 la queue dans la montagne, et à la terre de S[t] Thierry depuis 90 livres jusqu'à 120 livres la queue, et pour le vin des riches, je n'en parle pas. Il étoit

(1) Nouvelles réflexions sur les « cidevant soidisant Jesuites », comme plus haut. Rien sur ceux de Reims.

(2) Dispositions exigeant des Jésuites restés en France le serment de ne pas vivre en commun, et autres arrêts du Parlement des 9 mars et 1[er] décembre 1764.

(3) Bulle du 9 novembre 1764, approuvant la Compagnie de Jésus, etc., pp. 180 à 186.

besoin de cette augmentation pour remplacer le vin de l'année passée, qui est encore en partie dans les celliers, ou, si il s'y en trouve de vendu, a été donné à très bas prix. Le vin de teste se donne pour 60 livres et 10 livres le plus haut, et même, il n'y en a que très peu à 100 livres. Bel exemple pour ne pas mépriser ce que Dieu nous envoie.

1765.

La statue de sa majesté Louis 15 est arrivée le 7 de juillet, vers les 7 heures du soir, 40 hommes seulement, qui formaient 4 connétablies (1), ont été au devant d'elle à la porte de Paris, étant précédés des tambours et des Cavaliers de maréchaussée. La statue est entrée la première, étant amenée par 12 chevaux, la femme forte la 2me traînée par 10, le marchand le 3me étant mené par 12. Il y avoit une foule de peuple pour la voir arriver.

Ladite statue fut posée le lendemain 8, en présence de M^rs^ les lieutenant, conseillers et échevins de la ville, étant précédés d'une connétablie, des chevaliers de l'arquebuse, des soldats de la garde de M^r^ le lieutenant (dit loriot) (2), avec des acclamations de Vive le Roy, des décharges de l'arquebuse et des canons des remparts. M. le lieutenant de ville (M. Sutaine) a distribué de l'argent (un peu) au peuple en retournant à l'hôtel de ville (3). Il est à remarquer que pour poser les deux

(1) Divisions de compagnies pour la milice bourgeoise dont les chefs s'appelaient connétables.

(2) Ce surnom de *loriot* était probablement donné à la garde ou au lieutenant à cause de son costume jaune et noir.

(3) J.-B. Sutaine, lieutenant des habitants depuis 1763, mourut à Soissons le 5 août 1765, entre la pose et l'inauguration de la statue. Les fêtes qui suivirent furent présidées par le vice-lieutenant, Henri Coquebert.

attributs et les ornemens que cela a demandé un certain tems. On a obligé les bourgeois de monter la garde nuit et jour, de sorte qu'il y avoit 4 connétablies tous les jours à monter la garde et on n'en prenoit que moitié et les plus beaux hommes par connétablie. Cela auroit ruiné les bourgeois s'il ne s'étoit trouvé des inconvénients assez grands qui ont enfin déterminé Mrs de ville à prendre des invalides de haute paye à monter la garde jusqu'à la finition des ouvrages.

Voicy les devises qui sont au pied de la statue : A Louis 15, qui par la douceur de son gouvernement fait le bonheur de son peuple, 1765. Cette devise fait face à l'hôtel de ville. Voicy l'autre qui fait face à la douanne, dite des 5 grosses fermes du Roy : *(en blanc)* (1).

La Reine arriva le 17 aoust vers les 7 heures du soir au bruit du canon, des cloches et des plus vives acclamations. Sa majesté fut reçue par M. l'Intendant, qui luy présenta M. Cocquebert, vice lieutenant, suivi des officiers municipaux, lequel eut l'honneur de la complimenter en peu de mots. Il lui offrit les clefs de la ville, sa majesté les luy remit en luy disant qu'elles ne pouvoient être en de meilleures mains. Elle daigna agréer les fruits d'honneur qui luy furent offerts dans des paniers décorés de rubans, de fleurs et de guirlandes.

Les rues étoient bordées de différentes compagnies de la Bourgeoisie, et remplies d'une foule de peuple qui conduisoit de la porte du Bourg de Velle à la cathédrale, où sa majesté descendit. L'archevêque (2) la

(1) Consulter l'étude sur ce monument, publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXI, pp. 337 à 345.

(2) Ch.-Ant. de La Roche-Aymon, archevêque depuis 1762, mort en 1777.

reçut, revêtu de ses habits pontificaux, à la tête de son chapitre en habit de cérémonie. Sa majesté fut conduite dans le chœur qui étoit superbement illuminé comme le jour de la Dédicace, où elle entendit le Te Deum avec une grande édification. Ensuite elle fut conduite à l'archevêché, (la) garde fut confiée aux gardes du Roy qui étoient (en gar)nison à Chaalons, un détachement est (venu à l'arrivée) de sa majesté, les chevaliers de l'arquebuse (se trouvaient dans la) cour du palais éclairée d'une illumination générale (1)... Sa majesté fit son souper en public, pendant lequel M[r] l'archevêque fit exécuter un feu d'artifice vis à vis des fenètres du festin; pendant cette cérémonie la ville fut illuminée.

Le lendemain la Reine, après avoir reçu les respects des différents corps de la ville, se rendit vers les 9 heures avec toute sa cour à la cathédrale pour faire sa prière, ensuite elle a été à S[t] Remi, en passant par la place pour y voir l'image de son auguste époux. En arrivant à S[t] Remy, elle fut reçue par son grand aumônier, le cardinal de Rochechouart, évèque de Laon, abbé de S[t] Remy, ce prélat en camail et en rochet à la tète de ses religieux revêtus de chappes. La messe fut célébrée par M. Ligier, chapelain du Roy, chanoine de l'Eglise de Reims. Sa majesté, après avoir fait sa prière devant la chàsse de S[t] Remy, que l'on avoit sorti hors du tombeau, alla voir son père à Commercy, en passant par Chaalons, etc. (2).

(1) Le coin inférieur de cette page est mutilé.

(2) La reine Marie Lecksinska allait voir son père Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Elle avait déjà visité Reims en 1740, les 22 et 23 mai. Cfr. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 47[e] année, avril 1898, pp. 82 à 87.

Description des fêtes données à Reims pour l'inauguration de la statue du Roy, au mois d'aoust 1765... (1).

Compliment présenté à Messieurs les lieutenant et officiers municipaux de la ville de Reims au sujet de la statue de Louis 15... (2).

Il faut noter que cette feste de l'inauguration a coûté à la ville de Reims soixante quinze mille livres, cy.............................. 75,000 livres.

Mr l'archevesque de Reims a ordonné que l'on fasse des prières de quarante heures pour qu'il plaise à Dieu de rendre la santé à monseigneur le Dauphin, en date du 15 novembre. On a recommencé les prières le 22, dont voicy l'ordre qui s'est observé..., dont les quatre derniers n'ont pas fini leurs stations, attendu la mort de monseigneur le Dauphin.

Lettre de M. le Dauphin à M. le duc de Berry, aujourd'huy Dauphin.... (3).

Arrêt du conseil souverain d'Alsace du 15 décembre 1764... (4).

L'année a été assez bonne en grain, et meilleure tant en qualité que quantité en vin que l'année 1764. L'hiver a été aussy rude suivant les observateurs que l'année 1709. Cette rigueur a commencé le 22 décembre et n'a

(1) La description de ces fêtes a été écrite par Pierre de Saulx et imprimée à Reims en 1765, ainsi que d'autres relations détaillées au *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. V, pp. 51 à 58.

(2) Poésie signée Poupin, chanoine de Troyes, imprimée à Reims par J.-B. Jeunehomme, 1765. Cfr. *Ibidem*, t. III, p. 243, nº 49.

(3) Texte de cette lettre, suivie de détails sur la sépulture du Dauphin, à Sens.

(4) Relatifs à la suppression des Jésuites avec récapitulation des arrêts de 1764 et 1765.

fini que le 10 février 1766, jour que nous finissons nos annales de 1765.

1766.

On a commencé à sonner la grosse cloche de l'abbaye de S[t] Denis pour signal du dernier coup de la messe paroissiale de S[t] Denis le dimanche 5 janvier.

La mort de M[r] le dauphin a occasionné des prières pour le repos de son âme dans tout le royaume. On a commencé à la cathédrale de Reims le 15 janvier, les paroisses et communautés religieuses et collégiales, l'Hôtel de ville ensuite, les communautés d'arts et métiers ont continués en commençant par les cordonniers, et autres juridictions qui les ont suivi.

Lettres patentes du Roy, portant suppression du collège cy devant desservi par les Jésuites en la ville de Reims, et union de tous ses biens fonds au collège des Bons Enfants de ladite ville, données à Versailles le 4 septembre 1766...... (1).

Quoyque les lettres patentes qui sont cidevant mettent que ça été à la sollicitation de l'archevêque de Reims (Charles Antoine de la Roche aimont), cependant c'est le contraire, preuve certaine c'est qu'elles n'ont été enregistrées que cette année par rapport aux difficultés dud. archevêque pour son consentement d'enregistrement, attendu sa vaine espérance pour la rentrée des Jésuites, ses bienfaiteurs et ses chers amis.

L'hôpital général a été transféré le samedi 20 septembre sans cérémonie, comme on l'espéroit, l'arche-

(1) Pièce copiée par le chroniqueur et qu'il est inutile de reproduire ici, ces lettres ayant été imprimées à Paris en 1766. Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. II, p. 118, n° 16, et t. IV, p. 121, n° 28.

vêque étant à Reims et a ordonné qu'ils (les pauvres de l'hôpital général) allassent à leur maison par bande seulement. (Il ne falloit pas attendre après luy pour faire un délogement pareil, quoy qu'il a cependant donné 1,000 livres pour régaler les pauvres à leur arrivée, ce qui a été exécuté.) On devoit faire une cérémonie pompeuse, à ce que l'on disoit, pour cette translation, et rien de tout cela.

Edit du Roy portant qu'à l'avenir le denier de l'intérest de l'argent sera fixé au denier vingt cinq, donné à Versailles au mois de juin 1766...... (1).

On a marqué les rues, numéroté le devant des maisons pour la facilité des troupes dans tout le royaume, on a fait cet ouvrage à Reims dans le mois d'aoust.

Comme les religieux Bénédictins de la congrégation de St Maur ont demandé permission au Roy de ne point dire matines la nuit, de ne point faire maigre l'année entière, de ne point porter l'habit tels qu'ils l'ont (parce que tout cela les gêne beaucoup), le Roy, après avoir nommé des personnes pour examiner leur demande sy elle étoit juste (dont Mr l'archevêque de Reims étoit un des examinateurs), a ordonné que les communautés qui ne pourroient pas être au nombre de 12 religieux de chœur fussent détruites (de sorte qu'il y en a 32 dans la France qui vont être culbutées) et que les autres communautés fussent remplies, qu'elles observassent la règle de leur fondateur ou instituteur, triste ordonnance pour des libertins et fainéants (2).

(1) Edit transcrit, ainsi qu'un autre sur la même matière, du 1er juillet 1766.

(2) La commission des Réguliers fut instituée alors et le nombre des abbayes fut réduit progressivement, celle de Saint-Thierry, entre autres, fut abolie en 1777.

Observation sur l'année. — L'hiver a été rude, le commencement de l'été humide, ce qui a causé que la grande montre pour la vigne n'a pas pu résister à la grande froidure du mois de Juin, de sorte que la récolte n'a pas été plus grande que l'année dernière, le grain en seigle humide, le froment passablement sec, et depuis la moisson jusqu'à ce jour, 3 Janvier 1767, le temps extrêmement sec, de sorte que, sur le bord de la vendange, on craignoit avoir une récolte comme 1763, mais les pluies qui ont venu avec douceur ont fait meurir le raisin à la St Remy, et le vin est passablement bon, la qualité pareille à l'année dernière, le 3 Janvier 1767.

1767.

L'église de St Timothée a été blanchie dans le courant de l'hiver.

L'exposition, bénédiction du St Sacrement, dites les prières des quarante heures, ont été établies et fondées par dame Jeanne Meunier, actuellement vivante, veuve de M. Charles Wibert, bourgeois de Reims; cette dame a donné 700 livres, on a quêté 300 livres pour faire la mense complette dans la paroisse (1); ces prières ont commencé le dimanche gras (communément dit), premier mars et les 2 jours suivants.

Lettres patentes du Roy portant règlement pour la ville de Reims, données à Versaille le 14 mars 1766 . . . . . . (2).

Sanction pragmatique de sa majesté catholique (le

(1) Probablement la paroisse Saint-Denis, à laquelle appartenait notre chroniqueur.

(2) Document imprimé, brochure in-12, qui figure au *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. IV, p. 35, n° 1055.

Roy d'Espagne), ayant force de loy... qui enjoint à tous les religieux de la Compagnie de Jésus de sortir de ce royaume... donnée à Madrid le 2 avril 1767....(1).

A la place de l'hôpital général (2), on y a construit deux rues qui portent le nom de Rouillé et de rue neuve des Boucheries (3). Dans ces dittes rues on y a bâti 13 maisons qui appartiennent aud. hôpital général, et 6, tant à la place de la chapelle que des commodités, et 30 boucheries et greniers au dessus pour être loué séparément (4).

Le village de Pierry (5) a été pavé cette année cy, sous les auspices de l'Intendant de Chaalon et (avec) les libéralités des Bourgeois qui y font leur demeure.

On a posé la première pierre des arches qui sont dans la prairie de Dizy, pour la facilité du chemin qui conduit d'Epernay à Reims (6). Cette pierre a été posée le 13 septembre par l'Intendant de Chaalons, dont il y avoit beaucoup de symphonies.

Observation sur l'année. — Comme l'année a été froidureuse les trois quarts et demy, particulièrement les vendredi, samedi saint, et les festes de Pasque qui étoit le 19 avril, la neige tombant a perdu tous les boutons

(1) Pièce copiée par notre chroniqueur en entier, avec d'autres pièces analogues en France et en Italie, pp. 223 à 246 du ms.

(2) Etablissement transféré l'année précédente dans le collège des Jésuites.

(3) Ces rues existent encore, ainsi que celle de la Renfermerie, sur l'emplacement de l'ancien hôpital.

(4) Les Boucheries sont remplacées par l'École ménagère, où subsiste la belle fontaine qui en décorait le milieu.

(5) Commune près d'Epernay, riche vignoble et lieu de villégiature.

(6) On lit encore sur le pont la date de 1771, qui fut celle de l'achèvement. *Répertoire archéologique du canton d'Ay*, 1892, p. 184.

des vignes, de sorte que l'on a eu, du fort au faible une demy cacq de vin par arpent, enfin dans 437 homées de vigne, mesure tant de Montagne que de S[t] Thierry, on a fait 37 pièces un quart et demie, qui est un peu meilleur que celuy de 1743.

On a commencé les vendanges le lendemain de la Toussaint, ce qui a été bientôt fait ; c'étoit comme un prix fait pour les vendangeurs, dans presque tous les vignobles d'autour de Reims, de ne gagner que 5 sols et le pain de 5 sols les deux. Le vin vieux bien cher, le nouveau se vend depuis 25 écus jusqu'à 100 livres la queue ou sur le pied de la queue, car quand il y avoit deux ou trois pièces dans un cellier, c'étoit des riches ou que les endroits avoient rapporté davantage, cela fait que la bière est en usage.

Il y avoit beaucoup de gerbes guère rendant en grain, cependant, si on n'avoit pas fait des enlevées considérables pour l'étranger, le grain n'auroit pas été porté à 13 livres le setier de froment et 7 livres le setier de seigle, comme il est à présent mesure de Reims. Les arbres fruitiers ont été aussy gelés, de sorte qu'il n'y avoit point de fruits de toute espèce ou fort peu.

1768.

Parme, la nuit du 7 au 8 février...... (1).

L'arrêt concernant les vagabonds et gens sans aveu, qui renouvelle la déclaration du Roy du 3 août 1764, a été rendu le 21 octobre 1767, de sorte que les cavaliers de maréchaussée les ramassent pour les conduire à Chaalons, dont les hommes les plus forts sont con-

(1) Récit de l'expulsion des Jésuites de cette ville.

damnés à 9 années de galères, et les infirmes, les femmes, sont condamnés a être renfermés dans une grande place qui a été faite exprès à Chaalons pour les y renfermer pendant l'espace de 3 années, nourris au pain et à l'eau et sans feu. On a commencé à les y faire entrer le 9 mars. Cette place s'appelle Ostende (1).

Le Roy, par un édit, a ordonné que tous les curés possédant une cure de pension congrue seroient tenus de présenter des mémoires de leur cure.... (2).

Marie Lesinky *(sic)* (3), princesse de Pologne, Reine de France et de Navarre, est morte le 24 juin, âgée de 65 ans un jour; on a prié à la cathédrale de Reims où Charles-Antoine de la Roche aimont, archevêque dud. Reims, a officié pontificalement pour le repos de son âme, et le corps de ville a fait prier pour le repos de son âme aux Cordeliers, où M. de Taillerand, coadjuteur de Reims, a officié pontificalement. On n'a pas prié pour le repos de son âme dans toutes les cours de justice et corps de communautés, comme on a prié pour Mgr le Dauphin en 1766.

Observation. — Pour cette année qui a toujours été froide, la moisson assez difficile à recueillir, cependant le blé assez abondant et bon, les avoines fort germées, les fruits à noyau peu, les autres assez abondants.

Les vendanges ont été à plus de moitié plus que l'année dernière, (le vin) un peu meilleur, mais cher. Il s'est vendu depuis 120 jusqu'à 250 et 300 livres la

(1) Actuellement maison de santé, à l'entrée de Châlons en venant de Reims.

(2) Mesure destinée à améliorer le sort des curés de campagne.

(3) *Marie Leszczynska*, véritable orthographe du nom d'après M. Boyé, l'éditeur des *Lettres inédites du Roy de Pologne à sa fille*, 1901.

queue, c'est à dire depuis le plus petit vin jusqu'au meilleur, et les vieux de 2 années bien recherchés. Les vins qui se vendoient 75 livres la queue se sont vendus depuis 150 livres jusqu'à 200 livres la queue et plus.

Le grain, quoiqu'abondant, est toujours cher. Il s'est vendu depuis 13 livres 12 s. jusqu'à 17 livres 12 s. le setier, et le seigle depuis 7 livres jusqu'à 9 livres 10 s. le setier, et les autres grains à proportion. Cet hiver a été assez humide, cependant pas grand orage d'eau et assez tempéré pour la rigueur de la saison.

Les capucins de Reims ont vendu le bois qui étoit dans leur jardin 3000 livres (1).

On a obmis de mettre à sa place que le village de Bisseuille sur Marne, diocèse et à 4 lieues de Reims, a été brullé entièrement à la réserve de 8 maisons le *(en blanc)* (2).

1769.

Par Edit du Roy, on a commencé à frapper pour 20,000 livres de liards à Reims dans le mois de Juillet et proscrire les liards étrangers, ce qui a fait un gros tort attendu que l'on ne paye les vieux liards proscrits que sur le pied de 25 sols le marc, ce qui fait un gros déchet.

On a jetté onze maisons bas à la place royale pour y construire une rue qui fait face à la rue du Barbâtre.

Le premier octobre, les gardes qui étoient aux entrées des portes de cette ville, ainsy que de différentes autres, pour fouiller les entrants, ont été réformés et transférés

(1) Actuellement établissement de la filature Benoist frères, rue des Capucins, avec clos où il reste de très beaux arbres.

(2) Violents incendies à Bisseuil en 1754 et en 1768. *Répertoire archéologique du canton d'Ay*, 1892, p. 122.

sur le bord de la rivière d'Aine ; on est bien débarassé de n'avoir plus ces canailles pour voir ce qui rentre chez soy.

Lisbonne, attentat horrible commis le 3 decembre sur la personne sacrée du Roy de Portugal... (1).

Observation. — Cette année a été froidureuse dans les mois d'avril et mai particulièrement, dont il a gelé le 21 may, si fort que les bucherons ont été obligés de rester à ne rien faire jusqu'à ce que le givre soit fondu. Cependant les vignes n'ont pas été gâtées beaucoup de cette gelée. Le mois de Juin a été si froid que les raisins ont tombé par la queue, de sorte que la vendange a été un peu plus forte qu'en 1767 et le vin meilleur, de sorte que voilà trois pauvres campagne que l'on passe pour le vin, les fruits à noyau abondants, les pommes, les poires très abondants et chers, attendu que l'on a fait du cidre pour les boissons.

Les grains assez abondants et bons, mais très cher attendu la bierre que l'on fait avec, et l'on peut dire que Reims est partie champenois, flamand et normand. Les hommes n'ont jamais été sy sages que ces trois campagnes cy. Le vin s'est vendu à la Montagne depuis 45 écus jusqu'à 200 livres la queue, et le vin de bourgeois à proportion, à la terre de St Thierry depuis 40 jusqu'à 50 écus la queue. et les aynes 8 livres la pièce, dont les petits bourgeois de Reims ont fait beaucoup de piquette qui leur tenoit lieu de vin.

1770.

Les religieux de St Denis de Reims ont commencé à dire leurs matines le premier de Janvier à 5 heures et

(1) Récit circonstancié de cette tentative de régicide.

demy du matin, au lieu de les dire à 8 heures du soir, ainsy que nonne à vespres qui se disoit aussitôt la messe.

Edit du Roy du mois de février... par lequel S. M. ordonne que le denier de la constitution sera fixé à raison du denier 20 du capital...... Il falloit un abbé Terray pour remettre les choses comme elles étoient, cela causera peut-être une diminution dans les biens fonds.

Les étaux à boucheries ont été loués par lettres patentes du Roy des mois de septembre 1764 et may 1766, registré au Parlement les 25 janvier et 5 juillet 1766; toutes ces boucheries ont été louées (1).

Monseigneur le Dauphin s'est marié avec Madame Antoinette, fille de la reine de Hongrie le *(en blanc)* de may; elle a passé à Reims le 12 dudit mois. En réjouissance de son mariage, on a fait un feu d'artifice à Paris le 30 dudit mois; pendant ce feu, des brigands ont joué leur manège, ce qui a causé une perte considérable de monde, on compte 688 personnes de toutes qualités, tant tués que noyés, et environ 1000 de blessés, et dans le nombre des tués on a retrouvé quelques filoux qui avoient jusqu'à onze montres dans leurs poches et de petits instruments pour faire périr le monde et les chevaux. A ces tristes nouvelles, le Roy ainsy que M[r] le Dauphin ont envoyé de quoy soulager les blessés qui étoient restés dans leurs maisons. On a seu ce détail par des lettres de Paris, car la gazette n'en a parlé qu'en partie.

Le lundy 11 juin, il a fait une nuée vers les 4 heures

(1) Il s'agit probablement des boucheries établies à Reims sur l'emplacement de l'Hôpital-Général.

du soir quy a fait un tort considérable dans Reims par la grelle qui y a tombé. Cette grelle pesoit, les uns un quarteron, d'autres une demy livre, enfin il y en a qui disent en avoir pesé d'une livre. J'aurois voulu le voir pour le croire. Le terroir de Villers au neuf (1) en a été bien gâté, ainsi quelqu'autre ; de cette affaire les vitriers ont gagné leur vie dans Reims à réparer les carreaux et vitres cassés.

La procession générale qui se fait tous les ans à la cathédrale de Reims le jour de la Feste Dieu a été cette année accompagnée de Mrs les chevaliers de l'arquebuse, des cavaliers de maréchaussée, le tout avec leurs habits de nouvel uniforme. Lorsque l'on donnoit la bénédiction, les tambours battoient la caisse à l'hôtel de ville ; on a arboré le drapeau au clocher dudit hôtel de ville, à l'instant du coup de la cloche, les canons ont tiré au nombre de douze, dont on ne se souvient pas d'avoir vu une cérémonie aussy pompeuse ce jour là à Reims.

Le mercredy, 11 juillet, jour de la translation de St Benoît, il s'est commis à Reims une bagare ou sédition affreuse par le menu peuple à l'occasion du grain... (2).

Le lendemain ils ont voulu recommencer leur tragédie de la veille par la maison d'un bourgeois de rue de Contray, dont la fontaine tient à sa maison. Toute la maréchaussée, les tambours qui battoient un air triste, les chevaliers de l'arquebuse, la bourgeoisie, Mrs du présidial, du bailliage, de la ville, sont venus fondre sur

(1) Actuellement *Villers-aux-Nœuds*, autrefois *Villers-Asneux*, commune du canton de Verzy (Marne).

(2) Récit de cette émeute à peu près identique à celui donné plus haut dans les Remarques de D. Chastelain, p. 170.

cette maison pour la garder et poser des sentinelles, attendu que le maître de cette maison étoit à sa maison de campagne et qu'il n'y avoit qu'une fille pour garder cette maison. A S[te] Claire (1), ils n'ont pas pu y mordre par la fermeté de la supérieure et du secours qu'on leur a donné.

Il est à noter qu'aussitôt qu'on a su le commencement de la bagarre, qu'on y a envoyé les archers, mais eux, ne se sentant pas forts assez, se sont contentés d'examiner les gens jusqu'à ce qu'ils aient du renfort. Dans cette journée et les autres suivantes on a mis beaucoup de personnes en prison, mais la clémence des magistrats les en a quittés par une peine pécuniaire, les uns plus, d'autres moins suivant leur capacité, de sorte qu'il n'y a eu personne puny exemplairement.

Voicy l'arrêté de l'assemblée générale : De par le Roy. Extrait de l'arrêté de l'assemblée générale de police, tenue cejourdhuy 12 juillet 1770,... signé Thaudart, greffier (2).

Par résultat de l'assemblée générale de police, l'exécuteur de la haute justice ne pêche plus à aucun marché moyennant une somme qu'il reçoit, à commencer le mercredy 18 juillet et en continuant.

Observation sur l'année. — Qui l'auroit pensé, qu'après le trésor ouvert du jubilé accordé par le S. P. le pape, Clément 14, à l'exaltation de son pontificat, des jubilés, dis-je, ouvert le 4 juin et finy le 17, de voir des hommes,

(1) Abbaye des Clarisses, qui se trouvait en face de la rue de Contray, de l'autre côté de la rue Neuve (auj. Gambetta).

(2) Mesures prises pour le maintien de l'ordre, les corps de garde en ville, patrouilles, etc ..., suivent des détails sur des troubles analogues dans le Nivernais, en Franche-Comté, à Valogne, etc.

à ce qu'il sembloit, remplis et nourris des aliments spirituels, dont on avoit lieu d'espérer de voir refleurir et affermir la religion, malgré la grande cherté du grain, la rareté du vin et d'autres denrées nécessaires à la vie de l'homme, mais point du tout. A peine les jours sont-ils passés et le mois n'est pas encore finy que l'on voit, non des figures humaines, mais des monstres que la rage et le désespoir sembloit sortir de l'enfer, comme on les voyoit traîner dans les rues; c'étoit affreux de voir ces malheureux écumant par les côtés de la bouche comme des enragés et des desesperés.

Le grain a été vendu dans le courant de cette année depuis 16 jusqu'à 19 livres le septier, le seigle depuis 10 jusqu'à 12 livre 10 sols le setier, l'orge depuis 8 jusqu'à 10 livres 10 sols le setier. Le vin hors de prix, c'est à dire 100 livres jusqu'à 120 et même 200 livres la pièce, parce que l'on ne parle pas de queue, attendu qu'il y en a trop peu. Point de fruits à noyau (1), peu de fruits à pépin. Pour comble de malheur, on a fait venir des houssards pour tenir le peuple en respect. Ils sont au nombre de 300, dont ils ont 3 sols chacun de haute paye au dépens de la ville.

Joint à cette misère, la manufacture est totalement tombée; on est obligé (la ville) de faire transporter des terres par tous ces pauvres gens là, au moyen d'un plomb qui vaut 2 sols, dont ils en gagnent 4 à 5 par jour (les grandes personnes); les enfans en gagnent deux à trois, et vont porter ces plombs chez le boulanger qui leur donne du pain.

Il faut convenir que la misère est grande à la cam-

(1) Notons que l'auteur écrit toujours *Noiot*, par suite de la prononciation d'alors.

pagne, mais elle est encore plus grande à la ville. Que Dieu nous préserve des suites fâcheuses qu'attire pour l'ordinaire la famine ! On a la consolation de ne point voir de débauche, mais on en paye bien la consolation par la disette qui s'y rencontre d'avoir recours à la bierre, le cidre et beaucoup d'eau. Fin de l'an 1770, finy le 27 janvier 1771.

1771.

Lettres patentes du Roy concernant le commerce des grains, données à Versailles le onze janvier 1771, registrées au parlement le 16 dit..... (1).

Le parlement de Paris a été exilé du 22 janvier, et on en a créé un autre, c'est à dire qu'on a exilé tous les membres quy composoient toutes les chambres sans les casser, on a créé d'autres membres pour les remplacer. Cette opération fut faite sous la chancellerie de Mr René-Charles-Nicolas-Augustin de Maupeou, chancelier de France ; son grand amy est Joseph-Marie Terray, controlleur général. Chose singulière de voir 2 anciens membres, élevés en charges premières, distraire de tout le parlement leurs confrères ! Un troisième (auteur de l'opération) est le duc d'Ayguillon, quy est assez connu dans la Bretagne..... (2).

Les magistrats de Reims, touchés de la misère des tems pour les pauvres, ont fait une assemblée générale de tous les ordres ecclésiastiques et laïques pour contribuer au soulagement des pauvres et leur empêcher de mendier dans les rues. Cet empêchement s'est fait le

(1) Document donné en entier.

(2) Réflexions curieuses à relever dans le milieu provincial champenois. Création du conseil supérieur de Châlons, suppression de la cour des Aides.

15 avril. On a fait 18,000 livres de queste pour les soulager.

Observation. — L'année a toujours été chère en grains. Il est vray qu'il a été un peu modéré de prix, mais la quantité qu'il faut pour la consommation fait qu'il est trop cher pour le peuple, joint au vin que l'on n'a pas recueilly, c'est à dire que générallement partout on a fait, les uns un quaque de vin par arpent, les autres un peu plus et beaucoup à moins ; l'année étoit encore moindre que l'année dernière. Il y en a qui dans trois arpens de vignes n'ont fait que trois pièces 1/2 de vin. Ce n'est pas manque de belle montre et d'un beau mois de may, mais les pluies sont venues avec les froidures considérables, depuis le 20 juin jusqu'à la St Pierre inclusivement, après deux à trois jours de chaleurs ont succédé, de sorte que la grande quantité de raisin est tourné comme du tabac, et cela influe beaucoup sur les grains, surtout pour la consommation des orges pour la bierre. Le cacq (on ne parle que de cacq) se vendoit 75 livres, 60 et 50 ; la pièce se vendoit à peu près de même (1). Le grain s'est vendu 12, 13, 14 livres le setier de froment, le seigle depuis 8 jusqu'à 10 livres, ainsy que l'orge à proportion.

Comme les années précédentes ont été infructueuses et par conséquent dures à supporter, le Roy a ordonné que les gens de campagne travailleroient sur les grands chemins royaux. En travaillant, les uns piochaient, les autres portoient la terre, et ils avoient un petit plomb chaque hottée, et on leurs en rendoit un gros à chaque

(1) *Caque*, de *cadus*, baril d'un quart de muid, moitié de la *queue* ou *pièce*.

100^{ne} de hottée ou 50^{ne} suivant la distance, de sorte qu'une grande personne, ainsy qu'un enfant d'un certain âge, gagnoit 4 sols, 8 sols et 9 sols par jour. Il en a été de même pour les gens de la ville de Reims et autres villes différentes du Royaume.

Le parlement de Paris ayant été tracassé, on lui a retiré bien des provinces, dont on a mis des conseils supérieurs........ mauvaise besongne (1).

Le sel est augmenté de 1 livre 4 sols par demi minot. du 28 décembre. Le contrôle et autres frais, comme les fermes, les entrées, etc. sont augmentés de 2 sols par livre, le vingtième sera perpétuel. L'imposition sur le papier 10 sols par rame, 5 s. 4 s. suivant la qualité, 2 s. par livre de poudre d'amidon. Ces 2 nouvelles impositions sont perçues par les fermiers des aides ; occasion à l'aulusse (2).

1772.

Le bréviaire étant fait l'an 1760 (voyez l'observation de ladite année), on a fait le missel dans le courant de l'année dernière. Il a été ordonné par un mandement de Charles-Antoine de la Roche aimon, archevêque de Reims, d'en faire usage au premier jour de cette année. Il est bien supérieur au breviaire pour le stile et le bon

(1) Cette mesure devait être sensible et même préjudiciable à Reims dont le présidial dépendait du Conseil supérieur de Châlons, et cela donna lieu à bien des pamphlets. Cfr. *Revue de Champagne et de Brie*, août 1882.

(2) Expression encore usitée à Reims et dans la région : *vendre à l'olusse*, ce qui veut dire en fraude, en cachette, sans payer les droits. Pr. Tarbé écrit à *Lolus*, dans ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois en Champagne*, 1851, t. II, p. 202.

goût, tant il est vray qu'il y a des esprits bien supérieurs les uns que les autres (1).

Comme nous avons eu le régiment de Bouillon en garnison le 7 janvier pour contraindre nos magistrats de ville de payer un droit qu'il a plu au chancelier d'établir dans toutes les grosses villes, ces respectables magistrats se sont enfin déterminés par délibération du mois du juin à payer ce droit dont on perçoit 17 sols 6 deniers par pièce d'augmentation d'entrée, et le régiment de Bouillon fut obligé de partir le 1er juillet dans l'espérance qu'il n'y aura plus de garnison dans Reims, que Dieu le veuille !

Comme il y a 50 ans accomplis que le Roy est sacré, Monsieur de Taillerand Périgord, coadjuteur de Reims, étant venu de son abbaye d'Hauvillé (2) pour solenniser les fêtes de Noël, a jugé à propos de conférer avec nos magistrats de faire faire l'anniversaire du sacre du Roy le jour des Sts Innocents. En conséquence la fête fut annoncée la veille par le son des cloches de la cathédrale et une salve de 12 canons à huit heures du soir, et le lendemain la messe pontificale à 10 heures, dont Mrs les magistrats à l'ordinaire se sont trouvés à cette auguste cérémonie, ensuite ont été dîner tous à l'archevêché. Le soir, un feu d'artifice à la place Royale et

(1) Remplaçant les bréviaires et missels de Ch.-M. Le Tellier, le nouveau bréviaire fut imprimé à Charleville, par Pierre Thesin, en 1759, et le nouveau missel à Paris, par Hérissant, en 1770, des paroissiens avaient été édités en conformité en 1762 et en 1772. C'est évidemment d'après eux que notre paroissien de Saint-Denis jugeait de la valeur de la réforme. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I, pp. 21, 31 et 38.

(2) *Hautvillers*, abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, dont M. de Talleyrand fut abbé commendataire de 1769 à 1780.

toutes les façades des maisons illuminées ; défense de travailler ce jour-là. Attention au lecteur le lendemain de ces 3 fêtes. On prétend qu'il y a 200 ans que cette cérémonie n'a été faite (1).

L'horloge de la cathédrale, qui étoit autrefois dans la tour du côté de l'archevêché, après avoir été plantée dans le clocher à l'ange, se trouve enfin placée dans le quarré, ou coupole ou en fin dans le milieu de la croisée, place dont il y a longtemps qu'elle auroit dû y être, mais c'est le système rémois de commencer plusieurs fois pour ne rien faire (2).

Observation sur l'année. — Après avoir passé un hiver assez tranquil, il est survenu une gelée le 21 avril, le lendemain des festes de Pasque, dont tout le monde craignoit passer une année comme la précédente, de sorte que les marchands n'ont pour ainsi dire point ouvert leur boutique ce jour là, mais, Dieu qui a des yeux (3) favorables pour ses viles créatures, a permis que cette crainte nous tourne à profit. De sorte qu'après avoir passé un mois de may fort riant (4), nous avons passé les mois de juin, juillet, aoust bien chauds et secs, la mi-septembre sec et chaud, le reste fort agréable pour la maturité des raisins. Bonne récolte en grain et de bonne qualité, le froment vaut depuis 9 jusqu'à 12 livres, le seigle à proportion de même. La récolte en vin

(1) Cfr. *Affiches de Reims* de Havé, 1773, pp. 6 à 8.

(2) Le carillon et l'horloge se sont maintenus depuis à cet endroit, et l'on a restauré cette année l'entourage en plomb de ce campanile (octobre 1902).

(3) Le chroniqueur avait d'abord écrit *yeux*, et il a biffé pour écrire *œils* à la suite.

(4) Ce mot est écrit *risant*.

a été d'une demy année et à la Rivière pas davantage, et le tout passablement bon et qui se vend bien. Point de fruits de toutes qualités, ou très peu. Cependant le peuple renait en comparaison des années précédentes parce que chacun gagne sa vie par le commerce du vin.

1773.

Bulle du St Père le pape Clement 14. Il a été cordelier et s'appelle François Laurent Ganganelli . . . . . (1).

L'Eglise paroissiale de Ste Geneviève, secours de St Martin de Bezanne, sur le bord du grand chemin de Paris, près les deux moulins à vent de la porte de Paris, a été décrétée le 8 aoust par le curé de Bezanne et ensuite démolie et razée.

Observation. — L'hiver a été assez suivi en gelée depuis Noël jusque vers le 15 février, de sorte que les ouvrages de la campagne se sont faits : le grain, tant froment que seigle et autre, a été à peu près comme l'année dernière, c'est à dire à une pièce de 20 sols près. Le vin en très petite quantité, c'est à dire environ une pièce par arpent du fort au faible, et assez bon, et qui se vend depus quarante, cinquante, soixante écus, et 200 livres la queue, vin de vigneron, ainsy les bourgeois à proportion. Peu ou point de fruit à noyau et pepin.

1774.

Le boureau a repris ses droits de vaage ou de pêche le mercredi 5 Janvier, en vertu d'un arrêt qu'il a obtenu du parlement pour toujours.

(1) Analyse de la « bulle du 21 juillet 1773, dite bref de suppression de la Société des Jésuites ».

Le feu a pris à la maison ou pour mieux dire au dortoir et à la Bibliothèque de l'abbaye de S[t] Remy la nuit du 15 au 16 de janvier vers les 10 heures du soir... On n'a pu encore évaluer la perte, mais celle de la bibliothèque est inestimable..... (1)

Le parlement a été rétabli le 12 novembre par Louis 16, successeur de Louis 15, qui est décédé le 10 may dernier. Il est à observer que ce nouveau Roy, en cherchant le bien de son peuple, le soulage par son droit de joyeux avènement et de la ceinture qu'il n'a pas voulu...... le contrôleur général, Joseph-Marie Terray, a été fort content de prendre la fuite, en laissant le contrôle plein de misère.

Observation. — L'année a été assez malsaine et contraire à tous les biens de la terre, le grain de toute espèce a été fort cher, la récolte étant petite, le vin fort peu, à peu près comme l'année dernière. Les fruits en tout genre considérablement manqué. De sorte que voilà encore une année bien dure à passer, au lieu que si l'année avoit été favorable aux approches d'un sacre, on auroit été à même de se tirer d'affaire et oublier les années dernières, ainsi que celle cy, qui ont été fâcheuses.

1775.

Comme il est question du Sacre, on a commencé le 6 mars, premier lundy de caresme, à travailler à la cathédrale; on a commencé par retirer 9 grilles (2), ensuite les charpentiers, les menuisiers, peintres et doreurs,

(1) Détails sur cet événement, sans rien ajouter au récit donné plus haut par D. Chastelain, p. 130.

(2) Les grilles du chœur sur les côtés et vers la nef, car les décorations agrandirent le chœur de deux travées sur la nef.

même jusqu'à des couturières, sans oublier les serruriers, qui ont travaillé à force à poser les amphithéâtres, tribunes, trônes, etc., pour être fini au 11 de juin, sans oublier la superbe galerie qui régnoit depuis le portail jusqu'à l'archevêché, et tous ces ouvrages n'ont été défaits pour les uns et reposés pour les autres que le dernier de Juin, de sorte que les chanoines ont laissé St Michel pour reprendre leur église cathédrale le 2 Juillet (1).

Il faut observer que l'office canonial s'est toujours fait à St Michel, les cloches étoient les seuls objets qui n'aient pas été dérangés, pour la sonnerie qu'on a toujours continuée, même pour les sermons que l'on faisoit aux pères Dominicains. La procession du Jeudi saint s'est faite au racourcy. Il n'y en a point eu le jour de Pasque (2), on a exposé le St Sacrement, chanté un répons, la prose *Victimæ* et rien de plus. Les chanoines et autres habitués n'ont pas oublié d'aller chercher leur cierge à la sacristie, mais ont oublié de l'allumer à l'exposition du St Sacrement. La procession générale de la Quasimodo s'est faite en commençant par la rue de la Picarde (3), passant par la rue de l'Arbalette, rejoignant le marché au blé et de là à St Michel.

La porte de Paris, qui étoit fort belle, a été commencé à démolir le 31 mars, ainsy que le corps de garde qui étoit vis à vis le chemin du cimetière des Pestiférés ; le

(1) Ancien réfectoire du chapitre, l'église Saint-Michel se trouvait dans le cloître, à l'angle de la cour du chapitre où la porte subsiste encore. Les chanoines y célébrèrent l'office durant les cérémonies des sacres.

(2) Procession fameuse de la Résurrection, fondée par le cardinal de Lorraine et qui subsiste encore dans les usages rémois.

(3) Rue La Salle actuelle.

Sauvoir (1) a été etraisi de 16 pieds pour faire le chemin plus large. La rue dite Porte S[t] Denis, élargie de sept pieds et demy, toutes les saillies jetées bas, ainsy que 3 maisons vis à vis l'archevêché qui ont été razées sans en rebâtir d'autres. Toutes ces opérations ont été commencées le 10 avril et finies pour le Sacre.

La châsse de S[t] Marcoul est arrivée à Reims le mardy 6 de juin, elle étoit portée par le clergé de Corbeni (2), et précédée de plusieurs membres dudit clergé ainsy que des religieux de S[t] Remy dont les 2 chantres et le prieur étoient en chapes, elle étoit escortée par les gardes de l'abbaye de Corbeny, ainsi que 4 cavaliers de la maréchaussée. En passant la rue S[t] Denis, on a fait station audevant de l'hôpital qui porte son nom (3), de là à S[te] Claire, ensuite à S[t] Remy, où elle est restée jusqu'au jour de S[t] Jean qu'elle a été reconduite avec la même cérémonie ; en passant le long de la rue du Barbâtre, elle est entrée dans le chœur de S[t] Pierre les Dames, d'où on a fait station, de là ont repris leur route pour Corbeni en sortant par porte Mars. Cette châsse est fort belle, elle est soutenue par un brancard dont il y a un dais rouge au dessus de la châsse, assez riche, revêtu des armes de France en or aux 4 côtés et les bâtons posés dans ledit brancard.

Les chanoines réguliers de S[t] Denis de Reims ont adopté le bréviaire, missel et rubrique de la cathédrale, et ont par là empiété sur les chanoines de l'église collé-

(1) *Sauvoir* à poissons, réservoir qui se trouvait en saillie sur la route après la porte de Vesle.

(2) Commune du canton de Craonne (Aisne), où se trouvait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remy.

(3) Hôpital actuel de Saint-Marcoul, rue Chanzy actuelle.

giale de St Symphorien en faisant les singes de la cathédrale. Ils ont commencé le jour de Pâques 16 avril.

Sacre de Louis XVI (1). — Le Roy Louis 16, ayant indiqué son sacre au 11 de juin, jour de la Ste Trinité, a fait son entrée le 9 dans l'ordre suivant, scavoir : le trésor royal escorté par 4 hussards, plusieurs carosses, les mousquetaires gris et noir, le vol du cabinet (ce sont différents oiseaux que l'on porte sur la main), les gardes corps du Roy, de Mgr le comte de Provence et Mgr le comte d'Artois, le magnifique carosse du Roy, dans lequel étoient le Roy, Mgr le comte de Provence, Mgr le comte d'Artois et le duc d'Orléans ; derrière étoient les gendarmes de la garde et les chevaux légers qui étoient devant et derrière, les 2 capitaines des gardes corps qui étoient à cheval aux portières du carosse, ainsy que les pages qui tenoient le carosse étant à pied, ayant passé dans les rangs de la bourgeoisie qui étoit hors de la ville. A la tête étoient Messieurs les gouverneurs et gens du conseil de la ville qui ont présenté les clefs au Roy, etc.

A l'entrée de la ville, les gardes françoise et suisse étoient sous les armes avec leurs instrumens de musique et caisse, c'étoit une réjouissance sans égale à la vue de cette beauté. Au vis à vis du petit portail de St Jacques, la reine y étoit à une fenêtre pour voir cet appareil pompeux.

A l'arrivée près de la cathédrale, le Roy a été reçu à la porte par Charles-Antoine de la Roche aimont, cardinal prêtre de la sainte Eglise de Rome, archevêque de

(1) Nous reproduisons le récit entier de notre chroniqueur sur cet événement qui n'a pas été retracé dans le journal de D. Chastelain.

Reims, grand aumônier de France, etc., étant accompagné de ses suffragans en chapes et des chanoines aussi en chapes. Etant arrivé au pied de l'autel, on a chanté le *Te Deum*, ensuite on a conduit le Roy à son appartement pour jusqu'à demain à vespre.

Ordre du sacre, que je n'ay pas vu et dont on aura recours chez les libraires pour avoir la relation. Je parlerai de la procession de la Ste Ampoule le plus exactement que je pourray. Les ordres étant donnés, le samedy veille du sacre, par Messieurs les grands prevôts de l'hôtel du Roy pour tapisser les rues demain à 5 heures du matin, ce qui a été exécuté. La procession a parti sur les 6 heures du matin en cet ordre. Les habitans du Chesne (1), étant en habit bleu, guêtres, et chapeau uni et une feuille de chêne au dessus de la cocarde et le fusil sur l'épaule, et commandés par un capitaine, sergent, etc., tirés de leur compagnie, à la tête desquels étoient les instrumens de musique et caisse; derrière étoient les mousquetaires gris et noirs avec leurs instrumens de musique, suivis des religieux Minimes qui étoient précédés d'un acolite portant la croix; ensuite les chanoines et habitués de St Timothée, les religieux de St Remy étant tous en aube, et les 2 chantres en chape avec leur bâton à la main, suivis de l'aide des cérémonies qui marchoit devant le dais qui étoit porté par quatre chevaliers de la Ste Ampoule, ayant marque de leur dignité attachée à leur col (2). Sous le dais étoit le grand

(1) *Le Chesne*, bourg qui relevait de l'abbaye de Saint-Remy et prétendait avoir la garde de la sainte Ampoule, que ses habitants auraient sauvée à la guerre de Cent ans.

(2) Croix de chevalier de la sainte Ampoule, dont on voyait une survivante à l'Exposition rétrospective de Reims en 1895, n° 54 du catalogue.

prieur de St Remy, monté sur un cheval blanc de l'Ecurie du Roy, richement vêtu dont les rênes étoient tenues par deux pages des Ecuries du Roy, ayant une chape d'or sur les épaules et la Ste Ampoule dans les mains soutenue par un ruban à son col. Aux quatre côtés du dais étoient les 4 barons otagiers à cheval, chapeau sur la teste, un manteau de drap d'or sur les épaules et les armes de leur dignité devant eux, étant précédés chacun de leur écuyer à cheval, habillé de rouge, portant un guidon aux armes de France d'un côté et les armes de leur seigneur de l'autre, et la justice (de St Remy) suivoit derrière. Notez que les gardes françoise et suisse étoient en haye depuis St Remy jusqu'à la cathédrale.

Cette cérémonie s'est observée en reconduisant la Ste Ampoule de la cathédrale à St Remy. Les barons de la Ste Ampoule sont le vicomte de la Rochefoucault, le comte de Tayllerand, le marquis de Rochechouart et le marquis de la Roche aimond.

Le jour du sacre, le Roy a fait présent d'un ciboire, d'un plat en long, d'un plat rond, un indier, 2 burettes, le tout d'or estimé 50 mille livres. On a lâché plus de 1000 prisonniers à qui on a donné 30 livres chacun. Distribution de médailles et argent jeté, 69 mille livres.

Le Roy a été à St Nicaise le mardy 13; en descendant, a été attendu par le sieur le Fève (1), architecque, étant accompagné de ses ouvriers, en habit uniforme blanc et chacun un outil de leur métier sur l'épaule. Le Roy étant arrivé, le sieur le Fève luy a présenté la truelle, etc., pour poser la première pierre du nouveau collége, dont le terrain appartenant aux pères augustins a été

(1) Lefebvre, architecte rémois qui construisit le château de Muire et beaucoup de maisons, dont la sienne, qui existe encore, rue des Murs, n° 14.

acheté 40 septiers de froment mesure de Reims à perpétuité, et les maisons qui donnent sur la rue ont été vendues par les propriétaires. Le Roy a donné 50 mille écus pour la construction de ce collège (1).

Le Roy, ayant résolu de toucher les malades de St Marcoul le mercredy 14, est sorti vers les 10 h. de l'archevèché en cet ordre : les gardes françoise et suisse en haye comme à l'arrivée de sa majesté, les mousquetaires gris et noirs, les chevaux léger qui précédoient le Roy sur un cheval richement garni, étant accompagné des deux princes ses frères, du duc d'Orléans et autres princes du sang et des chevaux de main qui avoient des selles de parade en or richement travaillées, les capitaines des gardes corps et les gardes corps, les gardes écossoise, les cent suisse qui faisoient la haye autour du Roy et des princes, derrière étoient les gendarmes de la garde qui fermoient la marche.

A l'arrivée à Saint-Remy, le Roy fut reçu par le grand prieur à la tête de la communauté qui le conduit à la place qui luy étoit destinée. Sa majesté a entendu la messe qui a été dite par l'archevèque de Reims comme grand aumônier de France, et a communié; après, a commencé sa neuvaine à St Marcoul, ensuite elle a été dans le parc de St Remy, où elle a touché les malades dont elle leurs a fait distribuer 3 livres à chacun; après, a retourné à l'église pour faire sa prière devant le tombeau de St Remy dont la châsse a été tirée ; après, est revenue dans le même ordre à l'archevêché comme elle étoit partie.

Il est à observer deux choses, dont la 1re est que l'on

(1) Resté inachevé avant la Révolution, il avait fait donner le nom de rue du Nouveau-Collège à la rue Gerbert actuelle.

tapisse lorsque le Roy va en cavalcade à S[t] Remy pour le touchement des malades à S[t] Marcoul, ce qui n'a pas été fait, attendu que le Roy a répondu non à la demande qui lui a été faite en disant que son peuple étoit bien charmé de le voir par les rues et fenestres, et luy aussy; 2[me] est qu'il y avoit beaucoup d'amphithéatres dans les maisons et aux rues qui répondoient au passage du Roy, entre autres celui qui étoit aux Loges Coquault a servi à nos seigneurs les nonce du pape et ambassadeurs en France, dont le Roy en allant et en revenant de S[t] Remy les a salués.

Le lendemain, jour de la Feste Dieu, la procession s'est faite en cet ordre: les gardes françoise et suisse en haye par où la procession a passé; en sortant de la cathédrale on a pris par la poissonnerie (1), la rue des tapissiers à la place Royale, où il y avoit un beau, riche et magnifique reposoir à l'entrée de la rue Cérès; de là à la cathédrale en passant par le cloître, attendu qu'il n'y avoit qu'un reposoir. Les communautés des corps de métier, les ordres religieux, chapitres, collégiales, M[rs] les curés de la ville, s'y sont trouvés comme à l'ordinaire, tous cydessus, excepté que M[rs] les curés qui avoient chacun leurs bedeaux, ce qui ne se voit jamais. Derrière étoit le clergé de la cathédrale et les religieux de S[t] Nicaise et de S[t] Remy tous en chape, dans le milieu quantité de prélats, ensuite le S[t] Sacrement, derrière étoit le Roy ayant un cierge à la main, étant accompagné de messieurs ses frères et des princes du sang et autres grands du Royaume, la Reine, ayant un cierge à la main, étoit derrière le Roy et les grands, ainsy que les 2 sœurs du Roy, ensuite suivoit la justice, etc. comme à l'ordinaire.

(1) Rue Tronson Du Coudray actuelle.

Il est à observer que tous les officiers, capitaines, exempts et autres, avoient un cierge à la main; les gardes corps s'en suivoient qui faisoient une double haye en suivant le Roy; le maître, le grand maître des cérémonies, et l'huissier de la chambre qui portoit la masse, précédoient le Roy, etc.

Le lendemain vendredy le Roy est parti pour Compiègne vers les 3 heures après midy dans le même ordre qu'il est entré dans Reims, étant salué par 54 coups de canon, et la Reine, qui a parti 2 heures après le Roy en a reçu autant.

Il est à propos de parler de ce qui s'est passé à l'égard de cette Reine. Cette dame est arrivée à Reims la veille de l'arrivée du Roy, et elle a gardé l'incognito pendant tout son tems qu'elle y a resté; cela n'a pas empêché qu'elle n'ait vu passer le Roy à son entrée, à son départ, et sa cavalcade, et qu'elle ait été présente au sacre dans une tribune où il y avoit une grande table pour prendre des rafraîchissements, etc.

Le mardi 13, la Reine a été voir un régiment de hussards qui étoient campés à Bezanne et qui ont manœuvré en sa présence, ainsy qu'en la présence de messeigneurs les comtes de Provence et d'Artois et quantité de seigneurs de la cour, de sorte qu'on a rentré à Reims à 10 heures du soir (1). J'ai conté 200 carosses de marque qui étoient à la suite de la Reine, d'autres disent en avoir compté davantage. La Reine, après avoir vu la cavalcade, a été voir l'église de S[t] Nicaise. Cette respectable Reine a reçu avec bonté un père de

(1) Le registre paroissial de Bezannes conserve une note du curé Joly décrivant cette revue passée sur le terroir en présence d'une foule immense. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVIII, p. 56.)

famille qui n'avoit que 15 enfants, elle les a embrassés tous et a donné ordre qu'on leur donna à chacun un verre de son vin, et elle de son côté leurs a fait des générosités. Sa bonté Royalle, et ainsy que le Roy, ont donné des ordres pour que les pauvres aient de quoy subsister pendant leur séjour dans Reims, tant en pain que viande; on a regretté le départ du Roy et de la Reine avec justice, pour les bienfaits que nous verrons plus loin.

Suite du sacre, en ce qui concerne la cathédrale. Cette église, quoique belle par elle-même, a cependant été décorée de belles galeries faites par les menuisiers des menus plaisirs du Roy, des peintres et doreurs pour orner les colonnes, quoy qu'en toile, paroissoient en marbre de différentes couleurs; les tribunes séparées les unes des autres faisoient une symétrie charmante; il y en avoit hautes et basses, et elles étoient fermées à clef dont chaque classe ou dignité avoit sa clef. Il y avoit 14 colonnes qui accompagnoient ces tribunes, dont il y avoit un groupe à chacune, sur laquelle on mettoit 8 bougies et 28 lustres qui regnoient depuis le commencement de la cathédrale jusqu'au derrière de l'autel, où étoient les musiciens de la chapelle du Roy. L'autel étoit garni de 12 chandeliers, et il n'y avoit pas de lampe, point d'ostensoire ou suspense (1), c'étoit le dais royal qui étoit suspendu à la place, sous lequel le Roy a reçu les onctions royales.

A l'entrée du chœur étoit une galerie dont il y avoit deux escaliers pour descendre dans le chœur, et sur cette galerie étoit un fauteuil semé de fleurs de lis d'or,

(1) La réserve ou custode était suspendue au-dessus du maître-autel.

et au dessus étoit une impériale violette dont les rideaux et l'impériale étoit semé de fleur de lis d'or ; à chacun des côtés de ce fauteuil étoit une banquette pour les ducs et pairs laïcques qui accompagnoient le Roi sur son trône, ainsy que d'autres grands seigneurs qui le suivoient de près. Comme les tribunes ont été construites autrement qu'au sacre de Louis 15, il n'a pas été possible de mettre des tapisseries au dessus, on les a mises le long des bas côtés dans la nef, ce sont des tapisseries superbes, etc.

Le Roy, pour indemniser le chapitre des frais du sacre, a fait présent à la cathédrale de 12 mille livres à payer tous les ans pendant l'espace de 15 années, qui fait en tout 180 mille livres à recevoir pour les dittes 15 années.

On a démoli la porte aux Ferrons pour élargir la rue et on a mis des renseignements en marbre qui sont incrustés dans le mur à chaque côté de la rue, et précisement à l'endroit où étoit la porte (1). Le Roy a fait present pour cette suppression de 45 mille livres. Cette démolition s'est faite le 3 juillet.

Observation. — Le grain a toujours été extrêmement cher dans le courant de l'hiver dernier. On nous faisoit craindre que le froment monteroit à 30 livres le septier avant la moisson. Mais grâce soit rendue au Très Haut de nous avoir procuré un Roy bon et bienfaisant. D'après les ordres qu'il a donnés le jour de son arrivée dans Reims, le grain est entré par Dieulumière en grande quantité, ainsy que de la farine que l'on a dépo-

(1) Une plaque de marbre subsiste encore sur le mur de la maison en face du théâtre, avec l'inscription commémorative.

sée au Longuau (1) et à l'hôpital général, ce qui a fait un bien infini tant à la ville que dans les campagnes même éloignées. La farine s'est vendue 14 livres, 13, 12, 11, 10 livres le septier, c'est à dire qu'au lieu d'augmenter, elle a baissé fait à fait que la moisson a approché, et le froment à peu près de même.

La moisson a été abondante en toute denrée et en tout pays, beaucoup de fruits à noyaux et pépins, et toutes ces denrées sont de garde dans leur espèce par le très peu d'eau qu'on a eu et les grandes chaleurs qu'on a reçu. Par ce moyen, les vendanges ont été de bonne qualité, même abondante à la terre St Thierry, mais à la Montagne moyenne récolte, excepté la fine Montagne qui se vend plus cher (2) ; toutes ces ventes sont de vignerons, pour les vins de bourgeois, ils se vendent 200, 300 à 360 et 380 livres la queue.

1776.

La porte de Paris, actuellement en fer, a été posée dans la quinzaine de Pâques de cette année, telle qu'on la voit aujourd'huy et a coûté *(en blanc)* (3).

Le corps de garde des employés et portiers, et ainsy que les archers et un lignement des gardefous ont été faits cette même année.

Observation. — Le grain a été passablement bon et à juste prix, c'est à dire le froment dix à 11 livres, et le seigle 4 livres 10 sols à 5 livres, et ainsy des autres

(1) Abbaye de femmes qui était située au bas des rues du Jard et de Venise.

(2) Sans doute l'extrémité de la montagne, Verzenay et Verzy.

(3) Grille reportée plus loin sur l'avenue de Paris, en face de l'Abattoir.

grains à proportion. Le vin environ un tiers d'année, l'un dans l'autre, et s'est vendu depuis 40, 50 et 60 écus la queue, le vin de vigneron et celuy de bourgeois à proportion, et n'est pas sy bon que l'année dernière, beaucoup de fruits de toutes espèces. L'hiver considérablement dur pour les grandes gelées particulièrement tout le mois de janvier.

1777.

Le dix sept avril est passé à Reims Joseph 2, Roy des Romains et Empereur ; après avoir visité les églises de S[t] Remy, S[t] Nicaise et la cathédrale, ainsy que la rareté de ces églises, a eté dîner au Moulinet, ensuitte a été coucher à Soissons en passant par les Promenades, dont les Rémois ont été contens de sa vue par les bons accueils qu'il leurs a faits. Il est frère de la Reine de France.

La mort de l'évêque de Laon, arrivée cette année cy, a, en qualité d'abbé commendataire de S[t] Remy, augmenté l'archevêché de Reims. L'archevêque de Reims (Charles-Antoine de la Roche aimon, cardinal, etc.), a obtenu des brevets des Rois Louis 15 et Louis 16, et bulles du pape Pie 6, pour l'érection de l'abbaye de S[t] Remy à l'archevêché de Reims à perpétuité (1). Cette érection a été affichée le jour de S[t] André et les 2 dimanches suivants à la principale porte de la cathédrale et de S[t] Remy l'an 1776. L'archevêque qui a obtenu cette érection n'en a pas joui, attendu qu'il est mort quelque peu de tems après l'évêque de Laon (et a) travaillé pour les autres.

(1) Le chroniqueur veut dire annexion, ou union de la mense abbatiale à l'archevêché ; voir les pièces de cette union au *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I, p. 266, et sur l'union de celle de Saint-Thierry, t. IV, p. 109.

Le couvent de St Thierry près Reims a été supprimé dans le courant de l'été, avec les mêmes formes cy dessus pour en faire un château de plaisance à l'archevêque. Deux châsses sont à la paroisse de St Thierry et les autres à St Remy qu'on a amenées dans des berlons et autres effets de la maison.

Il est à observer que, suivant l'accord fait entre le général de la congrégation de St Maur et l'archevèque, tous les biens, meubles meublants, contracts, cloches, etc., généralement tout ce qui appartient à ladite mense conventuelle, retourneroit à l'abbaye de St Remy de Reims. Cette suppression a été obtenue par M. Alexandre Angelique de Talleirand Perigord, pour lors coadjuteur de Reims et aujourdhuy archevêque dudit Reims. Quoique cet archevèque soit jeune, il est bien dangereux pour luy qu'il ne paye le tribut de l'indignation des habitans de Reims en ne voyant pas achever le superbe château qu'il se propose d'avoir auprès de son palais archiepiscopal. Les religieux de St Remy auront 6 cloches, au lieu de 3 qu'ils avoient dans leur clocher; les orgues ont été vendus aux Augustins de Reims, un autel à la paroisse de St Denis, les steaux à . . . (1), etc.

L'année passable en grain, et vin très peu et s'est bien vendu.

1778.

Rien de nouveau cette année, le grain a été assez bon et à juste prix; le vin, quoy qu'il ait fait une gelée

(1) A l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Reims. Voir d'autres détails sur la démolition de l'abbaye et la construction du château dans les notes du curé de Saint-Thierry, consignées sur les registres de sa paroisse et reproduites plus haut, p. 195.

assez forte le 17 octobre, a été assez bon est s'est bien vendu.

1779.

L'année à peu près comme la précédente en grain, le vin assez bon et s'est bien vendu, et environ un quart d'année; peu de fruits de toute espèce.

1780.

L'année assez abondante en grain et vin, de sorte que le peuple pouvoit vivre, et la qualité assez bonne en toute espèce; peu de fruits de toute espèce (1).

1781.

Les droits royaux ont été augmentés le 1er aoust, scavoir sur le sel, le tabac, les fermes, le controlle, etc., de 2 sols par livre.

La porte de Fléchambaux a été jettée bas le jour du mardy gras, 27 février, qu'on a commencé à la razer et la faire telle qu'on la voit aujourd'huy, et ainsy qu'un pont qui a été fait, aussi les 2 autres qui seront pour l'été prochain, au lieu de pont de bois le tout sera en pierre (2).

L'été, assez favorable à tous biens, nous a procuré du grain assez abondant et bon et à juste prix; le vin, qu'on ne s'attendoit pas à avoir une récolte telle qu'on

(1) Pour les années dont la chronique est ici peu abondante, le chercheur peut trouver d'autres renseignements dans la suite des *Almanachs historiques de Reims* (1752-1792) dont la table analytique a été publiée en 1887, *Reims, Matot*, in-18, pp. 27-28.

(2) *Vue du Pont de bois de Fléchambault*, par L. Alexandre, peintre rémois, au Musée de Reims. (*Catalogue*, 1881, p. 165.)

l'a eue, a mis une augmentation considérable au vidange, de sorte que les poinsons qui se vendoient depuis 5 jusqu'à 6 livres dans le mois d'août et partie de septembre, se vendoient 10 et 11 livres, et les vidanges bonnes 8 livres, les mauvaises 4 et 5 livres. De sorte que les pauvres gens qui auront acheté ces vidanges, dans lesquels il y a eu de la brèze, des lapins, de la bierre, des cendres, mesme de l'huile, sont dans le cas de perdre leur argent et leur vin. Ceux qui avoient des cuves les emplissoient. De sorte que cette année a été fort embarassante, quoyqu'elle ne soit pas absolument abondante. Cela occasionne beaucoup d'auluse (1), à la campagne et à la ville. Peu de fruits de toute espèce.

Il s'y est présenté une nuée le mardy 5 mai, sur les 4 heures après midy, qui sembloit n'être rien, qui a grelé tout le terroir de Sacy, moitié du terroir d'Ecueil du côté de Sacy, et moitié du terroir de Villedommange du côté dudit Sacy (2). Ces terroirs, milieu et circonvoisins, ont été tellement désastrés *(sic)*, que des personnes qui auroient été dans le cas de recueillir 60 pièces de vin en ont recueilly 3, les autres plus ou moins suivant la quantité de biens qu'ils possédoient sur ces 3 endroits maltraités.

1782.

L'été assez beau jusqu'à la moisson des seigles, et la moisson des froments et autres grains a été fort humide. Les vendanges très difficiles à ramasser et enlever par les grandes eaux et neiges, les vendanges abondantes

(1) Vente en fraude, voir ce mot expliqué plus haut, p. 261.
(2) Villages de la montagne de Reims, à l'ouest.

comme l'année dernière, mais peu de valeur; les poinsons pas si chers que l'année passée; les vendanges ont duré depuis le 6 octobre jusqu'au 21 novembre, ce n'a pas été sans peine. Peu de fruits de toutes espèces. Le restant de l'hiver fort humide.

1783.

Le 3e vingtième a commencé le 1er janvier.

Le mois de juin, le mois de julliette, le mois d'aoust et le mois de septembre ont été remarquables par les brouillards qu'il a faits, scavoir, le matin depuis le lever du soleil jusqu'à 8 et 9 heures, et le soir depuis 5 et 6 heures jusqu'au coucher. Quoiqu'il en soit, le brouillard n'étoit pas humide et n'a pas empêché les ouvrages de la campagne et la récolte de prendre la maturité, car la récolte en grain (étoit) bonne et assez plantureuse, en vin bonne qualité et petite récolte, en fruit passablement (1).

L'hiver a été très abondant en neige, de sorte que le 28 décembre, jour des Sts Innocents, il a tombé une si grande quantité de neige que, le lendemain et jours suivants, il y a eu beaucoup de monde de péri. Il a fait un dégel le 1er janvier suivant qui a donné espérance de bien, et qui a produit toutes les suites fâcheuses qu'on verra en 1784 (2).

Le vin de l'année dernière, étant bien mince par la jaunisse et la verdure, ne se vend qu'avec peine.

(1) Sur ces brouillards extraordinaires, voir l'*Almanach historique de Reims*, 1784, p. 174.

(2) Sur les désastres des inondations de 1784, voir le même recueil, 1785, p. 170.

1784.

L'hiver étant extrêmement dur par la grande rigueur de la neige et la gelée, Mgr l'archevêque de Reims a permis l'usage de la viande 4 jours de la semaine toute la journée jusqu'à la semaine sainte et 4 jours de cette semaine l'usage des œufs par rapport à l'excessive cherté des denrées qu'on avoit peine à transporter.

Le dégel étant arrivé le 21 février assez doucement n'a pas empêché le grand désastre arrivé à Isle, Boult, St Etienne, etc. (1). Ce désastre a renversé 500 tant maisons que fouleries et moulins, le tout à la rivière de Suippe, etc. Voici l'état que nous avons eu depuis peu de cette terrible catastrophe, scavoir dans 13 doyennés du diocèse de Reims il y a 67 paroisses, dont 16 en particulier, ont souffert considérablement, et beaucoup perdu ce qu'il avoit. On a recueilly 79301 livres dans le diocèse de Reims par une quête générale qui n'avoit point de rapport à la caisse des Incendiés, qu'on leur a distribué à chacun selon la perte.... Ceux qui veulent un plus ample éclaircissement peuvent se retirer au secrétariat de l'archevêché.

En 1681, le 1er jeudi de caresme, la rivière de Reims déborda tellement que tous les marais furent inondés jusqu'à Ste Anne, et quantité de maisons et ponts furent enlevés (2).

Par arrêt du Parlement, il est deffendu de sonner

(1) Villages de la vallée de la Suippe, du canton de Bourgogne (Marne).

(2) L'hiver de 1900 à 1901 fut également très humide dans les marais de Reims vers Tinqueux.

dans toutes les églises paroissiales..., lorsqu'il y a des nuées. Cet arrêt est du mois de Juin (1).

Le canal de la rue Neuve et du Jard la poterne a été supprimé ; pour ce, il a fallu exhausser le pavé à commencer depuis la rue de Venise et baisser en descendant jusqu'à la Vierge qui est adossé contre le mur des dames de Ste Claire dans le Jard. Cet abaissement depuis Ste Claire jusqu'à cette Vierge est de 26 pouces 1/2, aux Loges Coquault ; cet ouvrage a coûté considérablement aux particuliers, tant pour exhausser que pour baisser, dont on n'a qu'à consulter les dames de Ste Claire pour ce qui leur en a coûté. Cet ouvrage embarrassante et coûteuse a commencé le 24 may et finy à la St Remy.

L'année assez bonne en grain, peu de foin, demy année en vin assez bon ; quoyque l'hiver ait été long, cela n'a pas empêché de vendanger à la St Remy et le vin s'est assez bien vendu.

1785.

Le feu a pris la nuit du 1er au 2 avril à la maison de Caillet, chaircutier dans la rue Royale à droite, qui a consumé trois maisons et une 4e fort endommagée ; le plus terrible est que ledit Caillet, sa femme, enceinte de 6 mois, et 6 autres personnes ont été consumées par les flammes ; en débleyant les décombres on a trouvé les restes des cadavres qu'on a porté dans des corbeilles, ce que j'ai vu, au bureau des marchands pour en être fait procès-verbal ; on les a enterrés au cimetière de St Pierre sans cérémonie, le prêtre, qui étoit présent en soutanne,

(1) Prohibition très salutaire au point de vue des sonneurs exposés à la foudre. Arrêts du parlement des 21 mai et 29 juillet 1784. (*Recueil général des anciennes lois françaises* par Isambert, t. XXVII, 409 et 449.)

s'est contenté de jeter de l'eau bénite, comme à un supplicicié *(sic)*.

Il est à observer que ledit Caillet avoit déjà mis le feu à sa maison et que ses voisins menaçoient de le faire sortir; ce misérable faisoit cuire ses viandes la nuit en mettant une grande chaudière pleine de ses viandes ou graisses, et alloit à son lit pendant que ses comestibles se fabriquoient; lorsque le feu a pris à sa maison, il étoit bien endormi; c'est un coquassier en passant qui a averti de ce désastre, sans luy l'accident auroit été plus considérable. On n'a rien trouvé en armoire, lit, etc., que peu d'argent et argenterie en criblant les décombres.

Le feu a pris à Chaumusy (1), et a consumé 35 maisons et les dépendances.

Le feu a pris à Rosois (2), a consumé 230 maisons, dont la perte est considérable, dont les chanoines sont bien maltraités.

On a démoli et supprimé la première porte, le corps de garde et la guérite des employés de la porte de Dieulumière; on a commencé le lundi 13 juin, et on bâtit la guérite et le logement du portier, l'un d'un côté et l'autre de l'autre de la porte d'entrée en dedans de la ville; cette suppression s'est faite pour faciliter les voitures.

On a vendu les démolitions de 10 maisons le dimanche 3 juillet à l'hôtel de ville; cette vendition a été à 7450 livres. On a commencé à démolir ces maisons le 5 dudit mois sans en bâtir d'autres. Ces opérations se font pour

(1) Chaumuzy, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(2) Rozoy-sur-Serre, chef-lieu de canton (Aisne). Voir l'*Essai historique* sur ce bourg, par G.-A. Martin, qui relate ce sinistre, t. II, p. 450. (Incendie du 3 mai 1785.)

élargir et raligner la rue de Gueux à la rue St Denis ou comte d'Artois (1), et fini le 25 février 1786.

Crime du moulin de Cuissat, voir plus loin (2).

Observation sur l'année. — Cette année a été très sec dans les mois d'avril, mai, juin et partie de juillet, ce qui a causé une disette de fourage très considérable. Le Roy a permis le paturage dans ses bois de réserve dans le royaume, et les seigneurs de même. La botte de paille qui se vendoit 2, 3 et 4 sols se vend 10 sols, la botte de foin à proportion. Les denrées comme beurre fromage, œufs sont à (des) prix excessifs, le beurre, 18, 20, 24 sols la livre, et les œufs de même, 18 sols la livre de chandelle. Le mois d'aoust passable, septembre partie humide.

On a commencé la vendange quelques jours avant la St Remy, par de grandes pluies qui ont duré vers le milieu de ladite vendange, ce qui a occasionné bien des petits vins, quoyqu'assez abondants, cependant meilleurs que l'an 1782. Les poinssons 5 livres 10 sols, 6, 7 et 8 livres, attendu qu'ils ont augmenté sur le bord des vendanges. L'hiver passable.

Les captifs, au nombre de 40, ont arrivé à Reims le 20 octobre, les cérémonies ont été de même que l'année 1759.

1786.

Déclaration du Roy portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent.... du 3 octobre 1785....

(1) A la croisée des rues de Vesle, Talleyrand et Chanzy actuelles, en face du théâtre.

(2) Consulter sur ce crime la *Chronique de Champagne*, cause célèbre, année 1838, t. III, pp. 235 à 246, avec la complainte.

On est contraint de faire des louis d'or à commencer de ce jour jusqu'au 1er avril 1786....... Ce qui a fait un tort considérable dans le commerce par rapport aux lettres de change. Il est à observer que les personnes qui avoient des louis gagnoient 8, 9, 10 sols par louis suivant le poids, de sorte que j'avois 11 louis et j'ay reçu 4 livres 11 sols 3 deniers de profit.

Moulin de Cuissat (1), à 3 lieues de Reims, bailliage de Châtillon sur Marne, le nommé Nicolas Destouche, meunier dudit moulin, Françoise Dervilers, sa femme, une fille de 9 ans et demy, une autre fille âgée de 5 ans et demy et un garçon âgé de 12 ans et demy, et un garçon meunier et un autre garçon meunier qui étoit venu de Reims pour faire moudre ses farines, ont été tués tous sept à coup de masse et de marteau, la nuit du samedy au dimanche 20 au 21 aoust dernier (1785), par les nommés Nicolas Niquet, meunier du petit moulin de Prouilly, Nicolas Dargent, ancien meunier du moulin de Cuissat (Cuissat est de la paroisse de Prouilly). Nicolas de la Haute Maison, pêcheur et domestique dudit Nicolas Destouche, Joseph de la haute maison, domestique à Ronay, qui gardoit la porte pendant que son frère et les 2 autres cy dessus assassinoient les 7 personnes, J. Baptiste Neveux, cordonnier à Prouilly, dit Jean Gibon, qui écléroit les meurtriers, et Jeanne Delauzanne, dite la Grande Jeannette, femme de Pierre Fauvet, ancien meunier de Cuissat, instigatrice du complot meurtrier (2).

(1) Cuissat, moulin sur la Vesle, terroir de Prouilly, canton de Fismes.

(2) On vient de retrouver des pièces du dossier de cette affaire aux archives judiciaires de Reims (1786), ancien dépôt du Palais de Justice, en les transférant à l'Hôtel de Ville. Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims,* t. XL, p. 308.

Les trois premiers ont été rompus vifs le mercredy 18 janvier 1786 à minuit, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire pour savoir quel est le 7[e].

Ladite Jeanne Delauzanne, dite la grande Jeannette, femme de Pierre Fauvet, a été pendu et étranglée le samedy 11 février, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Cette effrontée femme, quoique le sang et la moëlle de ses jambes couloient sur le plancher, n'a rien déclaré, point jeté le moindre cri, n'a ouvert la bouche que pour insulter les juges. Lorsqu'on l'a conduite à la potence dans un cabriolet, le prêtre qui l'exhortoit n'étoit point écouté par elle, au contraire elle tournoit la teste de côté, elle avoit un air indifférent, comme sy c'étoit une autre qu'on alloit pendre. Cette misérable étoit escortée par 21 tant cavaliers que sergents de la prévôté, à cheval. Elle a été pendue avec des culotes, pour cacher ce que la bienséance permet, mais, comme elle ne s'est pas convertie, elle a été abandonnée au public, de sorte qu'elle a servi de risée, en luy arrachant ses culottes et la faisant sauter par dessus la potence. Elle n'a pas été exposée au fourche patibulaire comme les trois autres cy dessus, mais elle a été plus maltraitée et abandonnée à la pharmacie pour y être cuite, quoiqu'elle ne croyoit pas mourir en étant pendue (1).

Ces exécutions ont été faites à la Couture (2). Jean-

(1) Le squelette de la grande Jeannette a été conservé à la suite de son exécution. Il figurait au musée anatomique du docteur Noël, au Jardin des Plantes, et se trouve depuis à l'École de Médecine.

(2) A la croisée de la Couture, place Drouet-d'Erlon, en face des rues Buirette et de l'Étape, ancien lieu des exécutions, où doit s'élever la fontaine Subé (1902).

Baptiste Neveu, dit Jean Gibon, et Joseph de la haute maison, frère de Nicolas de la haute maison qui a été roué, ont été condamnés à être fouettés et marqués au galères à perpétuité. Il est bon de remarquer que ces misérables étoient masqués pour faire leur misérable massacre. La grande Jeannette étoit en redingotte grise, un pantalon ou culot, un bonnet rouge, et couverte de farine, et les autres à proportion de même.

Ces misérables ont été découverts à la fête à Pouillon et pris le lendemain Lundy 12 septembre à deux heures du matin, et la grande Jeannette 8 jours après, en venant à Reims vendre des noix. Son fils, Pierre Fauvet, pris le jour de l'exécution de sa mère, (fut condamné) à un an de prison jusqu'à un plus ample informé. Cecy a été écrit pour faire voir l'atrocité du crime (1).

On a fait un conduit pour conduire les égouts de porte Cérès à Clairemarest, tel qu'on le voit aujourd'hui, pour éviter que ces égouts n'aillent plus dans l'étang des promenades, et on a rétrecy et accourcy ledit étang. Ces œuvres considérables ont coûté 18,000 livres. On a commencé ces ouvrages au commencement de Janvier et fini le *(en blanc)*, voyez la suite *(plus loin)*.

S[t] Pierre la paroisse fait lambrisser son église (et) donner du jour plus qu'il n'y en avoit; la chaire de vérité est de toute beauté. Ces entreprises ont coûté 18,000 livres.

Translation du cimetière de l'hôtel dieu à porte Mars, on a commencé ce cimetière par un puits le 7 aoust; cette entreprise suivant le devis monté à 13,255 livres,

(1) Une complainte fut composée sur ce crime qui resta légendaire dans toute la contrée. Cfr. *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. I, p. 430, n° 1133.

le char funèbre coûtera 750 livres et fini le *(en blanc)*. Ce cimetière contient 3 arpents de terrain.

Observation. — L'année a été assez froide, et les moissons se sont fait assez bien, mais sans chaleur, excepté trois jours. Les vendanges humides au commencement, et à la fin, le milieu assez beau. Les vins à peu près comme l'année dernière, mais moitié moins, c'est-à-dire un quart d'année. Très peu de fruits à noyaux, un peu plus de fruits à pépin.

1787.

Le 3me vingtième aboly, sans avoir aucun édit et déclaration du Roy.

L'assemblée générale dite des Notables, tenue à Versailles le 22 février et jours suivans jusqu'au 25 may, étoit composée de 7 archevêques, Paris, Reims....., magistrats municipaux des villes (Reims, M. Joseph-François Souin, magistrat)..... (1). Le Roy a fini ces assemblées, y étant présent, le 25 may, et tous ces M^{rs} se sont retirés chez eux.

Le cimetière de l'hôtel Dieu a été bénit le 8 juillet par Mgr l'évêque de Tricomie, faisant les fonctions de Mgr l'archevêque (2). Il étoit précédé de M^{rs} les chanoines de N. D., suivi de M^{rs} de la ville et de M^{rs} les administrateurs de l'hôtel Dieu. Lorsque ces Messieurs furent arrivés au cimetière et que toutes choses étoient disposées, Mgr l'évêque s'est revêtu d'une chape et la mitre

(1) Détails bien connus sur les travaux de cette assemblée, les moyens de parer au déficit du trésor, etc.

(2) Pierre-Joseph Perreau, suffragant de l'archevêque, qui avait prononcé, en 1778, l'oraison funèbre du cardinal de La Roche Aymon.

sur la tête, avant que de commencer cette bénédiction, a fait un discours analogue à cette cérémonie.

Cette bénédiction s'est faite à la romaine (1), sçavoir : il y avoit cinq croix, une à la tête du cimetière qui est à l'orient, une au milieu, une en bas et une de chaque côté, et sur ces croix de bois une traverse à environ un pied et demy plus bas que les croix, sur laquelle il y avoit trois fiches pour mettre 3 cierges. Quand l'évêque avoit fini ses *oremus*, il encensoit et aspergeoit la croix, puis il prenoit ces 3 cierges qu'il mettoit sur chaque bras de la croix, et le 3e il le posoit sur la teste de la croix, dont il y avoit aussi des fiches posées sur chaque bras et teste de la croix. Après cette cérémonie, il a fait une deuxième fois le tour du cimetière avec le coupion (2), et un enfant de chœur qui tenoit l'eau-bénitié le suivoit pour en faire l'aspersion tout le long dudit cimetière. Pendant cette cérémonie, le clergé, qui étoit resté auprès de la croix du milieu, chantoit des psaumes et répons propres à cette cérémonie. Ensuite l'évêque a béni le char funèbre, et tout le clergé est retourne processionnellement par porte Cérès, à 8 heures et demy du soir, comme ils sont partis à 6 heures et demy en passant par porte Mars.

Le premier enterrement s'est fait le lundy 30 de juillet à 4 heures et demy du soir. Le nommé Pierre Loureau, âgé de 28 ans, fils, etc., natif de St Brisson, province de Bourgogne proche Sens, mort le 29 ; Marie Herblot, âgée de 35 ans, femme de Pierre Coffin, de la paroisse

(1) Cfr. *Ritus benedicendi novum cœmeterium*, dans le *Rituale romanum... (Parisiis, Lecoffre*, in-18, 1875, p. 374.) Cette cérémonie est prescrite presque identiquement dans le *Rituel de la province de Reims*, par Ch. M. Le Tellier, *Paris*, 1677, p. 490.

(2) *Goupillon*, aspersoir.

Dourges (1), morte le 30 et inhumée le même jour, c'est à dire ces deux personnes ensemble, par M. Emmanuel Nicolas François Polonceau, chanoine de N. D., accompagné de Me Robinet, garde chapelle de N. D., et d'un prestre et les 2 chantres de l'hôtel Dieu

Suite de l'étang (des Promenades). Après bien des plans et des piquets plantés à droite et à gauche, on est parvenu à le combler, et y faire des promenades et un conduit pour les eaux qui y coulent, tel qu'on le voit aujourd'huy ; la piramide a été posé le 9 octobre et jours suivants : les allées de suite, le conduit et la piramide supprimés (2).

Les chanoines réguliers de la congrégation de France, après avoir été mis en possession du séminaire de Reims par Mgr Ch. Maurice Le Tellier, du consentement de M^{rs} les chanoines de la cathédrale, de M^{rs} les curés de la ville et du diocèse, et ainsy que de M^{rs} de ville et du supérieur général et ses assistants, par lettre patente du Roy, enregistrée au parlement le 19 aoust et à la Chambre des comptes le 19 octobre 1676, ont quitté cette place pendant les vacances, ce qui ne leur fait point honneur, pour être remplacés par des prêtres de St Sulpice de Paris, et ont recommencé l'exercice le 12 novembre (3).

Observation. — L'année a été assez inconstante, la moisson passable, les vendanges de petite qualité par

(1) *Hourges*, canton de Fismes (Marne).

(2) Détruite en 1790, la pyramide posée en 1787 dans l'allée basse des Promenades offrait sur ses faces quatre inscriptions rappelant les phases de l'établissement de ces Promenades en 1731, 1749, 1785 et 1787, textes publiés dans le *Courrier de la Champagne* du 23 mars 1898.

(3) Ce sont encore des prêtres de Saint-Sulpice qui dirigent le grand Séminaire de Reims (1902). Cfr. *Mémoires de Bidet*, t. II, p. 245.

rapport aux pluies qui sont venues au commencement des vendanges, c'est à dire que voilà 3 années de suite que les vins sont de petite qualité et de peu de rapport. L'hiver supportable, peu de fruits en toute espèce.

1788.

Voicy une anecdote qui m'a été parvenu, que je mets à la tête de cette année : l'an 1599, la récolte fut très hâtive et très abondante, on a commencé les vendanges au mois d'aoust, on vendit le même mois beaucoup de vin à la foire St Fiacre à Meaux (cette foire étoit alors considérable), on dépouilla plus cette année que dans les 3 précédentes, l'été fut si beau et si bon que les pois qui s'étoient écossés sur la terre repoussèrent et portèrent fruits ; les fraises en donnèrent aussi deux fois, et l'on mangea des fraisiers jusqu'au mois de novembre. Plusieurs cerisiers donnèrent aussi du fruit pour la 2e fois, mais ils ne parvinrent qu'à leur grosseur et ne firent que commencer à rougir. Les seigles qui étoient semés dans la varenne (1) au mois de septembre s'avancèrent tellement qu'ils montoient en tuyau lorsque l'hiver commença 2 ou 3 jours avant Noël. Dans plusieurs parties de la Champagne, on fut obligé de labourer et resemer les seigles (2).

Les procureurs du présidial et du bailliage ducal de Reims, joints ensemble, ont fait chanter une messe so-

(1) *Varenne*, les terres en jachère ou versaine qui venaient d'être labourées. Cfr. Littré, *Dict. de la langue française*, à ce mot.

(2) Le Journalier de Jean Pussot donne également en 1599 le récit de ce long été. Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXV, pp. 59, 63.

lennelle en action de grâce, à l'occasion du rétablissement des parlements qui ont été sur le point d'être supprimés, ainsy que les autres cours supérieures; cette messe a été chantée en musique dans le mois de septembre chez les pères Jacobins.

Mgr l'archevêque de Reims a tenu un sinode le 30 septembre, l'ouverture s'est faite par une procession solennelle, auquel assistèrent M^rs^ les chanoines, tous M^rs^ les doyens de la ville et du diocèse, ainsy que 2 députés de chaque doyenné, et autres curés qui ont jugé à propos de s'y trouver, et tous en surplis et étole, ce sinode a duré *(en blanc)* (1).

Observation. — Cette année a été assez abondante en grains et très abondante en fruits de toute espèce, les vendanges hâtives, de sorte qu'on a commencé dans ce pays cy au 15 septembre, cependant une demy année et bien supérieure aux 3 années précédentes, et (le vin) qui se vend assez bien, mais l'hiver, qui est survenu le 24 novembre et n'a finy que le 13 janvier suivant, nous a fait un très grand tort, tant par les gelées considérables qui étoient plus fortes qu'en 1709, 1740 et 1776, de sorte que la rareté de la farine étoit à un point qu'une partie des boulangers de Reims étoit sans pain. On a même été obligé de faire un moulin à l'hôpital général, qui étoit tourné par des hommes, pour la provision de la maison. L'hôtel dieu a aussi été très embarrassé; il fut obligé de donner du riz et des pois aux malades pour prolonger la farine, mais ça été par ordre d'un adminis-

(1) Ce synode n'aboutit pas, la réunion eut lieu le 30 septembre 1788, mais les membres refusèrent d'adopter les statuts préparés par l'archevêque de Talleyrand-Périgord. Ils ont été publiés en entier dans les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, par Mgr Gousset, *Reims*, 1844, t. IV, pp. 773 à 812.

trateur laïque (Cadot) (1). Considérablement de pauvres et beaucoup d'aumônes ; le grain à 15 et 16 livres le septier, le seigle à 9 livres 10 sols et 10 livres le septier. Quoy que la rivière de Marne et autres avoient 19 pouces de glace et beaucoup de neige, le dégel a été très favorable pour tout et sans aucun débordement d'eau capable de faire tort.

1789.

Sédition arrivée le mercredi 11 mars, a commencé vers les 8 heures du matin et n'a finy que le lendemain vers les 4 heures du soir. L'empêchement a été occasionné par des dragons qui sont venus ce jour là de Laon et ont monté de suite à St Remy, d'où étoit la grande sédition. Ces dragons d'un côté et les cavaliers de maréchaussée de l'autre, c'étoit terrible à voir, et enfin on est parvenu à un calme un peu tranquille.

Le grain se vendant (le 11 mars) 18 livres le setier, le seigle 9 livres, 15 s. et 10 livres, le mercredy 15 avril se vendoit 19 livres le septier de froment et le seigle 12 livres. Le 20 may, 20 livres le froment et le seigle 12 livres. Le 13 juin, 21 livres le froment et 13 livres le seigle; le 23, 22 livres le septier de froment et 13 livres 8 sols le seigle; le 27, 22 livres 10 sols le froment, partie seigle, orge et avoine, le seigle 14 livres, beaucoup de dernelle (2). Le 4 juillet, le froment 22 livres 16 sols, le seigle 14 livres; le 8, 24 livres le froment et 14 livres le seigle; le 11, 24 livres le froment et le sei-

(1) Il s'agit d'un homme extrêmement bienfaisant et habile, Cadot de Beauvoisy, écuyer, changeur du roi, ancien conseiller, échevin, qui avait été anobli pour son dévouement et ses largesses lors des inondations de 1784. Les autres administrateurs de l'Hôtel-Dieu étaient alors Bergeat et Polonceau, chanoines; Bidet, Favart, Sutaine-Berthelin, et Didier, receveur.

(2) Mauvaise graine mélangée à la bonne.

gle 13 et 14 livres le septier; le 22, 15 livres le froment et 9 livres le seigle; le 25, 18 livres le froment, 10 livres le seigle. Le 12 aoust, 18 livres le froment, 8 livres, 4, 8 et 10 sols le seigle; le 14, 18 livres le froment et 9 livres le seigle. Le 9 septembre, 18 livres 10 sols et 19 livres le froment, 8 livres 10 sols et 9 livres le seigle. De sorte qu'il (le grain) a toujours été à 15 livres environ jusqu'au mois de mars après ce marché cy passé, le froment et les autres grains à proportion.

Cette sédition a été suivie d'une autre, arrivée les 9 et 10 mars à Boult-sur-Suippe. Deux auteurs de la sédition ont été condamnés à être appliqué au carquant l'espace de 2 heures en 3 jours de marché, et le 3me jour fouetté et marqué, et au galère perpétuel. Deux hommes, chefs de la sédition de Reims, ont subi le même sort par jugement prévôtal de Reims.

Comme il a été ordonné de la part du Roy de tenir les Etats Généraux demandés différentes fois par les parlements, il a été ordonné que toutes les villes, bourgs et villages du Royaume tiendroient des assemblées tant du clergé, de la noblesse que du Tierre *(sic)* Etat, pour nommer des députés pour l'assemblée nationale à Versailles qui se tiendra le 7 avril prochain, l'église des R. p. Dominicains a été tapissée et 6 poëls qui y étoient pour échauffer la place, ces Messieurs sont entrés, sçavoir : le clergé à droite, 89 députés, et 101 procurations de la noblesse à gauche, 200 députés du Tierre Etat au bout de la table, et le bailliage à la teste de ladite table ou bureau (1).

Il est à observer que tous bénéficiers et seigneurs

(1) Sur toutes ces réunions et opérations, voir l'ouvrage de M. Henri Paris : *Les cahiers du bailliage de Reims en 1789*, in-8°, *Reims*, 1869.

possédant des titres étoient obligés de s'y trouver ou envoyer leur procuration au bailliage de leur district. Le bailliage de Reims et tous les autres de France ont ouvert leurs bureaux le lundy 23 mars, ayant tous leurs pouvoirs de paroisses; celuy de Reims, après avoir bien discuté pendant plusieurs jours, ont nommé pour la campagne M. Labeste, de Cumières, M. le Raux, maître de forge, M. Baron, avocat à Reims, M. Colardeau et M. Henrat, suppléants pour le Tierre Etat.

Le clergé, qui a tenu son assemblée à l'archevêché après avoir paru aux Jacobins, ont élu M[gr] l'Archevêque et M. Lagoille, chanoine de N. D. La noblesse a tenu son assemblée à S[t] Denis après avoir paru aux Jacobins, ils ont élu M. le marquis de Sillery et M. d'Ambly. M. le premier conseiller du présidial, en la place de MM. le bailly et lieutenant, a fait un discours à MM. les députés le lundy 23 mars.

Il y a déjà eu l'assemblée des Etats généraux en 1614, mais ils n'ont pas été aussi fermes que ceux ci.

L'assemblée des Etats s'est ouverte par la présence du Roy le mardy 7 avril, et continué par les membres des Etats seulement, appelé aujourd'hui la nation... (1)

Le pain étoit rare par toute la France, ce qui a occasionné des révoltes plus ou moins grandes partout.

(1) L'ouverture des États-Généraux s'est faite le 4 mai, non le 7 avril, et il y a de semblables erreurs de dates et de faits dans les récits du chroniqueur pour les événements du dehors qu'il présente ensuite : troubles à Paris, prise de la Bastille, etc. Les récits sur les prisonniers de la Bastille sont des plus fantastiques et donnent l'idée des faux bruits rapportés en province : « On en a enlevé un (prisonnier), âgé de 55 ans et en a passé 23 dans les fers, qu'on a porté à l'hôtel de ville, ce pauvre misérable ayant la barbe qui luy venoit jusqu'à la ceinture de sa culotte... il est mort de l'air contraire à sa détention... On a trouvé des malheureux corps morts, dont les fers étoient encore à leur os...

Le sel qui se vend 14 sols la livre dans les maisons de regrats (1), après avoir forcé les barrières, on l'a vendu 8 sols, 7, 6, 5, 4 et 3 sols la livre, ce qui a occasionné un gros tort aux fermiers des greniers du Roy, et le tabac 2 livres, 1 livre 10 sols et 1 livre 4 sols la livre. Cette vendition a commencé dans le mois d'aoust, et beaucoup de gens en ont fait des provisions pour longtemps. Le tabac se vend 3 livres 10 sols au bureau et 4 livres au regrat. Ces venditions sont défendues du 26 septembre par tout le Royaume.

La chapelle du cimetière de l'hôtel Dieu étant finie a été bénite seulement, sous l'invocation de Ste Croix, par M. l'abbé Bergeat, chanoine et vidame de la cathédrale, accompagné de Mrs les administrateurs ecclésiastiques et laïcs et du clergé dudit hôtel Dieu. Cette cérémonie s'est faite le vendredy 7 d'aoust (2).

A l'instar de Paris, toutes les villes, bourgs et villages montent la garde nuit et jour aux portes et autres endroits nécessaires des lieux; on n'a commencé à Reims qu'imparfaitement jusqu'au 1er septembre, mais, ce jour là, l'ordre étant donné, 2500 hommes étant sous les armes sont partis de l'hôtel de ville pour se rendre à la Couture (3) en ordre : sçavoir les chevaliers de l'Ar-

cela annonce que la tyrannie étoit grande dans cette forteresse. » Ce passage est suivi de la signature *Cochinet,* qui n'est pas de la même encre, mais dont l'écriture ressemble cependant à celle de l'auteur du recueil, sans qu'il faille espérer pouvoir y reconnaître son nom. Le Répertoire des actes de la paroisse Saint-Denis (1670-1791), qui se trouve aux Archives de Reims, ne contient aucun acte au nom de *Cochinet,* non plus que la *Table décennale de l'État-Civil* de 1802 à 1810.

(1) *Regrat,* vente de seconde main, voir le dictionnaire de Littré.

(2) Cette chapelle subsiste encore à l'entrée du cimetière du Nord.

(3) Place actuelle Drouet-d'Erlon.

quebuse en uniforme, une belle musique derrière, ensuite la ville escortée des soldats de la garde de M. le lieutenant et les cavaliers de la maréchaussée et les sergents de la prévôté qui y étoient pour faire ranger le peuple; arrivé à la Couture, un détachement de dragons qui sont en garnisson pour y mettre le bon ordre, étant précédés de leur commandant à la tête, se sont réunis à la milice bourgeoise, ont tous prêté serment devant Mrs les officiers municipaux d'être soumis à la nation, au Roy et aux lois. Pendant ce serment, les canons ont fait une décharge, toutes les cloches de la ville ont sonné, et un discours a été prononcé par le syndic de la ville. Après quoy, les bourgeois et autres ont retourné à la ville pour remettre leurs armes et goûter chacun chez eux (1).

Le sel, par autorité de la nation, et sanctionné par le Roy, a été taxé 6 sols la livre de 10 onces, au lieu de 14 sols la livre de 14 onces. Ce prix a commencé le 1er octobre.

Loy martiale contre les attroupemens... (2).

Dans le mois d'octobre, le 9, la nation a décrété de faire une déclaration de tous les biens du Royaume, tant ecclesiastique, noblesse que roture, et de payer le quart de son revenu en don patriotique...

Il a été comme ordonné de porter l'argenterie à la nation, comme vaisselle, statue, chandelier, croix, soleils, calices, etc. Ste Geneviève de Paris a donné un candélabre d'argent, ou chandelier à 7 branches comme celuy qui est à St Remy. Il (celui de Ste Geneviève) a

(1) Sur l'histoire municipale de Reims, les événements de la Révolution, etc., consulter le *Catalogue du Cabinet de Reims,* t. V, 1900, pp. 18 et 44.

(2) Texte de cette loi en douze articles.

coûté 15 millions de controlle et 25 mille livres de façon, il a été porté à la monnoye de Paris par ordre de la nation dans le courant de cette année... (1). De cette loy tous les françois étoient dans le cas de porter de l'argenterie à la monnoye (ceux qui en avoient), bien des sots ont porté leurs boucles à soulier et à jarretière, jusqu'aux petits savoyards de Paris et petites couturières de Reims qui ont porté leurs boucles à souliers pour faire connoître qu'elles sont généreuses.

Observation. — Cette année a été des plus mauvaises et des plus orageuses que l'on ne se souvienne de long (temps); la grèle a gâté beaucoup de terrains dans la vallée de Bourcq (2) et autres endroits. Jointes à ce fléau, les enlevées de grains qui se sont faites sous la puissance et malice des grands seigneurs, ont occasionné une cherté excessive dans le grain (3), quoyque la récolte ait été assez bonne ailleurs. Le vin de très petite qualité et très petite récolte. Il n'y avoit point de différence de terrain, ni de qualité de vignes pour le rapport et la qualité du vin, c'est à dire que dans 19 arpens on a recueilly 3 pièces de mauvais vin, et encore étoit on riche. Des fruits moyennement (4).

(1) Suit le détail de son poids. Quant au candélabre de Saint-Remi, qui était en cuivre, il fut également perdu pour les arts, l'un des pieds seulement a été réservé et se trouve encore au Musée de Reims.

(2) *Bourcq,* canton de Vouziers (Ardennes).

(3) Voir plus haut le prix des grains en 1789, p. 294.

(4) Nous devons à Clicquot-Blervache, célèbre économiste rémois, un *Mémoire sur les effets de la rigueur de l'hiver de 1789 dans la province de Champagne,* publié dans les *Mémoires de la Société royale d'agriculture pour 1789,* et analysé dans l'*Étude sur Clicquot-Blervache,* par Jules de Vroil, *Paris, Guillaumin,* 1870, in-8°, pp. 372 à 374.

Beaucoup de pauvres dans les villes et villages ; on n'a point dit de messes à minuit dans les églises de Paris par la crainte d'éprouver une conjuration pareille à celle du 14 Juillet.

Pendant cette année, Nos s[grs] les archevêques et évêques ont ordonné des prières de 40 heures pour la concorde de l'assemblée nationale, et une collecte, secrète et post-communion à toutes les messes qui se disent pendant toute la tenue de ladite assemblée, excepté aux grandes solemnités ; ces prières sont analogues à cette assemblée, on les a tiré du missel de Chaalons pour Paris et autres endroits.

1790.

Décret de la nation du 21 janvier..... (1).

On a été 3 jours, qui sont les 25, 26 et 27 février, pour élire le maire, les officiers municipaux et les notables. Il y avoit pour faire cette élection 1746 électeurs, dont il y a un cardeur et deux tisseurs. Quelle différence aujourd'hui, on prend toute sorte de classe pour nommer et pour être aux places, au lieu qu'autrefois c'étoit les premiers de la ville ou de l'endroit qui avoient les places et qui nommoient lesdites places.

Le dimanche 28, M. le Maire, autrefois lieutenant de ville, et les officiers municipaux, ci devant conseillers de ville, on prêté le serment (2). La façade de l'hôtel de ville seulement étoit illuminée, et on a tiré 15 coups de canon, cecy s'est fait à 8 heures du soir, et le dimanche suivant toute la bourgeoisie sous les armes a prêté le

(1) Relativement aux peines infamantes et supplices ; la confiscation supprimée, etc.

(2) Le premier maire de Reims fut Jean-François Pierret, procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts, né à Rocquigny (Ardennes) en 1737, mort à Reims en 1796.

serment civique. Voyez la cérémonie plus haut, le surplus est qu'il y a eu un *Te Deum* à la cathédrale à 5 heures du soir, auquel Messieurs du Présidial, Election, Hôtel de ville et toute la milice bourgeoise sous les armes et leur musique ont assisté, et le soir toute la ville fut illuminée.

Du 22 mars, décret qui supprime la marque sur les cuirs..... Formule du Roy..... (1).

Le sel est venu à 3 s. la livre, du 1er avril, et enfin à 2 s. la livre dans le mois de may, et il est marchand ; on le vend 1 s. 6 deniers la livre par les rues et chez les marchands, et se donne pour de la feraille.

On a supprimé les cours souveraines, qui sont Valence, Saumur et Reims (2). Ces cours ont fait mourir bien des contrebandiers et ruiné bien des familles, et aujourd'hui on a tiré des galères tous les contrebandiers et les rendre libres. Quelle différence du temps passé à celuyci que tout est libre !

Comme on a formé 83 départements en France, on a assemblé à Chaalons 549 électeurs ressortissant du département de Chaalons. Ces électeurs étoient des villes, villages de leurs districts, qui sont Sezanne en Brie, Epernay, Vitri le François, Reims, et Chaalons. Ces Messieurs ont été très bien reçus à Chaalons lors de la procession des baguettes blanches communément dite. Messieurs les officiers municipaux leur ont donné le pas devant et Messieurs les chanoines qui leur faisoient passage lors de l'entrée dans leur chœur, là on leur a présenté une baguette blanche d'osier et un bouquet au

(1) Changement dans l'intitulé des lois.

(2) La Bibliothèque de Reims possède un registre de cette cour souveraine, instituée en 1740. Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CVII, p. 294.

bout de cette baguette. Il est à observer que ce sont Messieurs les chanoines de l'église cathédrale de St Etienne qui leur ont présenté ces baguettes, comme c'est de cette église que part cette procession générale pour aller à l'église collégiale de Notre-Dame et les autres Stations. Comme ces Messieurs (les électeurs) étoient assemblés au collège occupé cy devant par les Jésuites, on a été les chercher en grand cortège, la musique à la teste des soldats qui les escortoient pour se rendre à la cathédrale, d'où on a porté 15 châsses de différentes églises de Chaalons. C'est la 2e feste de la Pentecoste que se fait cette procession.

Au sortir de Chaalons, Messieurs du district de Reims se sont assemblés aux Augustins de Reims pour faire leurs élections. Comme c'étoit près de la Feste Dieu, Monsieur le Maire les a prévenu, ainsy que Messieurs les chanoines de la cathédrale, de se trouver à la procession générale, ayant place au chœur avec Messieurs les officiers municipaux, avoient le pas derrière le St Sacrement et les officiers municipaux, présidial, élection derrière les Électeurs escortés par les soldats nationaux (1). Le samedy suivant, on a chanté une messe avec *Te Deum* à la cathédrale, auquel ont assisté Messieurs les Electeurs, dont Messieurs les officiers municipaux les ont été chercher, étant précédés des tambours et musique de la milice nationale, escortés par 200 soldats nationaux, reconduits avec la même cérémonie aux Augustins, et de là sont retournés chacun chez eux.

Comme on a supprimé l'Arquebuse, celle de Reims a porté son drapeau à l'hôtel de ville avec sa piramide ou bouquet, qu'elle a laissé à l'hôtel de ville, et le drapeau

(1) *Soldats nationaux*, garde nationale.

à la cathédrale. Ce drapeau a été apporté avec toutes les cérémonies possibles. Il étoit attendu à l'hôtel de ville par les officiers municipaux et un nombreux détachement de la milice nationale. Arrivés à l'hôtel de ville (1), M. le Maire leur a fait un discours analogue à leur destruction, ensuite la milice a parti, précédée des tambours et musique de leur corps pour se rendre à la cathédrale, pour recevoir et être témoins de la remise du drapeau fait sur l'autel par les chevaliers ; ces Messieurs sont arrivés peu de temps après, sont montés au sanctuaire, ont reçu un discours flatteur fait par M. Deloche, chanoine de cette église (2), après quoy ont mis leur drapeau sur l'autel, et se sont mêlés avec la milice nationale pour ne faire plus qu'un corps. Cette démission s'est faite le dimanche 4 juillet ; les 2 capitaines en chef et en second n'y étoient pas, attendu qu'ils perdent à cette suppression leur revenu. Le drapeau est exposé au haut du chœur de la cathédrale.

Comme il a été ordonné par l'Assemblée nationale et de l'avis de M. La Fayette, colonel général de la milice nationale de France, et sanctionné par le Roy, à toutes les villes, bourgs et villages de députer un nombre de soldats pour aller à Paris pour prêter le serment civique fédératif, Reims a fourny 14 hommes, 1 tambour et 1 officier municipal..... (3).

La Fédération de Reims s'est faite le même jour qu'à Paris, à 12 heures précises ; le serment s'est prêté au son de toutes les cloches de la ville, au bruit du canon

(1) Les chevaliers de l'arquebuse.

(2) L'abbé Deloche, né à Novion-Porcien en 1732, écrivain et poète, mort en 1812.

(3) Détails sur la fête du Champ de Mars à Paris. Elle eut lieu à Reims dans les Promenades, le 14 juillet 1790.

et de l'abondance d'eau, ensuite le *Te Deum* chanté au frais et sans surplis. Le tout étoit fini à 1 heure au commencement du beau temps.

Il est bon d'observer que s'il avoit fait beau, cette cérémonie auroit été brillante, les portes de la ville n'étoient fermées que pour forme, attendu qu'on entroit et sortoit comme à l'ordinaire. On avoit élevé une obélisque assez haute, sur laquelle étoit une Renommée tenant à sa bouche une trompette et un drapeau attaché à cette trompette portant ce mot : Liberté. Messieurs les officiers municipaux étoient autour de cette obélisque pour recevoir le serment, et les poissardes habillées en blanc, au nombre de 49, ont présenté un bouquet à M. le Maire et à Messieurs les officiers municipaux, et on s'en est retourné bien vite, remettant le reste à dimanche prochain.

Ce dimanche, les jeunes gens âgés d'environ 15 ans au dessous ont été au nombre d'environ 300 en habit uniforme prêter le serment autour de l'obélisque, ayant à la teste 4 petits canons qu'ils ont traîné eux-mêmes. Derrière ces canons étoient la musique et les tambours de la troupe nationale et 4 petits grenadiers et un drapeau portant ces mots : L'espérance de la patrie, et étoient escortés par des soldats nationaux. Le soir un petit feu d'artifice et l'obélisque illuminé de différentes couleurs, sçavoir blanc, rouge et bleu, formant le cordon national, et la grande allée des Promenades illuminée.

Le 23 juillet, arrivèrent les députés des Ardennes, dont le département est à Mézières. Lorsque ces députés furent arrivés à une auberge appelée S[t] Nicolas (1), ils

(1) Il y a encore un café et un lavoir sous ce vocable près du canal et sur la Vesle, à côté de l'ancienne porte de Vesle, sur la droite en arrivant. Le café vient d'être supprimé.

ont fait dire leur arrivée à l'État major, aussitôt on les a prié de se retirer dans une maison bourgeoise pour être à même de leur donner des rafraîchissements, en attendant l'entrée dans Reims, qui s'est faite en cet ordre : à sept heures du soir, la garde nationale a été prendre Mrs les députés, devant lesquels étoient les tambours et aussi que de notre garde nationale suivie de Messieurs les députés portant la bannière qui leur a été donnée par la nation à Paris, et le lendemain on leur a donné un repas, ainsi qu'à tous les députés qui arrivoient de Paris ce jour-là. La table étoit de 300 couverts, ce festin s'est fait dans la grande salle de l'archevêché, auquel étoient invités Messieurs les officiers municipaux et l'état major de cette ville. Ce repas a été aux dépens de Mrs les soldats nationaux, dont ils ont donné par souscription 6 livres chacun et l'augmentation s'est trouvée à la fin du repas, ce qui a mis de nos soldats au bas de la perche, n'ayant pas le nécessaire dans leur ménage (1).

Voicy l'inscription de cette bannière en lettres d'or :

FÉDÉRATION
NATIONALE
FAITE A PARIS LE 14 JUILLET 1790
DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Cette devise est entourée de deux palmes de laurier. De l'autre côté de cette bannière est écrit : Constitution. Tous les soldats, députés, tant de marine que de terre, et soldats nationaux, ont reçu une cartouche et une médaille en cuivre portant ces mots : Confédération des

(1) Récit identique de cette fête dans les *Affiches de Reims* ou *Journal de Champagne*, n° du 2 août 1790, reproduit dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, p. 44.

Français à Paris le 14 Juillet 1790, et se font gloire de la porter à leur boutonnière. Il est à observer que les 83 bannières portent la même légende et chacune leur département.

On a chanté un service solennel à la cathédrale pour 300 soldats nationaux, dont voicy l'invitation : « M*** vous êtes invité, de la part de M[rs] de la garde nationale Rémoise, au service solennel qui sera célébré le Jeudi 16 sept[bre] 1790, à 9 heures très précises en l'église métropolitaine, pour le repos des âmes de leurs frères d'armes qui ont sacrifié leur vie au maintien de la Liberté, sous le commandement de M. de Bouillé à l'attaque de Nancy le 31 aoust dernier. Le service sera célébré par Messieurs du chapitre. » Ce service a été très majestueux, tant pour le chant que le luminaire et les ornemens, ainsi que le nombre de chanoines, l'état major et la municipalité, et un détachement de soldats nationaux s'y est trouvé.... (1).

Les chanoines de la cathédrale de Reims ont été interdits de leurs fonctions canoniales par la municipalité de cette ville le 24 novembre à 4 h. du soir, et le chœur leur a été fermé avec défense de porter l'habit de chœur, mais seulement la soutane, et permission de dire des basses messes dans les chapelles autour du chœur et aux autres, et le dimanche suivant, 28 dudit mois, on a posé un autel précisément à la porte du chœur qui étoit tendu en rouge, sçavoir la bonne grâce du haut étoit galonnée en or, la tenture de même, et le devant d'autel étoit orné d'un S[t] Esprit et de rayons d'argent. On l'ap-

(1) Autres services à Paris, etc. Détails sur cette sédition bien connue, dite l'*Affaire de Nancy*. Suivent des détails sur la suppression des parlements et sur l'abolition des rentes perpétuelles par lettres patentes du 16 mai 1790, pp. 317 à 320.

pelle l'autel des martyrs, cet autel est pour dire la messe nationale.

On a interdit les chanoines de S[t] Symphorien, S[t] Timothée, S[te] Balzamie, le lendemain 25. De sorte qu'il y a dans Reims, sçavoir à la cathédrale 64 chanoines, S[t] Symphorien 22, S[t] Timothée 12, S[te] Balzamie 12, S[t] Pierre les dames, 4, en tout 114 et 60 chapelains, ce qui fait 174 paresseux (1).

Observation. — Cette année a été bonne en grains de toute espèce, très petite en vin, partout peu de fruits à noyau et pépin. Hiver doux, beaucoup de misère tant par le clergé que le peuple. On verra la suite dans le courant de l'année suivante qui n'est que trop fâcheuse à prévoir.

1791.

Les chanoines réguliers de la congrégation de France ont été supprimés à l'abbaye de S[t] Denis le 1[er] janvier, ainsy que les cordeliers, les capucins, les carmes, les minimes, les jacobins, les augustins, S[t] Remy, S[t] Nicaise, ces deux maisons bénédictins.

La ferme des aides a été supprimée le 1[er] avril, ainsy que les entrées supprimées le 1[er] may ; les douzièmes ont été supprimés le 1[er] décembre dernier. On nous a tiré de la gueule de malheureuses bestes qui ont fait bien du mal au public.

Comme la cathédrale est fermée, la municipalité a

(1) C'est-à-dire gens inoccupés à ce moment. Cfr. *Les derniers jours du chapitre de Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVI, pp. 57 à 70. — *Annales de l'Église de Reims* (1789 à 1802), et *Le Clergé rémois pendant la grande Révolution*, par l'abbé Cerf, *Reims*, 1873, in-8°.

fait chanter un Te Deum à St Remy le dimanche de la Passion 10 avril, en action de grâces du rétablissement de la santé du Roy, étant accompagnée de MM. les Juges de district, escortée de la garde nationale à 4 h. du soir. Les gardes nationaux ont fait la même chose le dimanche 17 avril, jour des Rameaux, à leur autel de la cathédrale, fin de la messe nationale.

Mr Nicolas Diot, natif de Reims, ancien curé de St Brice, chanoine de l'église d'Auxerre et ensuite de St Symphorien, actuellement curé de Vendresse, a été nommé à l'évêché curial de Reims par Messieurs les électeurs du département de la Marne (1). Arrivé à Reims le 11 mai à 7 heures du soir, deux compagnies de la garde nationale à cheval ont été au devant de luy jusqu'aux Vautes, près de Ste Geneviève. Il y avoit environ 300 gardes nationaux avec leur musique, l'ont conduit à l'évêché, luy marchant à pied.

Le dimanche suivant, qui est le 3me d'après Pâques, l'évêque a dit sa première messe pontificale, ensuite on a fait une procession composée d'un nombreux clergé et beaucoup de garde nationale dont il y en avoit beaucoup des environs d'Epernay, dont la cérémonie étoit très belle.

Dans le cours de l'été, on a démoli, après la vente faite, les églises de St Jean, St Hilaire, St Martin, St Julien, St Étienne, et sont toutes paroisses, autres églises paroissiales et collégiales, St Timothée et St Symphorien, communautés d'hommes, les carmes, les cordeliers, les dominicains, les capucins, les minimes, l'abbaye de St Denis et la paroisse qui tenoient ensemble, et Ste Balzamie, collégiale.

(1) *Annuaire de la Marne*, an XII, pp. 129 à 153, notice très attachante sur N. Diot, son élection, ses vicissitudes et sa mort.

Le Roy, ayant pris la fuite le 22 juin, a été arrêté à Varenne, (ce qui) a occasionné un grand soulèvement dans le Royaume, de sorte que le peuple étoit courroucé contre son prince, et cela pour aller joindre le clergé et la noblesse qui sont hors de France.

Observation. — Cette année a été bonne en grain, ainsi petite en vin et autres denrées, de sorte que tout est cher ; l'hiver passable, mais beaucoup de misère à prévoir pour l'année suivante.

1792.

On a commencé à supprimer les religieux bénédictins de St Remy et de St Nicaise dans le mois de janvier (1). En suivant, les frères des Écoles chrétiennes, les communautés des Filles, qui sont St Étienne, St Pierre les dames, Ste Claire, la Congrégation, les Carmélites, les Longueaux et la paroisse de St Michel qui a été vendue l'année dernière, et le Temple qui est en suspens, de sorte que de 26 églises qu'il y avoit, il ne reste que 5 églises paroissiales et St Jacques pour oratoire qui fait 6. Le Temple est vendu depuis cet écrit 72 mille livres (2).

Il y a eu un grand désordre chez les sœurs des Orphelins (3), à l'occasion du serment civique qu'elles n'ont voulu prêter ; on a brisé leurs portes, et la garde a été

(1) Cfr. *Les derniers jours de l'abbaye de St-Remi,* dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes,* année 1890.

(2) Note ajoutée dans le texte. La maison de vins de Champagne Werlé se trouve sur l'emplacement du Temple, rue du Temple, n° 12.

(3) Sœurs de l'Enfant-Jésus qui tenaient l'hospice des orphelins, rue de ce nom.

obligée d'aller pour apaiser la populace, et le lendemain on a fait la même chose à l'hôpital général, avec cette différence que la garde a enlevé toutes les sœurs pour les conduire à l'hôtel de ville, dont il n'y en a eu qu'une qui a prêté le serment, et les autres ont préféré de se retirer et de sortir de la maison et se cacher où elles pouvoient pour se soustraire à la poursuite de la populace qui les vouloit assommer ou jeter à l'eau.

L'arbre de la liberté a été planté le 4 may après midy, à la teste de 2 bataillons de volontaires qui étoient en garnison à Reims et de 8 bataillons de volontaires dudit Reims, suivis du corps municipal, du district et du tribunal de justice, et au bruit de plusieurs salves de canon et une grande abondance d'eau.

Le dix d'aoust, il s'est fait à Paris, au château des Thüilleries où le Roy réside actuellement, une bataille entre les grands seigneurs et les gardes de corps du Roy et les volontaires nationaux de Paris, qu'il y est péri beaucoup de monde de part et d'autre, mais quelqu'un payera cela.

Comme il a passé beaucoup de monde à Reims pour aller à la guerre, un grand carnage s'est fait le lundy 3 septembre par la dénonciation de quelque canaille qui a animé les parisiens à faire ce meurtre. On a tué à coup de crosses à fusil et coups de sabre 10 personnes en 3 jours de suite, mais les parisiens et versaillois n'ont pas tout fait, la populace de Reims a continué ce que cy dessus avoit commencé, sçavoir 3 hommes assommés dont 2 ont eu la teste tranchée et leur teste promenée par la ville par des canailles, 6 prestres, 4 assommés et 2 brûlés vifs, dont un s'est relevé par 3 fois en feu. On a été obligé de sonner le tocsin pour faire finir ce carnage. Enfin le chef des dénonciateurs a été brûlé le dernier

pour sa récompense. Il est à sçavoir qu'il y a eu des malheureuses femmes qui ont demandé de la chair de ces corps morts pour elles manger, ce qui n'a pas été accordé par de semblables canailles comme elles. On a été obligé d'illuminer 3 jours de suite dans toute la ville pour éviter de plus grands malheurs (1).

On a fait une feste civique le 23 octobre, cette fête étoit composée d'environ mil hommes, tant pour suivre la statue que camper auprès de Cernay. Cette statue est une vierge du couvent des Carmes, qu'on a conduite dans un grand char bien paré, attelé de 8 chevaux noirs et entouré de 12 petits enfants habillés d'étoffe grise et enchaînés de petites chaînes de fer blanc qui représentoient la captivité du peuple sous la puissance du Roy et des seigneurs envers le peuple du Royaume et des vassaux seigneuriaux. Ce char étoit escorté par un grand nombre de soldats volontaires et suivis de toute la municipalité, du district et de toute la judicature, et (ils) ont été rejoindre le bataillon qui attendoit ainsy que les canons. Après avoir fait le tour du camp en chantant l'hymne des Marselois (2), ils sont revenus faire le tour de la ville dans le même ordre qu'ils étoient partis. Étant arrivés à la ci-devant place Royale, aujourd'hui place nationale, les enfants ont brisé leurs fers ; on a posé la statue sur le piedestal occupé cidevant par la statue de Louis 15, et il y avoit des emblèmes à l'entrée des 6 rues qui barroient les rues à une certaine hau-

(1) Cfr. *Notes historiques sur les massacres de Reims,* par Lacatte-Joltrois, 1853, br. in-12, extr. du *Courrier de Reims,* 1853. — *Les massacres à Reims en 1792,* par A. Barbat de Bignicourt, dans les *Travaux de l'Académie de Reims,* 1872, t. LIV, pp. 71 à 101. L'histoire de la Révolution à Reims reste à écrire.

(2) La *Marseillaise.*

teur, qui étoient (des emblèmes) analogues à la cérémonie (1).

Toutes les églises de Reims ont été dépouillées dans le courant du mois d'octobre. A la cathédrale, il y avoit un riche trésor des présents des Roys de France, des archevêques de cette église. Le tout a été enlevé pour être fondu en monnoye, ainsy que des autres églises paroissiales, attendu qu'il n'y a plus de communautés de religieux. Il faut convenir qu'il y avoit bien de l'or et de l'argent qui restoit dans les églises, et même les châsses qu'on a dépouillé de l'argenterie qui y étoit autour.

Observation. — Cette année a été fort orageuse par le passage des troupes, denrées et munitions de guerre, et il paroit que la suivante ne sera pas moins. Bonne récolte en grain, très petite en vins, mauvais et fort cher, Petite récolte en fruits. Le vin, quoyque mauvais, se vend 200 à 250 livres la pièce, le grain fort cher, l'avoine, le foin, la paille et toute autre denrée hors de prix ; l'année suivante annonce encore une triste vie à passer pour ceux qui y seront. Cette mauvaise récolte en vin a été occasionnée par les gelées des 21, 22 et 23 avril.

1793.

Comme la bataille qui s'est faite le 10 aoust (1792) au château des Thuilleries a donné un mauvais soupçon sur la personne du Roy, comme le Roy a été atteint et

(1) Cette fête avait été organisée pour fêter l'évacuation du territoire à la suite de la victoire de Valmy. Le compte rendu en a été publié et se trouve à la Bibliothèque de Reims, ainsi que ceux des fêtes civiques qui seront citées plus loin. *(Catalogue du Cabinet de Reims,* t. IV, pp. 366-67.)

convaincu de tremper dans cette bataille, a été mis en prison en attendant son procès. On a jeté et brisé la statue de Louis 15 le jour de la Notre Dame d'aoust. (Cette statue), dont la cérémonie de position a coûté tant d'argent à la ville, a été bientôt détruite, ainsy que la statue de Louis 13 à cheval au dessus de la porte de l'hôtel de ville, aujourdhui maison commune. L'indignation contre le Roy étoit sy grande qu'on brisa les fleurs de lis, toutes les armoiries qui se trouvoient à la vue du public comme dans l'intérieur des maisons. Ensuite on a interdit le Roy, le 8 décembre dernier, des prières de l'église, enfin son procès finy, son jugement rendu, il fut décapité par la guiotine le 21 janvier et le corps mis dans une fosse commune de la paroisse où il a souffert son supplice, et cette fosse étoit fort profonde et pleine de chaux, afin qu'il soit plus tôt consommé. Quelle différence entre son sacre et sa mort ! Le Roy étoit de la race de Hugues Capet, qui a commencé en 988 et a finy par ledit Roy Louis 16.

L'arbre de la liberté aiant été mort, quoyqu'il eut été bien arrosé le 4 may dernier, on en a planté un autre, ainsi que de l'Egalité, le dimanche 17 mars, au devant de l'hôtel de ville, fin des vespres, avec la même cérémonie que le premier.

On a fait une corvée générale de tous les citoyens riches, pauvres, praticiens, juges de district, juge de paix, de tribunal, évêque, curés, enfin tout étoit égal. Cette corvée a été annoncée par le son de toutes les cloches de la cathédrale la veille, et le lendemain 26 mars on est parti, au son des tambours et le drapeau de chaque bataillon à la teste, pour aller chacun à sa destination.

On a été obligé de faire des affiches contenant les

noms, surnoms, qualités, âges de toutes les familles de chaque maison, le numéro et la rue de sa demeure; cela s'est fait à dessein le 30 avril et ainsy qu'à la campagne.

Comme la fédération se faisoit tous les ans le 14 juillet en mémoire de la prise de la Bastille, aujourdhuy on la fait le dix aoust en mémoire de la bataille qui s'est fait le 10 aoust. Cette cérémonie étoit des plus brillantes, sçavoir une compagnie de hussards à cheval ont été aux Augustins chercher l'assemblée populaire, dite le clube, et sont parti, environ 200 filles vêtues de blanc qui chantoit l'hymne de la Marseloise; au milieu d'elles étoient plusieurs bannières dont l'inscription étoit analogue à la feste ... étant suivies d'une statue qui étoit dans un char tiré par quatre chevaux blancs qu'on dit être les chevaux de la ci-devant Reine; derrière étoit un tombeau plein de soidisant titres de la noblesse et du clergé du district de Reims et de la bannière que le district avoit pour lesdits titres et bannière être jetés au feu à la place de la patrie, ensuite ce cortège est venu à l'autel de la liberté : cette piramide a 34 pieds de haut, 4 pieds 8 pouces de large par bas, 14 pouces de large par le haut... (1). Cette cérémonie a duré une heure et a passé par la rue de l'Etape, la rue de Gueux, la rue S[t] Jacques pour se rendre à l'autel de la patrie (2), et ensuite chacun chez soi.

(1) A partir de la page 320 jusqu'à la fin, le manuscrit devient d'une lecture très difficile à cause du resserrement de l'écriture et de la mauvaise qualité de l'encre. Les détails, d'ailleurs, surabondent tellement que nous avons dû nous borner aux traits principaux. Le recours au texte pourra toujours avoir lieu pour l'historien désireux d'embrasser les moindres de ces détails.

(2) On conserve à la Bibliothèque de la ville une estampe

On a affiché au dessus des portes les noms des garçons et filles, de tel âge qu'ils sont... Suivant cette déclaration, on a fait partir tous les garçons depuis 18 ans jusqu'à 40, sans distinction de grandeur, de qualité et prérogative, c'est à dire personne n'est exempt. Il est parti d'Ay 120 garçons, de Sermiers 30, de Chamery 28, d'Hermonville 40, ainsy que des autres endroits à proportion, de sorte que la Montagne a fourni un bataillon qui est parti le 9 septembre. La terre de S[t] Thierry, un bataillon party le 10, Reims un bataillon party le 11. Ces trois bataillons avoient chacun leur drapeau, dont la légende étoit : Le peuple françois debout contre les tyrans. Ce qu'il y a de plus humiliant, c'est de voir nos messieurs porter le sac sur le dos et être piéton; tous les drapeaux du département de la Marne ont la légende cy dessus.

La petite bouteille appelée la S[te] Ampoule, qui étoit dans le tombeau où est la châsse de S[t] Remy, a été cassée par un commissaire chargé de l'inspection des grains et qui étoit dans ce pays cy (1), en présence des maire et officiers de cette ville, à 3 heures après midy, le lundy 7 octobre; cette petite bouteille avoit environ 2 pouces de haut et étoit faite comme une cerise; elle étoit de cristal et garnie en dedans de vif argent (2), ce

encadrée portant ce titre : *Autel de la patrie de Reims*, chez le citoyen Fescourt à Reims, Meillier sculpsit. Au Musée se trouve un autel en menuiserie. Cfr. *Catalogue du Musée*, 1881, p. 348.

(1) C'était le conventionnel Ruhl, qui vint à Reims à cet effet. Voici la note ajoutée plus tard par notre chroniqueur : « Ce commissaire est parvenu à estre représentant du peuple. Il se nomme Rulle, a été guiotiné en 1795 pour ses bien faits. »

(2) Ceci est un racontage, il ne pouvait y avoir de vif argent dans cette fiole. Mais ce récit populaire est curieux à rapprocher du procès verbal officiel.

qui faisoit paroître la liqueur qui étoit dedans rougeâtre, et il n'y avoit rien du tout dedans quand on l'a cassée, attendu qu'elle a été cassée sur la table de marbre de la liberté, en conséquence on auroit vu s'il y avoit quelque chose (1).

On a été obligé de se faire enregistrer dans les villes, dont voici la teneur : Carte de citoyen... (2)

La châsse de S[t] Remy ayant été ouverte le mercredy 23 octobre, on a trouvé dans cette châsse que la teste et quelques ossements et que des cendres, et le tout a été inhumé dans une fosse du cimetière dudit S[t] Remy, avec deux soldats qui ont été mis dessus (3). Quant à la châsse, qui étoit d'argent, le district s'en est emparé, ainsi que des portes du tombeau qui étoient d'or et de pierreries, dont on les estime trois cent mil livres et qui ont coûté plus d'un million dans le temps.

La châsse de S[t] Timothée a aussi été détruite (4), mais n'étoit que de bois doré et ainsy que les autres châsses qui étoient dans ledit S[t] Remy. Le chandelier à 7 branches et la couronne, dont il y avoit 96 cierges dessus, représentant les 96 années de S[t] Remy, le tombeau de S[t] Remy, qui étoit riche en attique d'argent et au bas étoient les statues des 12 pairs de France, ecclésiastiques et laïcs avec chacun leur dignité à la main au

(1) Avant l'enlèvement de la fiole du tombeau de saint Remi, une portion de son contenu avait été enlevée. Consulter, au surplus, les pièces détaillées au *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, pp. 186 et 187.

(2) Certificat d'identité et de civisme.

(3) Le chroniqueur donne plus loin le procès verbal d'exhumation, du 5 juillet 1795, qui dénombre tous les ossements renfermés dans l'étoffe de soie.

(4) A l'église de ce saint, elle était recouverte des superbes émaux conservés aujourd'hui en l'église Saint-Remi.

temps des sacre et couronnement des Rois et leurs armoiries à leurs pieds, toute cette magnificence a été destruite après la châsse de saint Remy.

La châsse de S[t] Marcoul à Corbeny a aussy été détruite dans le même temps et les ossements jetés en partie aux champs et l'autre partye enterré. La châsse de S[t] Denis en France a été ouverte et l'argent de la châsse au profit de la république, et ainsy que des autres reliques.

On a enlevé tous les vases sacrés et les ornements de l'église cathédrale le dimanche 10 novembre pour la dernière fois après les avoir enlevé en 989, 1527, 1567, 1589, 1591, 1597, 1689 (1), et autres temps que je n'ai pas vue de mémoire jusqu'en 1789, 1792. On a aussy enlevé tous les vases et ornements, chasubles, chapes, days et linge d'église, ainsy que les cloches à la réserve d'une dans chaque paroisse, tant à la ville qu'à la campagne, excepté qu'à la cathédrale il y en a 4 de reste de 11. On a enlevé, tant à la cathédrale qu'églises paroissiales de Reims 884 marcs 6 onces 2 gros d'argent et en or 8 marcs 5 onces et 4 gros; rien que le soleil donné par Louis 15 pèse 35 marcs et demy. De sorte que, le lendemain 11, on a dit la messe dans des verres, ce qui n'a duré que 10 jours, attendu qu'on en a fait un atelier pour y faire des rateliers et bacs ou auges pour estre transportés dans les églises de S[te] M. Magdelaine, S[t] Jacques, S[t] Pierre, S[t] Morice, qui seront toutes des écuries.

Les habitans de Cernay se sont distingués en apportant tout ce qu'ils avoient de leur église... (2).

(1) En 1760, il y eut également un enlèvement d'argenterie dans les églises, relaté plus haut à cette date, p. 281.

(2) Scène de mascarade sacrilège.

On a supprimé et abattu toutes les croix et représentations de la vierge et des saints, tant à la ville qu'à la campagne.

On a démoly le grand autel de St Remy le 5 décembre et jours suivans ; cet autel a été consacré par le pape Léon le 2 octobre 1049 ; on a démoly le tombeau de St Remy et les autres autels le même jour. Ainsy il n'y a plus d'église dans Reims.

Après avoir interdit la cathédrale, on a retiré les grilles qui entouroient les 2 chœurs de cette vaste église et données par Jean Godinot en 1743, et qui étoient de toute beauté tant pour le travail que la dorure qui étoit dessus. Cette démolition s'est faite le 22 décembre. Dans cette église, il y avoit une fondation le Jeudy saint... (1), et aujourdhuy il n'y a plus rien !

Feste civique qui s'est faite le vendredy 20 décembre, 3e frimaire, cette feste a été annoncée la veille par les tambours de la ville et trompettes militaires. Le lendemain les troupes se sont assemblées à 9 heures dans les promenades... (2).

On a fait la même cérémonie dix jours après à l'occasion de la reprise de Toulon (3).

On a commencé à faire les enterremens sans clergé ny croix le 12 novembre, de sorte que l'officier municipal vient avec son bonnet rouge sur la teste et des sabots aux pieds, fait enlever le corps en disant : allons. Arrivé au cimetière, trouve à redire sy la fosse n'est pas assez profonde, voilà tout.

(1) Rappel des cérémonies fondées par le cardinal de Lorraine.

(2) Voir le compte rendu de la fête bien connue du 30 frimaire an II, donnée en l'honneur de la Raison (3 décembre 1793), *Reims, impr. Le Batard,* in-4°. *(Catal. du Cabinet de Reims,* t. IV, p. 367.)

(3) Fête civique en réjouissance de la reprise de Toulon... le 7 nivôse an II. *(Ibidem,* n° 7.)

Observation. — L'hiver (de 1792 à 1793) assez douce, mais nous avons payé la douceur par la gelée qui est venue le 31 may, qui a perdu les plats pays, les bas lieux de la Montagne et de la Rivière pour les vignes et les seigles qui ont été gelés, ce qui a causé un tort considérable aux vendeurs et acheteurs. Le grain s'est vendu 20 et 21 livres le septier, le seigle à proportion et ainsy que l'orge. On a été obligé de deffendre la bierre par la rareté du grain. Comme le grain étoit trop cher, on a été obligé de le taxer, ce qui a fait un mauvais effet, enfin on a vendu le froment aux 3 couleurs, c'est à dire froment, seigle et orge, le seigle, orge et avoine, et autre salté *(sic)* dans les deux distributions.

Le vin s'est vendu au prix du maximum, sçavoir depuis Vildemanche jusqu'au petit Fleury 133 livres quelques sous et deniers, et depuis Villerallerand jusqu'à Villermarmery 200 livres la pièce pour les deux cantons, et les autres cantons à proportion de la qualité du terrain.

Leur maximum a taxé le beurre à 20 sols au lieu de 40 et 50 ; les œufs, de même les sabots, 11 sols la paire au lieu de 40 et 50 ; le sucre 36 sols au lieu de 6 livres la livre ; le savon 30 sols au lieu de 4 livres la livre ; l'huile à brûler 30 sols au lieu de 50 le pot ; la chandelle 30 sols au lieu de 3 livres la livre ; la viande 11 sols au lieu de 18 et 20 sols la livre, ainsi que des autres denrées qui ont été diminuées ; le mal qu'il y a c'est qu'on ne peut rien avoir pour son argent.

L'été a été sy sec qu'il n'est ny pois, ny fève, ny lentille, peu de foin, peu d'avoine ; enfin la campagne a été bien dure à passer, tant pour la cherté du bois que logement des troupes et enlevée de jeunes garçons pour la guerre qui nous coûte considérablement. Plus d'église

pour y faire sa prière, plus de baptesme, mariage et enterrement. Nous avons passé une année dure, mais celle qui se présente sera encore plus dure, par rapport à la rareté du grain et des denrées qu'on aura peine à trouver, même de la viande et lard qu'on menace de ne plus avoir, et la guerre continuelle. La reine, femme qui a causé tous nos malheurs, a été guiotinée dans le mois d'octobre, ainsy que le duc d'Orléans, de Sillery, et autres grands hommes du tems passé.

1794.

Cette année républicaine a commencé le 22 de septembre (1793), au lieu qu'en 1564 l'année a été mise au premier janvier par ordonnance du Roy Charles et a toujours continué jusqu'à ce jour.

Comme on fait la feste tous les ans le 14 juillet, comme vous avez vu, cette année on a fait construire une bastille dans le grand carré des promenades, qui imitoit assez bien l'ancienne bastille de Paris.... (1).

Dans le courant de l'année, on a planté les 8 arbres des 8 sections, c'étoit à l'envie de chaque section qui seroit le plus brillant de la cérémonie et paroître bon patriote.

Observation. — Cette année cy a été assez abondante en tous grains et bons, excepté sur la fin de la moisson des froments qu'il y a eu du germé; le vin abondant en tout pays et bon, mais bien cher, sçavoir depuis 200 livres jusqu'à 400 livres la pièce et même plus haut. L'été a été sec et stérile pour les autres denrées comme pois,

(1) Récit du simulacre de la prise de cette bastille par la légion rémoise.

fève, fruits, etc. On a essuié bien de la misère cette année cy.

Le grain hors de prix, sçavoir le froment 100 et 150 livres le setier, le seigle à proportion, de même l'orge 30 et 36 livres, et le sarazin le même prix le septier. Le gru que les pauvres gens alloient acheter pour faire du pain se vendoit bien cher, le bois 100 et 150 livres le cent de fagots et le bois d'anneaux à proportion, la chandelle 5 livres la livre et l'huile à proportion, les marolles 50 sols, le sucre 10 et 11 livres la livre, jusqu'aux balais qui se vendent 5 sols de 2 liards qu'ils se vendoient. Enfin tout est augmenté à un prix qu'on ne peut pas y suffire, et aussi il y meurt bien du monde. Le beurre 50 sols et 3 livres la livre, les œufs 6 et 7 livres 10 sols le quarteron, la volaille, sçavoir un poulet dinde 25, 30 et 40 livres, un chapon 8 et 10 livres. Ce qui cause toute cette augmentation, c'est le transport des grains pour l'armée, la réquisition des hommes et des bêtes, ainsy que de tous les autres objets. Les souliers ne se vendent que 30 livres la paire (1).

Il y a péri bien d'honnestes gens par la guiotine cette année cy, et d'autres par un vaisseau de mer fait exprès pour les faire périr (2). Les deux auteurs qui étoient Robespierre et Carier ont été récompensés de leurs atrocités en passant eux mêmes par la guiotine. On a lâché à Reims et autres endroits bien d'honnestes gens qui étoient en arrestation.

L'hiver (1794) a été assez douce jusqu'au 17 décembre

(1) Toute cette hausse tenait aussi à la dépréciation du papier monnaie, des assignats, et à la rareté du numéraire.

(2) Allusion aux noyades de Nantes. A Reims, il n'y eut pas de semblables scènes de terrorisme, en dehors des victimes des massacres de 1792.

que la gelée a commencé à prendre, et la veille de Noel il a commencé à geler très fort et a continué jusqu'au 26 janvier suivant (1795), de sorte que la terre a été gelée de 2 pieds de profondeur. Voicy une année qui se présente qui ne sera pas aisée à passer.... (1).

1795.

La révolte s'est faite le samedy 14 mars sur les 9 heures du matin et a continué toute la journée; on a été chez les laboureurs et autres. On a été obligé de mettre les troupes sur pied pour apaiser le tumulte et l'acharnement du peuple, qui faisoit un grand acharnement sur le peuple en pendant. Il n'y a pas eu d'accident ny malheur d'arrivé. Après avoir fait cette révolte à Reims, on a été à la campagne en faire autant, et on a été obligé d'y envoyer des troupes à leur secours pour empêcher le tapage, et on faisoit patrouille dans Reims tous les jours jusqu'au calme arrivé.

On a continué d'agrandir le cimetière de l'hôtel Dieu de 3 arpents pour y enterrer les corps morts de la ville et des faubourgs; en attendant cette finition, on y enterre toujours, de sorte qu'au lieu de trois arpents qu'il y avoit, il s'en trouve 6. On a commencé les murs l'année dernière, et on les finit cette année cy.

La société populaire, dite les Jacobins, a été détruite à Reims le 19 avril, et on en a désarmé 46, du nombre desquels il y en a eu 11 en prison et 2 guilliautiné hors du département de la Marne (2). Tous ces brigands ont

(1) Suit une mention de semblables rigueurs de température en 1647. Notre chroniqueur se consolait toujours des maux présents en rappelant les maux passés.

(2) Réaction thermidorienne. Désarmement des terroristes à Reims, 30 germinal an III. Pièce publiée par Louis Paris, s. l. n. d., br. in-8 extraite du *Cabinet historique*, t. V, 1859, pp. 125 à 138.

été détruits par toute la France et ont acquis le beau nom de Bourreaux de vingt millions d'habitants et sont tous regardés comme des chiens.

Comme il y a eu un decret qui permettoit le culte, on l'a commencé le 15 mars dans la bibliothèque des minimes pour la paroisse de S[t] Remy et dans les maisons particulières en suivant le decret, ce qui n'a pas duré longtemps pour les maisons. Ensuite les habitants du faubourg de Cérès l'ont fait dire (la messe) dans une grange, parce que leur église, ainsy que toutes les autres églises de Reims, excepté la cathédrale qui servoit pour les comédiens, ont servi d'écurie, et dans la cathédrale le dimanche 12 Juillet, la messe fut célébrée par le s[r] Nicolas Diot et les vespres de même et en continuant jusqu'à présent et ainsy qu'à la Magdelaine le même jour (1); les prêtres non sermentés ont repris le service du culte le 23 aoust, jour de S[t] Timothée, qui étoit le dimanche et le lendemain ont chanté un service solennel pour les âmes des massacrés, anniversaire du jour de la S[t] Barthélemy (2), et ces messes sont chantées en musique jusqu'à présent. Ces prêtres sont au nombre de 26, tant ci devant chanoines, chapelains que religieux de différens ordres, et c'est cause qu'il y a 2 grandes messes, qu'on appelle celle des 26 catholiques et se dit à 8 heures et les vespres à 2 heures, et la messe de la société de Nicolas Diot à 9 heures et les vespres à trois heures après midy. Ces deux classes ont chacune leurs chantres, leur luminaire, leurs ornements, leurs quê-

(1) Malgré cette reprise du culte, l'église de la Madeleine, au bas de la rue de Vesle, resta supprimée et fut démolie en 1796.

(2) Coïncidence éloquente, qui prouve que l'on doit abhorrer les massacres de tous les temps et pour toutes les causes.

teurs, il est à craindre que ce schisme ne soit pour de longue durée, parce qu'on craint qu'ils ne soient tous réformés et que le culte ne soit totalement aboly.

A S[t] Maurice, on dit la messe le même jour qu'à la cathédrale ; dans la campagne, ils ont été les premiers à reprendre le culte comme ils avoient été les derniers à le quitter.... (1).

Différentes translations de saint Remy.... (2).

7[e] translation après que les ossements de saint Remy ont été vingt mois et treize jours (mis en terre), en ont été retirés le 5 juillet 1795 par Pierre Favreau, pour lors officier municipal et public pour les enterrements. Il a fait luy même la fouille et les a trouvés tels qu'il les avoit fait mettre et les a reportés chez luy et les a gardés pendant 2 jours. Après ils ont été portés dans la bibliothèque des minimes, qui leur servoit d'église paroissiale, et ont resté jusqu'au premier octobre, jour que l'on en a fait la translation après que le curé a bénit l'autel et l'église qui étoit polluée à cause d'une écurie qu'on en avoit fait et des désordres qui y étoient commis. On a fait la translation en cet ordre : 6 particuliers ont été chercher les châsses de S[t] Timothée, de S[t] Remy et le chef de S. Timothée, et les ont apportées à l'entrée de l'église dont le clergé les attendoit pour les recevoir et faire la procession autour de l'église et les poser sur une table propre..... et y restèrent pendant 9 jours exposés à la vénération des fidèles, et pendant ces 9 jours on y a fait l'office solennel et salut avec bénédiction du S[t] Sacrement le soir.

(1) Mention d'un décret du 25 septembre, et de la formule du serment requis pour exercer le culte.

(2) Détails historiques sur les six anciennes translations.

Comme le decret permettant la liberté des cultes ne permet pas aux prêtres de sortir de leurs églises en habits sacerdotaux, cela a été cause qu'on n'a pas été chercher les reliques chez les ci devant Minimes pour les remettre à leur destination avec les cérémonies qui auraient du être observées en pareil cas.... (1).

Il est à observer que comme la châsse de St Timothée a été aussy maltraitée que celle de St Remy, on a eu soin d'en conserver les précieux ossemens et qu'ils ont reparu avec ceux de St Remy.

L'autel actuel (de cette église) qui étoit à l'église de ci-devant minimes a été vendu 700 livres à une dame qui l'a rendu moyennant 300 livres, et son mari, qui a su la bonne volonté de sa femme a remis les 300 livres à ladite église comme étant paroissien de St Remy. Le calice et autres ornements de l'autel ont été donnés par ledit Favréau, qui a beaucoup contribué à l'embellissement de cette église.... (2).

On a guillotiné, c'est à dire tranché la teste le 18 aoust à J. Batiste Cenis Soury, colporteur, et Jacques Leclerc, crieur de journaux, et le nommé le Blanc, cordonnier, et Jullien, vitrier, ont été exposés le même jour après-midy sur l'échafaud des 2 guilliotinés. Ils étoient de Chamery tous deux, et ont souffert la peine qu'ils ont mérité pour les massacres par eux commis le 2 sep-

(1) Suivent de nouveaux et nombreux détails sur l'exhumation, l'état des reliques de saint Remi, détails qui ont été déjà publiés avec les procès-verbaux officiels, par MM. Cerf, Tourneur, dans leurs ouvrages sur la conservation actuelle des restes de l'apôtre des Francs. Voir les t. XLII et LX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 95 et pp. 1 à 39. Voir aussi une étude de Mgr Péchenard, résumant toutes ces recherches et publiée à Reims en 1898.

(2) Formules de serments civiques.

tembre 1792. Ces misérables, après avoir été exposés 6 heures, ont été aux fers pour 2 ans. Il est à observer que ces 4 n'étoient pas les seuls, puisqu'on en a renvoyé 10, soy disant innocents absous, et un qui étoit dans les prisons de Châlons et qu'on prétend avoir été empoisonné (1).

Observation. — L'anné a été bonne en grains de toutes espèces, haricots, etc. Peu de fruits, petite vendange, par rapport aux gelées et fraîcheur des mois de juin et juillet, ce qui a fait un tort considérable à la vigne et mis le vin restant de la récolte dernière hors de prix, c'est à dire qu'il se vend depuis 1000 livres jusqu'à 2 et 3000 livres la pièce payable en assignats dans le courant de l'été.

On donnoit le pain par portion en payant bien cher et on en avait 2 livres pour 2 jours et à tour (de rôle). Après la moisson, on donnoit des billets pour aller chercher le grain au marché, que l'on payait 800 livres le septier de seigle, le froment 1000 livres... (2). On a mangé du bien petit pain cette campagne cy ; les pains de froment, de seigle, de l'orge, du sarazin, du gru étoient le pain de bien des gens. On fit de l'égalité dans ce moment cy. On a mangé de la chair de cheval, soit tué, ou noyé.....

Il est à observer que la réquisition des bestes comme chevaux, moutons, cochons, etc., grains de toute espèce, a occasionné bien des chertés et des misères en France, et l'agiotage qui a fait bien du mal... On

(1) Voir le texte du jugement, qui fut imprimé, au t. IV du *Catalogue du Cabinet de Reims*, p. 355, n° 92.

(2) Le chroniqueur énumère les prix fantastiques des moindres objets et finit par la description d'un assignat, chose bien connue.

n'a point allumé les reverbères ny lanternes dans Reims cet hiver cy par la trop grande cherté de l'huile et de la chandelle.

Pour revenir au grain cy dessus, lorsqu'on avoit trouvé à acheter du grain, le laboureur vous mettoit dehors de chez lui comme si vous aviez volé dans sa maison en fermant sa porte, et l'acheteur se sauvoit par des chemins dérobés comme s'il eut volé luy même le grain qu'il achetoit en payant bien cher. Cette année cy est pareille à celle de 1694 pour avoir été et qui étoit très difficile à passer.

1796.

Comme il a été question de faire pour un milliard d'emprunt forcé payable par les riches, cette somme s'est répartie dans les ville sur les riches..... et cela s'est payé en deux jours qui étoient les 19 et 20 janvier..... (1).

L'assemblée a décrété qu'on feroit une feste à l'honneur des époux qui sont mariés.... On a fait cette feste à Reims le vendredy 23 avril. Les 4 bataillons se sont assemblés à la place nationale et ont été se rendre à la place de ville. Il y avoit un détachement qui étoit allé avec la musique chercher une paire de jeunes gens qui s'étoit mariés le matin, la femme étoit mise suivant son état (parce que ce sont des fileurs de laine), et on leur a donné une somme assez honneste en assignats de 5000 livres, sur quoy ils ont été obligés de payer la musique qui leur a été retenue. Ensuite les 4 bataillons, la musique et les chasseurs qui étoient en garnison à

(1) Suite des réflexions sur les assignats.

Reims, sous les armes, les ont reconduits chez eux, mais pour d'autres jeunes gens il ne s'y en est point trouvé qu'eux qui y étoient invités par billet.

Comme c'étoit d'usage qu'on fit une procession de la paroisse S[t] Timothée à la Pompelle (1)...., aujourdhuy que le culte catholique est un peu remis, on a jugé à propos de faire cette procession, de concert avec le curé, les marguilliers (de S. Remy) et le sieur Favréau qui a fait mettre les ossements de S. Timothée et de S. Maur dans chacun une châsse ; la procession s'est faite à 7 heures du matin et on y a porté les châsses en question avec le chef de S. Timothée donné par Pierre Desjardins en 1614 (2), la dernière feste de la Pentecoste, cette année cy c'étoit le 16 may. Il est à observer que cette Pompelle est à près d'une lieue et demy de Reims, qu'il y avoit là une chapelle et une croix sur le bord du grand chemin et une grande table de pierre pour y poser les châsses des saints, et aujourdhuy il n'y a plus rien. La paroisse de Sillery et le secours de Puisieux y venoient aussy s'y joindre avec une châsse processionnellement.

L'église des Jacobins ayant été vendue, la démolition a traîné en longueur et il est survenu un vent considérable qui a jeté une partie de ses murs sur trois maisons voisines, qui ont été fracassées et où il a péri un homme,

(1) Une croix en fer subsiste encore au lieu du martyre de ce saint, près la ferme de ce nom, sur la route de Châlons. Voir les relations sur cette procession au t. I du *Catalogue du Cabinet de Reims,* pp. 55 à 58.

(2) Le reliquaire en cuivre du chef de saint Timothée est en forme de buste ; il est conservé au trésor de l'église Saint-Remi et porte une inscription ainsi conçue : *Le chef entier de M[r] S. Timothé, M[e] Pierre Desjardins, chanoine de ceste église, m'a fait aire, 1614.*

une femme et 2 enfants..... (1). Cela est arrivé le 30 may, à 12 heures 3 quarts. La municipalité a mis la garde nationale pour empêcher le désordre... et donné ordre aux acquéreurs de rendre praticable cette rue des morts (2). Le lundy 6 juin, les prestres non sermentés ont fait chanter un service pour l'âme de ces infortunés, et on a questé pour les misérables restant dénués de tout. Les sermentés ont fait la même chose le même jour, et la ville a fait prier de faire des questes.

Les mandats ont été annoncés le 13 may..... (3).

On a fait une feste le 28 juillet à l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'exécrable et détestable Thomas Robespierre, qui a été guiotiné le 27 juillet 1795 (4). A Reims, il y avoit une maison, occupée cy devant par un chanoine, qui servoit de prison pour ces malheureux captifs (victimes de Robespierre) et ceux de Reims étoient renfermés au séminaire, où l'on visitoit et fouilloit ceux qui leur apportoit tant nourriture que vêtements.

(1) *Décès de J.-B. Châtelain.* — « Acte du 12 prairial, IVe année républicaine, cinq heures du soir, le dit Châtelain reconnu mort par les citoyens Robin et Duquénelle, officiers de santé, comme ayant été suffoqué par les décombres provenant de l'écroulement des restes de la cidevant église des Jacobins et ayant été privé trop longtemps de la communication avec l'air extérieur » ; trois actes suivent à la même date, relatant le décès pour les mêmes causes de Remiette Guyot, J.-B. Leclerc et Marie-Françoise Leclerc. *(Archives de l'État civil de Reims, à la mairie, registre des décès de l'an IV*, 1795-96, fos 32 et 33.)

(2) Rue Hincmar actuelle, où se trouvait le cimetière de Saint-Denis. La rue du Couchant fut percée à la même époque sur l'emplacement du couvent des Jacobins.

(3) Détails sur le remboursement des assignats.

(4) Le 10 thermidor an II, ou 28 juillet 1794. Le chroniqueur renouvelle ici ses lamentations sur les crimes de Maximilien Robespierre et de Carrier.

Il a fait une nuée la nuit de samedy au dimanche 31 juillet, qui a gâté les campagnes suivantes, sçavoir Champillon, Dizy, Hautvillé et Cumières, une portion entre Romery et Cormoyeux, Boursault, Vauciennes et Mardeuil. Il en a fait une autre la nuit du vendredy au samedy 23 aoust, qui a donné beaucoup de mal à la Montagne et le feu de cette nuée a brûlé 6 maisons à Tours sur Marne et a fait un tort considérable à ces 6 particuliers, attendu que c'étoit de gros laboureux.

Le feu a pris aux Mesneux (1) le 24 aoust par une femme en chauffant son four vers les 2 heures après midy, a réduit 80 maisons en cendres. Ce qui surprend, c'est que tout a été consumé à la fois en peu de temps, à la réserve de 25 maisons et de l'église qui ont été réservés. Ce feu a fait un tort considérable attendu la récolte des moissons. L'église sert d'asile pour une partie de ces infortunés.

On a fait un second procès verbal des ossements de saint Remy le 5 octobre, fin duquel on a chanté la grand messe, vêpres, sermon et salut... Je n'en diray pas davantage, attendu que je n'ay pas pu avoir le procès verbal de visite et du reste.

Loy portant création de patentes, de sorte qu'après avoir supprimé les maîtrises de toutes espèces, on a établi des patentes pour tous les états... (2). Par ce moyen la république recevra beaucoup d'argent et cette patente ne dure qu'une année à commencer le 23 aoust dernier.

On a démoly l'église paroissiale de S[t] Pierre quoy qu'elle soit une des plus anciennes églises de Reims,

(1) *Les Mesneux*, près Reims, du canton de Ville-en-Tardenois.
(2) Réflexions sur cet impôt resté impopulaire.

ainsi que l'église paroissiale Ste Marie Magdelaine qui fut bâtie par ses habitants et bénite en 1388. La démolition de ces églises a été commencée en octobre et novembre.

St Jacques, qui cidevant étoit paroisse et ensuite oratoire, est devenu paroisse aujourd'huy, après avoir essuyé comme les autres églises bien des désordres et fractures. On y a dit la première messe le premier dimanche d'Avent, à la grande satisfaction des paroissiens.

Observation. — Après avoir passé les 6 premiers mois encore durement comme les années précédentes, l'abondance s'est montrée petit à petit dans le mois de Juillet, de sorte que les marchés sont pleins de toutes les provisions nécessaires à l'homme. Le froment se vend depuis 12 jusqu'à 14 livres le septier et les autres grains à proportion, la viande depuis 6 jusqu'à 8 sols la livre, mais l'argent bien rare. Beaucoup d'assassinats.

Comme l'hiver n'a pas été bien rude, nous en avons payé la douceur par l'été qui a été humide et froide sçavoir les mois de may, juin et partie de Juillet, ce qui a occasionné beaucoup de grains de mars en tout genre et du foin, le tout en abondance. Le reste de l'été n'a pas été bien chaud, ce qui a fait que la récolte en vin a été petite dans la Montagne et la terre de St Thierry, ainsy que la vallée de Bourc. Elle a été un peu meilleur à la Rivière, mais en général tous les vins sont verts et guère bons. Quoyque mauvais, ils se vendent depuis 80 livres jusqu'à 100 la pièce, et c'est presque le prix général. La Bourgogne a été assez bonne, et le grain dans toute la Champagne ; la Brie, Picardie, c'est meslé.

1797.

On a bény le vendredy 13 janvier, feste de S[t] Remy, l'autel qui est dans l'arrière chœur de la cathédrale. Cette bénédiction s'est faite par un cidevant chanoine de cette église et s'est faite à la romaine, c'est à dire que le clergé est venu processionnellement, ensuite la bénédiction... (1). Comme il y a deux sortes de prêtres dans cette église, les sermentés l'avoient bénit (l'autel) la veille après midy et les non sermentés le lendemain à 7 heures et demy. Il est bon d'observer que cet autel a été posé à S[t] Nicaise en 1762. On l'avoit posé où il est aujourd'huy (en 1790), mais les Jacobins l'ont fait jeter bas pour y faire leur assemblée infernale et proscrite par la suite. Cet autel est très riche, le gradin a coûté 24 livres le pied, mais il est bon d'observer que, comme il a été démoly trois fois, du côté de l'évangile il y a une planche au lieu de marbre. Avant, il y avoit un autel de marbre noir, appelé l'autel du cardinal (de Lorraine), il est à présent l'autel des Fonts (2). Le pavé du sanctuaire qui est très beau et les deux tambours qui sont aux deux côtés du grand portail viennent aussi de Saint-Nicaise (3).

On a fait une queste générale dans Reims pour les pauvres de l'hôtel dieu, dont il y avoit 2 personnes honnestes de chaque quartier, qui recevoient ce qu'on leur donnoit et le remettoient au bureau dudit hôtel dieu,

(1) Détail des cérémonies conformes au rituel de Reims.

(2) Enlevé ensuite du croisillon sud, cet autel de marbre noir a été vendu malgré les souvenirs qui s'y rattachaient.

(3) Ces tambours y sont toujours heureusement, et, bien qu'ils masquent les portes latérales, ils produisent un fort bel effet qui doit les faire respecter.

quête qu'on se seroit bien passé de faire, si la république n'avoit pas vendu le bien des hôpitaux comme elle l'a fait (1). Cet hôtel avoit toujours environ cent mille livres d'épargne pour le besoin à venir, et aujourdhuy il n'a plus de ressources que des aumônes qu'on veut (bien) leur faire, ajoutez cy devant des vignes, des maisons, etc. Les pauvres n'en sont pas mieux, ayant pour boisson de la bierre et du petit bouillon. Cette queste s'est faite le 8 mars, mais elle n'a pas été bien abondante, vu la rareté de l'argent et les misères qu'on a essuyé les années précédentes.

Voicy le total des archevêques, évêques, parroisses... . (2).

On a jetté la porte de Cérès bas pour en construire une autre telle qu'elle est aujourdhuy. C'étoit avant cette démolition une porte affreuse, trop étroite et trop basse. Cette démolition a été adjugée à 8500 livres, non compris la porte de fer qui n'est pas dans le marché. Cette démolition a été commencée par une tranchée au rempart pour faciliter le charrois de la campagne dans Reims ; commencé dans le mois de may, et fini dans le mois de Juillet 1801.

Dans ces démolitions, il y a péri quatre hommes le 13 janvier 1798.

On a publié la paix faite entre le pape, l'empereur, Roy de Hongrie et de Bohème, et la République françoise ; quoyque l'appareil étoit beau et les façades des maisons

(1) Les biens des hospices civils n'avaient pas été vendus en totalité, mais mis en régie. Ce fut un notaire de Reims, M. Marlin, qui, comme administrateur des hospices, reconstitua leur patrimoine encore très important. — Une copie des inventaires des archives de nos hôpitaux se trouve à la Bibliothèque de Reims.

(2) État du clergé d'avant la Révolution.

illuminées le soir, cela n'a pas fait grande feste parmy le peuple, attendu la guerre qu'on attend faire avec l'Angleterre. Cette cérémonie s'est faite le samedy 30 décembre, et le lendemain le clergé non sermenté a chanté le *Te Deum* entre vespres et complies, et les sermentés l'avoient chanté aussitôt la nouvelle arrivée à Reims.

Observation. — L'année a été abondante en tous grains, mais très petite en vin et généralement partout, causé par la fraicheur d'une partie de may, juin et partie de juillet. Le vin quoyque vert s'est bien vendu pour le peu qu'il y en avoit ; peu de fruits à pépin et noyau. L'hiver assez passable pour les pauvres et l'argent bien rare. Le grain ne s'est vendu que depuis 9 livres 10 sols, 11, 12 et 14 livres le froment, et le seigle à proportion ; l'orge étoit proportionnellement plus cher, causé par la bierre fabriquée partout, la viande à juste prix, le bois la même chose. On se trouve étonné de vivre ainsy à juste prix en comparaison des années dernières, l'argent rare.

1798.

On a aboly le son des cloches par tout le département de la Marne, le 14 janvier, sous prétexte de ramener le fanatisme (1). Défense de les sonner que pour l'incendie et l'approche de l'ennemy. Ainsy voilà un jeudi saint après midy, vendredi saint toute la journée et le lendemain jusqu'à neuf heures : donc les cloches seront encore longtemps sans sonner. Autant fondre les cloches qui restent pour n'en point faire usage.

(1) C'est-à-dire qu'il ramenait le fanatisme. On reconnaît là l'action du Directoire à l'encontre de la reprise publique du culte.

On a fait la fête de la souveraineté du peuple le mardy 20 mars; les 4 bataillons de la milice rémoise étant sous les armes ont été à la place nationale dont la piramide étoit ornée de guirlandes en buis, et un orchestre posé pour y placer les musiciens. Dans le milieu de ces bataillons étoient les vieillards avec une baguette blanche à la main, et les jeunes gens, les enfans ensuite, accompagnés de leurs instituteurs ou maîtres de pension. Un vieillard a fait un discours analogue à la feste et un jeune homme y a répondu au discours, ensuite s'en sont retournés chacun chez eux. Défense d'ouvrir les boutiques ce jour-là, et on a dansé l'après midy aux dépens de la ville! Il y a eu des villages qu'on a fait la feste, et d'autres qui n'en ont point fait, cela dépendoit du commissaire du canton.

On a établi les marchés de Reims trois fois par décade, sçavoir le 3, le 6, le 9 de chaque décade, au lieu que c'étoit le mercredi et le samedy de chaque semaine, et lorsque ce jour le marché tomboit un jour de feste, on le faisoit la veille de cette feste, et aujourdhuy il n'y a pas de feste qui tienne, au contraire le jour de la Feste Dieu on a tenu le marché parce que c'étoit le 19 prairial ou 7 de juin, et le lendemain 20 on fait la feste de la décade. De sorte qu'on a aboly le marché au poisson et même on a mis des marchands de poissons à la police. De sorte qu'on ne connoit plus de feste d'église. Ce fameux marché a commencé le 19 floréal ou 8 de may, et cette loy s'observe dans les villes, bourgs et villages où il y a foire et marché, comme à Châlons, c'est de même qu'à Reims. A Fismes, c'est le 4 et le 7 de chaque décade, à S[t] Martin d'Ablois le 1, et le 6 de chaque décade à Epernay.

On a établi des droits de barrière ou de passe dans

toute la France, on paye pour chaque beste de charge... Cette loy a commencé le premier messidor ou 19 juin.

Les garçons au nombre de 200,000, âgés de 20 ans, ont party les uns plus tôt, les autres plus tard. Ceux des environs de Reims ont party le 18 novembre et ceux de Reims, au nombre de 130, ont party un jour avant pour la guerre.

On a imposé l'année dernière une somme sur les cheminées, et cette année cy c'est sur les fenêtres et entrées de maison, on paye par entrée 8 sols et par fenêtre 8 sols... la dernière imposition s'est faite dans le mois de may 1799.

Observation. — Cette année a eté assez chaude pendant l'été; le grain en tout genre a été assez bon et abondant; le setier de froment se vendoit depuis 7 livres jusqu'à 9, et les autres grains à proportion. Les vendanges se sont faites à la S[t] Remy et encore n'ont attendu les pluies qu'on espéroit d'avoir. J'ai bu du vin nouveau le 6 septembre, mais les pluies qu'on attendoit ont tarsé *(sic)* les vendanges et le vin, quoyque bon, n'est pas ce qu'on espéroit. Il y a eu une demy année, et se vend 60 livres à 75 et 80, et ne se vend pas facilement à cause de la rareté de l'argent.

L'hiver, qui a commencé le 8 de décembre, n'a finy que le 5 mai suivant, et a été très fort dans les mois de décembre, janvier, février, mars et avril partie, de sorte que l'hiver ne s'est passé que le 5 mai suivant, et on n'a pas eu d'épis de blé dans le mois d'avril (1). En 1684, il a gelé plus de 4 mois. Bonne récolte en fruits et légumes, et grande guerre.

(1) Allusion au dicton qui veut qu'avril ne passe jamais sans épis.

1799.

On a bâti un temple décadaire dans la nef de la cathédrale, et on a tenu l'assemblée décadaire le mercredi saint 20 mars pour la première fois et en continuant.

On a fait partir 200 hommes le 1er septembre, tant garçons que hommes mariés, de Reims seulement. Il en est parti dans le mois de may dernier 149, tant hommes mariés que garçons, et le tout au sort de la milice, au lieu que aux cydessus point de sort, point d'argent: il faut partir tel qu'on est.

Les octrois sur le vin, le bois, le charbon, la brèze, etc. ont été établis à Reims en vertu d'une loy du 16 décembre, et les profits de ces octrois sont pour la ville. Jointe aux barrières, (cette imposition) augmente les denrées considérablement et fait murmurer le peuple.

Observation. — Cette année a été dure à passer par la rigueur de l'hiver et l'été qui a été froid et de peu de chaleur. Cependant les moissons en grains assez bonnes, mais peu de fruits et d'avoine et lantille, dravière, ce qui a considérablement augmenté le beurre et les fromages de toute espèce. Les vendanges se sont faites à la Toussaint par rapport à l'humidité et le peu de mourison *(sic)* que le raisin avoit; la quantité étoit à peu près une demi année, le vin étoit bien vert et bon marché, le grain à juste prix, les fruits médiocrement.

Voicy ce qui s'est passé dans les années 1549, 1719 et 1778..., cecy est tiré d'un manuscrit qui est à l'abbaye de St Nicaise de Reims, dans la bibliothèque de ladite abbaye (1).

(1) Voir plus haut les détails rétrospectifs de ce genre donnés par D. Chastelain, p. 163.

1800.

Le tombeau de Jovin qui étoit à St Nicaise a été transféré à Notre-Dame et posé le 8 mars tel qu'on le voit aujourdhuy. C'est un monument qui est digne d'admiration et on le conserve pour la beauté de la pierre et le travail de sculpture. On a mis une inscription dessous cette tombe en marbre noir (1).

On a encore fait partir 40, tant hommes que garçons le 22 avril, pour la guerre.

Observation. — L'hiver a été moyennement rude jusqu'au mois d'avril, de sorte qu'à la fin d'avril on voyoit beaucoup de raisins dans les vignes et le 4 de may le suzain étoit en fleur, l'épine blanche fleurie, mais vers la demy mai les pluies froides sont venues jusque vers la demi juin, qui ont fait descendre nos raisins, ensuite les grandes chaleurs sont venues jusqu'à la Notre Dame 15 d'août, jour auquel les prêtres de la cathédrale de Reims ont fait des prières de 40 heures, et les pluies sont venues ce même jour par une nuée et ont duré plus longtemps que nous n'avons souhaité, de sorte que le vin n'a pas eu la qualité qu'on avoit desiré. Il est cependant meilleur que l'année dernière, et à peu près la même quantité, c'est à dire à peu près une demy année. Mais le grain, en tout genre, beaucoup et bon (2).

(1) Cette inscription latine a disparu et le tombeau fut relégué dans la crypte de la chapelle de l'archevêché en 1865, puis transporté au Musée lapidaire du cloître de l'Hôtel-Dieu en mars 1896. En voir la description dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCV, p. 213.

(2) Suivent encore des anecdotes sur les années passées, depuis 1187 jusqu'en 1717.

1801.

On a publié la paix entre la République françoise et l'Empereur de Hongrie; cette cérémonie s'est faite à Reims le mardy saint 3 mars, elle a été annoncée la veille par la grosse cloche à 7 heures du soir et le lendemain le cortège a parti à 11 heures, au son de ladite cloche ainsy que de toutes les autres cloches de la ville, ce cortège étoit composé de 2 bataillons de la ville, ensuite 32 musiciens, un timballier à la teste et 62 jeunes gens à cheval, dispersés en 2 classes, sçavoir la première classe suivoit la musique, le corps de ville derrière avec le sous-préfet et les autorités constitués, tous à cheval, la 2e classe faisoit la clôture. C'étoit une belle cérémonie à voir et les petits canons se sont fait entendre de tems en tems. On a illuminé par toute la ville le soir, et cela finit par là, attendu qu'on remit la feste au mardy 14 Juillet.

Le jour de Pasque, 5 jours après, on a chanté un Te Deum à l'église cathédrale aux vespres des premiers (prêtres non sermentés), auquel ont assisté les autorités constituées. Il y avoit une grande musique. Les autorités ont resté aux deuxièmes vespres des sermentés....., et le 10 avril lesdits prêtres sermentés ont chanté un service solemnel et pompeux pour le repos des âmes des soldats de tous grades qui ont été tués à l'armée.

Du 1er floréal au 21 avril, l'évêque Diot a tenu un sinode; cette cérémonie s'est faite par ledit évêque, auquel on a chanté une messe sinodale, dont 28 prêtres et 6 par procuration de son party s'y sont trouvés, du nombre desquels on a tiré 2 chantres, 6 diacres, 2 prêtres en chape pour assister l'évêque dans ses fonctions, et cette

cérémonie ne finit que le 4 dit (floréal), attendu que l'on faisoit deux séances par jour, l'une le matin et l'autre l'après midy (1).

Le feu a pris à Trigny la nuit du 20 au 21 avril, a réduit 41 maisons, et le lendemain pareil accident est arrivé à Crugny qui a reduit 20 maisons, et à S[t] Imoges 2 maisons réduites en cendre quelques jours après (2).

L'évêque Diot a tenu un 2[e] sinode, auquel étoient 4 évêques et des députés des autres diocèses dont les évêques de son parti n'ont pas pu s'y trouver (3). On a commencé le dimanche 21 juin par une messe solennelle dont l'évêque Diot a officié pontificalement, étant assisté de diacre, soudiacre et de 4 procédants, et ayant pour assistants 2 évêques en chapes et mitres sur les têtes. La clôture s'est faite le jour de S[t] Jean à 5 heures du soir par un Te Deum qui fut chanté par le peuple et les orgues. Pendant ce tems les évêques se sont embrassés, et les députés ont embrassé les évêques et le clergé qui étoit dans les stalles, après avoir nommé des députés pour l'assemblée qui se doit tenir à Paris. Sçavoir ce qui en sera.

Le mardi 14 Juillet, on a fait une feste dans les pro-

(1) Les actes de ce synode constitutionnel ont été publiés à Reims chez Delaplace, en 1801, et reproduits par M[gr] Gousset dans *Les Actes de la province de Reims*, 1844, t. IV, p. 849.

(2) *Trigny*, canton de Fismes. — *Crugny*, même canton. — *Saint-Imoges*, canton d'Ay (Marne).

(3) C'était un concile métropolitain que tenait cette fois Nicolas Diot, à la suite duquel il publia un appel à la pacification et donna au pape sa démission le 13 octobre 1802. Il mourut peu après, retiré dans une maison de la rue Brûlée, n° 19, le 30 décembre 1802. Il fut inhumé par le clergé de la cathédrale auprès de la chapelle du cimetière du Nord, où une pierre blanche marquée d'une croix indiqua seule sa sépulture.

menades, dont on a tiré un prix à l'oiseau, et on avoit mis des jambons, des cervelas, des patés au haut des perches, et lesdites perches étoient graissées avec du savon, ce qui étoit difficile à monter, cependant ils (les jambons) ont été gagnés par des jeunes gens et des dames et des cources *(sic)* qui ont gagné des prix.

Observation. — L'année a été contraire à tous biens de la nature par la fraîcheur et les tems contraires à tous biens, de sorte que il y a eu très peu de fruits à noyau, mais assez de fruits à pépin ; les seigles ont été germés, le froment meilleur, mais petite récolte en froment et seigle, de sorte que, depuis la moisson jusqu'au 26 avril 1802, le grain a toujours augmenté et est aujourd'huy 26 avril à 26 livres le setier mesure de Reims. Le pain froment 4 s. 6 d. et 5 s. la livre, le pain de seigle 3 s. et 3 s. 6 d. la livre, et guère d'ouvrage. Le malheureux n'est pas à son aise. La récolte en vin moyenne et à peu près comme l'année dernière. Le cabaretiers ne vendent pas beaucoup à cause de la cherté du pain qui est occasionnée par les enlevées pour les Anglois.

1802.

On a recommencé la procession de la Pompelle qui se faisoit à St Timothée tant par le curé et paroissiens. Il y a 11 ans, cette procession s'est faite le lendemain de la Pentecoste, 6 de juin (1). Le curé et le clergé de St Remy ont suivy les anciennes traces de la procession de St Timothée.

Enfin après 12 ans d'absence d'évêque et d'archevêque

(1) C'est en 1796 que le chroniqueur a signalé une première reprise, il y avait donc six ans seulement de cela en 1802.

en France, on vient de nommer 10 archevêques et 50 évêques pour la France.... M. de Barral nommé à l'évêché de Meaux, il a Chaalons et Reims qui est réuny, de sorte qu'il est venu prendre possession à Reims le dimanche 4 Juillet à 9 heures du matin (1). Ordre de sa réception : il est arrivé en voiture à la porte de la cathédrale, étant escorté de trois bataillons de la milice bourgeoise de Reims, un détachement de cavaliers qui sont en garnison à Reims, et le canon qui se faisoit entendre, et environ 20,000 personnes, tant de la ville que de la campagne, qui étoient venues pour voir cette cérémonie. Etant à la porte, il a été reçu par un ecclésiastique à la tête d'un nombreux clergé, tant de la ville que de la campagne. Il a été complimenté par cet ecclésiastique, étant sous le dais. Là on luy a présenté l'étole, la chape, la mitre et la crosse, et on luy a donné la croix à baiser et on l'a conduit à l'autel, puis a été se revêtir des ornemens pontificaux pour célébrer la messe de S[t] Pierre qu'on a fait ce jour là (2), attendu qu'il n'y a plus que 4 festes dans l'année.... dont Messieurs de ville et les tribunaux ont assisté à la messe et au *Te Deum* qui fut chanté en action de grâce de la réunion des corps ecclésiastiques qui aujourd'huy ne font plus qu'un même corps, c'est à dire que M[r] Nicolas Diot et ses partisans sont réunis avec les autres prestres qui ne se pouvoient pas voir ensemble, de sorte que ce n'est plus qu'un mesme corps.

Les curés, tant de la ville de Reims que de la campagne, se placent chacun dans leur cure, ceux qui en

(1) Pièces relatives à cette cérémonie dans le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, p. 42.

(2) La fête de saint Pierre était remise au dimanche suivant le 29 juin.

ont, mais ce n'est pas sans peine, parce que les habitans de chaque paroisse leur fait des reproches sur leur fuite... (1).

Il falloit l'arrivée de l'évêque pour jouir du son des cloches et de la liberté du culte catholique. Les cloches ont commencé à sonner le 4 juillet et continué; les décades supprimées, les marchés remis à l'ancien usage; le dimanche qui commence à être observé.

On a bény la croix du cimetière de S[t] Remy et de S[t] Morice le dimanche 5 de septembre; cette bénédiction s'est faite par M[r] Antoine Bertin, curé de S[t] Remy. Cette croix a été posée sur la fosse où a été enterré le corps de S[t] Remy, il y avoit une grande affluence de peuple (2).

On a bény la croix du moulin de la Housse, qui est sur la route de Reims à Chaalons, le dimanche 12 dit mois...

Le dimanche 3 octobre on a bény la croix du rempart du Jard..., le clergé s'est arrêté pour bénir une autre croix adossée contre le mur (3) ; on a béni aussi des petits pains ronds pour être distribués au peuple.

La croix des pestiférés a été bénite le dimanche 10 octobre par André Savart, curé de S[t] Jacques. Au pied de cette croix, il est mis : « A la mémoire du zelé citoyen Nicolas Colin, m[tre] en chirurgie, mort victime des services qu'il a rendus aux pestiférés et décédé à la

(1) Sur leur départ pour l'émigration. Suit la formule du serment prescrit par le Concordat.

(2) Ce cimetière était compris dans le clos de l'abbaye de Saint-Remy, la porte ouvrant sur la rue du Ruisselet.

(3) La croix du Jard est maintenant refaite contre la maison n° 17, et l'autre croix est restée adossée à la maison n° 86 de la même rue.

Burie le 29 juillet 1668, et plusieurs religieuses de l'hôtel Dieu, en rendant service à ces pauvres pestiférés, y sont mortes aussi (1). » Au derrière de cette croix est écrit : « Réédifié le 18 vendemiaire de l'an XI ou 10 octobre 1802 (2). »

Il est bon d'observer que cette croix n'est pas posée au cimetière des pestiférés, elle est posée à la place d'une autre que les Jacobins ont détruite... (3). Le cimetière des pestiférés est converti en jardin, dont il y a un mur et une porte pour y entrer et est proche le lavage des fabriquants, en bas du jardin de la Burie. Monsieur Paquot, curé de St Jean, y est enterré, après avoir été assommé en 1792.

On a bény la croix du cimetière de la cathédrale, de St André des Bourgs et de St Jacques, le dimanche 7 de novembre; cette bénédiction s'est faite par M. Malherbe, curé de la cathédrale (4).

La bénédiction de la croix de la rue des Capucins s'est faite le même jour par M. le curé de St Jacques (5).

On a fait une procession à St Remy le 10 octobre, on

(1) L'inscription originale, gravée sur cuivre, se trouve conservée à l'Hôtel-Dieu.

(2) Relevée par la ville en 1869, à la suite d'un bris de voiture, et en 1898 par souscription, à la suite d'un bris de malfaiteurs, cette croix est restée très populaire par son souvenir.

(3) Sur la place de l'Abreuvoir, à gauche de l'entrée des jardins qui occupent l'emplacement de l'ancienne Burie de l'Hôtel-Dieu.

(4) Cimetière du Nord actuel. M. Malherbe, dernier curé de Saint-Pierre-le-Vieil, y a été inhumé en 1820 avec mention du bien qu'il fit sur sa dalle funéraire dans la chapelle actuelle.

(5) Croix de Jean Godart. Renouvelée en 1876 contre la maison nº 36 de la rue des Capucins. Sur les croix de Reims en général voir une étude publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXI, p. 288.

y a porté la châsse de S. Remy... le curé M. Bertin (1) étoit derrière en chape et escorté par la milice bourgeoise, et un nombreux peuple qui la suivoit. Ils ont descendu dans la rue des Crénaux, remontant la rue du Ruisselet, ont été à la rue Normandie, suivant le Barbâtre, descendant à la halle, passant au devant du petit portail le long des grands murs de St Remy, sont rentrés par le grand portail... Il est bon de sçavoir que cette châsse a été exposée à la vénération du peuple l'espace de neuf jours et qu'elle étoit exposée sur quatre colonnes fort décemment et ayant au bas les 12 pairs ecclésiastiques et laïques, St Remy, St Thierry et Clovis en devant, comme c'étoit à l'ancien tombeau que les gueux de Jacobins ont brisé (2).

La mesure aux grains de toutes espèces, les poids, les aunes avec leurs termes ont commencé le Samedy 13 novembre; ces mesures sont plus petites, ainsy que les poids et aulnes, que les anciens usages (3).

On a fait la dédicace de l'Eglise de Reims le dimanche 14 novembre, au lieu qu'antiennement c'étoit le 18 octobre; cela se fait à présent ce jour là par toute la France. Du tems des chanoines, il y avoit 93 cierges d'allumés autour de l'église, à 4 heures du matin ce jour là.

Observation. — L'hiver a été moyennement dur, le printemps assez sec, mais la nuit du 14 au 15 et du 15 au seize de may la gelée a été générale; elle nous a enlevé les vendanges et les seigles, ce qui a fait un très grand tort à toute la France, et les enlevées de grains

(1) Antoine Bertin, né en 1761, mort curé de Saint-Remi en 1823.

(2) Ces statues, faussement attribuées à Pierre Jacques, ont été replacées au tombeau actuel en 1847.

(3) Première application du système métrique.

que l'on faisoit, de sorte que le grain froment valoit 30 livres le septier, le seigle 18 livres, et l'orge 21 livres, le sarazin 18 livres. Ainsy on a eu de la peine assez à vivre.

Le vin s'est vendu depuis 12 jusqu'à 16 sols la bouteille dans les cabarets, le pain 4 sols la livre, et a diminué tout doucement. Peu de légume, peu ou point de fruits à noyau et à pépin. Cependant il y a eu des cantons comme Versy, Versenay, Rilly et quelqu'autre qui ont eu des cantons de leurs terroirs qui ont fait quelque chose; d'autres dans 3, 4, 5 arpens de vigne ont fait une caque, d'autres une demy caque, enfin moy même j'ai recueilli 4 grappes de raisin dans 3 arpens de vigne. Le beurre 28, 30 sols la livre; les œufs 40 sols le quarteron, enfin tout cher et hors de prix cette année cy.

L'été fort chaud et de longue durée ; nous avons payé les chaleurs par le long et dur hiver qui a commencé vers le 25 de janvier et finy vers le 12 de mars suivant. A Reims le 2 avril 1803 (1).

1803.

(Resté en blanc).

FIN DU JOURNAL ANONYME.

(1) La Bibliothèque de Reims possède le manuscrit inédit de Lacatte-Joltrois, intitulé : *Abrégé historique et chronologique de l'histoire de Reims* en 4 vol. in-4°, compilation qui prend le caractère de journal historique du vivant de l'auteur, c'est-à-dire depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1857. Ce recueil est à consulter pour tous les faits locaux, qui y sont exposés en toute véracité et sincérité en eux-mêmes. On pourra le contrôler avec le Journal anonyme que nous publions et y trouver une suite qui pourrait elle-même être publiée un jour.

NOTES DE J.-B. BLAVIER

(1740-1749)

1740.

Le 6 Janvier 1740, la gelée a commencé et s'est fait sentir très vivement jusqu'au 9 mars 1740, de façon qu'on apprehendoit et pour les vignes et pour les bleds : depuis ce jour 9 mars jusqu'au 15 may, il a presque toujours plu ou fait froid, de façon qu'au 15 may, il ne paroissoit encore rien aux vignes, depuis ce temps les grains se sont raccommodés à merveille, la montre des vignes a été la plus belle qu'on pouvoit souhaiter ; tout aussitôt le temps est devenu plus contraire que jamais, à l'approche de la moisson les pluies ont recommencé, de manière qu'y ayant lieu d'apprehender la perte entière des grains, le chapitre a commencé à faire des prières publiques le 3 aoust 1740, pour demander à Dieu un temps convenable pour faire la moisson ; les pluyes continuant très vivement, le suaire de s[t] Remy a été exposé le jeudy 18 aoust 1740 au matin, la plupart des segles étoient alors sciez et dans la campagne prêts à germer..... (Suivent les détails connus sur les processions faites en août et septembre (1).

(1) Ces notes, déjà signalées plus haut (p. 101), émanent de J.-B. Blavier, avocat, qui signait aussi comme procureur fiscal de Saint-Remy et comme lieutenant du chapitre. Elles donnent des détails utiles que nous reproduisons, et d'autres que nous indiquons seulement en abrégé pour y recourir, au besoin, sur le volume où elles sont consignées à la Bibliothèque de Reims, cabinet de Reims, t. I, n° 33 bis.

1744.

Le mercredi 29 juillet 1744, Louis 15, revenant de Flandres pour aller sur le Rhin, est arrivé à Reims à deux heures après midy, et est entré par le cour par la porte neuve, où les clefs de la ville luy ont été présentées par M. de Soubise et par Mr Hachette, lieutenant des habitants, qui ont complimenté Sa Majesté, tenant avec M. de Soubise, gouverneur de Champagne, le plat où ces clefs étoient. Le Roy les a prises et les a donné à M. de Villeroy, son capitaine des gardes.

Il a ensuite traversé la Couture, le bourg de Vesle, la Poissonnerie, et est descendu à Notre Dame, où il a été complimenté par M. de Vinay, prévost de l'église de Reims. De Notre Dame, il est monté à l'archevesché, où il a dîné en public ; le Jeudy il a mangé matin et soir à son petit couvert, et a allumé, étant chez M. Lepagnol, le feu d'artifice de la place de Ville. Le Vendredy, il a diné en public avec tous les seigneurs qui l'accompagnoient. Il est party le samedy à 4 heures du matin.

Sa majesté est tombée malade à Metz le *(en blanc)*. On en a appris la nouvelle à Reims le 15 aoust. Aussitôt on a commencé les prières des 40 heures à la cathédrale et le surlendemain dans toutes les paroisses. La Reine est arrivée à Reims le 16, à onze heures, n'est point descendue de voiture et a répandu la consternation partout, tant elle étoit saisie de douleur. Ce soir même, on a eu avis que le Roy étoit hors de danger, ce qui a rendu la joye et la tranquillité.

1749.

(Réflexions personnelles à propos des discussions du jansénisme, et Notes sur Nicolas Johin, clerc chanoine

de St Timothée, sur son décès et sa sépulture..... sur les religieuses de l'Hôtel Dieu, persécutées par leurs supérieurs, Le Pappe de Kervilly et Hachette des Portes..., enfin sur le chanoine Godinot, persécuté lui-même malgré ses bienfaits innombrables.)

FIN DES NOTES DE J.-B BLAVIER.

JOURNAL DES HÉDOUIN Père & Fils

sur la température à Reims et dans les environs

(1708-1815)

On lit en tête de ce recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque de Reims (1) :

« Mémoire de ce qui s'est passé de plus remarquable au sujet de la récolte du grain et du vin, commencé au mois de Juillet 1725. Ce dont je me souviens au sujet des années passées est l'année 1708... »

Le nom de l'auteur est donné sur la première page du registre par son fils :

« Ces mémoires sont l'ouvrage d'Antoine-Remy Hédouin-Rogier, né en 1696, mort en 1775, et son fils aîné, Hédouin-Malavois, né en 1739, les a continués, autant que sa vie ambulante luy a permis jusqu'à 18... (2) »

« La notice cy-dessus est du 1er 8bre 1809 par un 70aire. »

Nous avons donc l'œuvre du père et du fils pour une période plus que centenaire (107 ans).

(1) Ms. du Fonds Deullin, n° 1800 provisoire. L'ensemble forme un cahier cousu de 0m 26 de hauteur sur 0m 16 de largeur, comprenant 65 feuillets non encore numérotés. La couverture en parchemin a été enlevée à un manuscrit liturgique avec notation du xiiie siècle.

(2) Il ajoutait par un retour sur lui-même : « Entré officier d'infanterie en 1757, il n'a quitté le service, après plusieurs cascades, que porteur de 2 médaillons de vétérans sans traitement, quoique Lt-Colonel par la loi n° 1275e de 1791 ; s'étant marié en 1780, et son fils unique était élève à Brienne lors de l'abolition des écoles militaires en 179... par l'infâme Lakanal. »

Le recueil de Hédouin-Rogier comprend 36 feuillets ou 71 pages, remplies entièrement et couvertes d'une écriture très compacte les notes allant de l'année 1708 à l'année 1775 sans interruption ; les détails se groupent par saisons et parfois par mois, ce qui en explique la longueur dans la rédaction et la minutie dans les renseignements. L'abondance des matières est telle qu'il faut renoncer à copier et à publier cette énorme relation. On pourrait cependant consulter le recueil fort utilement pour une année, pour un mois ou même pour un jour donné. La sincérité de la rédaction apparaît pleinement dans le fond, et, pour la facilité des recherches, les traits séparatifs donnent au récit la clarté désirable dans la forme.

Les renseignements habituels ont trait à des faits courants : variations de l'atmosphère, neige, grêle, gelée, abondance ou disette de récoltes en blé ou en vin. On y rencontre quelques remarques sur la culture, le prix des denrées, la hausse ou la baisse du grain et du vin, parfois aussi (chose plus rare) sur des phénomènes extraordinaires de la nature. En voici un exemple pour l'année 1726 :

« Le mois d'octobre fut orageux dans son commencement, après lequel il devint assez beau. Il parut la nuit du 19e un phénomène qui effraya beaucoup. L'air parut tout enflammé presque partout l'horizon dans la région où sont les nuages et ces vapeurs enflammées s'agitoient extrêmement et ressembloient dans quelques endroits à des fusées volantes. Cela dura depuis le soleil couché jusqu'à deux heures après minuit, pendant lequel tems il voyoit aussi clair qu'à cinq ou six heures au soir, quoyqu'il n'y eut pas de lune. »

Sauf ces choses notables, les années se suivent sans

se ressembler à courte échéance, mais en tournant à peu près dans un cercle de dix à quinze ans pour l'intensité du froid, la grande abondance de neige, les dégâts de la gelée printanière ou de l'humidité en automne. Les années vraiment calamiteuses furent celles de 1709, 1725, 1770, 1784 et quelques autres. On fit alors des prières publiques, des cérémonies expiatoires, des processions, qui se liaient à la vie et aux émotions populaires.

Les inondations furent également des fléaux bien graves en leur genre. Il s'en produisit une en avril 1751, ainsi relatée par Hédouin père : « Les pluies universelles de ce mois rendirent les eaux fort hautes ; elles sourcent dans beaucoup de caves, ont fait deborder les rivières, ont rompus tous les chemins et empêchoient de semer les avoines et de labourer les vignes.... »

En 1775, Hédouin fils (1) prend la plume au mois de Mars, en place de son père accablé par l'âge, et mentionne le prix très élevé du blé : « Il passa, dit le chroniqueur, 17 livres le septier. Ce que voyant, ajoute-t-il, les bénédictins de S[t] Remy, maltraités à la récolte de 1770, se joignirent à l'abesse de S[t] Pierre, et le 5[e] (mars) arrivèrent (à Reims) pour la police 150 soldats de Royal la marine qui furent tirés de la garnison de Sedan, à 4 s. de haute paye. Le 22 avril, révolte considérable à Dijon, puis ensuite à Beaumont-sur-Oise, S[t] Germain en laye, Pontoise, Versailles, Marly..., et enfin à Paris le 3[e] mai. Quelques pendus à propos, conclut-il, terminèrent toutes ces épreuves. »

(1) Hedouin de Malavois; voir la notice écrite sur lui par M. Diancourt dans le t. LXXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, pp. 335 à 395. Son portrait est au Musée de Reims.

A la date du 27e août 1775, Hédoin fils indique la mort de son père à ce jour en ces termes : « Le rédacteur de ces notes climatériques expira à 5 heures du soir. L'autheur de ces notes économiques les comença en 1725, et remonta de mémoire en 1708; il avait alors douze ans, son fils n'a pris la plume qu'en mars 1775, année de sa mort (1). » Il continua la rédaction sur le même plan jusqu'au mois de mars 1815, époque où, accablé lui-même de vieillesse, sa main se refusant au service et son écriture devenant illisible, il cessa la rédaction des notes climatériques que son fils ne continua pas (2).

A la différence de Hédouin-Rogier, qui se borna aux renseignements locaux sur la température et les récoltes, Hédouin de Malavois en donna d'analogues sur beaucoup de provinces de France et de l'étranger. Il décrivit bien entendu et avec détails les fatales inondations de 1784, surtout en Champagne et autour de Reims, et poursuivit de même pour la fin de l'ancien régime et les premières années de la Révolution. Il continua ses observations sur « ce que le peuple appelle l'*été de St Remi*, l'*été de St Martin* et l'*été de St André* », sur les gelées, les orages, les prix des subsistances, etc.

Mais il signale parfois, en outre, pour les années 1800 à 1815, les passages de grands personnages ou de

(1) Cette mention se trouve au fo 37 du manuscrit et à l'écriture assez fine et tenue du père succède celle du fils, très grosse et vers la fin écrasée, presque illisible. Il remplit ainsi les 29 derniers feuillets du registre jusqu'au fo 65; le reste porte des notes du XVIIe siècle.

(2) Son fils est le non moins fameux original Hédouin de Pons Ludon; voir sur lui la même notice citée plus haut par M. Diancourt.

troupes à Reims, les incendies, la rareté du numéraire, les foires de Pâques, et quelquefois les mariages, les décès et les autres incidents de la vie des familles.

Ces derniers renseignements sont accompagnés d'appréciations toujours piquantes, souvent méchantes, qui doivent être contrôlées comme vérité et exactitude. Aussi, nous bornons-nous à renvoyer simplement à ce recueil, devenu une sorte de journal local, et nous ne voulons en faire valoir que l'intérêt au point de vue des indications purement climatériques pour tout le XVIII[e] siècle et les quinze premières années du XIX[e] siècle.

FIN DU JOURNAL DES HÉDOUIN.

OBSERVATIONS

SUR LA VÉGÉTATION DE LA VIGNE

et sur l'influence de la température sur la récolte (1800-1848)

Par P.-A. DÉRODÉ-GÉRUZEZ (1)

1800.

Le printems a été pluvieux. La floraison a souffert. La vigne a coulée, et la récolte a été médiocre en qualité et quantité.

1801.

La température n'a pas été plus favorable et la récolte a été très mauvaise en qualité et quantité.

1802.

Il a gelé une partie des mois de May et Juin, aussi les

(1) Pierre-Augustin Dérodé, fils de Jean-Nicolas Dérodé, notaire, puis manufacturier, et de Marie-Louise Linguet, sœur du fameux avocat et publiciste, victime de la Révolution. Il naquit le 20 octobre 1768, se maria, le 11 octobre 1791, avec Marie-Jeanne-Laurence-Sophie Géruzez, et mourut sans enfant en 1849, chevalier de la Légion d'honneur, après avoir été, dans le cours de sa longue carrière, membre du Conseil général de la Marne, membre du Conseil municipal, membre de la Chambre et du Tribunal de commerce de Reims, l'un des membres fondateurs de l'Académie en 1841. Il habitait la maison de la rue Chanzy n° 75. Il avait publié, en 1827, ses *Observations sur les monuments et établissements publics de la ville de Reims, sur les embellissements projetés et les améliorations dont ils sont susceptibles*, volume in-8° de 176 pages. Il laissait plusieurs ouvrages inédits, une *Vie de Linguet* notamment et les *Observations* que nous publions, manuscrits acquis par la Bibliothèque de Reims à la vente du château de Ludes en 1901.

vignes ont beaucoup souffert. Elles se sont raccommodées par la chaleur de l'été et de l'automne. La récolte a été très foible en quantité, mais le vin excellent.

1803.

Des gelées assez fréquentes pendant le printems, une secheresse continuelle le reste de l'année, et qui fit flétrir le raisin sur les ceps. Le vin que l'on récolta fut de bonne qualité.

1804.

Le printems fut beau, la floraison parfaite. La température fut très favorable à la vigne qui ne souffrit que de quelques orages. Le vin fut de bonne qualité.

1805.

La préparation étant superbe, mais l'année tardive. Le mois d'octobre fut très froid et la vigne complettement gelée. Le peu de vin que l'on fit étoit couleur de pelure d'oignon, et si mauvais que beaucoup de propriétaires aimèrent mieux le jetter que de payer le droit d'inventaire que prélevoit alors la regie. On l'appella *Vin des Conscrits*.

1806.

Température très favorable, mais montre foible, la vigne ayant trop souffert l'année précédente. La récolte donna 1/4 d'année, mais le vin fut très bon. Vendange à Thil le 8 8bre.

1807.

Année très favorable, hyver doux et humide, été sec et chaud, mais orageux. Les pluies de 7bre ont ramené

la vigne qui souffroit beaucoup de la sécheresse. Vendangé le 15 octobre. Bon vin.

1808.

L'hyver doux, le printems beau, le commencement de l'été excessivement chaud, mais des pluies froides et continuelles, en aoust et 7bre, ont empêché la maturité. Vendangé le 24 8bre par un tems extrêmement désagréable. Douze tonneaux de vin médiocre.

1809.

L'année constament froide et pluvieuse. L'humidité a engendré beaucoup de vers qui ont abimés la vigne, qui fut d'ailleurs presque complettement gellé les 13 et 14 8bre. Vendange le 19. 3 pièces de mauvaise qualité.

1810.

L'hyver plus humide que froid. La montre très foible, le printems et l'été constament sec et froid, aussi la vigne a-t-elle beaucoup coulée. Les mois de 7bre et 8bre ayant été très chauds ont amené la maturité. Vendange le 22 8bre 3 tonneaux de très bon vin.

1811.

L'hyver assez humide. Le printems beau, l'été remarquable par sa sécheresse, sa chaleur, et l'apparition d'une comète qui a donné son nom au vin de l'année. Vendangé le 27 7bre 10 tonneaux d'une maturité parfaitte qui ont donné un vin excellent (1).

(1) On garda longtemps mémoire de l'année 1811 et de la comète, surtout du *vin de la comète*, jusqu'à une nouvelle comète (celle de 1858), qui jouit d'une semblable réputation. La ville de

1812.

L'hyver très humide. La montre très abondante, le printems et l'été généralement froids. La vigne a cependant meurie beaucoup mieux qu'on ne pouvoit l'espérer, et si la grêle ne nous eut abymé la vigne en Juillet, la récolte eut été très abondante. Vendangé le 21 8bre 5 tonneaux de qualité médiocre.

1813.

L'hyver sec et froid. La montre foible, le printems et l'été froids et humides. La vigne a tellement souffert que je n'ai fait le 22 8bre que deux pièces de fort mauvais vin.

1814.

L'hyver froid et sec, le printems et l'été secs, mais peu de chaleurs. Des gelées prématurées en 8bre ont forcé de vendanger quoique le raisin ne fut pas mûr, et fait le 15 8bre 3 pièces de mauvais vin.

1815.

A peu près la même température, très peu de vin et mauvaise qualité.

Verzy, l'un des chefs-lieux du vignoble rémois, tira même ses armoiries, blason d'un nouveau genre, des deux fameuses comètes. On voit, en effet, au fronton du groupe scolaire construit vers 1895, un cartouche sculpté offrant un écusson chargé de deux comètes en sautoir, avec les dates de 1811 et de 1858 sur les cotés, une couronne murale au sommet et des pampres à la base.

1816.

Année constamment froide et pluvieuse. On ne vendangea pas.

1817.

Même température. La vendange nulle (1).

1818.

Le printems très beau ; l'été et l'automne sec et chaud ont ranimé la vigne qui avoit tellement souffert qu'il fallut en arracher des cantons entiers. La récolte fut abondante et de bonne qualité. J'avois acheplé cette année, au mois de février, mon bien de Thil, contenant 10 arpents de vigne. Et j'ai fait le 12 8bre 66 pièces au pressoir.

1819.

La température fut très favorable. L'été, très chaud, et la récolte une des plus abondante du siècle. J'ai fait le 9 8bre 110 p.

1820.

La floraison fut belle ; l'été chaud et favorable. Mais l'autonne ayant été froid et pluvieux, le raisin ne put arriver à la maturité. J'ai fait, le 15 8bre, 40 pièces de vin de médiocre qualité.

(1) Sur la culture de la vigne à cette date, autour de Reims et dans la montagne, ses produits, frais, vente des vins, prix des récoltes, bonnes et mauvaises années, consulter la *Description historique et statistique de la ville de Reims*, par J.-B. Géruzez, 1817, le chapitre XVIII tout entier.

1821.

Le printems froid, l'été désagréable. L'autonne pluvieux et froid. Aussi n'y eut-il pas de vendange, car je n'ai fait qu'une caque dans mes 10 arpents.

1822.

Le printems a été froid, et cependant la montre assez abondante ; l'été a été très chaud, mais très orageux, et notre canton fut très mal traitté par la grêle dans le courant de juin. Sans cette circonstance, l'année eut été très favorable pour nous, nous avons fait le 8 7bre 44 p. de vin d'une qualité parfaitte ; année la plus hâtive du siècle.

1823.

Le printems a été froid et pluvieux, la floraison a manqué. L'été a été peu chaud, l'automne froid et pluvieux ; aussi la maturité a été imparfaitte, et j'ai fait le 21 8bre 46 pièces de vin d'une qualité très ordinaire.

1824.

La température n'a pas été plus favorable qu'en 1823, le vin de qualité aussi médiocre et j'ai fait le 25 8bre 42 p.

1825.

Année remarquable par la beauté du printems, les chaleurs constantes de l'été, où le thermomètre est monté à 28 degrés (1). L'automne a été également beau

(1) Un jour de ce printemps si beau fut cependant remarquable par l'abaissement de la température ; ce fut le 29 mai, jour du

et chaud, et la vendange hâtive. La presque totalité de récoltes a été achetée en nature par les spéculateurs, et j'ai vendu le 5 8bre 250 caques de raisins ronds à raison de 20f50 la caque; pour la première fois peut-être, on a fait, avec les raisins choisis de St Thierry et Thil (1), du vin blanc qui s'annonce devoir être très bon.

1826.

L'hyver a été assez froid. La gelée a duré sans interruption tout le mois de Janvier, et la saison a été généralement très sèche. Avril et Mai ont été très froid, et la végétation a été très retardée. Néantmoins la montre a été extrêmement abondante, les chaleurs de Juin fortes, en Juillet des orages fréquents et de la grêle; en Aoust, chaleurs continuelles; le thermomètre monte à 28 degrès, en septembre pluies fréquentes.

Et soit qu'il faille en attribuer la cause à cette trop grande abondance d'eau ou à l'excès des chaleurs qui auroient enervés la sève, le fait est que les espérances de tous les propriétaires ont été trompées. La maturité a languit et a été imparfaitte, une partie des vignes s'est deffeuillée dès les premiers jours d'Octobre. La récolte a été une des plus abondantes du siècle, mais la qualité en général médiocre. J'ai fait, le 10 8bre, 112 pièces vin. Les cuves fermentoient très vite, mais tomboient très

sacre de Charles X, qui fit exception par un refroidissement resté en mémoire chez tous les contemporains. (Cfr. *Relation du sacre de Charles X,* par Darmaing, 1825, p. 44).

(1) *Saint-Thierry* et *Thil,* villages voisins du canton de Bourgogne, à deux lieues de Reims au nord. C'est à Thil que M. Dérodé-Géruzez avait sa maison de campagne et son vignoble d'environ 4 arpents, d'après une indication qu'il donne un peu plus loin (année 1835). Le vignoble avait 10 arpents en 1818.

promptement, et le vin étoit aussi calme dans les futailles qu'un vin vieux.

1826-1827.

Le mois de 9bre d'une humidité extraordinaire, X^{bre} humide. Le froid prend le 18 janvier, le thermomètre descend à 12 degrès. Le dégel arrive le 2. . . , commence le 24 février.

Le printems a été tardif et même froid, néantmoins la montre a été assez abondante, la floraison favorable, et les mois de Juin et Juillet fort beaux, quoique d'une chaleur modérée. La vigne alloit parfaitement bien, mais le mois d'Aoust a été presque constamment pluvieux, sans que le tems se refroidit. La maturité n'a eu lieu qu'en 8bre et la vendange a commencé le 11.

Les cuves bouilloient parfaitement bien et prenoient une belle couleur, et j'ai eu 46 pièces de vin fait à Pâques.

L'arrière saison a été constamment humide, point d'hyver, mais des pluies continuelles.

1828.

Pas un seul jour de gelée, humidité constante. Le printems assez beau, la montre abondante, la floraison se fait par le tems le plus favorable, juin chaud, mais en juillet des pluies abondantes. La moisson des seigles et la récolte des foins très difficile, les pluies cessent le 18 Aoust.

Le mois de 7bre est assez beau, cependant le raisin meurt en longueur, et la vendange ne s'ouvre qu'en 8bre. J'ai commencé le 15 et fait au pressoir 84 pièces,

et, après le sous-tirage, 76. Les mois de 9bre et X^{bre} sont plutôt brumeux que pluvieux.

1829.

Le froid ne commence que le 5 janvier ; pendant près de 15 jours le thermomètre est constamment de 6 à 12 degrès; il y a de la neige assez abondamment. Le dégel le 26 janvier. Le froid reprend le 2 (février) jusqu'au 12. Mars et Avril froid et pluvieux, May assez beau. Mais, en Juin, commencent des pluies qui se prolongent presque sans interruption jusques en Octobre. La moisson est difficile, une grande partie des mars perdus ; la vigne souffre et languit, et indépendamment d'une grêle très forte qui a ravagé moitié du terroir la nuit du 26 Juillet, le raisin ne meurit que très imparfaitement. La vendange se commence le 24 8bre, et finit le 28 par un beau tems. J'ai eu au pressoir 40 pièces de vin très médiocre en qualité, mais assez belle couleur.

1829-1830.

Le mois de novembre (1829) pluvieux, et quelques jours d'un froid assez vif. La gelée prend le 3 X^{bre}, et dure sans interruption jusqu'au 21 janvier (1830). Le thermomètre est pendant plusieurs jours de 12 à 14 degrès. Le froid reprend tout aussi vivement huit jours après, et le vrai dégel n'a lieu que le 8 février ; il se fait très lentement, sans pluie.

Le printems est assez beau, l'été en général très pluvieux. La vigne, qui avoit beaucoup souffert de la rigueur de l'hyver, pousse mal. La montre est foible et le raisin ne vient pas en parfaitte maturité. Le *(en blanc)* 8bre j'ai fait cinq pièces d'assez mauvais vin.

1831.

L'hyver est constament doux, il n'y a dans tout l'hyver huit jours de gelée. Mars et avril sont très sec. La montre est en général très foible. Du 25 avril au 10 may, pluies continuelles et tems très froid. La vigne souffre beaucoup et jaunit. L'été est sec, mais pas très chaud. Cependant le raisin meurit bien et le 12 8bre j'ai fait 15 pièces de très bon vin par un tems superbe qui s'est soutenu jusqu'au 4 9bre où commencent les pluies. On a arraché beaucoup de vignes malades, et la récolte a été presque nulle à la fine Montagne (1).

1832.

Brouillards et pluies jusqu'en Janvier. Quelques jours de gelée à peine sensible. Février, froid très supportable, 2 degrès, tems sec et beau soleil. Le printems froid et humide, néantmoins la montre est assez belle dans la terre de St Thierry. La vigne ne fleurit que dans les premiers jours de juillet. Chaleurs excessives pendant quatre jours (28 degrès), auxquelles succède un tems presque froid (5 degrès le matin); la chaleur reprend et l'on est deux mois sans goutte d'eau. La maturité, quoique tardive, se fait bien, et le 22 8bre j'ai fait 45 pièces de fort bon vin, remarquable par la beauté de la couleur.

1833.

L'hyver est en général humide. Dans le mois de Janvier, vingt jours environ d'un froid très supportable (5 degrès), Février humide, Mars très beau en commen-

(1) La Montagne de Reims, Verzy, Verzenay.

çant, froid sur la fin, il neige abondamment le 21, et Avril pluvieux. Sur la fin commence une sécheresse qui dure jusqu'au 24 juin ; à peine si quelques légères ondées mouillent la terre. La vigne fleurit de bonne heure, le tems se soutient au sec et au chaud, et donne l'espoir d'une qualité supérieure. Mais du 15 aoust au 15 septembre environ, on a des pluies continuelles qui retardent la maturité, et je ne vendange que les 6, 7, 8 et 9 octobre par un tems superbe. Le vin prend facilement couleur et s'annonce devoir faire une très bonne boisson; j'ai fait 51 pièces de vin au pressoir, 45 tiré au clair, 2 pièces lies.

1833-1834.

Le mois de novembre assez beau, mais tout décembre et janvier des pluies abondantes et continuelles, avec une température très douce : aussi toutes les rivières débordent et la végétation est partout extraordinaire pour la saison. On voit en janvier des amandiers en pleine fleur, ainsi que des abricotiers. Le temps doux se soutient, les pluies sont abondantes jusqu'à la mi-mars, qui commence alors une température sèche. La montre est fort belle au commencement de mai, quelques nuits très froides qui font légérement couler la vigne, mais qui ne laissent pas un fruit sur les arbres. Le printems, l'été sont constament secs et chauds. De tems en tems quelques pluies abondantes qui ne rafraichissent nullement le tems, et donnent de la sève et de la vigueur à la vigne. Les moissons se font par le tems le plus favorable.

En aoust quelques jours de pluie et des nuits froides. Le 27, un ouragan remarquable par la violence du vent qui couche toutes les vignes et déracine un grand nom-

bre d'arbres. Le tems se remet au beau et le mois de septembre ramène une chaleur rare pour la saison, puisque le thermomètre se soutient pendant plusieurs jours à 24 degrès. La maturité s'achève, la vendange commence à la Marne le 18 septembre, et à Thil les 4, 5, 6, 7 et 8 octobre. J'ai fait 58 pièces au pressoir d'un vin d'une très belle couleur et fort bonne qualité.

La température de l'automne est à peu près celle de l'année dernières, les pluies peu abondantes.

1835.

L'hyver est remarquable par sa douceur, il ne gèle pas et ne tombe pas de neige; un peu de pluie en janvier et février, mais dès le mois de mars commence un tems sec qui se soutient constament. En may quelques gelées blanches qui font beaucoup de tort aux basses vignes (1). La chaleur prend ensuitte et se soutient, on n'a que très rarement un peu d'eau à la suite de quelques orages. La moisson très abondante se fait par un tems très sec et chaud, et dès le 10 aoust les blés, les avoynes, les orges sont renclos.

Les pluies commencent vers le 12 7bre et se prolongent jusqu'à la mi-9bre. L'humidité constante nuit beaucoup à la maturité, et engendre des vers qui font beaucoup de tort. J'ai vendangé les 16 et 17 par un très beau tems et neantmoins la fermentation a eu beaucoup de peine à

(1) On appelle *basses vignes* celles de la Montagne de Reims, cultivées avec de petits échalas. Au contraire, à partir de Reims, vers la vallée de l'Aisne, les vignes sont dites généralement de *hautes vignes*, à cause de leurs grands échalas, à Thil notamment, où M. Dérodé était propriétaire. Seul, de ce côté de Reims, le clos du château de Saint-Thierry a toujours été, et est encore cultivé à la mode de la Montagne.

s'établir. J'ai attendu mes cuvées onze jours, avant de les juger bonnes à être portées au pressoir, ce que je n'ai éprouvé depuis 40 ans que j'ai des vignes (1). Dans les années les moins favorables, on n'a jamais gardé le raisin plus de huit jours dans les cuves. Il est probable que tous les vins qu'on a fait trop vite ne seront pas de garde. J'ai fait dans les quatre arpens qui me restent 28 pièces au pressoir, d'une fort belle couleur et promettant de la qualité.

Le tems continue à être pluvieux jusqu'au 10 novembre, que commence un froid assez vif. Pendant huit jours le thermomètre est à cinq degrés au dessous de °/₀.

1836.

L'hyver, sans être rigoureux, se prolonge avec un froid soutenu jusque en février. Mars et Avril sont froids. La végétation souffre et se déploye avec peine. May sec, mais l'air toujours vif, neantmoins la montre est assez belle. La chaleur se soutient sans interruption jusqu'à la fin d'aoust et donnoit les plus belles esperances pour la qualité du vin, lorsque des pluies abondantes arrivent en 7bre et se continuent jusqu'au 15 octobre. La vigne souffre, la maturité est retardée, les feuilles tombent et la pourriture s'y met. Les premières vendanges se font par un tems detestable. J'ai préféré attendre la fin des pluies et n'ai commencé que le 17 par un très beau tems. Il y a eu une perte de fruits de plus

(1) D'après cette indication, M. Dérodé-Géruzez avait commencé en 1795 à gérer son vignoble, et il continua jusqu'en 1849, année de son décès, ce qui lui donne une carrière de 54 ans de propriétaire vigneron. Il ne cultivait plus, en 1835, que quatre arpents des 10 qu'il avait acquis à Thil en 1818.

de moitié dans le canton dit *Les Dosseux*, où il ne restoit pas une feuille, tandis que le restant du terroir étoit bien conservé. Contre toute probabilité, la fermentation s'établissoit en très peu d'heures et j'ai pu pressurer le samedy le raisin cueillé le mardy. J'ai fait 26 pièces de vin d'une très belle couleur et qui promet une qualité passable. (Les espérances ont été trompées, le vin est tout à fait médiocre (1).

1836-1837.

Sur la fin d'octobre quelques jours de gelée et les pluies recommencent et se continuent sans interruption jusqu'au 24 décembre, jour où la gelée prend. Elle est accompagnée d'une neige extrèmement abondante qui couvre et garantit les blés du froid qui s'élève jusqu'à 6 et 7 degrès. Le 5 janvier, dégel qui débarasse lentement et sans accident nos rues et nos maisons des neiges qui les encombroient.

Février et Mars sont assez froids. Du 15 mars au 28, il y a constament de deux à 4 degrès de froid, et le printems ne commence à se faire sentir que vers le 20 may. Jusques là il fait toujours un tems froid et pluvieux, et la terre est couverte d'eau. Les chaleurs ne se font sentir qu'au commencement de Juin. En 15 jours, la vigne qui étoit si arrierée pousse admirablement et contre tout espoir la montre est très abondante. Juillet et Aoust sont secs et chauds. Mais la pluie recommençoit en 7[bre]. Le froid arrette la végétation ; les vers et la pourriture se mettent aux raisins et retardent la vendange que je ne commence que le 21 octobre. J'ai fait 28 pièces au pressoir, moitié bon, moitié très mauvais, le tems est resté

(1) Passage entre parenthèses ajouté après coup.

constament beau et doux pendant la vendange. S'il s'étoit mis à la pluie tout étoit perdu.

L'automne est humide et constament brumeux mais la température beaucoup trop douce.

1838.

Le froid prend brusquement, il ne geloit pas le 7 janvier au soir, et le lendemain matin le thermomètre marquoit déjà 6 degrès ; il descend successivement jusqu'à 14, et le froid conserve tout son intensité jusqu'au 12 février où il y a commencement de degel qui ne prend un caractère bien décidé que le 24.

Le commencement du printems est froid et humide, et la végétation très lente. La montre n'est pas forte et les vers rongent une partie des raisins. En juillet, il y a au plus 8 jours de véritable chaleur, auxquels succède une température extraordinaire pour la saison, puisque plusieurs nuits de suitte le thermomètre n'est qu'à 8 et 6 degrès au dessus de zéro. Le commencement d'aoust n'est pas plus favorable et le raisin est à peine en verjus.

Le mois de septembre est généralement pluvieux, le raisin ne mùrit pas. Les premiers jours d'octobre assez beaux et chaud, ensuitte de la pluie. Malgré l'inconstance du tems le raisin noircit et j'ai cueilli le 23 octobre, par un fort beau tems. La grappe étoit parfaitement saine, je n'ai pas fait de détour (1), et ai eu au pressoir, le 29, douze pièces de vin d'une fort belle couleur qui promet une bonne qualité.

(1) Le *détour* était une provision de raisin que le propriétaire prélevait sur la récolte en choisissant le raisin le plus mùr et le plus favorable à conserver.

Les mois de novembre et décembre 1838 sont en général assez doux, mais remarquables par des brouillards presque continuels.

1839.

En Janvier quelques jours d'un froid très supportable, de 6 degrès pendant une semaine au plus, mais beaucoup de neiges. En février, des pluies abondantes.

Mars et Avril assez constament doux et secs, le commencement de Mai chaud, la vigne se développe bien. En Juin, des chaleurs très fortes, à 28 degrès pendant plusieurs jours. A la suite de plusieurs orages, le tems se refroidit, néantmoins la vigne est en pleine fleur à la St Jean ; le raisin, sans être extrêmement abondant, promet une bonne demie année ; la chaleur et la sécheresse se soutiennent sans interruption jusqu'au 20 aoust, que quelques pluies d'orage raniment la vigne qui commençoit à déperir. Temps superbe et chaud jusqu'en septembre. La vigne donne de si belles espérances que les récoltes dans les fins lieux (1) sont acheptées de 80 à 90 fr. la caque, prix où jamais elles n'ont été portées. Les pluies de septembre et le froid nuisent à la qualité, néantmoins le 10 octobre je commence à cueillir, pluies le 11 et le 12, fini le 15. Les cuves bouillent parfaitement bien. J'ai eu au pressoir 28 pièces de vin qui s'annonce parfaitement bien en couleur et qualité. Les mois de Novembre et décembre constament pluvieux.

1840.

Le froid prend le 6 janvier, et ne dure que jusqu'au 14 par un temps superbe ; le thermomètre n'est qu'un

(1) Probablement dans les vignobles de la Montagne de Reims.

seul jour à 7 degrés; la pluie recommence et est accompagnée pendant 8 jours d'un vent qui nous donne de véritables ouragans.

A partir du mois de Février Mars, le tems se met au sec et à peine si jusqu'à la fin d'aoust, nous avons quelques jours de pluies. La chaleur prématurée du mois de May avance la vigne, et si quelques froids survenus au commencement de Juin n'avoient fait couler la fleur, la récolte eut été d'une abondance extraordinaire. Des pluies froides survenues en septembre retardent la maturité et la vigne est loin de tenir ce qu'elle avoit fait espérer.

Vendangé le 19 et 14 octobre par un tems superbe, fait 25 pièces de vin, qui annoncent à peu près la qualité de l'an dernier. Les cuves ont eu de la peine à s'échauffer.

L'automne est assez bonne, le froid commence le 26 novembre, dégel le 10, 11, 12 décembre, froid plus vif ensuitte, de 12 à 14 degrés ; le tems s'adoucit le 30 décembre.

1841.

Neige le 3 (janvier), froid jusqu'au 10, dégel, reprise du froid le 1er février, beaucoup de neige, dégel et beau tems du 12 au 21, ensuitte froid et neige.

Le mois de mars assez beau, quelques pluies au commencement d'Avril. Ensuitte des chaleurs qui deviennent extraordinaires pour la saison, 18, 20 et 22 degrés au thermomètre, qui rendent la végétation extraordinairement forte et active. Plusieurs jours de suitte, des orages violents. La montre est très abondante à la vigne, et dans les premiers jours de May, le raisin se developpe. La chaleur se soutient jusque dans les premiers jours de Juin ; après un violent orage, le tems se

refroidit, le thermomètre n'est plus dans le jour qu'à 10 degrés, et 7 et 8 pendant la nuit. Des pluies abondantes font couler la vigne. Juin et juillet constament pluvieux rendent la moisson extrémement difficile; une grande partie des foins est perdue par l'humidité qui se prolonge sans interruption jusqu'au 22 aoust. Le tems se remet au beaû, et il y a une quinzaine de chaleurs excessives qui font beaucoup de tort à la vigne en déssechant la sève. Les pluies recommencent en 7bre, nuisent à la maturité et engendrent une multitude de vers qui détruisent le raisin à mesure qu'il noircit. Je n'ai fait, le 7 et 8 octobre, par un assez beau temps, que 8 pièces au pressoir. Les cuves bouilloient facilement et prenoient une assez belle couleur.

J'ai arraché cette année la pièce ditte *La rougette* et le haut du clos. L'humidité constante de l'année avoit comme pourri les racines (1).

Les pluies continuent, et dès le 15 novembre nous avons de la neige. Tems doux et pluies constantes jusqu'au 3 janvier (1842).

1842.

Commencement de la gelée, avec un peu de neige, 6 à 7 degrés de froid. Dégel le 13, reprise du froid le 22 avec beaucoup de neige. En février pluie froide. Le 9 mars, un vent d'une violence extraordinaire qui dure près de 24 heures, le restant du mois pluvieux, ainsi

(1) En résumé, M. Dérodé-Géruzez a toujours restreint plutôt qu'étendu son vignoble. Il n'avait plus qu'un arpent et demi en 1847. D'ailleurs, la carte de Cassini indiquait beaucoup plus de vignes à Thil qu'il n'y en a aujourd'hui. La propriété Dérodé, restée dans sa famille jusqu'à nos jours, ne contient plus de vignes.

que les premiers jours d'avril ; le tems se remet au froid et, le 10, il y a de la glace dans les rues.

De cette époque jusqu'au 22 juin, il n'y a qu'un seul jour de pluie, le 8 may ; les *mars* (1) souffrent beaucoup de la sécheresse. La montre n'est pas très forte, mais la chaleur favorise le développement de la vigne, la fleur est presqu'entièrement passée à la St Jean, ce qui est très rare, et annonce une année hâtive.

La secheresse et une extrême chaleur se soutiennent sans interruption. La vigne souffre de cette aridité. Beaucoup de ceps languissent, et en Juillet à la suitte d'un faible orage, une grêle de quelques minuttes fait passablement de tort. Les pluies ne viennent que le 22 septembre au moment où la vendange commençoit à la Marne, où les récoltes sont de la plus grande beauté. La caque se vend 55 à 60 livres. Nous ne sommes pas aussi heureux dans notre contrée. Néantmoins le tems se remet au beau et fait du bien à la vigne. Nous avons vendangé le 3 octobre par un tems magnifique qui a duré jusqu'au 22. J'ai fait au pressoir 20 pièces de vin, couleur superbe et annonçant une bonne qualité.

Dès le commencement de novembre, de la gelée qui se soutient pendant 8 jours à 2 et 3 degrés. De la neige le 22, pluie froide le restant du mois.

1843.

Contre toutes les prévisions, le restant de l'hyver a été très doux, mais avec de l'humidité et de fréquents brouillards. Le thermomètre n'est pas descendu plus bas que trois degrés, et la gelée ne duroit pas trois

(1) Récoltes en orge et en avoine semées au mois de mars.

jours. Le 18 mars, apparition d'une comète, que l'on dit beaucoup plus volumineuse que celle de 1811, mais qui n'en approche pas pour l'éclat et qui n'est visible qu'une quinzaine de jours. Au commencement d'Avril, deux gelées successives qui font beaucoup de mal à la vigne, le restant du mois passable. Mais des pluies continuelles en May, par instants des coup de soleil extrêmement ardents, qui donnent de fréquents orages. Le commencement de Juin froid, pluvieux; Juillet et moitié d'aoust également pluvieux, le mois de 7bre sec et chaud. Mais la vigne étoit trop en retard pour arriver à la maturité. Octobre redevient pluvieux avec des vents d'une violence extrême pour la saison, et lorsque l'on commence la vendange, vers le 10, parce que le raisin pourrit sur pied, il faut se résoudre à ne cueillir que des verdurons (1); aussi ai-je vendu ma récolte pour 350 francs. On a fait au pressoir de 11 à 12 pièces de vin d'une fort médiocre qualité.

Les mois de 9bre et décembre sont doux, mais extrêmement humides, et des brouillards continuels.

1844.

Le commencement de Janvier assez beau, la gelée prend le 8; le thermomètre descend jusqu'à 6 degrés. Le froid dure à peine 8 jours et est remplacé par les tems humides et de brouillards. Février et Mars doux, mais assez constamment pluvieux; à la mi-avril, tems sec qui se soutient en May avec une chaleur très prononcée. La vigne se présente bien, la montre assez belle. La fleur est favorisée par un très beau tems et de

(1) *Verdurons* ou *verdrons*, termes du pays pour signifier des grappes vertes.

la chaleur, et donne les plus belles espérances. Mais du 15 juin au 25 aoust, le temps est presque constament froid et pluvieux. Les foins, la moisson se font avec beaucoup de peine, et une grande partie des fruits pourrissent sur les arbres. Le tems se remet en 7bre et raccommode la vigne. La crainte de la pluie fait commencer la vendange en 8bre, et j'ai vendu, le 8, ma recolte moyennant 620 francs, on estime 15 à 16 pièces.

L'automne est fort humide et brumeux, la gelée commence le 1er X^{bre} par un tems très beau, 7 et 6 degrés de froid pendant 15 jours. Dégel sans neige, sans pluies, mais des brouillards extrêmement épais.

1845.

Reprise d'un froid très modéré le 10 janvier, qui ne se soutient même pas. Le tems revient doux jusqu'au 4 février que la gelée reprend très vivement. Le thermomètre descend de 5 à 11 degrès (Réaumur). Neige abondante le 14, continuation du froid. Degel le 22, avec une petitte pluie fine qui pendant deux jours rend les rues impraticables par le verglas. Reprise du froid le 1er mars, neige des plus abondantes le 15, faux dégel le lendemain et continuation de la gelée qui dure sans interruption jusqu'au 23, où le véritable dégel paroit vouloir venir. Il est suivi de pluies continuelles pendant 10 jours, le tems se met ensuitte au beau et amène de véritables chaleurs puisque le thermomètre monte jusqu'à 16 et 18 degrés; sur la fin du mois le tems se refroidit. May est détestable, des giboulées, de la pluie se succèdent sans interruption. La température varie de de 8 à 10 degrés, rarement 12. Juin est pluvieux. La recolte des foins, celle des seigles en Juillet est extrê-

mement difficile. L'été se passe sans chaleurs soutenues. Les pluies forcent à commencer la vendange en Octobre parce que l'on craint la pourriture. Le tems se remet au beau vers le 10, il se soutient jusqu'à la fin du mois. Mais la vigne est trop en retard pour arriver à une complette maturité. J'ai encore vendu ma récolte moyennant 450 fr. On a fait au pressoir 13 pièces, la qualité sera médiocre.

Les mois de novembre et décembre sont extrêmement pluvieux sans la moindre gelée.

1846.

En janvier deux seuls jours de gelée (3 degrés), pluies continuelles le restant du mois qui amènent de fortes inondations. Février pluvieux jusqu'au 15 que commence un beau temps bien extraordinaire pour la saison et remarquable par sa douceur. Le thermomètre est toujours de 10 à 14 degrés (Réaumur) et le soleil très chaud. La végétation se déploie comme au printems. Mars est pluvieux. Le tems se remet au sec vers le 10 avril, mais aussi au froid. Les 27 et 29, il fait une gelée qui fatigue considérablement les vignes. En may commence un temps sec qui amène la chaleur, la vigne fleurit parfaitement, la chaleur augmentte en Juin. Le 5 juillet, 30 degrés Réaumur, le 31, trente sans pluie, sans orage. Le 5 aoust, 31 degrés Réaumur, 38 centigrade. Le tems sec se maintient jusqu'au 24 septembre avec la chaleur et amène le raisin à sa pleine maturité. Jamais on n'a vu plus belle récolte, pas un grain de sec, piqué ou pourri, impossible de faire du détour. J'ai vendangé les 25 et 26, pressuré le 30 septembre, et fait

au pressoir 20 pièces d'une superbe couleur et qui promettent une des meilleures qualités du siècle.

Le mois de 9bre est généralement beau et assez doux. Mais le froid prend le 1er décembre et il neige assez abondamment. La gelée ne devient forte que vers le 12, et, dans la nuit du 18 au 19, le thermomètre descend jusqu'à 10 degrès. Le froid rigoureux ne se soutient pas, le degel arrive successivement, et les journées du 20 au 25 sont remarquables par la violence du vent et l'abondance de la pluie.

1847.

Le mois de Janvier est assez beau, le froid très supportable puisque le thermomètre ne descend pas plus bas que 3 degrès. Dégel prononcé le 23, accompagné d'une pluie des plus abondante. Février assez doux jusque vers la fin, où il règne pendant quelques jours une bise des plus piquante. Mars, le froid reprend ; la nuit du 10 au 11, le thermomètre descend à 10 degrès.

Avril pluvieux, le commencement de May orageux : la chaleur prend le 20, la vigne présente une montre extraordinaire, deux grappes presqu'à chaque bourgeon, on en a compté 72 sur un seul ceps. 30 degrés centigrades le 23.

Juin, Juillet constamment chauds, avec quelques pluies qui favorisent la végétation. La vigne va à merveille jusqu'à fin aoust. Pluie et froid tout le mois de septembre ; on n'eut fait que de la piquette si quelques belles journées, en octobre, n'avoient amené un peu de maturité. Le vin est médiocre, mais d'une abondance qui dépasse toutes les prévisions. Les futailles manquent partout. On paie les vieux poinçons 10, 12 et 15 fr., et les neufs 18 fr.

J'ai vendu ma récolte sur l'estimation de 18 pièces pour l'arpent et demie qui me reste (1), et elle a produit 28 pièces, et on m'a fait conclure un mauvais marché que je croiois faire bon, en vendant sur le pied de 20 fr. la pièce.

1848.

Le froid prend le 1er janvier et dure une partie du mois sans avoir une grande intensité. Février presque constamment humide. Mars presqu'aussi froid qu'en Janvier. Avril une pluie presque continuelle et froide. Elle fait tort à la poussée de la vigne qui jaunit. May très chaud vers le milieu, 25 et 28 degrès centigrades. Le commencement de juin assez beau, mais vers le 20 des orages qui réfroidissent le tems qui se soutient (avec) une température de 12 à 15 degrés jusque *(en blanc)*. Juillet et Aoust assez secs, mais avec une chaleur modérée. La vigne marche assez bien et si la fin de 7bre et partie d'8bre n'eussent été trop pluvieux, la vendange eut été bonne. Mais l'humidité, trop longtemps soutenue, amène la pourriture et fait un grand tort. J'ai vendu ma récolte sur le pied de 14 pièces, et le vin est loin d'avoir la qualité qu'il eut donné sans la pourriture des raisins (2).

(1) Le vignoble de M. Dérodé avait toujours été en diminuant, sans doute en proportion de la difficulté et des frais de la main-d'œuvre. Sur ce côté si risqué et si onéreux du rôle du propriétaire, consulter le *Tableau des variations du prix de la culture de la vigne à Avenay pendant le* XIXe *siècle*, dressé par M. Henri Paris et inséré dans ses *Souvenirs de famille, Avenay*, 1901, pp. 132 à 138.

(2) Pour la suite de ces observations sur les vins, de 1848 à 1900, et sur la culture des vignes en Champagne, consulter les ouvrages de MM. Maumené, les docteurs Lemoine et Jolicœur, et en dernier lieu celui de M. I. Bonnet, *Le Vignoble champenois et l'inva-*

L'automne est assez doux, mais humide, et le 11 novembre nous avons eu pendant 24 heures une neige d'une abondance heureusement fort rare dans nos pays. Décembre très beau et très doux jusqu'au 21 que le froid prend avec intensité, puisque en une seule nuit le thermomètre descend à 1 degré Réaumur au dessous de 0, mais il ne se soutient pas.

sion phylloxérique, 1900, in-4°. — Notons en terminant que l'année 1902 fut désastreuse pour tout le vignoble rémois par suite de l'humidité et des pluies de l'été et de l'automne, comme des froids précoces en septembre (4 octobre 1902).

POSTFACE

En terminant la publication de ce volume, qui nous a coûté le labeur de beaucoup de copies et d'annotations, nous devons résumer le caractère de son contenu varié, mais non disparate : c'est un tableau sous divers aspects de la vie rémoise au XVIIIe siècle.

Commencé de longue date avec la perspective du seul Journal et des seules Remarques de D. Chastelain, il a été continué à l'aide de notes multiples empruntées aux registres paroissiaux et surtout d'un autre Journal inédit resté malheureusement anonyme, qui forme avec le précédent un contraste fort avantageux pour l'histoire. En effet, à la chronique d'un bénédictin vivant plus ou moins concentré dans son cloître, succède la narration d'un bourgeois laborieux, propriétaire, attentif observateur des faits matériels et constamment en quête de renseignements, de détails locaux aussi bien que de documents d'affaires et d'actes publics.

Nous n'hésitons pas à le dire, maintenant que la jonction est faite : le récit de l'homme du monde offre pour nous une trame plus vivante, plus communicative, plus pénétrante que celle du religieux. Ce dernier, tout homme pratique et érudit qu'il soit, parle surtout de sa maison, s'encombre parfois de futilités et fait montre de petites rancunes qu'il eût mieux valu oublier. Le laïque fait abstraction de sa personne et de sa famille, mais il peint la société sous toutes ses faces, la vie de la cité dans les bons et les mauvais jours, et à beaucoup d'égards la vie même de la patrie.

Il s'inspire du *Nil admirari* d'Horace et retrace de la même main les événements de l'ancien régime et ceux de la Révolution sans passion apparente, mais avec le

sentiment de la justice, et au besoin avec indignation contre les crimes. Ses vues sont terre à terre, ses jugements sont naïfs, comme son style, comme toute sa personne et sa manière d'être. Il voit cependant bien ce qui se passe, et, à part des exagérations ou des erreurs inévitables pour les faits du dehors, il apprécie en conscience et à propos. C'est donc un témoin sincère à invoquer comme organe de l'opinion moyenne dans sa ville et sa province.

Le Journal de notre bourgeois anonyme satisfait, en outre, au besoin que l'on exprime partout d'approfondir l'étude des faits de la Révolution en dehors de Paris. Après avoir suivi plus de trente ans les errements du gouvernement royal, il ne s'alarme pas des réformes de 1789, dont il note seulement les effets à sa taille et les progrès à sa vue. Il souffre durant la période révolutionnaire et ne le cache pas. Il arrive ainsi au début du XIXe siècle à une ère réparatrice qui semble promettre à tous les citoyens la paix des consciences et la paix sociale.

A ces deux Journaux qui sont de longue portée et d'utilité générale, se joignent des notes spéciales, celles de Blavier sur une courte période du XVIIIe siècle, et celles de P.-A. Dérodé sur un aperçu de ses procédés et de ses succès de viticulteur durant la première moitié du XIXe siècle. On tirera profit de ce consciencieux registre de propriétaire vigneron, où apparaît la prudence de sa gestion aussi bien que l'honnêteté de ses moyens. C'est ainsi que nous admirons en lui un Rémois de vieille roche, après avoir parcouru, pour les temps antérieurs, les annales d'un bénédictin érudit et celles d'un bourgeois de classe moyenne.

H. J.

Reims, le 28 octobre 1902.

TABLE DES MATIÈRES

Journal de D. Pierre Chastelain, bénédictin rémois (1709-1782), avec ses Remarques sur la température et la vigne, suivies d'un autre Journal et d'Observations analogues jusqu'en 1848.

Addition au journal de D. Pierre Chastelain,
Table chronologique de ses remarques sur les vins de Reims,
la température et les années d'abondance et de disette.

Notes historiques extraites des registres paroissiaux de la ville et des environs de Reims.

Journal anonyme du XVIIIe siècle.
Sommaire chronologique du contenu de ce Journal.

Notes de J.-B. Blavier.

Journal des Hédouin père et fils, sur la température à Reims et dans les environs.

Observations sur la végétation de la vigne et sur l'influence de la température sur la récolte (1800-1848), par P.-A. Dérodé-Géruzez.

Détail des récoltes par année sans intervalle, depuis 1800 jusqu'en 1848 inclusivement.

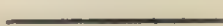


TABLE DES ILLUSTRATIONS

(1) Cette planche n'est donnée que dans le volume tiré à part des *Travaux de l'Académie de Reims*. Les vues suivantes, nos 2, 3, 4, 10, 11, 12, 13 et 14 sont des clichés exécutés sur les dessins de M. E. Auger, pour le *Répertoire archéologique* entrepris par l'Académie, et les autres, nos 5, 6 7, 8 et 9 nous ont été obligeamment prêtés par M. Ch. Givelet, qui les avait employés à sa monographie de Saint-Nicaise.

TABLE DES NOMS

A

B

C

D

M

R

S

T

U

V

Reims, Imprimerie de l'Académie (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24. (93076)

DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE DE REIMS

(1843-1902)

I. *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims,* par D. GUILLAUME MARLOT, *Reims, Jacquet,* 1843-46. Quatre vol. in-4°, avec figures. — Prix : 30 fr.

II. FLODOARDI *Historia Remensis Ecclesiæ,* avec traduction par M. LEJEUNE, *Reims, Regnier,* 1854. Deux vol. gr. in-8°. — *(Épuisé.)*

III. FLODOARDI *Chronicon,* avec traduction par l'abbé BANDEVILLE, *Reims, Regnier,* 1855. Un vol. gr. in-8°. — Prix : 4 fr.

IV. RICHERII *Historiarum Quatuor Libri,* avec traduction par A.-M. POINSIGNON, *Reims, Regnier,* 1855. Un vol. gr. in-8°, avec carte et fac-similé. — Prix : 6 fr.

V. *Journalier de* JEHAN PUSSOT, *maître charpentier en la Couture de Reims* (1568-1626), publié par E. HENRY et Ch. LORIQUET, *Reims, Regnier,* 1858. Un vol. in-8°. — *(Épuisé.)*

VI. *Correspondance de* PH. BABOU DE LA BOURDAISIÈRE (1560-64), publiée par les mêmes, *Reims, Dubois,* 1859. Un vol. in-8°. — *(Épuisé.)*

VII. *Correspondance du* DUC DE MAYENNE (1590-91), publiée par les mêmes, *Reims, Dubois,* 1860-64. Deux vol. in-8°. — Prix : 16 fr.

VIII. *Mémoires de* OUDART COQUAULT, *bourgeois de Reims* (1649-68), publiés par Ch. LORIQUET, *Reims, imprimerie de l'Académie,* 1875. Deux vol. in-8°. — Prix : 16 fr.

IX. *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne* (1585-98), publié par G. HÉRELLE, *Reims, Deligne,* 1882. Un vol. in-8°. — Prix : 6 fr.

X. *Mémoires de* JEAN MAILLEFER, *marchand bourgeois de Reims* (1611-84), publiés par H. JADART, *Reims, F. Michaud.* Un vol. in-8°, avec figures. — Prix : 10 fr.

XI. *Lettres et négociations de* CLAUDE DE MONDOUCET (1571-74), publiées par L. DIDIER, *Reims, F. Michaud,* 1892. Deux vol in-8°. — Prix : 12 fr.

XII. *Journal de* D. CHASTELAIN, *bénédictin rémois* (1709-82), *avec ses Remarques sur la température et la vigne, suivies d'un autre Journal et d'observations analogues jusqu'en 1848,* publiés par H. JADART, *Reims, F. Michaud,* 1902. Un vol. in-8°, avec figures. — Prix : 7 fr.

